

Statistiques sectorielles et information

PROFIL DE L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE

DE LANAUDIÈRE

SYNTHÈSE



Québec 

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière au (450) 589-5781.

*ISBN : 2-550-38230-7 (versions cédérom et papier)
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2002
Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2002*

Nous remercions les personnes et organismes qui ont collaboré à cette publication

Collaborateurs

*Pierre Alarie, aménagiste
MRC des Moulins*

*Gaston Beaudoin, président
Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Lanaudière*

*Diane Bélanger, agente de bureau
La Financière agricole du Québec*

*Xavier Bernard, conseiller en agroenvironnement
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Suzanne Bourgeois, présidente
Syndicat des producteurs de pommes de terre de Lanaudière*

*Joseph Cantin, conseiller en formation
Centre de formation professionnelle de l'Argile*

*Carole Chabot, inspectrice
Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale*

*Geneviève Coderre, conseillère en développement
Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière*

*Annette Coutu, présidente
Fédération de l'UPA de Lanaudière*

*Daniel Coutu, président
Office des producteurs de tabac jaune du Québec*

*Hubert Coutu, directeur du service d'aménagement et d'environnement
Fédération de l'UPA de Lanaudière*

*Louis Dufour, analyste
Régie des marchés agricoles du Québec*

*Martin Dufresne, président
Syndicat des producteurs de volailles de Lanaudière*

*Jean Gadoury, vice-président
Syndicat des producteurs de pommes de terre de Lanaudière*

*André Gauthier, conseiller en aménagement et développement régional
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Jean-Paul Henrichon, technicien en recouvrement
La Financière agricole du Québec*

*Sylvie Houle, aménagiste
MRC de Montcalm*

*Jocelyn Jobidon, directeur général adjoint
CRD de Lanaudière*

*Claude Laflamme, secrétaire
Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Lanaudière
Syndicat des producteurs de volailles de Lanaudière*

*Chantal Laliberté, aménagiste
MRC des Moulins*

*Éric Léger, agent agroenvironnemental
Fédération de l'UPA de Lanaudière*

*Gilles Locas, aménagiste
MRC de Matawinie*

*Dominic Longpré, aménagiste
MRC de Joliette*

*Anne Marsolais, coordinatrice
La Financière agricole du Québec*

*Jean-Pierre Meunier, aménagiste
MRC de L'Assomption*

*Nathalie Michaud, secrétaire
Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière*

*Marie-Claude Monat, conseillère en développement agrotouristique
Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière*

*Lauréat Nolet, conseiller en production porcine
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Stéphane Paré, directeur général
Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière*

*Gilbert Perreault, président
Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière*

*Claude Rivest, secrétaire
Syndicat des producteurs de légumes de Lanaudière*

*Martine Robert, conseillère en production fruitière
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Michel Robichaud, conseiller en grandes cultures et en agroenvironnement
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Danielle Roy, conseillère en productions légumière et fruitière
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Jean-Pierre Sénécal, conseiller en pommes de terre
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Bruno Tremblay, aménagiste
MRC de D'Autray*

*Marcel Tremblay, directeur régional
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Jacques Turgeon, conseiller en assurances agricoles
La Financière agricole du Québec*

Rédaction

*Ghalia Chahine, stagiaire en aménagement et développement rural
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

*Janick Choquette, conseiller en gestion et économie agricole régionale
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

Géomatique, statistiques et cartographie

*Bernard Arpin, technologiste agricole
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

Traitement des textes

*Jeanne Rivard, agente de secrétariat
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*

Révision

*Louise Cossette, agente d'information
MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière*



*Message du
ministre de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation*

Je salue l'initiative des différents organismes qui ont collaboré étroitement avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à la rédaction de cette première édition du Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière. Le MAPAQ encourage les initiatives mises de l'avant par le milieu et qui visent à soutenir le développement du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

En effet, le secteur agroalimentaire constitue un levier économique important sur lequel il faut miser pour développer les régions, créer de l'emploi et favoriser l'occupation du territoire. La description des potentiels régionaux et l'analyse sectorielle réalisées pour Lanaudière apporteront un soutien essentiel au milieu afin que soient établies des priorités de développement et des objectifs à atteindre.

J'encourage vivement tous ceux et celles qui se sont impliqués à poursuivre leur travail. Des signes encourageants quant aux performances du secteur nous indiquent qu'il faut continuer dans la même voie afin que l'industrie agroalimentaire puisse exprimer son plein potentiel, et ce au bénéfice de toutes les régions du Québec

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Arseneau'.

Maxime Arseneau



***Message du président du Conseil Régional de
Développement de Lanaudière***

Nous saluons le travail réalisé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la réalisation de ce profil. Nous apprécions également que ce travail ait été élaboré en concertation avec la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière et le Conseil régional de développement Lanaudière.

Notre région regorge de potentiels concernant la mise en valeur des produits du terroir et le développement d'entreprises de transformation à valeur ajoutée. De plus en plus de sites d'intérêt touristique, en milieu agricole, sont accessibles à l'ensemble de la collectivité. Ces activités permettent un bon échange entre les populations rurale et urbaine.

L'élaboration de ce document répond à une des priorités du plan stratégique régional : *Favoriser et promouvoir l'implantation et le développement d'entreprises de transformation et à valeur ajoutée, notamment dans le secteur agroalimentaire et des ressources naturelles.*

Après avoir identifié les forces et faiblesses des secteurs ainsi que les opportunités et menaces, il sera plus facile de définir des créneaux à développer. Enfin, cet outil constituera l'élément de base qui rassemble les connaissances de chacun des secteurs du bioalimentaire et servira à l'ensemble de la collectivité.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'AL' followed by a long horizontal line extending to the right.

Alain Larue



*Message de la présidente du
Conseil de développement bioalimentaire
de Lanaudière et de la Fédération de
l'UPA de Lanaudière*

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière et la Fédération de l'UPA de Lanaudière sont heureux de s'être associés à la direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière du MAPAQ pour la réalisation du *Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière*. Cet outil de référence permettra à tous de découvrir tous les aspects de cette industrie et l'importance de la place qu'elle occupe au sein de l'activité économique lanaudoise.

Que ce soit au niveau de la production, de la transformation, de la distribution ou de la restauration, notre industrie est de plus en plus confrontée aux enjeux mondiaux du commerce. Ainsi, il devient vital de bien se connaître afin de bien se préparer à relever les nombreux défis qui se pointent à l'aube de ce 21^e siècle.

Bien que nous insistions sur son importance économique, il ne faut pas oublier les hommes et les femmes qui composent cette industrie. Une agriculture de type familial, un secteur de la transformation où se côtoient entreprise d'envergure et artisan et un secteur de la restauration qui travaille au développement d'une gastronomie régionale nous permettent de croire que l'industrie bioalimentaire lanaudoise en est une d'hommes et de femmes qui sauront transmettre à la relève le mot d'ordre qui nous motive tous : LA PASSION !

C'est sur cette passion que nous comptons développer l'industrie bioalimentaire de Lanaudière et ce profil est un premier pas pour que tous **de la terre à la table** nous participions à ce développement.

Bonne lecture !

La présidente

Annette Coutu



***Message du directeur régional du
ministère de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation***

C'est avec fierté que je vous présente un document unique, le fruit d'un travail important : *Le Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière*. Réalisé avec le concours de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière, du Conseil régional de développement Lanaudière et du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière, le *Profil* trace l'état de la situation de l'agroalimentaire lanaudois. Il est le plus fidèle portrait à ce jour et chaque section qui le compose a été validée auprès d'intervenants et de spécialistes régionaux.

Le *Profil* se veut donc être le reflet de ce moteur économique régional qu'est l'agroalimentaire. Les données qu'on y trouve montrent non seulement l'importance, la présence, la diversité de ce secteur dans notre région, mais démontrent aussi un besoin d'établir une vision commune de l'avenir.

C'est pourquoi, nous mettons à la disposition de tous ceux et toutes celles qui désirent participer au développement de l'agroalimentaire dans la région ce document. Nous souhaitons qu'il facilite la concertation sur des priorités de développement dans le secteur permettant la mise à jour du plan stratégique régional.

En terminant, je remercie tous ceux et toutes celles qui ont participé à l'élaboration du *Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière*. J'en profite aussi pour réitérer l'assurance de notre collaboration dans ce domaine.

Le directeur régional,

A handwritten signature in cursive script that reads "Marcel Tremblay".

Marcel Tremblay

TABLE DES MATIÈRES

<i>Table des matières</i>	<i>i</i>
<u>Liste des tableaux</u>	<i>viii</i>
<u>Liste des figures</u>	<i>xi</i>
<u>Introduction</u>	<i>1</i>
<u>Notes aux lecteurs et lectrices</u>	<i>2</i>

PARTIE I → L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC

CHAPITRE 1 → L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC, UN SECTEUR DYNAMIQUE

<i>1.1 L'exportation des produits québécois</i>	<i>4</i>
<i>1.2 L'importation des produits extérieurs</i>	<i>5</i>

CHAPITRE 2 → L'AGRICULTURE, LES PÊCHERIES ET L'ALIMENTATION

<i>2.1 Secteur primaire</i>	<i>6</i>
<i>2.1.1 L'agriculture</i>	<i>6</i>
<i>a. Les productions animales</i>	<i>7</i>
<i>b. Les productions végétales</i>	<i>8</i>
<i>2.1.2 Pêches et aquiculture</i>	<i>9</i>
<i>2.2 Secteur secondaire</i>	<i>9</i>
<i>2.3 Secteur tertiaire</i>	<i>10</i>
<i>2.3.1 Commerce de gros</i>	<i>11</i>
<i>2.3.2 Commerce de détail</i>	<i>11</i>
<i>2.3.3 La restauration</i>	<i>11</i>

PARTIE II → L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE

CHAPITRE 1 → LES RESSOURCES

1.1 Les ressources physiques	14
1.1.1 Le climat	14
1.1.2 La topographie	19
1.1.3 Éléments de planification	20
1.2 Les ressources agricoles	21
1.2.1 L'espace agricole	21
a. Base territoriale	21
b. L'évolution dans le temps de la zone agricole	24
1.2.2 La composition de l'espace agricole : quelques indicateurs intéressants	30
a. L'indicateur du contrôle du territoire	30
b. L'indicateur du dynamisme du territoire	31
1.2.3 Éléments de planification	33
1.3 Les ressources humaines	35
1.3.1 Le présent : la main-d'œuvre	35
a. Mise en situation : la population active	35
b. La main-d'œuvre agricole	38
c. Constats sur la main-d'œuvre agricole lanauoise	39
1.3.2 L'avenir : la relève	41
a. L'état de la situation	41
b. Les caractéristiques de la relève	43
1.3.3 Éléments de planification	46

CHAPITRE 2 → LA MISE EN MARCHÉ

2.1 La mise en marché des produits agricoles	48
2.1.1 Le modèle québécois de mise en marché	48
2.1.2 La Loi sur la mise en marché des produits agricoles	49
2.1.3 L'application de la loi	49
2.2 Organismes de mise en marché et missions	51
2.2.1 Intervenants principaux	51
a. La régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	51
b. Les groupes spécialisés (Union des Producteurs Agricoles)	51
c. Les offices nationaux de commercialisation	52
2.2.2 Autres intervenants	53
a. Les exploitants et la vente directe	53
b. Le conseil de développement bioalimentaire de lanauidière (CDBL)	53
c. Les réseaux	55

CHAPITRE 2 → LA MISE EN MARCHÉ (SUITE)

2.3 L'agrotourisme	56
2.3.1 Définition	56
2.3.2 La fédération des agriculteurs du Québec	57
a. Les tables champêtres	57
b. Gîtes du passant	57
c. Promenade à la ferme	57
2.3.3 La réalité régionale	57
a. Les entreprises agrotouristiques de Lanaudière	58
b. Les réseaux régionaux	60
2.3.4 Éléments de planification	61

CHAPITRE 3 → LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

3.1 PORTRAIT DE L'AGRICULTURE DANS LANAUDIÈRE	64
3.1.1 L'agriculture dans Lanaudière	64
a. Le nombre d'exploitations	64
b. La superficie	65
3.1.2 L'économie agricole	65
a. Le capital agricole	65
b. Le salaire agricole	67
c. Les revenus agricoles déclarés	67
3.1.3 Les productions	69
a. Les productions végétales	69
b. Les productions animales	70
3.2 L'AGROENVIRONNEMENT	73
3.2.1 Notions de base	73
3.2.2 Agroenvironnement et cohabitation sur le territoire	73
3.2.3 Législation et comité de concertation en agroenvironnement	74
a. Cadre provincial	74
b. Cadre régional	76
3.2.4 Les problématiques spécifiques	78
a. Surproduction et gestion des fumiers	78
b. Entreposage des fumiers	78
c. Contamination des eaux de surface et souterraines	80
d. Surfertilisation	85
e. Érosion et conservation des sols	92
3.2.5 Éléments de planification – l'agroenvironnement	97
3.3 LES PRODUCTIONS AGRICOLES	99
3.3.1 Les productions animales	99
A. La production laitière	99
a) La production	99
b) La structure de production	103
c) Le contexte de marché	104
d) Portrait agroenvironnemental de la production laitière	106
e) Éléments de planification – production laitière	107

CHAPITRE 3 → LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (SUITE)

B. Portrait de la production avicole	110
Poulets à griller	110
a) La production	110
b) La structure de production	112
c) Le contexte de marché	113
d) Les facteurs de compétitivité	114
e) Portait agroenvironnemental de la production avicole	115
f) Éléments de planification – production du poulet à griller	116
Dindons à griller	117
a) La production	117
b) La structure de production	119
Oeufs de consommation	120
a) La production	120
b) La structure de production	121
Oeufs d'incubation	122
a) La production	122
b) La structure de production	124
C. Portrait de la production porcine	126
a) La production	126
Maternité	128
a) La production	128
b) La structure de production - maternité	130
Engraissement	131
a) La production	131
b) La structure de production - engraissement	134
Naisseur-finiisseur	135
Pouponnière	135
c) Le contexte de marché	136
d) Portait agroenvironnemental de la production porcine	137
e) Les opportunités	138
f) Éléments de planification – production porcine	138
D. Production bovine - vaches-veaux	144
a) La production	144
E. Production bovine – bouvillons (Finition)	146
a) La production	146
b) Portait agroenvironnemental de la production bovine	147
c) Éléments de planification – production bovine	147
3.3.2 Les productions végétales	149
A. Portrait de la production de légumes frais	149
a) La production	149
b) La structure de production	151
c) Portait agroenvironnemental de la production des légumes frais	153
d) Les opportunités	153
e) Éléments de planification - production des légumes frais	154
B. Portrait de la production, légumes de transformation	157
a) La production	157
b) La structure de production	158

CHAPITRE 3 → LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE (SUITE)

C. Portrait de la production fruitière	161
Fraises	161
a) La production	161
b) Les opportunités	161
Framboises	162
a) La production	162
b) Les opportunités	162
D. Portrait de la production en serres	164
Légumes de serre – tomates	164
a) La production	164
Légumes de serre – concombres	166
a) La production	166
E. Portrait de la production de pommes de terre	169
a) La production	169
b) La structure de la production	175
c) Le contexte de marché	177
d) Portrait agroenvironnemental de la production de la pomme de terre	177
e) Les opportunités	177
f) Éléments de planification	178
F. Portrait de la production de céréales, de maïs et d'oléagineux	182
Grandes cultures (céréales, maïs et oléagineux)	182
a) La production	182
b) La structure de production	184
c) Portrait agroenvironnemental en grandes cultures	185
d) Les opportunités	187
e) Éléments de planification – production des grandes cultures	187
Maïs	189
a) La production	189
Soya	193
a) La production	193
Orge	195
a) La production	195
b) Les opportunités	195
G. La production du tabac jaune	198
a) La production	198
b) La structure de production	199
c) Le contexte de marché	200
d) Portrait agroenvironnemental de la production du tabac	202
e) Les opportunités	202
f) Éléments de planification – production du tabac	202
H. Portrait de la production acéricole	205
a) La production	205
b) La structure de production	208
c) Le contexte de marché	210
d) Éléments de planification – production acéricole	212

CHAPITRE 4 → LA TRANSFORMATION, LA DISTRIBUTION ET LA RESTAURATION

4.1 La transformation	214
4.2 La distribution	215
4.3 La restauration	215
4.4 L'emploi	216
4.5 Produit intérieur brut (PIB)	216
4.6 Transformation et mise en marché des produits de la ferme	217
4.7 Éléments de planification	217

CHAPITRE 5 → LES ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION RÉGIONALE

5.1 Les forces du bioalimentaire	219
5.1.1 Ressources agricoles	219
5.1.2 Ressources humaines	219
5.1.3 Marché	219
5.1.4 Agroenvironnement	220
5.2 Les faiblesses	220
5.2.1 Ressources agricoles	220
5.2.2 Ressources humaines	220
5.2.3 Marché	220
5.3 Les défis bioalimentaires de Lanaudière	221
5.3.1 La conservation des ressources physiques et agricoles	221
5.3.2 L'innovation et le transfert technologique	221
5.3.3 Le développement de la capacité concurrentielle des entreprises	221
5.3.4 Un capital humain à valoriser	222
5.4 Les axes, les priorités et les stratégies de développement	222
5.4.1 La conservation des ressources physiques et agricoles	222
5.4.2 L'innovation et le transfert technologique	222
5.4.3 Le développement de la capacité concurrentielle des entreprises	222
5.4.4 Un capital humain à valoriser	223

ANNEXE 1 - RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC

Annexe 1 _____ 224

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références bibliographiques _____ 225

SITES INTERNET

Sites internet _____ 228

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 -	Utilisation du territoire au Québec (1995)	6
Tableau 2 -	Données économiques sur les pêches et l'aquiculture commerciale au Québec (1996)	9
Tableau 3 -	Données économiques sur le secteur secondaire du bioalimentaire au Québec (1995)	10
Tableau 4 -	Données économiques sur le secteur tertiaire du bioalimentaire au Québec (1995)	11
Tableau 5 -	Données climatiques des 6 MRC de Lanaudière	14
Tableau 6 -	Élévation du terrain par MRC	19
Tableau 7 -	Classification des sols de chaque MRC de Lanaudière	20
Tableau 8 -	Répartition de la population lanauchoise dans les 6 MRC (1999)	21
Tableau 9 -	Répartition de la population laurentienne dans ses 8 MRC (1999)	22
Tableau 10 -	Proportion de la population par rapport à la superficie du territoire de chaque MRC de Lanaudière (1999)	23
Tableau 11 -	Population par rapport à la superficie du territoire des MRC des Laurentides (1999)	24
Tableau 12 -	L'évolution de la zone agricole lanauchoise (entre 1986 et 1999)	26
Tableau 13 -	L'évolution de la zone agricole laurentienne (entre 1986 et 1999)	26
Tableau 14 -	Taux de location des superficies exploitées en zone agricole pour chaque MRC de Lanaudière (1997)	30
Tableau 15 -	Évolution du taux d'occupation de la zone agricole de Lanaudière (1995 et 1997)	32
Tableau 16 -	Population de Lanaudière et du Québec (entre 1991 et 1996)	35
Tableau 17 -	Lieu de travail de la population active de chaque MRC de Lanaudière (1996)	37
Tableau 18 -	Main-d'œuvre agricole lanauchoise (1997)	38
Tableau 19 -	Âge moyen des exploitants agricoles lanauchois (1995)	40
Tableau 20 -	Main-d'œuvre agricole lanauchoise (1997)	40
Tableau 21 -	Main-d'œuvre agricole engagée à temps partiel dans Lanaudière (1997)	41
Tableau 22 -	Entreprises agricoles ayant besoin de relève dans un délai de 5 ans (1997)	42
Tableau 23 -	Régions ayant déclarées le plus haut taux de manque de relève dans le lait, le bovin, les fruits et légumes (1997)	42
Tableau 24 -	Formation de la relève agricole de Lanaudière et du Québec	46
Tableau 25 -	Principaux règlements et principales conventions relatifs à leurs applications	50
Tableau 26 -	Syndicats spécialisés et Offices de producteurs dans Lanaudière (2002)	52
Tableau 27 -	Entreprises offrant une visite guidée à des groupes sur réservation par MRC	58
Tableau 28 -	Entreprises offrant une visite guidée à des groupes sur réservation par production	58
Tableau 29 -	Entreprises offrant des repas à la cabane à sucre par MRC	59
Tableau 30 -	Entreprises offrant des repas champêtres à la ferme par MRC	59
Tableau 31 -	Entreprises offrant le gîte à la ferme par MRC	60
Tableau 32 -	Évolution du nombre d'exploitations agricoles – Lanaudière	64
Tableau 33 -	Superficie agricole et superficie agricole moyenne par ferme - Lanaudière	65
Tableau 34 -	Capital agricole - Lanaudière	66
Tableau 35 -	Valeur moyenne des fermes – Lanaudière	66
Tableau 36 -	Salaires versés annuellement – Lanaudière	67
Tableau 37 -	Revenus déclarés par région administrative du Québec (1997)	68
Tableau 38 -	Revenus déclarés par MRC - Lanaudière	69
Tableau 39 -	Principales utilisations des superficies exploitables – Lanaudière	70
Tableau 40 -	Principales productions animales - Lanaudière	71
Tableau 41 -	Taux d'occupation pour les productions laitière, avicole et porcine (1997)	86
Tableau 42 -	Échéancier pour la réalisation des PAEF	88
Tableau 43 -	Liste des organismes qui réalisent des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière	89
Tableau 44 -	Évaluation des rejets en azote (N) versus le besoin réel des cultures lanauchoises	90
Tableau 45 -	Évaluation des rejets de phosphore (P ₂ O ₅) versus le besoin réel des cultures lanauchoises	90

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

Tableau 46 - Pistes de solutions pour pallier au surplus actuel en phosphore	91
Tableau 47 - Contenu en matière organique de 4 397 échantillons de sols prélevés, de 1995 à 1999	94
Tableau 48 - Nombre de producteurs laitiers de Lanaudière et du Québec	99
Tableau 49 - Nombre de vaches laitières	99
Tableau 50 - Lait livré aux usines pour différentes régions du Québec	100
Tableau 51 - Taille des fermes laitières (1997)	104
Tableau 52 - Évolution du prix moyens des quotas	105
Tableau 53 - Répartition du lait entre les entreprises de transformation du Québec (1996)	105
Tableau 54 - Production annuelle de poulets à griller (1995 et 1997)	110
Tableau 55 - Structure des fermes de production de poulets à griller (1997)	112
Tableau 56 - Production annuelle de dindons à griller (1995 et 1997)	117
Tableau 57 - Structure des entreprises de dindons à griller (1997)	119
Tableau 58 - Évolution du cheptel de poudeuses d'œufs de consommation (1995 et 1997)	120
Tableau 59 - Structure des fermes en production d'œufs de consommation (1997)	121
Tableau 60 - Évolution du cheptel de poudeuses d'œufs d'incubation (1995 et 1997)	122
Tableau 61 - Structure des entreprises de production d'œufs d'incubation (1997)	124
Tableau 62 - Nombre de fermes porcines (1981, 1986, 1991 et 1996)	126
Tableau 63 - Inventaire moyen total de porcs pour les cinq principales régions du Québec (1998-1999)	127
Tableau 64 - Production porcine – maternité (1995 et 1997)	128
Tableau 65 - Structure des fermes en production porcine – maternité (1997)	130
Tableau 66 - Structure des fermes en production porcine – maternité (1997)	131
Tableau 67 - Production porcine – engraissement (1995 et 1997)	132
Tableau 68 - Taux de rotation des porcs à l'engraissement par région administrative (1995 et 1997)	133
Tableau 69 - Structure des fermes en production porcine – engraissement (1997)	134
Tableau 70 - Structure des fermes en production porcine – engraissement (1997)	134
Tableau 71 - Évolution du prix moyen du porc, indice 100, payé aux producteurs	136
Tableau 72 - Objectifs d'implantation des interventions en 2004 pour la production porcine de Lanaudière	141
Tableau 73 - Les entreprises vaches-veaux entre 1995 et 1997	144
Tableau 74 - Nombre de producteurs assurés de vaches-veaux et de vaches assurées à la Régie des assurances agricoles entre 1998 et 2000	144
Tableau 75 - Entreprises de finition de bouvillons entre 1995 et 1997	146
Tableau 76 - Nombre de producteurs de bouvillons assurés à la Régie des assurances agricoles (RAAQ) entre 1998 et 1999	146
Tableau 77 - Nombre estimé de fermes déclarant produire au moins un hectare de légumes frais	149
Tableau 78 - Structure (superficiés) des fermes en production maraîchère (1997)	151
Tableau 79 - Structure (revenus) des fermes en production maraîchère (1997)	151
Tableau 80 - Nombre de fermes déclarant au moins un hectare de légumes de transformation en production annuelle (1995 et 1997)	157
Tableau 81 - Structure des fermes productrices de légumes de transformation (1997)	158
Tableau 82 - Nombre de fermes produisant au moins un hectare de fraise (1995 et 1997)	161
Tableau 83 - Nombre de fermes produisant des framboises (1995 et 1997)	162
Tableau 84 - Nombre de producteurs de tomates de serres (1995 et 1997)	164
Tableau 85 - Superficiés en production de concombres de serres (1995 et 1997)	166
Tableau 86 - Producteurs	169
Tableau 87 - Superficiés ensemencées en pommes de terre	170
Tableau 88 - Comparaison avec le Québec des quatre principales régions productrices de pommes de terre	175
Tableau 89 - Classement selon le revenu des fermes productrices de pommes de terre (1997)	176
Tableau 90 - Nombre de fermes de grandes cultures (1995 et 1997)	182

LISTE DES TABLEAUX (SUITE)

Tableau 91 -	Structure des fermes de grandes cultures (1997)	184
Tableau 92 -	Répartition des entreprises en fonction de leur revenu provenant des grandes cultures	185
Tableau 93 -	Entreprises en productions animales et en grandes cultures	185
Tableau 94 -	Production de maïs-grain (1995 et 1997)	189
Tableau 95 -	Production de soya (1995 et 1997)	193
Tableau 96 -	Production d'orge (1995 et 1997)	195
Tableau 97 -	Revenus agricoles bruts estimés par production pour la région de Lanaudière (1997)	198
Tableau 98 -	Production du tabac (1997 et 2000)	199
Tableau 99 -	Structure des fermes de tabac (2000)	199
Tableau 100 -	Demande des principaux acheteurs et production québécoise	201
Tableau 101 -	Nombre de producteurs acéricoles	205
Tableau 102 -	Entailles (1995, 1997 et 1999)	206
Tableau 103 -	Structure des entreprises acéricoles des trois principales régions (1997)	209
Tableau 104 -	Entreprises de transformation alimentaire par MRC	214
Tableau 105 -	Entreprises de distribution alimentaire par MRC	215
Tableau 106 -	Entreprises de restauration par MRC	216
Tableau 107 -	Répartition de l'emploi entre les cinq secteurs de l'industrie bioalimentaire	216
Tableau 108 -	Répartition du produit intérieur brut (PIB) bioalimentaire entre les cinq secteurs de l'industrie bioalimentaire	217

LISTE DES FIGURES

Figure 1 -	Principales exportations du Québec (1996)	4
Figure 2 -	Principales importations du Québec (1996)	5
Figure 3 -	Répartition des recettes monétaires pour les productions animales au Québec (1996)	7
Figure 4 -	Répartition des recettes monétaires pour les productions végétales au Québec (1996)	8
Figure 5 -	Topographie de Lanaudière	16
Figure 6 -	Période sans gel - Lanaudière	17
Figure 7 -	Saison de croissance - Lanaudière	18
Figure 8 -	Zone agricole - Lanaudière	25
Figure 9 -	La population lanaudoise active (1996)	36
Figure 10 -	La population lanaudoise active occupée (1996)	36
Figure 11 -	Lieu de travail de la population lanaudoise active occupée (1996)	37
Figure 12 -	Niveau de scolarité des femmes et des hommes (1997)	44
Figure 13 -	Scolarité de la relève agricole lanaudoise comparée à celle de la population de 15 ans et plus	45
Figure 14 -	Entreprises agricoles - Lanaudière	63
Figure 15 -	Agroenvironnement et cohabitation sur le territoire	74
Figure 16 -	Facteurs contribuant à la problématique agroenvironnementale des eaux de surfaces et des eaux souterraines dans le bassin versant de la rivière L'Assomption 1997	83
Figure 17 -	Concentration des unités animales	87
Figure 18 -	Production laitière par région (1999)	101
Figure 19 -	Production laitière moyenne par entreprise (1999)	101
Figure 20 -	Indice de productivité (1997) (province égale 100)	102
Figure 21 -	Contrôle laitier et insémination artificielle, nombre d'exploitations	103
Figure 22 -	Production laitière - Lanaudière	109
Figure 23 -	Nombre total de poulets à griller produits par année dans les cinq premières régions de production (1997)	111
Figure 24 -	Nombre moyen de poulets à griller produits par année par ferme, dans les cinq premières régions de production (1997)	112
Figure 25 -	Nombre de dindons à griller produits par année dans les cinq premières régions de production du Québec (1997)	118
Figure 26 -	Nombre moyen de dindons à griller produits par année par ferme dans les cinq premières régions de production du Québec (1997)	119
Figure 27 -	Nombre de poudeuses (œufs de consommation) pour Lanaudière et pour les cinq premières régions de production du Québec (1997)	121
Figure 28 -	Nombre de poudeuses d'œufs d'incubation pour les cinq principales régions de production (1997)	123
Figure 29 -	Nombre de poules poudeuses d'œufs d'incubation par entreprise pour les cinq principales régions de production du Québec (1997)	124
Figure 30 -	Production avicole - Lanaudière	125
Figure 31 -	Inventaire moyen total de porcs pour les cinq principales régions (1999)	127
Figure 32 -	Nombre total de truies pour les cinq premières régions du Québec (1997)	128
Figure 33 -	Nombre moyen de truies par maternité (1997)	129
Figure 34 -	Production annuelle de porcs à l'engraissement pour les cinq premières régions du Québec (1997)	132
Figure 35 -	Nombre moyen de porcs à l'engraissement produits/année/entreprise (1997)	133
Figure 36 -	Production porcine - Lanaudière	143
Figure 37 -	Vaches de boucherie pour les quatre principales régions (1997)	145
Figure 38 -	Bouvillons (finition) des cinq principales régions (1997)	147
Figure 39 -	Superficie (hectares) de légumes frais pour les principales régions de production du Québec	150
Figure 40 -	Superficie moyenne (hectares) des entreprises maraîchères (1997)	150

LISTE DES FIGURES (SUITE)

<i>Figure 41 - Superficie (hectares) moyenne des entreprises de production de légumes de transformation (1997)</i>	158
<i>Figure 42 - Répartition des entreprises de légumes frais et de transformation dans Lanaudière</i>	160
<i>Figure 43 - Répartition des entreprises de petits fruits dans Lanaudière</i>	163
<i>Figure 44 - Production de tomates de serre (m²) pour les cinq principales régions de production</i>	165
<i>Figure 45 - Superficie moyenne(m²) en production de tomates de serre (1997)</i>	166
<i>Figure 46 - Production de concombres de serre (m²/an) pour les cinq principales régions du Québec (1997)</i>	167
<i>Figure 47 - Superficiés moyennes (m²/an) en production de concombres de serre</i>	168
<i>Figure 48 - Superficiés (ha) ensemencées en pommes de terre (1999)</i>	170
<i>Figure 49 - Superficie moyenne (ha) pour les quatre principales régions (1997)</i>	171
<i>Figure 50 - Production commercialisée (%) par les quatre principales régions (1998)</i>	171
<i>Figure 51 - Rendement (tonnes/ha) pour les quatre principales régions (1999)</i>	172
<i>Figure 52- Prix (\$/tonne) pour les quatre principales régions (1998)</i>	173
<i>Figure 53 - Évolution du prix de la pomme de terre dans les quatre principales régions (1996 à 1998)</i>	174
<i>Figure 54 - Classement selon le revenu des entreprises productrices de pommes de terre des quatre principales régions (1997)</i>	176
<i>Figure 55 - Répartition des entreprises de pommes de terre dans Lanaudière</i>	181
<i>Figure 56 - Superficiés (ha) en grandes cultures pour les cinq principales régions (1997)</i>	183
<i>Figure 57 - Superficiés moyennes (ha) en grandes cultures (1997)</i>	184
<i>Figure 58 - Superficiés (ha) en maïs des cinq principales régions (1997)</i>	190
<i>Figure 59 - Superficiés moyennes (ha) en maïs par ferme (1997)</i>	190
<i>Figure 60 - Unités thermiques maïs Lanaudière</i>	192
<i>Figure 61 - Superficiés (ha) en soya des cinq principales régions (1997)</i>	194
<i>Figure 62 - Superficiés moyennes (ha) en soya (1997)</i>	194
<i>Figure 63 - Répartition des entreprises de grandes cultures dans Lanaudière</i>	197
<i>Figure 64 - Répartition des entreprises de tabac dans Lanaudière</i>	204
<i>Figure 65 - Nombre d'entailles pour les trois principales régions (1997)</i>	206
<i>Figure 66 - Nombre d'entailles moyen pour les trois principales régions de production (1997)</i>	207
<i>Figure 67 - Rendement (livres/entaille) pour les trois principales régions (1999)</i>	207
<i>Figure 68 - Prix moyen (\$/livre) pondéré des produits de l'érable</i>	208
<i>Figure 69 - Structure des entreprises acéricoles des trois principales régions (1997)</i>	209
<i>Figure 70 - Répartition des entreprises acéricoles dans Lanaudière</i>	213

N.B. - Les cartes incluses dans ce profil sont fournies à titre informatif et n'ont aucune valeur légale

INTRODUCTION

L'industrie bioalimentaire est l'un des secteurs économiques des mieux documentés. Les sources sont nombreuses et souvent contradictoires. Il devient de plus en plus difficile de se donner une vision d'un secteur d'activité aussi complexe et dynamique. Lors de la rédaction de ce profil, notre première tâche a donc été de synthétiser l'information et d'en tirer une vision d'ensemble, ce qui a eu l'avantage de chiffrer l'évolution du secteur et de simplifier l'analyse pour ceux qui ne sont pas des spécialistes du domaine.

Par ailleurs, l'agriculture évolue à un rythme sans précédent. Le *Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière* décrit la situation à un moment précis. Il pourra servir de base à une réflexion stratégique sur le secteur bioalimentaire. Il sera un outil essentiel à l'élaboration de plans d'action et à la définition de perspectives de développement.

Le *Profil* comprend trois parties, la première porte sur l'industrie bioalimentaire au Québec, la seconde sur l'industrie bioalimentaire de Lanaudière (les parties I et II sont regroupées dans le document synthèse). La troisième partie traite de l'industrie bioalimentaire pour chaque MRC de Lanaudière. Elle regroupe six brochures, soit une par MRC.

En terminant, le document dans son ensemble a été réalisé pour tous ceux et toutes celles qui s'intéressent au développement du bioalimentaire dans la région de Lanaudière.

Nous souhaitons qu'il soit abondamment utilisé.

NOTES AUX LECTEURS ET LECTRICES

Au moment de la rédaction, trois principales sources de statistiques étaient disponibles : le *Recensement de l'agriculture de 1996* de Statistique Canada, les *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles* du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) 1995, 1997 et l'Institut de la Statistique du Québec.

Statistique Canada procède une fois par cinq ans à un recensement de l'agriculture. Ce recensement porte sur toutes les caractéristiques des fermes (nombre de fermes, superficies cultivées, utilisation du sol, pratiques de gestion des terres, etc.) et sur les exploitants (profil des hommes et des femmes qui gèrent les fermes).

De son côté, le MAPAQ procède à l'enregistrement des exploitations agricoles au Québec. L'information recueillie permet, entre autres, d'établir un portrait complet et détaillé de la clientèle du Ministère. L'enregistrement des exploitations agricoles s'effectue sur une base volontaire, mais demeure la première condition pour l'obtention de toute aide technique ou financière de la part du Ministère. L'inventaire complet est fait une fois à tous les trois ans. Cet inventaire est encore l'outil le plus pratique pour suivre l'évolution de l'agriculture régionale.

Quant à l'Institut de la Statistique du Québec, elle estime sur une base annuelle l'évolution des principales productions en collaboration avec les fédérations spécialisées.

Une mention additionnelle mérite d'être faite au sujet de la législation régissant la protection du territoire et des activités agricoles. À cause de son entrée en vigueur récente (21 juin 2001) la loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives (loi 184), ainsi que les orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles révisées ne sont pas mentionnées dans le présent document. Il serait donc important que le lecteur tienne compte de ces nouvelles dispositions et ajustements législatifs en considérant le territoire zoné agricole dans la région.

En terminant, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin est utilisé dans ce document.

PARTIE I → L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC

L'industrie bioalimentaire¹ regroupe plusieurs activités économiques des secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire inclut l'agriculture (productions végétales et animales), les pêches et l'aquiculture commerciale. Le secteur secondaire regroupe essentiellement les entreprises de transformation des aliments (produits végétaux, animaux et marins) et celles de la transformation des boissons. Finalement, le secteur tertiaire inclut les commerces de gros (produits alimentaires, boissons, bétail et céréales), les commerces de détail (magasins d'alimentation) et les entreprises de restauration (restaurants, cafés et bars).

Le Québec est divisé en 17 régions administratives, soit le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, la Mauricie, l'Estrie, Montréal, l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laval, Lanaudière, les Laurentides, la Montérégie et le Centre-du-Québec (annexe 1).

¹ Le texte de la partie I : L'industrie bioalimentaire du Québec est tiré en partie du document : Profil bioalimentaire : MRC Le Haut Saint-Laurent. MAPAQ – direction régionale de la Montérégie, secteur ouest, pp. 2-14.

CHAPITRE 1 → L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DU QUÉBEC, **UN SECTEUR DYNAMIQUE**

L'industrie bioalimentaire est un secteur dynamique et particulièrement important de l'économie québécoise : il fournit près de 441 000 emplois. Par rapport à l'ensemble de l'économie du Québec, un peu plus d'un emploi sur neuf est relié directement à cette industrie. Depuis 1992, la progression des emplois dans ce secteur a nettement dépassé celle des emplois dans l'ensemble de l'économie québécoise. En 1997, cette progression dépassait d'environ 5 % celle de l'ensemble de l'économie.

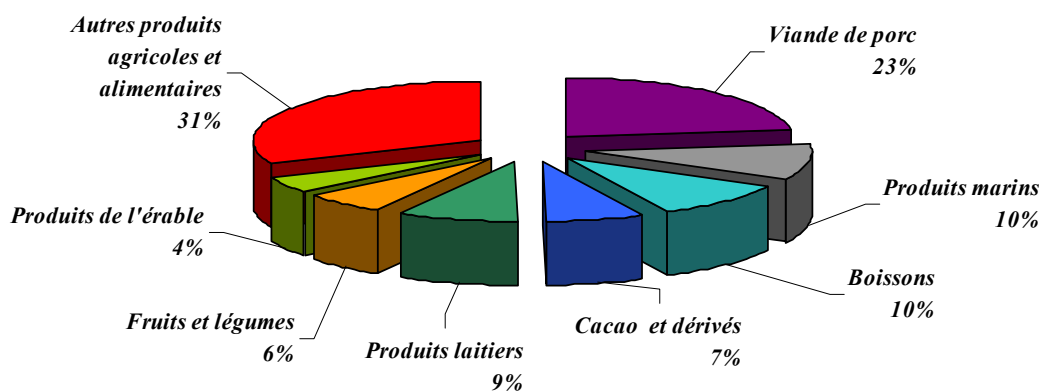
Par sa présence importante dans les régions administratives du Québec, l'industrie bioalimentaire constitue un des piliers de l'économie régionale. En effet, cette industrie procure plus de 10 % des emplois dans 13 des 17 régions du Québec.

1.1 L'EXPORTATION DES PRODUITS QUÉBÉCOIS

En 1996, les principaux produits exportés par le Québec ont été le porc, les produits marins, les boissons, les produits laitiers, les dérivés du cacao (chocolat) et les fruits et légumes.

De 1986 à 1996, la valeur des exportations québécoises s'est accrue de 55,2 % pour atteindre 2 milliards de dollars.

Figure 1 - Principales exportations du Québec (1996)



Total : 2 milliards de dollars

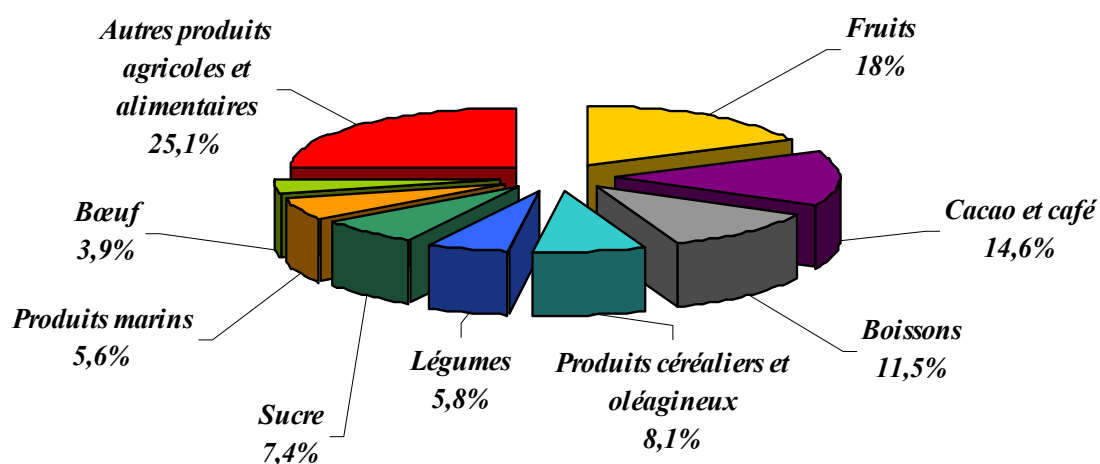
Source : Statistiques Canada, 1996.

1.2 L'IMPORTATION DES PRODUITS EXTERIEURS

En 1996, les importations québécoises ont été principalement les fruits, le cacao, le café, les boissons, ainsi que les produits céréaliers et oléagineux. En tout, 137 pays ont acheminé des produits agricoles et alimentaires vers le Québec.

De 1986 à 1996, la valeur des importations québécoises s'est accrue de 29,8 % pour atteindre 2,2 milliards de dollars.

Figure 2 - Principales importations du Québec (1996)



Total : 2,2 milliards de dollars

Source : Statistiques Canada, 1996

Durant ces années, les ventes de produits agricoles et d'aliments du Québec ont progressé beaucoup plus rapidement dans les marchés interprovinciaux et internationaux qu'au Québec.

CHAPITRE 2 → L'AGRICULTURE, LES PÊCHERIES ET L'ALIMENTATION

2.1 SECTEUR PRIMAIRE

2.1.1 L'AGRICULTURE

Malgré l'importance de sa superficie, le Québec a une zone propice à l'agriculture relativement limitée (tableau 1).

Seulement 4,1 % du territoire québécois fait l'objet d'une politique de zonage priorisant l'agriculture (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c.P-41.1). Les entreprises agricoles exploitent effectivement 3,35 millions d'hectares ou 2,2 % de la superficie en terre ferme.

Puisqu'il existe une concentration plus grande de la population dans ces mêmes zones, l'agriculture subit une pression continue du phénomène d'urbanisation.

Tableau 1 - Utilisation du territoire au Québec (1995)

	<i>Ha</i>	<i>Terre ferme (%)</i>
<i>Superficie totale du Québec²</i>	<i>152 152 119</i>	<i>100</i>
<i>Zone agricole (selon LPTAA)</i>	<i>6 342 505</i>	<i>4,1</i>
<i>Superficie des entreprises agricoles</i>	<i>3 358 295</i>	<i>2,2</i>

Source : Rapport annuel 1998-1999, CPTAQ.

En 1995, le Québec compte 35 323 exploitations agricoles enregistrées au ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Ces exploitations agricoles procurent de l'emploi à 78 300 personnes.

L'ensemble des exploitations agricoles a réalisé des recettes monétaires³ de 4,25 milliards de dollars en 1996. Ces recettes proviennent à 75 % des productions animales (lait, porc, bœuf, miel, etc.) et à 25 % des productions végétales (céréales, oléagineux, fruits, légumes, etc.). La production laitière, avicole, ainsi que la production porcine représentent ensemble un peu plus de 88,1 % des recettes monétaires de toutes les exploitations agricoles.

² Superficie totale du Québec : superficie totale du territoire municipalisé, territoires non organisés et territoires amérindiens.

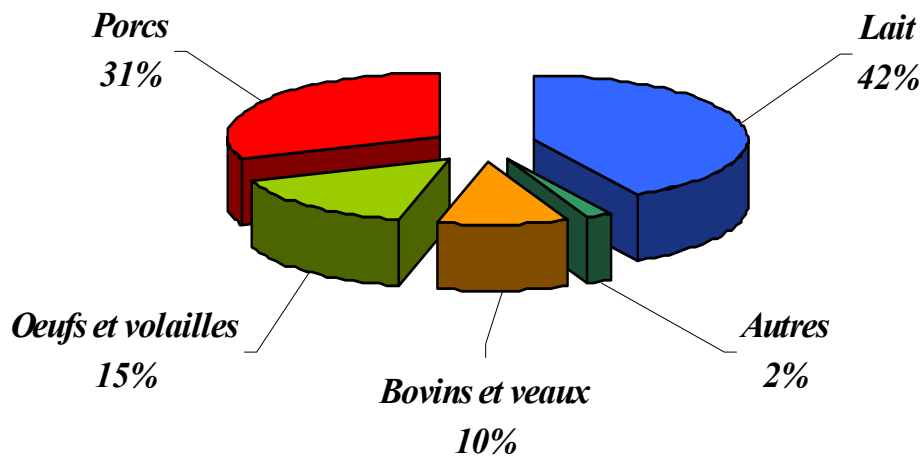
³ Les recettes monétaires incluent la vente des produits agricoles et les paiements gouvernementaux.

A. LES PRODUCTIONS ANIMALES

Le Québec demeure une province où l'élevage de bovins (laitier et de boucherie) implique près de 60 % des exploitations agricoles. La production laitière, avec près de 460 000 vaches réparties dans environ 11 700 entreprises, est présente dans toutes les régions du Québec. L'élevage de vaches de boucherie demeure souvent une activité à temps partiel. La production porcine se caractérise par un haut degré de spécialisation avec la présence de grosses entreprises intégrées verticalement et de producteurs indépendants oeuvrant dans les secteurs maternité et engraissement. Certaines productions animales (lait, œufs, poulets à griller et dindons) sont assujetties à un système canadien de la gestion de l'offre.

Dans la figure 3, on peut voir qu'en 1996 les recettes monétaires générées par les productions animales s'élèvent à plus de 3,15 milliards de dollars. La production laitière domine avec des recettes monétaires de 1,29 milliard de dollars (42 % du secteur des productions animales). La production porcine suit avec des recettes monétaires de 943 millions de dollars (31 % du secteur) et la production avicole avec des recettes monétaires de 545 millions de dollars (15 % du secteur). La production bovine (bouvillons et veaux lourds) a généré des recettes monétaires de 343 millions de dollars (10 % du secteur des productions animales).

Figure 3 - Répartition des recettes monétaires pour les productions animales au Québec (1996)



Total : 3,15 milliards de dollars

Source : Statistiques Canada, 1996.

B. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

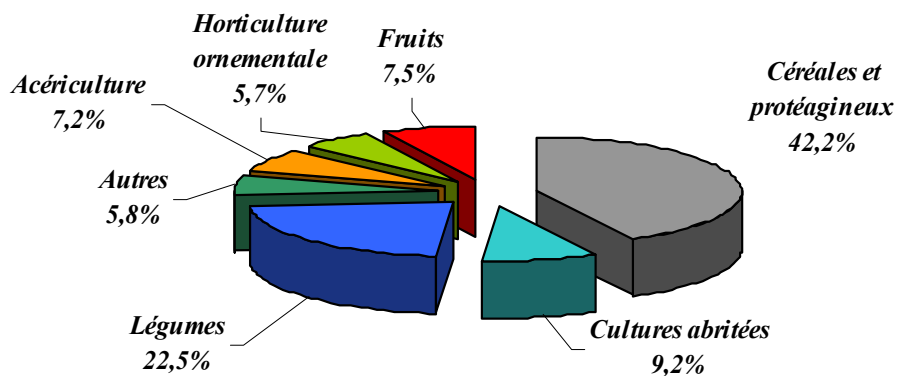
Les superficies cultivées en fourrages et en pâturages dominent dans le paysage rural avec près de 1,4 million d'hectares. Les superficies de céréales et d'oléagineux suivent donc avec plus de 700 000 ha. L'agriculture utilise ainsi de façon importante la ressource sol.

Les principales productions végétales servent, avant tout, d'aliments de base pour les différentes productions animales. Par ailleurs, on remarque une grande diversité des productions végétales, plus particulièrement des productions légumière, fruitière et ornementale.

L'acériculture est un secteur où le Québec possède un avantage comparatif reposant sur son climat et sur les peuplements de ses forêts.

Comme le démontre la figure 4, les productions végétales ont généré des recettes monétaires de près de 1,3 milliard de dollars en 1996. Les céréales et les oléagineux dominent avec des recettes monétaires de près de 552 millions de dollars (42 % du secteur des productions végétales).

Figure 4 - Répartition des recettes monétaires pour les productions végétales au Québec (1996)



Total : 1,3 milliard de dollars

Source : Statistiques Canada, 1996.

2.1.2 PÊCHES ET AOUICULTURE

Le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciale est inégalement réparti dans le territoire du Québec avec une plus grande concentration des entreprises dans les régions administratives bordant l'embouchure du fleuve Saint-Laurent (régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine).

Ce secteur contribue à près de 5 % du produit intérieur brut (PIB) généré par l'ensemble de l'industrie bioalimentaire du Québec. Près de 90 % du PIB des pêches et de l'aquiculture commerciale sont réalisés dans les régions administratives de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (65 %) et de la Côte-Nord (25 %).

Tableau 2 - Données économiques sur les pêches et l'aquiculture commerciale au Québec (1996)

<i>Nombre d'entreprises</i>	1 200
<i>Nombre d'emplois</i>	4 500
<i>Emplois par entreprise</i>	4
<i>Quantité capturée (tonne)</i>	48 800
<i>Valeur des ventes (\$)</i>	137 000 000
<i>Valeur des ventes par entreprise (\$)</i>	114 167
<i>Valeur unitaire des captures (\$/tonne)</i>	2 807
<i>Produit intérieur brut (% du bioalimentaire du Québec)</i>	5

Source : *Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec*, MAPAQ, 1996.

2.2 SECTEUR SECONDAIRE

La transformation des aliments et des boissons est le plus important secteur manufacturier du Québec en 1996 : il a généré des ventes⁴ de plus de 12,5 milliards de dollars en 1996. Avec près de 13 % de la valeur totale des livraisons, il devance les industries du papier (12 %), le matériel de transport (11,5 %), ainsi que la première transformation des métaux (9 %).

⁴ Les ventes ou valeurs des livraisons reflètent la valeur de ce qui a été produit et livré pour de fins de commercialisation.

Il contribue pour près de 29 % du produit intérieur brut (PIB) du bioalimentaire du Québec en 1995 (tableau 3) tout en générant une valeur ajoutée totale⁵ de 4,2 milliards de dollars.

Tableau 3 - Données économiques sur le secteur secondaire du bioalimentaire au Québec (1995)

	<i>Aliments</i>	<i>Boissons</i>	<i>Total aliments et boissons</i>
<i>Nombre d'entreprises</i>	822	53	875
<i>Nombre d'emplois</i>	43 098	7 309	50 407
<i>Moyenne d'emplois par entreprise</i>	52	138	58
<i>Valeur totale des ventes (milliards de dollars)</i>	9,95	1,76	11,71
<i>Valeur moyenne des ventes par entreprise (\$)</i>	12 104 623	33 207 547	13 382 857
<i>Valeur ajoutée par entreprise (\$)</i>	3,06	1,12	4,18
<i>Valeur ajoutée moyenne par entreprise (\$)</i>	3 722 628	21 132 075	4 777 143

Source : *Profil régional de l'industrie bioalimentaire, MAPAQ, 1995.*

Par rapport aux industries de transformation des aliments, les entreprises impliquées dans la transformation des boissons emploient en moyenne 2,65 fois plus de personnes, vendent pour 2,75 fois plus de produits et génèrent une valeur ajoutée moyenne 5,6 fois plus élevée. Ce sont donc des entreprises beaucoup plus importantes en taille et qui se démarquent plus particulièrement par la valeur ajoutée.

2.3 SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire du bioalimentaire regroupe les services reliés à la commercialisation des aliments et des boissons. Ces services sont un lien indispensable entre la production, la transformation et la consommation.

⁵ Valeur ajoutée : reflète la différence entre la valeur des livraisons et les coûts de fabrication et de conditionnement (matières premières, énergie, salaire, emballage, etc.).

Tableau 4 - Données économiques sur le secteur tertiaire du bioalimentaire au Québec (1995)

	<i>Commerce de gros</i>	<i>Commerce de détail</i>	<i>Restauration</i>	<i>Total</i>
<i>Nombre d'entreprises</i>	3 183	10 306	20 977	34 466
<i>Nombre d'emplois</i>	21 818	93 529	146 429	261 776
<i>Moyenne d'emplois par entreprise</i>	7	9	7	8
<i>Valeur totale des ventes (milliards de \$)</i>	13,78	14,59	4,92	33
<i>Valeur moyenne des ventes par entreprise (\$)</i>	4 329 249	1 415 680	234 543	965 879
<i>Produit intérieur brut (% de l'industrie bioalimentaire du Québec)</i>	7	18	26	51

Source : *Profil régional de l'industrie bioalimentaire, MAPAQ, 1995.*

2.3.1 COMMERCE DE GROS

Le commerce de gros, est responsable de près de 8 % des emplois du secteur tertiaire. La valeur totale des ventes de ce secteur s'élève à 41,4 % des ventes totales du secteur tertiaire et sa contribution au produit intérieur brut (PIB) du bioalimentaire du Québec est de 7 %. Ce sont des entreprises qui transigent un volume important d'aliments et de boissons (ventes moyennes de 4,3 millions de dollars par entreprise).

2.3.2 COMMERCE DE DÉTAIL

Le commerce de détail demeure le lien majeur entre l'offre et la demande en produits alimentaires avec près de 14,6 milliards de dollars de vente, ce qui représente près de 44 % de la valeur des livraisons et 36 % des emplois du secteur tertiaire du bioalimentaire au Québec.

2.3.3 LA RESTAURATION

Le secteur de la restauration représente environ 56 % des emplois du secteur tertiaire du bioalimentaire au Québec. Malgré son importance en terme d'emplois, ce secteur génère une valeur totale des ventes d'environ 5 milliards de dollars, ce qui représente près de 15 % de la valeur totale des ventes du secteur tertiaire du bioalimentaire au Québec.

PARTIE II → L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE

Située au Nord-Est de l'Île de Montréal, la région de Lanaudière englobe un territoire riche et diversifié où la réalité métropolitaine et les activités rurales se côtoient et cohabitent quotidiennement.

Ce vaste territoire qui occupe une superficie totale de 613 497 hectares⁶ s'étend sur 6 MRC : L'Assomption, D'Autray, Joliette, Matawinie, Les Moulins et Montcalm. Des 66 municipalités qui composent le paysage régional, sept⁸ d'entre elles font partie de la banlieue de la deuxième couronne de Montréal.

Sur une population totale de 396 659 personnes⁷, plus de 142 000 (37 %) habitent dans les municipalités des Moulins et de L'Assomption⁸. En contrepartie, les autres (63 %) habitent à l'orée ou au cœur du milieu rural, occupent 96,9 % du territoire de la région lanaudoise et structurent une dimension essentielle du portrait régional. C'est précisément cette diversité et une complémentarité des composantes régionales qui méritent d'être mises en valeur et développées en tant que richesse et non en tant qu'handicap dans le contexte d'un profil régional global.

Dans la présente partie de ce profil, nous nous attarderons au dynamisme social et économique qui ressort de la cohabitation entre le rural et l'urbain et, plus spécifiquement, de l'importance de l'industrie bioalimentaire lanaudoise et de son apport au développement régional dans son ensemble.

Un apport important, car l'industrie bioalimentaire de Lanaudière (secteurs primaire, secondaire et tertiaire) contribue en 1996 pour 430 000 000 \$ produit intérieur brut (PIB) du Québec et représente 16 100 emplois, soit près de 10 % de l'emploi régional.

⁶ Cette superficie exclut tous les territoires non-organisés et les territoires amérindiens, soit 738 438 hectares retrouvés dans la MRC Matawinie.

⁷ ISQ www.stat.gouv.qc.ca

⁸ Municipalité du sud : municipalités dont le développement est le plus influencé par Montréal, soit Terrebonne, Mascouche, Lachenaie, Charlemagne, Repentigny, Le Gardeur et L'Assomption.

L'agriculture par exemple, contribue à elle seule à plus de 37 % de la valeur du produit intérieur brut (PIB), soit 16 000 000 \$, et assure près de 30 % des emplois de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire lanaudoise⁹, soit 4 800 emplois.

Afin de cerner le plus fidèlement possible l'industrie bioalimentaire de Lanaudière, nous avons divisé cette seconde partie en cinq chapitres qui traiteront : des ressources, de la mise en marché, de la production agricole, de la transformation, la distribution et la restauration et des éléments de planification régionale.

⁹ *Profil de l'industrie bioalimentaire du Québec, estimation pour 1996.*

1.1 LES RESSOURCES PHYSIQUES

La qualité et les caractéristiques naturelles d'un milieu constituent des facteurs primordiaux qui influencent les rendements et les attentes pouvant être anticipés. Les données climatiques et pédologiques sont deux composantes incontournables. Vue l'étendue du territoire lanauois, il existe d'importantes variations climatiques et une grande diversité des types de sols.

1.1.1 LE CLIMAT

La géographie de la région, ainsi que la superficie du territoire des MRC nous obligent à diviser la région en deux et à aborder séparément la partie haute et la partie basse de la région. En effet, la variation entre les différents secteurs du territoire devient importante lorsque l'on discute de potentiel et de rendement agricole (figure 5).

De façon générale, on retrouve les températures annuelles moyennes les plus élevées, les périodes de croissance et les périodes sans gel les plus longues dans les parties situées plus au sud (figures 6 et 7).

Le tableau 5 qui suit résume brièvement les données climatiques des différentes parties de la région de Lanaudière.

Tableau 5 - Données climatiques des 6 MRC de Lanaudière

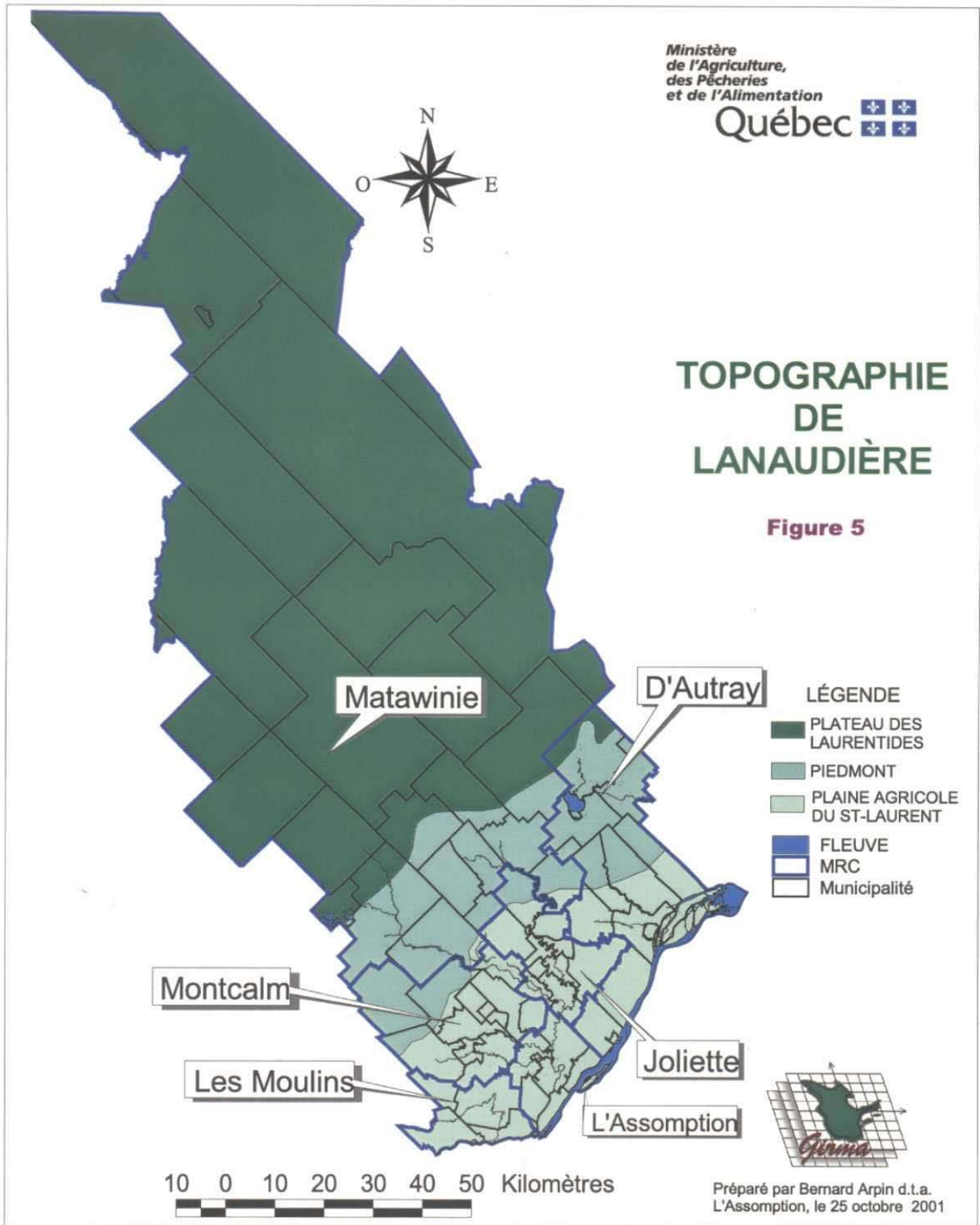
MRC	Longueur de la saison de croissance- Base 5°C (jours)		Période sans gel (Prob. 90 %) (jours)		Précipitations moyennes annuelles (cm)
	minimum	maximum	minimum	maximum	
L'Assomption	194	201	110	140	50
D'Autray	100	201	110	125	82,5 – 97,5
Joliette	194	201	110	125	87,5 – 100
Montcalm	166	194	95	125	85 – 105
Matawinie	166	194	80	110	N/D
Les Moulins	166	201	110	140	107,5 – 117,5

Source : *L'Atlas climatologique du Québec.*

Il est intéressant de constater que :

- ✓ La date moyenne du gel pour les MRC de Montcalm et de L'Assomption est le 2 novembre;
- ✓ La période sans gel ou de croissance pour les MRC de L'Assomption et de Joliette se situe entre la dernière semaine de mai et la seconde semaine de septembre;
- ✓ Une grande différence existe entre la partie sud et la partie nord du territoire. À Berthier, la dernière gelée arrive vers le 8 mai, alors que près du barrage Matawin, la dernière gelée se situe vers le 16 juin. Cette grande divergence dans un même territoire est essentiellement attribuable à la proximité de Berthier du fleuve Saint-Laurent et surtout du lac Saint-Pierre qui contribue directement à l'adoucissement du climat.

Figure 5 - Topographie de Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

Figure 6 - Période sans gel de Lanaudière

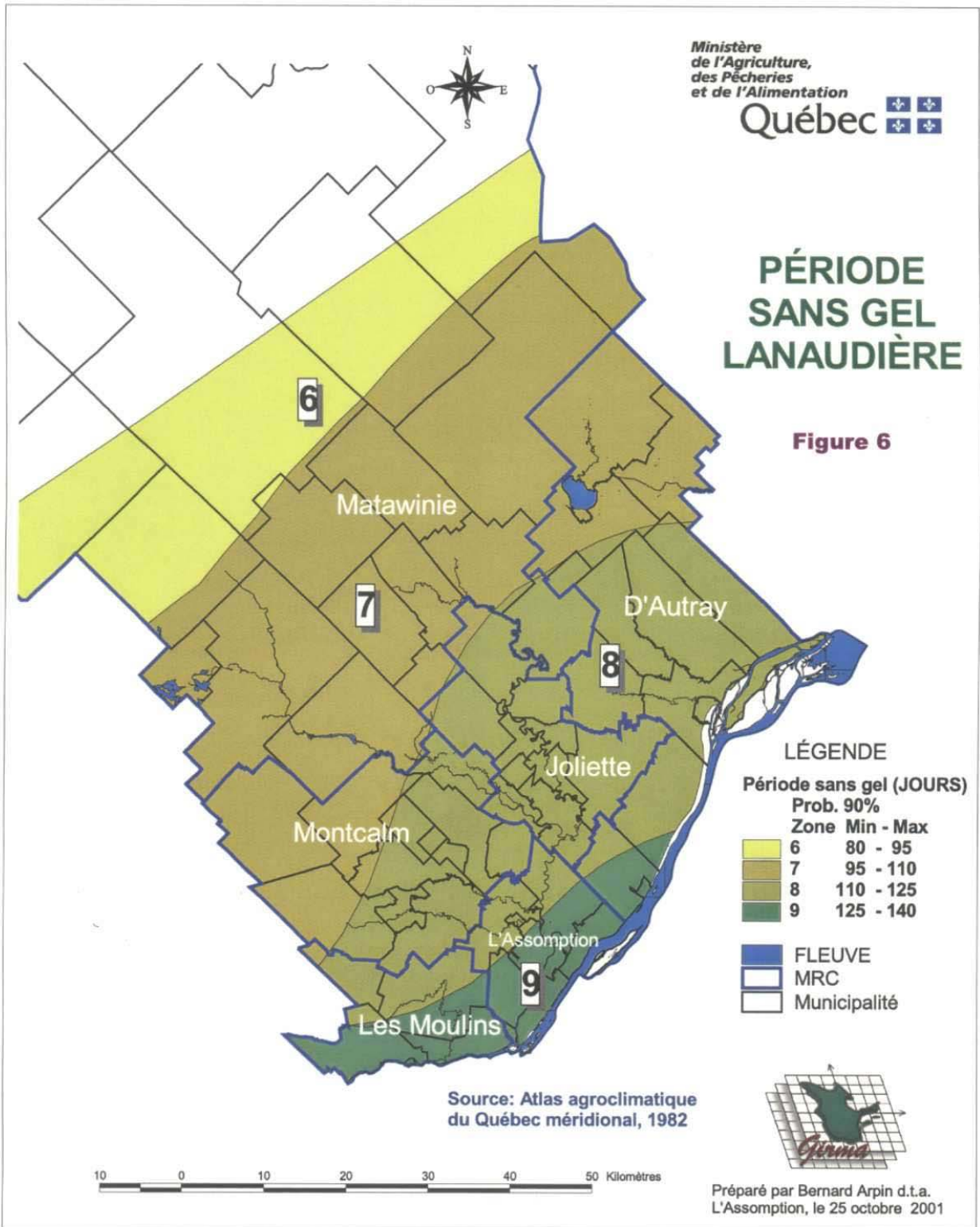
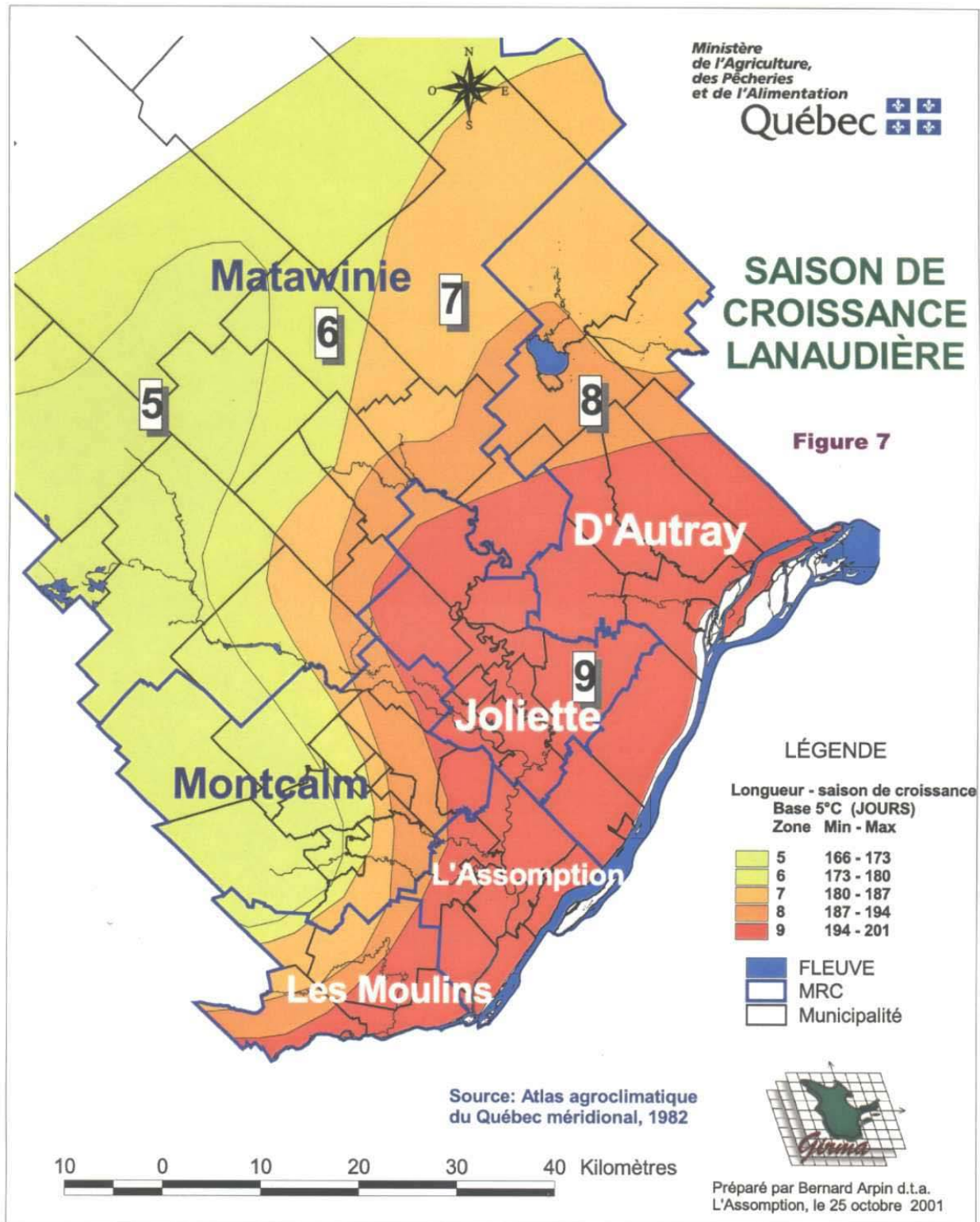


Figure 7 Saison de croissance de Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

1.1.2 LA TOPOGRAPHIE

De façon générale, le territoire lanadois se subdivise en trois grandes parties : la plaine, le piedmont et le plateau laurentien. Que ce soit en considérant l'élévation ou le potentiel ARDA¹⁰, ces trois subdivisions se distinguent facilement (figure 5).

- ✓ La plaine est la zone qui s'étend des abords du fleuve Saint-Laurent jusqu'aux limites nord de la MRC de Joliette ainsi, seule la moitié des deux MRC de Montcalm et de D'Auray est incluse.
- ✓ Le piedmont est la zone qui comprend la seconde moitié des deux MRC ci-dessus mentionnées et une bande (évaluée à 1/8 du territoire) longeant les limites sud de la MRC de Matawinie.
- ✓ Le plateau laurentien est la zone qui comprend le reste du territoire de la MRC de Matawinie.
- ✓ Le tableau 6 nous indique précisément comment se subdivise le territoire lanadois en considérant l'élévation du terrain.

Tableau 6 - Élévation du terrain par MRC

MRC	Portion estimée du territoire (%)	Élévation du terrain (m)
L'Assomption	100	0 à 99,9 (la plaine)
D'Auray	40	100 à 299,9 (le piedmont)
	60	0 à 99,9 (la plaine)
Joliette	100	0 à 99,9 (la plaine)
Montcalm	30	100 à 299,9 (nord-ouest du territoire)
	70	0 à 99,9 (la plaine)
Matawinie	10	100 à 299,9 (sud du territoire)
	90	300 à 649,9 (plateau laurentien)
Les Moulins	100	0 à 99,9 (la plaine)

Source : L'Atlas climatologique du Québec.

¹⁰ ARDA : classification des sols provenant d'un inventaire du Québec réalisé par le service de recherches du ministère de l'Agriculture du Canada en 1960. L'ARDA catégorise les sols selon leurs caractéristiques et selon leurs contraintes pour les cultures.

En recoupant les données climatologiques et pédologiques, la plaine (située plus au sud) présente des caractéristiques considérablement plus intéressantes pour l'agriculture que le nord, soit des sols de classe 2 et 3 et une élévation du sol variant essentiellement entre 0 et 99,9 mètres.

Près de 128 425 hectares des sols de Lanaudière sont considérés comme des sols de très bonne qualité (classe 2-3, ARDA). Près de 33 000 hectares (25 %) se trouveraient dans les MRC des Moulins et de L'Assomption (tableau 7).

Tableau 7 - Classification des sols de chaque MRC de Lanaudière

<i>MRC</i>	<i>Classe 2 (ha)</i>	<i>Classe 3 (ha)</i>	<i>Classe 4 (ha)</i>	<i>Classe 5 (ha)</i>	<i>Classe 7 (ha)</i>	<i>Classe 0 (ha)</i>	<i>Non classés (ha)</i>
<i>L'Assomption</i>	17 490	2 600	5 000	116	10	1 300	-
<i>D'Autray</i>	22 300	13 400	18 500	3 000	44 000	5 900	1 526
<i>Joliette</i>	13 310	2 750	18 600	2 655	2 130	1 860	580
<i>Montcalm</i>	26 350	10 720	12 737	305	21 350		
<i>Matawinie</i>	2 040	4 525	23 440	15 390	291 842	1 287	140
<i>Les Moulins</i>	9 560	3 380	11 660	110	1 040	394	200
LANAUDIÈRE	91 050	37 375	89 937	21 576	360 372	10 741	2 446

Source : Classification ARDA.

Le piedmont regroupe, quant à lui, une multitude de types de sols ayant un potentiel variant de la classe 2 à 7 et marque, par le fait même, une hausse au niveau de l'altitude avec une élévation uniforme entre 100 et 299,9 mètres.

Le piedmont constitue donc une zone mixte, que ce soit au niveau du climat, de l'élévation ou du potentiel du sol. Il annonce une troisième partie du territoire, le plateau laurentien, beaucoup plus homogène, mais considérablement moins propice à l'agriculture (classe 7 en grande majorité).

1.1.3 ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Les forces

- ✓ Concomitance des températures annuelles moyennes les plus élevées, des périodes de croissance et des périodes sans gel les plus longues dans la plaine.
- ✓ Concentration des meilleurs sols classés 2 et 3 dans la plaine et dans le piedmont.

1.2 LES RESSOURCES AGRICOLES

1.2.1 L'ESPACE AGRICOLE

Dans cette partie du Profil, nous utiliserons comme comparable la région des Laurentides, car elle est l'une des seules régions du Québec qui possède des caractéristiques similaires à la région de Lanaudière.

A. BASE TERRITORIALE

La région de Lanaudière jouit d'une situation géographique privilégiée non seulement à cause de sa proximité de Montréal, mais aussi à cause des multiples avantages notamment les conditions climatiques et la fertilité des sols.

Son territoire est grand. En comptant les territoires non organisés, ainsi que les territoires amérindiens situés dans la partie nord de la MRC de Matawinie, la superficie totale de Lanaudière s'élève à 1 351 935 hectares. Dans le profil, 738 438 hectares de la superficie régionale sont exclus. Ne déformant en rien la réalité régionale, cette exclusion permet de discuter des comparables similaires surtout en terme des superficies des territoires des MRC.

On retient comme **superficie régionale le cumul des 8 territoires municipalisés tel que spécifié par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), soit 613 497 hectares**. En ce qui a trait à la région des Laurentides, la superficie des 8 territoires municipalisés s'élève à 1 162 455 hectares.

Malgré quelques fluctuations dans les statistiques, dépendamment de la source retenue, il semble réaliste d'estimer en 1999 la **population lanaudoise à 396 656 personnes** et la population laurentienne à 463 091 personnes. Le tableau 8 qui suit nous montre la répartition de cette population dans le territoire.

Tableau 8 - Répartition de la population lanaudoise dans les 6 MRC (1999)

<i>MRC</i>	<i>Population (nombre)</i>	<i>Population (%)</i>
<i>L'Assomption</i>	<i>106 693</i>	<i>26,9</i>
<i>D'Auray</i>	<i>39 623</i>	<i>10,0</i>
<i>Joliette</i>	<i>54 624</i>	<i>13,8</i>
<i>Matawinie</i>	<i>44 091</i>	<i>11,1</i>
<i>Montcalm</i>	<i>40 072</i>	<i>10,1</i>
<i>Les Moulins</i>	<i>111 553</i>	<i>28,1</i>
LANAUDIÈRE	396 656	100,0

Source : ISQ www.stat.gouv.qc.ca, 1999.

On remarque une importante concentration de la population dans les deux MRC les plus proches de Montréal, soit L'Assomption et Les Moulins.

La concentration de cette population dans les deux MRC est directement attribuable à l'étalement urbain vers la deuxième et la troisième couronne de la métropole qui a eu lieu durant les 20 dernières années. C'est d'ailleurs dans ces deux MRC que les pressions d'urbanisation (dézonage) se font le plus ressentir, ce qui est dû à la demande toujours grandissante pour de nouveaux projets résidentiels et à l'implantation des services qui s'y rattachent.

Cette même réalité se retrouve dans la région des Laurentides. C'est aussi dans les 2 MRC les plus proches de Montréal et de Laval, soit Thérèse-De Blainville et Deux-Montagnes, que l'on retrouve le plus de personnes et où la proportion de la population par rapport à la superficie du territoire est la plus élevée (tableau 9).

Tableau 9 - Répartition de la population laurentienne dans ses 8 MRC (1999)

<i>MRC</i>	<i>Population (nombre)</i>	<i>Population (%)</i>
<i>Deux-Montagnes</i>	84 122	18,2
<i>Thérèse-De Blainville</i>	129 231	27,9
<i>Mirabel</i>	25 760	5,6
<i>La Rivière-du-Nord</i>	89 532	19,3
<i>Argenteuil</i>	29 045	6,3
<i>Les-Pays-d'en-Haut</i>	31 262	6,8
<i>Les Laurentides</i>	38 873	8,4
<i>Antoine-Labelle</i>	35 266	7,6
LAURENTIDES	463 091	100,0

Source : ISQ www.stat.gouv.qc.ca, 1999.

Les tableaux 10 et 11 qui suivent visent à illustrer l'importance de la concentration de la population dans les territoires Lanaudois et laurentiens.

Tableau 10 - Proportion de la population par rapport à la superficie du territoire de chaque MRC de Lanaudière (1999)

MRC	Superficie du territoire municipalisé (hectares)	Population (nombre)	Population (nombre/ha)
L'Assomption	26 516	106 693	4
D'Autray	108 626	39 623	0,4
Joliette	41 885	54 624	1,3
Matawinie	338 664	44 091	0,1
Montcalm	71 462	40 072	0,6
Les Moulins	26 344	111 553	4,2
LANAUDIÈRE	613 497	396 656	0,6

Sources : MAMM, www.mam.gouv.qc.ca/mamm.html, 1999.

ISQ, www.stat.gouv.qc.ca, 1999.

Comparativement à la moyenne régionale lanaudoise de 0,6, la proportion de la population par rapport à la superficie est presque 7 fois plus importante dans la MRC de L'Assomption et dans la MRC des Moulins. Ce constat devient d'autant plus important lorsque l'on considère que le poids démographique retrouvé dans ces deux MRC constitue non seulement un bassin de main-d'œuvre potentielle, mais surtout un bassin de clients potentiels pour l'ensemble des activités et projets dans la région.

La MRC de Joliette mérite d'être mentionnée comme étant un pôle secondaire (en terme de poids relatif de la population) fort intéressant à considérer. Quoique considérablement plus faible que celui de L'Assomption et des Moulins, le ratio observé pour cette MRC est tout de même le plus important dans toute la partie nord de la région.

Dans le cas de la région des Laurentides, ce sont encore une fois les MRC de Thérèse-De Blainville et de Deux-Montagnes qui rassemblent les plus importants ratios de population par rapport à la superficie du territoire, soit 16 et 9 fois de plus que la moyenne régionale (tableau 11).

+ Tableau 11 - Population par rapport à la superficie du territoire des MRC des Laurentides (1999)

<i>MRC</i>	<i>Superficie du territoire municipalisé (hectares)</i>	<i>Population (nombre)</i>	<i>Population (nombre/ha)</i>
<i>Deux-Montagnes</i>	24 028	84 122	3,5
<i>Thérèse-De Blainville</i>	20 254	129 231	6,4
<i>Mirabel</i>	48 886	25 760	0,5
<i>La Rivière-du-Nord</i>	44 986	89 532	2,0
<i>Argenteuil</i>	125 951	29 045	0,2
<i>Les-Pays-d'en-Haut</i>	69 025	31 262	0,5
<i>Les Laurentides</i>	248 874	38 873	0,2
<i>Antoine-Labelle</i>	580 451	35 266	0,1
LAURENTIDES	1 162 455	463 091	0,4

Sources : MAMM. . www.mam.gouv.qc.ca/mamm.html. 1999.

ISQ, www.stat.gouv.qc.ca. 1999.

Malgré le poids de la population urbaine de type « banlieusard » concentrée dans les MRC de Lanaudière, le milieu agricole constitue un des principaux dénominateurs communs entre les 6 MRC. En effet, l'agriculture a constitué et continue de constituer la fibre du tissu social de la région dans son ensemble.

B. L'ÉVOLUTION DANS LE TEMPS DE LA ZONE AGRICOLE

Sa superficie

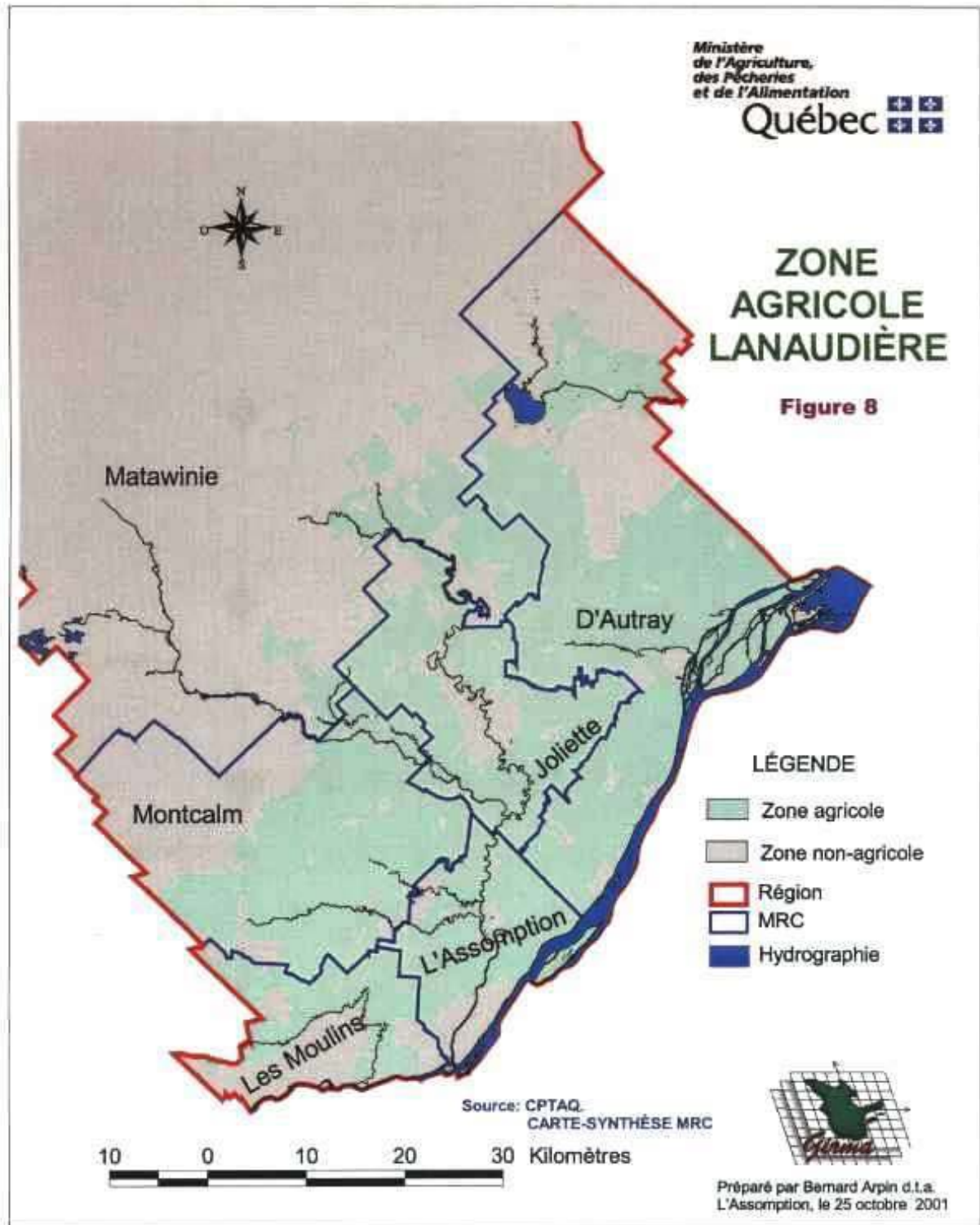
En 1999¹¹, la zone agricole de Lanaudière s'étend sur 206 564 hectares et couvre plus de 34 % du territoire (figure 8).

La plus grande partie de la zone agricole se retrouve dans la MRC de D'Autray (35,6 %), dans la MRC Montcalm (21,4 %) et dans la MRC de Joliette (15,8 %).

Pour sa part, la zone agricole des Laurentides couvre 193 459 hectares et représente 16,6 % du territoire laurentien. Les trois plus importantes concentrations de territoire décréte agricole se retrouvent dans les MRC de Mirabel, Deux-Montagnes, et Thérèse-De Blainville (tableau 13).

¹¹ *CPTAQ Rapport annuel 1998-1999*

Figure 8 - Zone agricole - Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

Les deux tableaux qui suivent tentent de synthétiser l'évolution de la zone agricole lanauoise et laurentienne.

Tableau 12 - L'évolution de la zone agricole lanauoise (entre 1986 et 1999)¹²

	1986 (ha)	1991 (ha)	1993 (ha)	1999 (ha)	(ha)	Variation par MRC (%)	Variation par rapport à la région (%)
<i>L'Assomption</i>	21 978	19 825	19 447	19 723	-2 255	-10,3	-16,9
<i>D'Auray</i>	76 146	73 512	73 490	73 617	-2 529	-3,3	-19,0
<i>Joliette</i>	34 218	32 588	32 520	32 617	-1 601	-4,7	-12,0
<i>Matawinie</i>	20 907	20 842	20 842	21 671	764	3,7	5,7
<i>Montcalm</i>	46 528	43 874	43 877	44 266	-2 262	-4,9	-17,0
<i>Les Moulins</i>	20 102	14 655	14 655	14 670	-5 432	-27,0	-40,8
LANAUDIÈRE	219 879	205 296	204 831	206 564	-13 315	-6,1	100

Source : CPTAQ, 1986, 1991, 1993, 1999.

Tableau 13 - L'évolution de la zone agricole laurentienne (entre 1986 et 1999)

	1986 (ha)	1991 (ha)	1993 (ha)	1999 (ha)	Variation (ha)	Variation par MRC (%)	Variation par rapport à la région (%)
<i>Deux-Montagnes</i>	17 763	16 896	16 065	16 151	-1 612	-9,1	12,2
<i>Thérèse-De Blainville</i>	11 936	10 438	10 746	10 792	-1 144	-9,6	8,6
<i>Mirabel</i>	45 537	42 741	42 741	42 811	-2 726	-6,0	20,6
<i>La Rivière-du-Nord</i>	6 812	6 430	6 430	6 547	-265	-3,9	2,0
<i>Argenteuil</i>	44 993	42 205	ND	42 016	-2 977	-6,6	22,5
<i>Les Pays-d'en-Haut</i>	0	0	ND	101	101	-----	-0,8
<i>Les Laurentides</i>	16 145	14 530	ND	15 441	-704	-4,4	5,3
<i>Antoine-Labelle</i>	63 518	61 417	ND		-3 918	-6,2	29,6
LAURENTIDES	206 704	194 657	-----	193 459	-13 245	-6,4	100

Source : CPTAQ, 1986, 1991, 1993, 1999.

¹² Afin de faciliter la consultation du tableau, on a intégré la zone agricole de la municipalité de Saint-Thomas aux superficies agricoles de la MRC de Joliette dès 1986 même si le transfert a, en réalité, été fait au début des années 1990.

Les gains

Quoique généralement négatives, les variations cachent, dans une certaine mesure, une réalité rassurante de l'état actuel de la zone agricole dans le territoire de Lanaudière. En effet, la majorité des pertes territoriales ont eu lieu avant la révision de la zone agricole québécoise en 1990-1991.

À cela s'ajoute le fait qu'entre le début et la fin des années 1990, on assiste à un gain territorial pour l'ensemble des 6 MRC. Ces gains varient toutefois considérablement d'une MRC à une autre. Par exemple, la zone agricole de la MRC des Moulins augmente de 15 hectares et celle de la MRC de Matawinie de 829 hectares (la hausse moyenne régionale se situe autour de 288 hectares).

En d'autres termes, quoique le mitage de la zone agricole soit encore aujourd'hui une phénomène d'actualité, la révision de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec (LPTAQ) a permis entre autres d'inclure la notion de protection, de promotion et de développement des activités agricoles et, par extension, la notion du droit de produire. L'adoption des orientations gouvernementales en matière de protection du territoire agricole, ainsi qu'une prise de conscience collective naissante valorisent de plus en plus l'agriculture comme composante essentielle de la société et de l'économie québécoise.

Les pertes

En tout, la zone agricole de la région de Lanaudière a diminué de 13 318 hectares en 13 ans, soit près de 6 % de la superficie de la zone agricole de 1986.

La région des Laurentides affiche des pertes quelques peu plus élevées pour la même période, soit 13 245 hectares (6,4 %). Ces pertes se concentrent elles aussi dans les deux MRC les plus proches de Montréal : Thérèse-De Blainville et Deux-Montagnes.

L'analyse du tableau 12 nous permet d'établir plusieurs constats qui méritent d'être formulés :

- 1) En évaluant les pertes moyennes à près de 2 219 hectares en 13 ans par MRC (13 315 ha/6 MRC), seules de D'Autray et des Moulins ont connu des pertes supérieures à la moyenne. La MRC des Moulins enregistre le plus important écart de la moyenne, soit une différence de 3 212 hectares.
- 2) En ce qui a trait à l'évaluation des pertes pour l'ensemble de la région, un élément ressort : tandis que la majorité des MRC contribue de 10 % à 20 % aux pertes de territoire agricole, la MRC des Moulins accumule, à elle seule, plus de 40 % des pertes lanaudoises en matière de zonage agricole entre 1986 et 1999.
- 3) Avec la seule variation positive dans toute la région, la superficie zonée agricole de la MRC de Matawinie affiche une stabilité fort enviable. Cette stabilité peut

s'expliquer par la situation géographique de la MRC qui ne connaît pas le même niveau de pressions spéculatives ou urbaines que les MRC situées à proximité de la Métropole.

Un commentaire sur l'évolution de la zone agricole

La révision de 1990-1991 jumelée aux multiples interventions législatives gouvernementales et aux multiples interventions avec le milieu ont freiné la dégradation de la zone agricole partout au Québec et ont donné un souffle nouveau à la Loi sur la protection du territoire agricole.

Dans le cas des MRC situées au sud de Lanaudière, leur proximité géographique de la Métropole et une demande relativement élevée ont normalisé la tendance à éroder la zone agricole.

Mis à part une proximité exploitable, un autre élément peut avoir contribué à la régularité des demandes d'exclusion ou d'utilisation autre qu'agricole depuis la révision : l'absence de schémas d'aménagement mis à jour. En effet, à l'exception des MRC de L'Assomption et des Moulins, la plupart des 4 autres MRC réfèrent encore à leurs schémas d'aménagement « de la première génération », datant du milieu des années 1980. Tandis que la révision est en cours dans quelques-unes des MRC lanaudoises, la planification du territoire et la vision précise de l'évolution et du développement local n'a plus de balises d'aménagement fondées sur les considérations, les problématiques et les législations actuelles.

L'évolution de la zone agricole lanaudoise suit celle du reste du Québec. Étant parvenu à freiner les ravages par le biais de révisions, d'ententes et de législations, il importe maintenant de continuer sur cette lancée, de concert avec l'ensemble des acteurs locaux de tous les niveaux, afin de planifier et projeter un avenir plus équilibré de notre zone agricole.

La mise en valeur

La protection et la mise en valeur de la zone agricole est définitivement une responsabilité collective. Il existe toutefois une instance spécialisée qui assure la protection du territoire agricole et qui surveille l'application des lois sous sa responsabilité, soit la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1) et la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1).

Outre les énoncés présents dans les lois qui encadrent son travail, la mission de la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été reformulée de la façon suivante :

« garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. »

À ce titre, assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu ».¹³

À ces mandats globaux s'ajoutent quelques enjeux prioritaires spécifiques :

La Commission de protection du territoire agricole du Québec doit intervenir en vue de contrôler le débordement de l'urbanisation en zone agricole, particulièrement à proximité des agglomérations urbaines [..et..] assurer le maintien ou le développement de conditions propices à la croissance de l'agriculture de manière à éviter que la sous-utilisation à des fins agricoles du territoire ne remette en question la pérennité de la zone agricole.¹⁴

Le milieu agricole de Lanaudière est un milieu qui a su préserver son dynamisme et qui a fait preuve d'innovation pour plusieurs productions. Il a toutefois besoin d'un appui et d'un support additionnel afin de pouvoir mieux se positionner. Cet appui peut se traduire par la diminution des projets d'empiètement dans la zone agricole, par une concertation ou par un dialogue plus régulier avec le milieu, par un appui financier ou professionnel aux nouvelles entreprises agricoles ou par une priorisation réelle de l'activité agricole dans la zone agricole. Bref, par un effort de mise en valeur planifié et commun à tous de la zone et des activités agricoles, le dynamisme du milieu agricole lanaudois sera préservé.

D'autre part, la spécificité du territoire lanaudois, que ce soit au niveau de sa géographie, de ses sols fertiles ou de ses conditions climatiques, exige une reconnaissance du caractère exceptionnel et de la richesse de ce milieu et surtout de l'importance de le maintenir, de le développer et de le promouvoir intelligemment et efficacement.

¹³ http://doc.gouv.qc.ca/tribunaux/html/tribunaux_com_protect_agri.html, Date de création 22 juin 2000.

¹⁴ http://doc.gouv.qc.ca/tribunaux/html/tribunaux_com_protect_agri.html, Rapport annuel 1998-1999.

1.2.2 LA COMPOSITION DE L'ESPACE AGRICOLE : QUELQUES INDICATEURS INTÉRESSANTS

A. L'INDICATEUR DU CONTRÔLE DU TERRITOIRE

Le niveau de contrôle du territoire est essentiel à déterminer afin de bien saisir le degré de possession de la terre par le milieu.

La location est parfois un indice assez fiable d'une volonté spéculative et/ou d'une pénurie de terres dans une municipalité, une MRC ou une région donnée. Ainsi, le taux de location (ratio des fermes possédées vs terres louées) des superficies exploitées en zone agricole est un indicateur intéressant à étudier pour identifier des zones plus sensibles par rapport à la moyenne régionale.

Le tableau 14 nous indique non seulement la superficie possédée et la superficie louée dans le territoire de chaque MRC et de la région, mais aussi si la location se fait entre agriculteurs (louée à), ce qui signifie que le fonds de terre appartient à un agriculteur, ou si la location se fait entre des agriculteurs et une tierce personne (louée de), ce qui peut vouloir dire que cette tierce personne n'est pas forcément un agriculteur.

Tableau 14 - Taux de location des superficies exploitées en zone agricole pour chaque MRC de Lanaudière (1997)

	<i>L'Assomption</i>	<i>D'Autray</i>	<i>Joliette</i>	<i>Matawinie</i>	<i>Montcalm</i>	<i>Les Moulins</i>	<i>LANAUDIÈRE</i>
<i>Superficie possédée (ha)</i>	10 311	35 950	18 152	10 528	29 962	5 002	109 904
<i>Superficie louée à (ha) (entre agriculteurs)</i>	99 9	1 984	1 184	656	2 642	307	7 772
<i>Superficie louée de (ha)</i>	4 811	10 912	5 282	3 316	10 942	2 281	37 544
<i>Superficie totale (ha)</i>	14 124	44 877	22 250	13 187	38 261	6 977	139 676
TAUX DE LOCATION (%)	34	24,3	23,7	25,1	28,5	32,6	26,8

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Avec près d'un quart de son territoire en location (26,8 %), l'ensemble des acteurs locaux se doivent de comprendre les diverses dynamiques qui peuvent être responsables de cette réalité. Plusieurs explications peuvent justifier les taux obtenus dépendamment de la MRC. En général, deux hypothèses peuvent être avancées, soit :

- ✓ Des technicalités légales (*Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles*, fiscalité);

✓ La spéculation foncière.

Dans le cas des technicalités légales, lors de l'enregistrement au MAPAQ de l'exploitation agricole (données qui sont utilisées dans cette section), il est possible, pour plusieurs raisons, que seule la superficie « louée de » soit déclarée, ce qui entraîne une certaine marge d'erreur. Ce scénario est le plus probable dans les MRC de Joliette, de Montcalm, de D'Autray et de Matawinie.

La spéculation foncière est surtout applicable aux MRC des Moulins et de L'Assomption. Elle ne se manifeste plus par des dézonages massifs, mais peut être évaluée par rapport au taux de location. Ce taux permet de repérer les superficies qui ont un potentiel de développement économiquement intéressant comme projet résidentiel, commercial ou industriel.

Il importe de se rappeler que le fond du problème de la spéculation réside essentiellement dans une sous-exploitation des terres, alors que le besoin en terres agricoles devient de plus en plus criant autour de Montréal. La sous-exploitation se traduit par plusieurs réalités dont la détérioration des installations, la présence de cultures « temporaires » et la proximité des périmètres d'urbanisation des municipalités voisines. Un second indicateur mériterait d'être évalué afin de déterminer le niveau exact de contrôle et la durée des contrats de location. Cette durée pourrait être révélatrice du véritable niveau de contrôle que possèdent les agriculteurs locataires sur la terre qu'ils exploitent.

Il devient donc essentiel de développer à l'échelle régionale, prioritairement pour les MRC de L'Assomption et des Moulins, des moyens pour contrer la spéculation foncière et pour rendre à ces terres une activité agricole plus stable, viable et profitable.

Quoique l'une n'exclut pas automatiquement l'autre, les deux hypothèses posées ne peuvent justifier à elles seules l'importance des taux de location présentés pour chacune des MRC de la région. Il est évident que seule une combinaison de facteurs peut expliquer ces chiffres. Toutefois, les hypothèses présentées constituent l'explication de base aux taux de location élevés dans la région.

B. L'INDICATEUR DU DYNAMISME DU TERRITOIRE

Il existe un indicateur qui permet d'estimer le taux de dynamisme agricole dans un territoire donné : le taux d'occupation de la zone agricole. Le calcul de ce taux est fondé essentiellement sur l'évaluation de la superficie présentement exploitée par rapport à la superficie de la zone agricole décrétée.

Il importe de spécifier que le taux d'occupation d'une zone agricole ne peut jamais atteindre 100 %, car les nombreuses emprises publiques ou parapubliques (routes, autoroutes, lignes électriques, sites d'enfouissement, etc.), plusieurs types de terrains privés (boisés privés, golfs, sablières, etc.) inclus dans la zone agricole ainsi que de nombreux espaces sur la ferme (bâtiments, terres en jachère, boisés non exploités, terres en friche, etc.) ne peuvent être occupés par une activité agricole. L'ensemble

de ces restrictions à la production peuvent être estimées entre 5 et 10 % du territoire agricole en général.

Dans le cas de Lanaudière, en 1995, près de 14 848 hectares étaient considérés comme non productifs ou occupés par les bâtiments. Cette superficie représente 7 % de la zone agricole décrétée.

En comptabilisant le 7 % du territoire qui ne peut être utilisé à des fins agricoles, les taux d'occupation se trouvent considérablement majorés. Ainsi, tel que nous le démontre le tableau 15, au lieu de se situer à près de 62,2 % en 1995, et 64,4 % en 1997, les taux d'occupation majorés se situent à près de 69 % en 1995 et 71,5 % en 1997.

Tableau 15 - Évolution du taux d'occupation de la zone agricole de Lanaudière (entre 1995 et 1997)

	1995	1997
Superficie exploitée (ha)	128 447	133 089
Zone agricole (ha)	206 564	206 564
Taux d'exploitation (%)	62,2	64,4
Taux d'exploitation majorés de 7 %	69	71,5

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995.

Ainsi, on remarque :

- 1) L'importance des taux obtenus. Le haut taux d'occupation de la zone agricole est symptomatique du grand besoin en terre du milieu agricole. Face à ce besoin réel de fonds de terre, il est difficile de concilier la constance des demandes de dézouage avec les attentes de productivité et de rentabilité économiques formulées à l'égard de l'industrie bioalimentaire dans son ensemble.
- 2) La hausse régulière du taux d'occupation. En effet, entre 1995 et 1997, le taux d'occupation augmente de 2,5 %.

Avec près de 71,5 % de la zone agricole exploitée ainsi qu'une hausse prévisible régulière et constante du taux d'occupation, une problématique particulière relative au manque grandissant de terres agricoles et de saturation éventuelle de la zone agricole peut être envisageable à moyen et à long terme. Cette problématique devient d'autant plus palpable si on considère les prix constamment à la hausse des terres dans le territoire.

1.2.3 ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Les forces

Territoire agricole

- ✓ La situation géographique avantageuse par rapport à Montréal;
- ✓ Le milieu agricole constitue un des principaux dénominateurs communs entre les 6 MRC de la région;
- ✓ Près de 33,7 % du territoire municipalisé de Lanaudière est zoné agricole.

Appui administratif et législatif

- ✓ La révision de la Loi sur la protection du territoire agricole protège dorénavant les activités agricoles;
- ✓ La révision des schémas d'aménagement dans les 6 MRC est en cours;
- ✓ La présence de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Outils de planification

- ✓ L'existence d'indicateur du contrôle du territoire;
- ✓ L'existence d'indicateur du dynamisme agricole.

Les faiblesses

Sur le terrain

- ✓ La cohabitation parfois difficile en zone agricole entre agricole et non-agricole;
- ✓ Les pressions au dézonage surtout dans les MRC où il y a une forte concentration de la population (Les Moulins et L'Assomption);
- ✓ L'importante concentration de la population dans les deux MRC les plus proches de Montréal (L'Assomption et Les Moulins).

Territoire agricole

- ✓ Entre 1986 et 1999, la zone agricole a diminué de 13 318 hectares (6,1 %);
- ✓ La MRC des Moulins accumule plus de 40 % des pertes lanaudoises en matière de zonage agricole entre 1986 et 1999.

Appui administratif ou législatif

- ✓ La culture régionale prône généralement que la zone agricole est en attente de développements urbains;

- ✓ L'absence de schémas d'aménagement mis à jour dans la région est équivalente à une absence de planification territoriale officielle, définie et à jour.

Indices de planification

- ✓ La concentration des taux de location les plus élevés dans la MRC de L'Assomption et des Moulins est un indice de la fragilité de la zone agricole dans ces deux MRC;
- ✓ Le taux d'occupation élevé de la zone agricole est symptomatique à moyen et à long terme d'un besoin grandissant en terres et d'une saturation éventuelle de la zone agricole.

Les défis

Territoire agricole

Étant parvenu à freiner les ravages par le biais de révisions et de législations, il importe maintenant de continuer sur cette lancée de concert avec l'ensemble des acteurs locaux afin de planifier et projeter un avenir plus équilibré et de mettre de l'avant la notion de responsabilité collective en ce qui a trait à la protection et à la mise en valeur de la zone agricole.

Appui administratif et législatif

- ✓ Le besoin d'un appui et d'un support municipal additionnel pour le milieu agricole;
- ✓ Une diminution du nombre de projets d'empiètement dans la zone agricole;
- ✓ La promotion de la concertation et un dialogue plus régulier;
- ✓ L'appui financier ou professionnel aux nouvelles entreprises agricoles;
- ✓ Une reconnaissance du caractère unique et de la richesse de ce milieu;
- ✓ Une reconnaissance de l'utilité d'indicateurs (taux de location et de dynamisme) durant les exercices de planification et de projections régionales.

1.3 LES RESSOURCES HUMAINES

Aux ressources physiques (climat et sols) et aux ressources agricoles (territoire décrété agricole) s'ajoute une dimension incontournable qui sont les ressources humaines. Elles comprennent l'ensemble de la population qui est rattachée à la terre soit par un lien familial (l'agriculteur/trice et sa famille), par un lien historique (un retour aux sources) ou par un lien purement économique (la main-d'œuvre permanente ou saisonnière n'ayant aucun lien foncier avec l'activité agricole exercée).

Dans ce présent chapitre, nous traiterons de la main-d'œuvre agricole : le présent et l'avenir.

1.3.1 LE PRÉSENT : LA MAIN-D'ŒUVRE

A. MISE EN SITUATION : LA POPULATION ACTIVE

Afin de bien situer la population agricole active, il importe d'aborder la situation de l'ensemble de la population de la région de Lanaudière.

L'Institut de la statistique du Québec estime en 1999 la population lanaudoise à 396 656 personnes, soit près de 5,4 % de la population totale du Québec. Le tableau qui suit nous donne l'évolution et le positionnement de la population lanaudoise par rapport au Québec entre 1991 et 1996.

Tableau 16 - Population¹⁵ de Lanaudière et du Québec (entre 1991 et 1996)

	Population totale			Population active		
	1991 (n ^{bre})	1996 (n ^{bre})	Variation (%)	1991 (n ^{bre})	1996 (nbre)	Variation (%)
Lanaudière	343 821	381 884	+ 11	169 290	184 980	+ 9
Province	7 064 735	727 4019	+ 3	3 537 640	3 526 205	- 0,3

Source : *Planification régionale 2000-2005*, Conseil Régional de Développement de Lanaudière.

Entre 1991 et 1996, la population **totale** de Lanaudière augmente de plus de 11 % (38 063 personnes) comparativement à la population du Québec qui enregistre, une hausse de 3 % (209 284 personnes). À elle seule, la région de Lanaudière aura enregistré plus de 18,2 % de la hausse de la population de la province.

En étudiant l'évolution de la population **active** dans la région, il apparaît qu'une fois de plus la tendance dans Lanaudière se démarque de celle du reste du Québec. En effet, entre 1991 et 1996, la région a connu une hausse de 15 690 personnes (9,2 %) de sa population active, tandis qu'au niveau de la province, elle a baissé de 11 435 personnes (0,3 %).

¹⁵ Population : l'ensemble des personnes habitant un territoire, tous âges compris.

Population active : l'ensemble des personnes en âge de travailler (entre 16 et 65 ans inclusivement).

Population occupée : l'ensemble des personnes occupant présentement un emploi.

La population active occupée est estimée en 1996 à 165 410 pour la région de Lanaudière. Avec plus de 89,4 % de la population active lanaudoise ayant un emploi, il importe de savoir que près de 49,2 % de cette population travaille dans une autre MRC que la MRC de résidence.

Les figures 9 et 10 qui suivent visent à mettre en évidence cette réalité.

Figure 9 - La population lanaudoise active (1996)

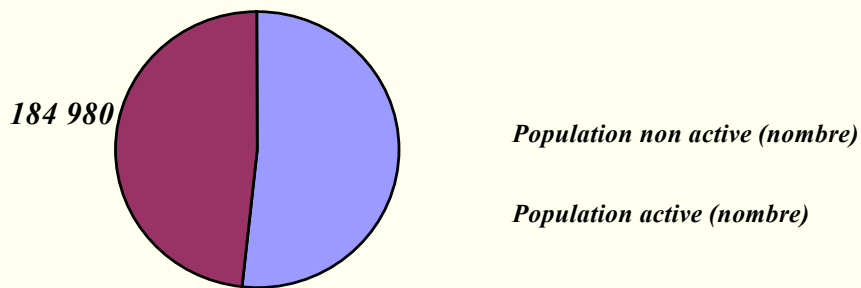
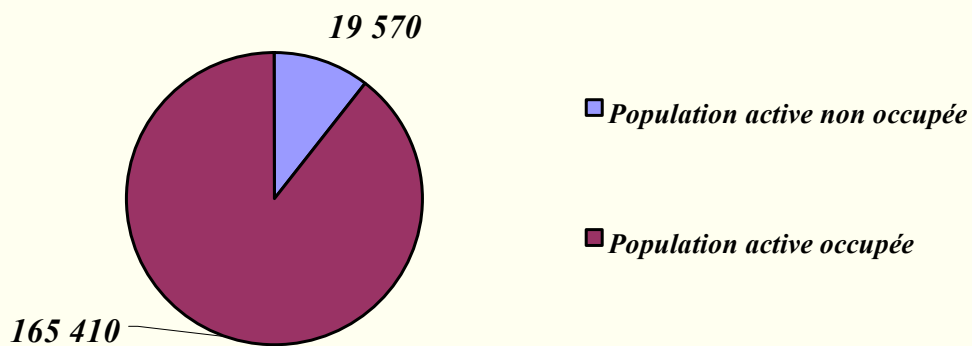


Figure 10 - La population lanaudoise active occupée (1996)



Un élément additionnel mérite d'être mis en évidence avant de procéder à la présentation de la population agricole, soit le lieu du travail (figure 11 et tableau 17). Cet indicateur est très pertinent dans le cas de la région de Lanaudière puisqu'il rappelle la forte influence qu'a la proximité de Montréal sur la constitution de la population lanaudoise.

Figure 11 - Lieu de travail de la population lanaudoise active occupée (1996)

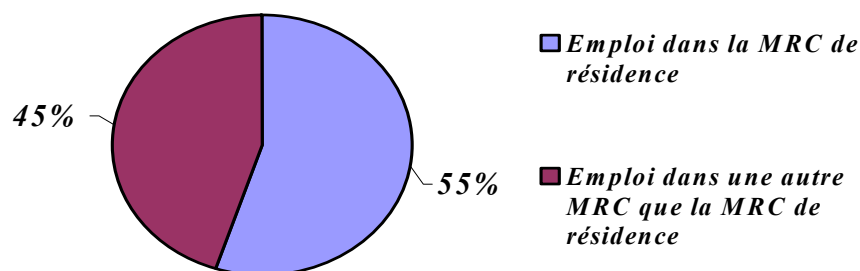


Tableau 17 - Lieu de travail de la population active de chaque MRC de Lanaudière (1996)

	<i>L'Assomption</i>	<i>D'Autray</i>	<i>Joliette</i>	<i>Matawinie</i>	<i>Montcalm</i>	<i>Les Moulins</i>
<i>Population active travaillant dans la MRC de résidence (%)</i>	26,8	43,6	69,1	48	31,3	22,3
<i>Population active travaillant dans une autre MRC que le lieu de résidence (%)</i>	62,6	45,8	20,3	41,4	58,1	67,1
<i>Taux de chômage (%)</i>	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6	10,6

Source : Statistiques Canada 1996¹⁶.

Ces données sur le lieu de travail fluctuent dépendamment de la MRC de résidence. Par exemple, 67,1 % des résidents de la MRC des Moulins et 62,6 % de la MRC de L'Assomption travaillent hors des limites de la MRC, tandis que plus de 69,1 % des résidents de la MRC de Joliette travaillent dans la MRC.

¹⁶ Le tableau est une extrapolation des statistiques de Statistiques Canada.

D'abord, cette information est importante dans la perspective d'un lien économique majeur avec Montréal et Laval. Ce type de lien a un impact direct sur le niveau de demandes en infrastructures (routes, autoroutes...), en développements résidentiels, en projets de dézonage, etc.

Dans un second temps, ces données laissent présager qu'un sentiment d'appartenance à la région de Lanaudière risque d'être plus fort dans les MRC plus éloignées qui pourvoient en emplois leur population active locale.

B. LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

Le milieu agricole constitue encore aujourd'hui le noyau du monde rural à cause du lien incontournable avec la terre. Cette réalité est primordiale à se rappeler, car sans dévaloriser l'apport des autres secteurs au monde rural, il est essentiel de redonner à l'agriculture ses attributs du principal pilier de la ruralité.

Selon les données 1997 des *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles* du MAPAQ, **9 834 personnes** travaillent en agriculture dans Lanaudière. De ce nombre, 2 726 personnes sont propriétaires des exploitations agricoles. Le tableau 18 détaille la distribution de cette main-d'œuvre dans le territoire lanauchois.

Tableau 18 - Main-d'œuvre agricole lanauchoise (1997)

	<i>Exploitations agricoles</i>		<i>Propriétaires des exploitations agricoles</i>		<i>Estimé de la main-d'œuvre familiale (incl. propriétaire)</i>		<i>Main-d'œuvre agricole totale</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>L'Assomption</i>	197	10,6	287	10,5	448	10,8	837	8,5
<i>D'Autray</i>	493	26,5	724	26,6	1 119	27,0	2 433	24,7
<i>Joliette</i>	298	16,0	431	15,8	673	16,3	2 058	20,9
<i>Matawinie</i>	217	11,6	303	11,1	463	11,2	1 091	11,1
<i>Montcalm</i>	535	28,7	808	29,6	1 162	28,1	2 899	29,5
<i>Les Moulins</i>	123	6,6	173	6,3	276	6,7	516	5,2
<i>LANAUDIÈRE</i>	1 863	100,0	2 726	100,0	4 141	100,0	9 834	100,0

Source : *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.*

- 1) Ainsi, les MRC de Montcalm et de D'Autray rassemblent plus de 54,2 % de la main-d'œuvre agricole engagée ou familiale dans Lanaudière. Ces deux MRC peuvent être considérées comme les deux plus importants employeurs agricoles de la région.

- 2) L'estimé de la main-d'oeuvre familiale permet d'évaluer le noyau permanent en agriculture, car il est probable que les personnes liées à la terre par un lien familial aient plus de probabilités de rester et d'assurer la continuité d'un noyau agricole dans le territoire. Ici aussi, les MRC de Montcalm et de D'Autray semblent posséder les deux noyaux les plus solides de la région.

Toutefois, une importante tendance se profile et risque de bouleverser la structure sociale du monde rural, c'est la consolidation des entreprises.

Avec une diminution continuelle du nombre d'entreprises, moins de jeunes pourront accéder à la tête des entreprises et se trouveront donc voués à faire partie de la main-d'œuvre salariale plutôt que familiale. En ayant de moins en moins de possibilités de diriger et d'influencer l'avenir de l'entreprise familiale, le lien des jeunes avec l'agriculture devient un lien financier. De plus, les salaires offerts aux employés agricoles, comparativement aux salaires proposés dans d'autres secteurs, (exemple : secteur manufacturier) oblige le milieu à se préparer à des changements majeurs à moyen et même à court terme.

C. CONSTATS SUR LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE LANAUDOISE

L'étude des caractéristiques générales de la population lanauoise permet d'anticiper certaines problématiques propres à la main-d'œuvre agricole.

- 1) Le vieillissement de la population québécoise agricole.

La région lanauoise n'échappe toutefois pas à la tendance du vieillissement de la population [de la province]. L'évolution de la population entre 1991 et 1996, par groupe d'âges, se caractérise par une nette progression des 35-64 ans et des 65 ans et plus dans l'ensemble des MRC. (Planification stratégique régionale 2000-2005, p. 11).

Le milieu agricole lanauois vit cette même réalité puisqu'en 1995 l'âge moyen des exploitants agricoles, indépendamment de leur statut juridique (société, compagnie, exploitant unique, etc.), est estimé à 47 ans, tandis que la moyenne au Québec se situe à près de 46,7 ans (tableau 19).

Tableau 19 - Âge moyen des exploitants agricoles lanaudois (1995)

	<i>L'Assomption</i>	<i>D'Autray</i>	<i>Joliette</i>	<i>Matawinie</i>	<i>Montcalm</i>	<i>Les Moulins</i>	<i>LANAUDIÈRE</i>	<i>PROVINCE</i>
<i>Exploitant(e) unique</i>	52,2	51	52,1	51,1	49,5	51,1	50,9	50,5
<i>Autres statuts juridiques (société, compagnie, société en commandite, coopérative, indivise)</i>	45,7	42,7	43	43,6	42,4	46,5	43,2	42,8
MOYENNE D'ÂGE	48,95	46,85	47,55	47,35	45,95	48,8	47,05	46,65

Source : *Profil des exploitations agricoles*, MAPAQ, 1995.

- 2) La faible proportion de la main-d'œuvre agricole féminine dans les statistiques. En considérant les données sur la main-d'œuvre agricole, et ce malgré le fait qu'elles composent près de 50 % de la population active de la région, on se rend compte que les femmes ne constituent que 34 % de la main-d'œuvre agricole de 16 ans et plus (tableau 20).

Tableau 20 - Main-d'œuvre agricole lanaudoise (1997)

	<i>Main d'œuvre agricole</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>Homme propriétaire</i>	2 052	20,9
<i>Femme propriétaire</i>	674	6,9
<i>Homme conjoint non-propriétaire</i>	77	0,8
<i>Femme conjointe non propriétaire</i>	594	6,0
<i>Homme (enfants 16 et +)</i>	537	5,5
<i>Femme (enfants 16 et +)</i>	207	2,1
<i>Homme engagé temps plein</i>	397	4,0
<i>Femme engagée temps plein</i>	99	1,0
<i>Homme engagé temps partiel</i>	3 384	34,4
<i>Femme engagée temps partiel</i>	1 813	18,4
LANAUDIÈRE MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE TOTALE	9 834	100,0
Main-d'œuvre féminine	3 387	34,4

Source : *Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles*, MAPAQ, 1997.

- 3) L'importante proportion d'emplois considérés à temps partiel (de 5 semaines et moins jusqu'à 30 à 39 semaines) par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre agricole. Comme le montre le tableau 21, 5 197 personnes (soit 52,8 % de la main-d'œuvre) sont employées à temps partiel dans la région de Lanaudière.

Tableau 21 - Main-d'œuvre agricole engagée à temps partiel dans Lanaudière (1997)

<i>Durée du travail</i>	<i>Main-d'oeuvre</i>				<i>Total</i>	
	<i>Homme</i>		<i>Femme</i>			
	<i>N^{bre}</i>	<i>%</i>	<i>N^{bre}</i>	<i>%</i>	<i>N^{bre}</i>	<i>%</i>
<i>Moins de 5 semaines</i>	1 429	27,5	688	13,2	2 117	40,7
<i>5 à 9 semaines</i>	823	15,8	379	7,3	1 202	23,1
<i>10 à 19 semaines</i>	611	11,8	473	9,1	1 084	20,9
<i>20 à 29 semaines</i>	381	7,3	215	4,1	596	11,5
<i>30 à 39 semaines</i>	140	2,7	58	1,1	198	3,8
<i>TOTAL</i>	3 384	65,1	1 813	34,8	5 197	100

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Sur 5 197 travailleurs à temps partiel, près de 2 117 travaillent 5 semaines et moins, ce qui représente plus de 40,7 % de la main-d'œuvre à temps partiel qui travaille moins de deux mois par année.

En considérant la combinaison des trois points précédemment élaborés, le fond d'un tout autre problème émerge, celui de la relève agricole.

1.3.2 L'AVENIR : LA RELÈVE

Discuter de la relève, c'est discuter de l'avenir.

En agriculture, la question de la relève est devenue une problématique urgente à discuter. En effet, il est estimé que le besoin de relève en 1997 aurait quasiment doublé comparativement à 1995¹⁷.

A. L'ÉTAT DE LA SITUATION

En 1997, au Québec, près de 13 % des entreprises agricoles (31 635) ont déclaré avoir besoin de relève dans les 5 prochaines années, comparativement à près de 15 % (284) dans la région de Lanaudière (tableau 22).

¹⁷ *Profil de la relève au Québec, édition 1997. p. 7*

Tableau 22 - Entreprises agricoles ayant besoin de relève dans un délai de 5 ans (1997)

RÉGION	Laval	Lanaudière	Laurentides	Montérégie	PROVINCE
Entreprises ayant besoin de relève (nombre)	27	284	180	993	31 635
Entreprises ayant identifié une relève (%)	44	74	71	72	70
Entreprises n'ayant pas identifié de relève (%)	56	26	29	28	30

Source : *Profil de la relève agricole au Québec, 1997.*

Le manque de relève semble se concentrer dans trois types de production : le lait, les bovins et les fruits et légumes. La problématique du manque de relève agricole n'est pas spécifique à la région de Lanaudière. Le tableau 23 nous montre l'ampleur de cette problématique à l'échelle du Québec.

Tableau 23 - Régions ayant déclarées le plus haut taux de manque de relève dans le lait, le bovin, les fruits et légumes (1997)

Production principale	Région	Manque de relève (% moyen)
Lait	8 régions : Bas-Saint-Laurent Saguenay-Lac-Saint-Jean Québec Mauricie Abitibi-Témiscamingue Chaudière-Appalaches Lanaudière Centre-du-Québec	28,2
Bovins	4 régions : Estrie Outaouais Nord-du-Québec Gaspésie	24,4
Fruits et légumes	3 régions : Montréal Laval Laurentides	13,1

Source : *Profil de la relève agricole au Québec, 1997.*

Avec 8 régions touchées par un manque de relève dans le lait, 4 dans les bovins et 3 dans les fruits et légumes, il devient clair qu'une attention particulière devra être portée à ces trois productions. Il faudra identifier la cause d'un manque de relève, comment la gérer et comment pallier à ce manque.

En 1997, dans Lanaudière, le manque de relève (déclarée) s'établit ainsi :

- ✓ 24,3 % lait
- ✓ 17,5 % fruits et légumes
- ✓ 14,8 % céréales
- ✓ 12,1 % bovins
- ✓ 10,8 % porc
- ✓ 9,4 % autres animaux et productions végétales.
- ✓ 6,7 % aviculture
- ✓ 2,7 % acériculture
- ✓ 1,3 % pépinières et cultures abritées

Mis à part la production du lait, du bovin et des fruits et légumes dans la région de Lanaudière, deux autres productions méritent de retenir l'attention, soit la production porcine et la production céréalière.

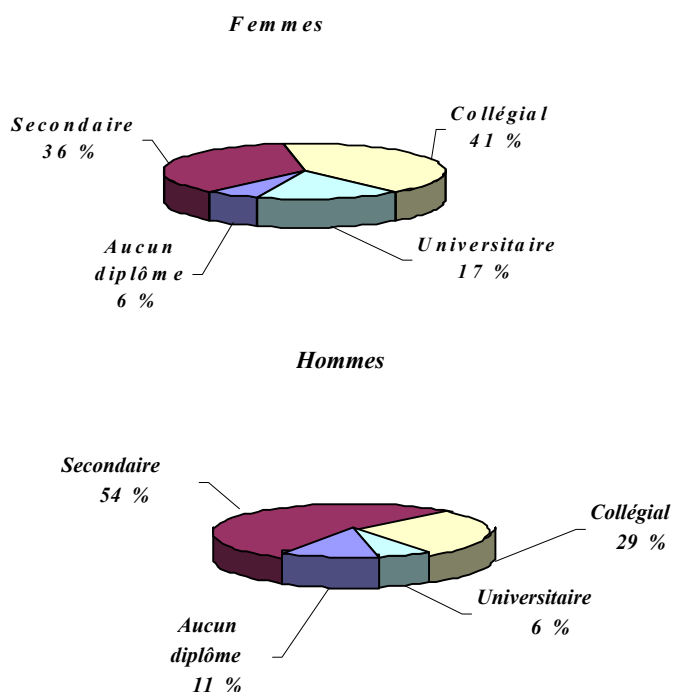
B. LES CARACTÉRISTIQUES DE LA RELÈVE

En 1997, au Québec, on estime la relève agricole à 3 673 personnes. La région de Lanaudière compte 264 personnes, soit plus de 7,1 % de la relève agricole au Québec.

La présentation des caractéristiques de la relève agricole lanaudoise doit se structurer autour de l'âge, du sexe et du niveau de formation.

- ✓ L'âge : plus de la moitié de la relève agricole a moins de 25 ans en 1997 au Québec. Cet estimé est près de 10 % plus élevé qu'au début des années 1990. Parallèlement à cela, 6 % de la relève québécoise a plus de 40 ans.
- ✓ En 1997, 34 personnes de la relève agricole sont des femmes, soit 12,8 % de l'ensemble de la relève lanaudoise. De ces 34 femmes, 16 d'entre elles ont atteint le niveau collégial (47 %) et 9 le niveau universitaire (26,4 %). Du côté des hommes, sur 230, 75 hommes ont atteint le niveau collégial (32 %) et 16 le niveau universitaire (6,9 %). Le niveau de formation académique est donc considérablement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Au Québec, au moins 58 % des femmes atteignent le collégial comparativement à 35 % des hommes (figure 12).

Figure 12 - Niveau de scolarité des femmes et des hommes (1997)



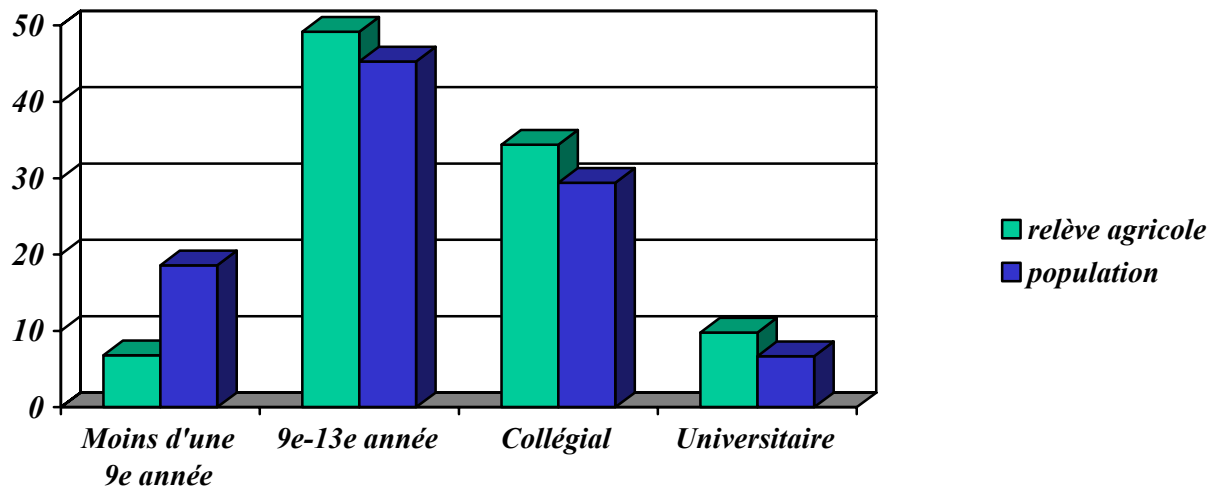
Source: *Profil de la relève agricole au Québec, 1997.*

Quoique plus bas que les moyennes au Québec, les écarts régionaux entre les hommes et les femmes de la relève lanauchoise suivent la tendance générale.

Même en étant plus formées, les femmes sont peu nombreuses dans la relève et peu représentées dans le milieu agricole.

- ✓ Généralement classifiée selon la formation obtenue, la relève se subdivise de la façon suivante : sans formation, secondaire, collégiale et universitaire. À cette première subdivision s'ajoute une seconde qui sépare clairement la relève en deux sous-groupes :
 - formation générale : diplôme d'études secondaires (D.E.S.), diplôme d'études collégiales (D.E.C.) et baccalauréat (bac) en agriculture;
 - formation spécialisée : diplôme d'études professionnelles (D.E.P.), D.E.C., bac (figure 13).

Figure 13 - Scolarité de la relève agricole lanauoise comparée à celle de la population de 15 ans et plus



Source : *Profil de la relève agricole au Québec, 1997.*

On constate d'abord que la relève agricole est mieux formée que la relève en général (population lanauoise de 15 ans et plus), non seulement au niveau collégial, mais aussi au niveau universitaire. De plus, il y a moins de personnes sans formation académique au sein de la relève agricole (6,8 % sans formation parmi la relève agricole vs 18,6 % sans formation parmi la relève lanauoise).

Ensuite, en comparant les statistiques de Lanaudière aux moyennes du Québec en ce qui a trait à la relève agricole, on observe que la région se classe bien.

Si l'on ventile les données de façon à produire des statistiques plus détaillées sur la répartition de la relève selon le niveau d'études (tableau 24), on se rend compte qu'au collégial, les personnes qui se spécialisent en agriculture (68) sont plus nombreuses que celles qui optent pour une formation générale (23) dans la région. Au Québec, cette tendance est tout aussi remarquable avec 822 personnes qui se spécialisent en agriculture contre 309 en formation générale.

**Tableau 24 - Formation de la relève agricole de Lanaudière et du Québec
(en cours ou terminée en 1997)**

	Sans formation		Secondaire				Collégiale				Universitaire			
			D.E.P. agricole		D.E.S.		D.E.C. agricole		D.E.C. autre		bac. agricole		bac. autre	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Lanaudière	0	18	1	19	8	102	11	57	5	18	3	4	6	12
Province	27	365	26	394	132	1 323	118	704	68	241	24	80	50	121

Source : *Profil de la relève agricole au Québec, 1997.*

Ainsi, une conclusion semble s'imposer : lorsqu'une profession en agriculture est choisie et que la formation est encouragée, la spécialisation est recherchée.

Enfin, il est intéressant de noter que, contrairement à la tendance générale qui est la diminution graduelle du nombre de personnes au fur et à mesure que le niveau de formation augmente, il y a une importante hausse entre le secondaire et le collégial en ce qui concerne la relève agricole spécialisée.

1.3.3 ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Les forces

- ✓ Les MRC de Montcalm et de D'Autray emploient plus de 54,2 % de la main-d'œuvre agricole de Lanaudière;
- ✓ Les jeunes de la relève agricole identifiée sont mieux formés (34,4 % au niveau collégial) que les autres jeunes du même âge (29,4 % au niveau collégial);
- ✓ Les jeunes de la relève agricole identifiée qui parviennent au niveau collégial sont plus nombreux à se spécialiser en agriculture (74,4 %) que ceux qui optent pour une formation plus générale (14,3 %);
- ✓ La présence d'un Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA•LL);
- ✓ La présence d'une ferme-école (Ferme-École Desjardins de Lanaudière);
- ✓ La présence d'un syndicat de la relève agricole;
- ✓ Le collectif de formation agricole de Lanaudière.

Les faiblesses

- ✓ La concentration de la population travaillant hors limites de la MRC de résidence engendre une pression importante sur le système routier;
- ✓ La taille des entreprises agricoles (concentration des entreprises et surcapitalisation) limite l'accès des jeunes à la direction;
- ✓ La faible compétitivité du milieu agricole au niveau des salaires offerts aux employés comparativement à la rémunération existante dans d'autres secteurs tel manufacturier;
- ✓ Le vieillissement de la population agricole (moyenne 47 ans);
- ✓ Le manque de relève (ou une relève non connue) dans Lanaudière se concentre dans trois types de production : le lait , les fruits et légumes et les céréales et les fourrages;
- ✓ Une faible utilisation des services-conseils.

Les défis

- ✓ Une concordance des demandes en infrastructures (routes, autoroutes, etc.), en développements résidentiels et en projets de dézonage due à la concentration et à l'augmentation de la population lanaudoise avec les impératifs d'une agriculture en développement;
- ✓ La mise en valeur du milieu agricole comme le noyau principal du monde rural;
- ✓ Une aide aux jeunes de la relève agricole afin de leur permettre d'accéder aux entreprises;
- ✓ Parvenir à tirer profit de la concentration de la population dans la région pour des fins de promotion, valorisation et développement du secteur agricole;
- ✓ Une sensibilisation du milieu agricole et municipal aux effets négatifs et aux pressions réelles qu'engendre un accroissement constant et important de la population sur, non seulement, le territoire agricole, mais aussi sur les activités agricoles elles-mêmes.

La notion de mise en marché se définit selon la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, art. 3 (L.R.Q. c.M-35.1.) comme suit :

On entend par « mise en marché » la classification, la transformation, l'étiquetage, l'entreposage, l'offre de vente, l'expédition pour fin de vente, le transport, le parcage, la vente, l'achat, la publicité et le financement des opérations ayant trait à l'écoulement d'un produit ainsi que les services de pollinisation de produits agricoles par les abeilles.

2.1 LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

La mise en marché des produits agricoles au Québec est très particulière. L'organisation est teintée à la fois de notre esprit capitaliste et de la volonté des producteurs agricoles de conserver entre leurs mains la production ainsi que la commercialisation de leurs produits.

Ce qui suit permettra aux lecteurs de comprendre par quels moyens les producteurs agricoles québécois réussissent à vivre cette dualité, à concilier les dures règles des lois d'économie de marché tout en conservant à la base une ferme familiale, viable, dont les éléments de production sont la propriété de l'agriculteur.

Le consommateur québécois, tout comme le reste des consommateurs nord-américains, achète la majorité de ses produits alimentaires dans les grandes chaînes ou les grandes surfaces. Ses habitudes d'achat seront en général influencées par quatre facteurs : le produit, le prix, la promotion et la distribution¹⁸.

La mondialisation des marchés oblige autant le secteur agroalimentaire que les autres secteurs à réagir à la concurrence internationale. Que nos marchés soient protégés, que l'on exporte nos produits ou non, nous devons répondre à cette concurrence.

2.1.1 LE MODÈLE QUÉBÉCOIS DE MISE EN MARCHÉ

Les producteurs agricoles du Québec ont élaboré un modèle qui leur permet de conserver une ferme familiale viable. la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (L.R.Q., c. M-35.1) leur permet d'utiliser la formule du plan conjoint. Cette formule leur permet de travailler sur l'offre et la demande.

¹⁸ *Produit : un ensemble de caractéristiques physiques, de fiabilité et de caractéristiques symboliques conçues pour satisfaire un besoin du consommateur.*

Prix : le facteur déterminant de la vente d'un produit.

Promotion : la promotion consiste à informer le consommateur, à le convaincre et à influencer sur sa décision d'achat.

Distribution : le rôle stratégique de la distribution est d'atteindre les marchés cibles du produit.

En travaillant en groupe avec les mêmes règles, les producteurs peuvent donc espérer obtenir un prix stable et adéquat pour leurs produits.

Le consommateur tire également profit de cette formule, puisqu'il s'assure un approvisionnement régulier en quantité, en qualité et surtout à des prix sans grande variation.

2.1.2 LA LOI SUR LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS AGRICOLES

La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche fut adoptée par le gouvernement du Québec suite aux pressions des agriculteurs qui voulaient prendre leurs affaires en main et s'assurer un revenu stable et adéquat reflétant les coûts de production.

Article 1

La présente loi établit des règles permettant d'organiser de façon ordonnée la production et la mise en marché des produits agricoles et alimentaires et la mise en marché des produits de la pêche et de la fourrure des animaux sauvages que ces opérations soient faites à des fins de vente ou non.¹⁹

2.1.3 L'APPLICATION DE LA LOI

Le gouvernement nomme une Régie qui joue le rôle d'un tribunal administratif : la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) qui a pour fonction générale de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles.

Pour qu'un plan conjoint soit en vigueur dans une production, il doit premièrement avoir été soumis à la Régie et avoir été accepté. Deuxièmement, il doit être approuvé par les producteurs lors d'un référendum : au moins 50 % des producteurs doivent avoir voté et 66 % de ceux qui ont voté doivent avoir approuvé le projet de plan conjoint.

Au total, 18 productions ont un plan conjoint : le lait, les légumes destinés à la transformation, les œufs d'incubation, les œufs de consommation, les oignons jaunes, les pêches, les pommes, les pommes de terre, le porc, la volaille, les bovins, le lapin, les bleuets, le tabac jaune, les cultures commerciales et les produits acéricoles (tableau 25).

¹⁹ L.R.Q., c. M-35-1. Dernière modification 5 novembre 1999.

Tableau 25 - Principaux règlements et principales conventions relatifs à leurs applications

<i>PLANS CONJOINTS</i>	<i>PROMOTION DÉV. DE MARCHÉ</i>	<i>CONTIN-GENT</i>	<i>AGENCE DE VENTE OU VENTE EN COMMUN OU POOL</i>	<i>PROGRAMME D'EXPOR-TATION</i>	<i>PROGRAMME DE RECHERCHE</i>
<i>Bleuets</i>			*		
<i>Bovins</i>	*		*		*
<i>Caprins</i>	*				
<i>Cultures commerciales</i>					
<i>Produits acéricoles</i>	*		*		
<i>Lait</i>	*	*	*	*	*
<i>Lapin</i>			*		
<i>Légumes de transformation</i>					
<i>Oeufs d'incubation</i>		*			
<i>Oeufs de consommation</i>		*	*		
<i>Oignons jaunes</i>	<i>(suspendu)</i>				
<i>Ovins</i>	*				
<i>Pêches (homard, flétan et crevettes)</i>					
<i>Pommes</i>					
<i>Pommes de terre</i>	*				
<i>Porc</i>	*		*		*
<i>Tabac jaune</i>			*		
<i>Volailles (poulet et dindon)</i>	*	*		*	

Source : Régie des marchés agricoles du Québec, 2001.

Dans l'ensemble, la mise en marché des produits agricoles lanauchois se conforme au modèle conventionnel de mise en marché tel que définit dans la loi.

2.2 ORGANISMES DE MISE EN MARCHÉ ET MISSIONS

2.2.1 INTERVENANTS PRINCIPAUX

A. LA RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

Article 5

La Régie a pour fonctions de favoriser une mise en marché efficace et ordonnée des produits agricoles et alimentaires, le développement de relations harmonieuses entre les différents intervenants, la résolution des difficultés qui surviennent dans le cadre de la production et la mise en marché de ces produits en tenant compte des intérêts des consommateurs et de la protection de l'intérêt public

B. LES GROUPES SPÉCIALISÉS (UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES)

Les groupes spécialisés administrent les plans conjoints (art. 50, L.R.Q., c.M-35.1.). Les fonctions des groupes sont de régler, d'administrer, de négocier et de développer une production.

Toutes les actions réalisées dans le cadre des plans conjoints ont une incidence soit sur l'offre, soit sur la demande. L'objectif ultime est d'atteindre l'équilibre entre les actions et ainsi rassurer le consommateur face à ses besoins en alimentation et le producteur face à ses coûts de production.

Le groupe spécialisé rassemble les syndicats spécialisés d'une même production (sauf pour certains). Le syndicat spécialisé va agir dans un territoire régional, alors que le groupe va agir à l'échelle provinciale (tableau 26).

Tableau 26 - Syndicats spécialisés et Offices de producteurs dans Lanaudière (2002)

<p><i>Syndicat des producteurs acéricoles de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Nathalie Michaud 1 800 363-1726</i></p>	<p><i>Syndicat des producteurs de lait de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Nathalie Michaud 1 800 363-1726</i></p>
<p><i>Syndicat des producteurs d'agneaux et de moutons de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Serge Laurin (450) 759-9065</i></p>	<p><i>Syndicat des producteurs maraîchers de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Claude Rivest 1 800 363-1726</i></p>
<p><i>Syndicat des producteurs apiculteurs du nord-ouest du Québec</i> <i>Pers. ress. : Nathalie Michaud 1 800 363-1726</i></p>	<p><i>Syndicat des producteurs d'œufs de consommation de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Claude Laflamme 1 800 363-1726</i></p>
<p><i>Syndicat des producteurs de bois de la région de Montréal</i> <i>Secrétaire : Robert Racine (450) 679-0530</i></p>	<p><i>Syndicat des producteurs de pommes de terre de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Claude Rivest 1 800 363-1726</i></p>
<p><i>Syndicat des producteurs des bovins de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Claude Laflamme 1 800 363-1726</i></p>	<p><i>Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Claude Laflamme 1 800 363-1726</i></p>
<p><i>Syndicat des producteurs de cultures commerciales de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Claude Laflamme 1 800 363-1726</i></p>	<p><i>Syndicat des producteurs de volailles de Lanaudière</i> <i>Secrétaire : Claude Laflamme 1 800 363-1726</i></p>
<p><i>Office des producteurs de tabac jaune du Québec</i> <i>Secrétaire : Jeannine Brissette (450) 756-2640</i></p>	

C. LES OFFICES NATIONAUX DE COMMERCIALISATION

La Loi sur les offices des produits agricoles (L.R.1985, ch.F-4) a créé le Conseil national des produits agricoles et autorise la création d'offices nationaux de commercialisation.

2.2.2 AUTRES INTERVENANTS

A. LES EXPLOITANTS ET LA VENTE DIRECTE

Un faible pourcentage du volume de ventes se fait par la vente directe (moins de 1 %). Au Québec et dans Lanaudière, les productions marginales au sein d'entreprises qui pratiquent la transformation à la ferme, par exemple : l'agneau, le lapin et les petits fruits, utilisent la vente directe.

Plusieurs entreprises agricoles profitent de l'achalandage dû à leurs situations géographiques (route passante) pour vendre à la ferme. Sans nécessairement offrir de services touristiques, elles sont ouvertes au public pour la vente de leurs produits.

B. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE DE LANAUDIÈRE (CDBL)

Le CDBL a été fondé en 1991 et est la table de concertation agroalimentaire de la région depuis 1998.

La mission du CDBL est de développer l'industrie et de soutenir l'entrepreneuriat agroalimentaire en améliorant la compétitivité des entreprises et le positionnement du domaine agroalimentaire. Le CDBL travaille à l'actualisation du plan stratégique régional de développement et représente l'instance de concertation agroalimentaire dans l'identification des préoccupations et des priorités du secteur.

Le CDBL a pour objectifs :

- ✓ De consolider, développer et promouvoir les activités du secteur bioalimentaire de la région de Lanaudière;
- ✓ De favoriser un lien durable entre les différents intervenants, entre la production, la transformation et la commercialisation dans le secteur bioalimentaire;
- ✓ De travailler en collaboration et en concertation avec tous les intervenants de la région de Lanaudière.

Le conseil d'administration du CDBL est composé de représentants de l'ensemble des organismes du secteur bioalimentaire nommément regroupés par collèges électoraux.

Les activités

Les projets régionaux mis de l'avant par le CDBL sont nombreux et visent surtout l'amélioration et la création de liens d'affaires ainsi que la promotion des produits agroalimentaires régionaux.

- ✓ **La Tournée des chefs** : une journée de visite qui a pour principal objectif de permettre la création de liens d'affaires entre les entreprises agroalimentaires et le milieu de la restauration;
- ✓ **La Grande Tablee** : une série de repas gastronomiques de dix services mettant en vedette les produits régionaux;
- ✓ **Les voyages exploratoires agroalimentaires et agrotouristiques** : voyages organisés permettant aux entreprises d'acquérir de nouvelles idées et de s'imprégner d'expériences diverses;
- ✓ **Les Nouvelles du CDBL** : un bulletin d'information bimensuel dans lequel le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) informe et dresse des bilans sur les activités et occasions offertes dans le secteur agroalimentaire aux entreprises et intervenants de Lanaudière. Il annonce des formations ponctuelles ciblées et organisées selon les besoins des producteurs et transformateurs de la région.

Les outils de promotion

Dans le but d'aider les micro-entreprises régionales, le CDBL a développé plusieurs outils de promotion pour favoriser la mise en marché de leurs produits.

- ✓ **Les Paniers-saveurs** : vente de paniers-cadeaux contenant une variété de produits régionaux. Une vingtaine d'entreprises de transformation participent à cette activité promotionnelle;
- ✓ **Le Marché champêtre de Lanaudière** : ce marché spécialisé en produits provenant des micro-entreprises vise essentiellement à favoriser les échanges entre le producteur/transformateur et le consommateur. Le Marché regroupe une trentaine d'entreprises lanaudoises et est administré par une coopérative de producteurs agricoles;
- ✓ **Le Répertoire des entreprises de transformation agroalimentaire de Lanaudière** : le répertoire rassemble une centaine d'entreprises œuvrant dans le secteur de la transformation agroalimentaire incluant les entreprises qui vendent leurs produits directement aux consommateurs;
- ✓ **Le dépliant *Les fromages du terroir lanaudois*, les fiches techniques et la vidéo sur les fromageries lanaudoises** : ces outils visent à faire connaître les fromageries artisanales de la région, leurs spécialités et leurs emplacements et à encourager la consommation de fromages régionaux et l'achat directement à la fromagerie;
- ✓ **Le Guide agrotouristique de Lanaudière** : sous forme de cartes, il présente les entreprises agrotouristiques qui sont membres du réseau agrotouristique de Lanaudière et les situe géographiquement dans le territoire lanaudois.

C. LES RÉSEAUX

La création de réseaux par le CDBL est une avenue intéressante à exploiter pour consolider et sensibiliser les entreprises à la concertation dans le but d'un développement collectif et participatif.

- ✓ **La Coopérative du Marché champêtre de Lanaudière :** elle a vu le jour en février 2000. En tenant compte de l'importance d'une gestion efficace et participative, le CDBL a décidé de fonder une coopérative de producteurs agricoles pour administrer le Marché champêtre de Lanaudière;
- ✓ **Le Réseau agrotouristique de Lanaudière :** fondé par le CDBL, ce réseau est un regroupement de producteurs en agrotourisme qui a pour objectifs de faciliter la réalisation d'une promotion plus efficace à moindre coût, la création de liens d'affaires et la consolidation du développement des entreprises agrotouristiques de Lanaudière. Le réseau regroupe différentes exploitations agricoles et agroalimentaires de Lanaudière qui visent une clientèle touristique ou excursionniste;

Afin d'assurer une offre de produit agrotouristique de qualité uniforme, le réseau établit des normes de qualité qui doivent être respectées par ses membres. Le réseau offre à ses membres des services de promotion et de formation;

- ✓ L'entreprise de distribution « Champ à la Table » est l'une des rares entreprises sur la Rive Nord spécialisée dans ce créneau. Elle regroupe sous une même bannière des entreprises ayant des productions régionales complémentaires. Ce troisième type de réseau mérite d'être mentionné à cause de la nature du créneau développé et de l'atout qu'il peut représenter pour la région.

2.3 L'AGROTOURISME

2.3.1 DÉFINITION

Selon le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec composé de 7 organismes²⁰, l'agrotourisme se définit comme étant :

...une activité touristique complémentaire à l'agriculture. Il [l'agrotourisme] met en relation des producteurs (trices) agricoles avec des touristes ou des excursionnistes permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte.²¹

Certaines conditions de succès en agrotourisme²² ont été identifiées par ce groupe :

- ✓ L'activité doit être offerte par un producteur agricole reconnu en vertu de la Loi sur les producteurs agricoles (LRQ., c.P-28);
- ✓ Elle doit mettre en valeur la production agricole et ses dérivés;
- ✓ L'animation et l'accueil doivent être faits avec savoir-faire et avec goût de transmettre son expérience;
- ✓ L'entreprise doit cohabiter dans le respect et l'harmonie avec les activités agricoles et rurales dans le territoire;
- ✓ Elle doit voir une stratégie de marketing axée sur un agrotourisme authentique et s'intégrer à l'offre touristique du Québec.

²⁰ Les 7 organismes sont : ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Tourisme Québec, Union des producteurs agricoles (UPA), Fédération des agrotours, Associations touristiques régionales associées du Québec (ATRAQ), Organismes régionaux de concertation en agroalimentaire (tables de concertation ou conseil de développement bioalimentaire) et Solidarité rurale.

²¹ MAPAQ, Problématique de développement de l'agrotourisme au regard de l'aménagement et de la protection du territoire agricole, Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec. Mars 2001, p. 3.

²² Idem 21.

2.3.2 LA FÉDÉRATION DES AGRICOTOURS DU QUÉBEC²³

A. LES TABLES CHAMPÊTRES

Cette forme d'agrotourisme connaît une popularité grandissante depuis quelques années. L'appellation contrôlée (par la Fédération des Agricotours du Québec) de table champêtre réfère essentiellement à toutes entreprises agricoles inscrites à la fédération et qui offrent des repas à la ferme à base de produits de la ferme²⁴ et de produits régionaux à des groupes.

Dans la région de Lanaudière, 2 tables champêtres sont présentes dans le territoire :

<i>La Bergerie des Neiges</i> <i>1401, rang 5</i> <i>Saint-Ambroise</i> <i>Tél. : (450) 756-8395</i>	<i>Bergerie Voyne</i> <i>2795, rang Saint-Jacques</i> <i>Saint-Jacques</i> <i>Tél. : (450) 839-6583</i>
---	--

B. GÎTES DU PASSANT

Le gîte du passant se définit comme tout gîte qui est exploité par le propriétaire ou le locataire résidant et qui offre cinq chambres ou moins en location et, au minimum, le service du petit déjeuner. Des normes relatives à des aménagements spécifiques ou préalables de base (salle de bain, chambre, etc.) doivent par ailleurs être respectées.

C. PROMENADE À LA FERME

La promenade à la ferme est un service d'animation offert par un producteur agricole enregistré dans le cadre d'une visite éducative ou récréative de sa ferme. Des normes relatives à des aménagements spécifiques ou préalables de base (abri en cas d'intempéries, toilette, programme d'animation, etc.) doivent par ailleurs être respectées.

2.3.3 LA RÉALITÉ RÉGIONALE

Lanaudière a un fort potentiel pour l'agrotourisme étant donné ses paysages variés, la production agricole importante et la proximité du marché montréalais. Cependant, Lanaudière est une jeune région touristique. Elle ne bénéficie pas d'un positionnement fort comme Charlevoix, les Cantons-de-l'Est ou les Laurentides. L'agrotourisme est encore peu développé par rapport à son potentiel.

²³ Le plus grand réseau de qualité au Québec, Adhésion 2001. Fédération des Agricotours du Québec.

²⁴ Il est généralement convenu qu'au moins 80 % des produits offerts proviennent directement de la ferme.

Suite au forum régional sur l'agrotourisme qui a lieu en janvier 1998, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) a reçu le mandat du développement de l'agrotourisme dans Lanaudière. Afin d'assurer le suivi du forum, le CDBL a mis sur pied et coordonne le comité de travail sur l'agrotourisme dans Lanaudière.

A. LES ENTREPRISES AGROTOURISTIQUES DE LANAUDIÈRE

Une quarantaine d'entreprises pratiquent l'agrotourisme dans Lanaudière. Elles sont dispersées dans tout le territoire où l'agriculture est présente. Elles se divisent en cinq catégories :

1. Les entreprises offrant une visite guidée à des groupes sur réservation :

Les entreprises agricoles offrant des visites sont encore peu nombreuses. La plupart de ces entreprises n'ont pas les structures d'accueil nécessaires pour offrir des visites libres; elles offrent des visites à des groupes (10 personnes et plus) sur réservation. Le producteur est le guide (tableau 27).

Tableau 27 - Entreprises offrant une visite guidée à des groupes sur réservation par MRC

<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>	<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>
<i>D'Autray</i>	<i>5</i>	<i>L'Assomption</i>	<i>1</i>
<i>Les Moulins</i>	<i>1</i>	<i>Matawinie</i>	<i>5</i>
<i>Joliette</i>	<i>3</i>	<i>Montcalm</i>	<i>3</i>
TOTAL	18		

Source : CDBL, 2000.

Les productions qu'on retrouve dans ces entreprises sont souvent peu connues et percent difficilement les réseaux de vente habituels. La visite devient une façon de faire la promotion de l'entreprise et ainsi profiter de cet achalandage pour vendre des produits (tableau 28).

Tableau 28 - Entreprises offrant une visite guidée à des groupes sur réservation par production

<i>Production</i>	<i>Nombre</i>	<i>Production</i>	<i>Nombre</i>
<i>Agneaux</i>	<i>2</i>	<i>Érable</i>	<i>5</i>
<i>Cerf</i>	<i>1</i>	<i>Fraise</i>	<i>3</i>
<i>Chèvres laitières</i>	<i>1</i>	<i>Miel</i>	<i>2</i>
<i>Courges</i>	<i>1</i>	<i>Veaux</i>	<i>1</i>
<i>Émeus</i>	<i>2</i>		
TOTAL	18		

Source : CDBL, 2000.

2. Les entreprises offrant l'autocueillette de petits fruits :

Dans Lanaudière, la majeure partie des entreprises qui offrent l'autocueillette se concentrent dans la production des fruits.

On compte près de 70 entreprises en productions fruitières dans la région qui produisent principalement des fraises, framboises, pommes et bleuets. La grande majorité de ces entreprises offrent l'autocueillette. On note une tendance émergente pour l'autocueillette des légumes. Une entreprise offre présentement l'autocueillette de courges.

3. Les entreprises offrant des repas à la cabane à sucre :

Les entreprises offrant des repas de cabane à sucre sont nombreuses et existent depuis longtemps dans Lanaudière (tableau 29).

Tableau 29 - Entreprises offrant des repas à la cabane à sucre par MRC

<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>	<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>
<i>D'Autray</i>	<i>5</i>	<i>L'Assomption</i>	<i>3</i>
<i>Les Moulins</i>	<i>1</i>	<i>Matawinie</i>	<i>13</i>
<i>Joliette</i>	<i>6</i>	<i>Montcalm</i>	<i>41</i>
<i>TOTAL</i>	<i>69</i>		

Source : QASA, 2000.

4. Les entreprises offrant des repas champêtres à la ferme :

Les fermes offrant des repas gastronomiques élaborés à partir de leurs productions sont de plus en plus nombreuses dans Lanaudière. Encore une fois, ce type de service se développe chez les producteurs de volailles ou d'animaux qui se vendent peu dans les réseaux habituels, soit à cause d'un petit volume de production, soit à cause du prix ou des habitudes de consommation.

Tableau 30 - Entreprises offrant des repas champêtres à la ferme par MRC

<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>	<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>
<i>D'Autray</i>	<i>3</i>	<i>L'Assomption</i>	<i>2</i>
<i>Les Moulins</i>	<i>0</i>	<i>Matawinie</i>	<i>2</i>
<i>Joliette</i>	<i>1</i>	<i>Montcalm</i>	<i>4</i>
<i>TOTAL</i>	<i>12</i>		

Source : MAPAQ, 2000.

5. Les entreprises offrant le gîte à la ferme :

Lanaudière compte plusieurs gîtes touristiques (couette et café), mais un seul est situé dans une entreprise agricole.

Tableau 31 - Entreprises offrant le gîte à la ferme par MRC

<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>	<i>MRC</i>	<i>Nombre</i>
<i>D'Au-tray</i>	<i>0</i>	<i>L'Assomption</i>	<i>0</i>
<i>Les Moulins</i>	<i>0</i>	<i>Matawinie</i>	<i>0</i>
<i>Joliette</i>	<i>1</i>	<i>Montcalm</i>	<i>0</i>
TOTAL	1		

Source : CDBL, 2000.

B. LES RÉSEAUX RÉGIONAUX

Les entreprises agrotouristiques sont petites et ont peu de moyens promotionnels, il est donc important pour elles de travailler en réseau. Le maillage des entreprises agrotouristiques doit se faire entre elles et également avec des entreprises dont le produit vise la même clientèle. On retrouve quatre réseaux dans Lanaudière.

1. Le Réseau agrotouristique de Lanaudière :

Suite à la rencontre du comité de travail sur l'agrotourisme, le CDBL a formé le Réseau agrotouristique de Lanaudière. Ce réseau offre un plan de promotion commun et des formations adaptées afin de toujours mieux répondre aux attentes de la clientèle.

2. « Les fromages du terroir lanaudois » :

Cette route, qui permet aux visiteurs de déguster plus d'une trentaine de fromages de vaches et de chèvres produits dans la région de Lanaudière, regroupe 5 fromageries.

<i>Fromagerie Champêtre 495, rue Leclerc Repentigny (450) 654-1308</i>	<i>La Bergerie et le Chevrier 229 Grande Côte Est Lanoraie (450) 887-1979</i>
<i>La Petite Cornue 1303, Bayonne Sud, Rte 345 Berthier (450) 836-1605</i>	<i>Fromagerie la Suisse Normande 985, Rivière Nord Saint-Roch-de-l'Achigan (450) 588-6503</i>
<i>Fromagerie du Champ à la Meule 3601, rue Principale Notre-Dame-de-Lourdes (450) 753-9217</i>	

3. La route gourmande des fromages fins du Québec :

La route gourmande des fromages fins du Québec regroupe l'ensemble des fromageries du Québec sur une carte détaillée qui, non seulement les situe (région, adresse complète), mais aussi les regroupe selon leurs spécialités (fromages frais, croûtes fleuries, pâtes fermes, chèvres, brebis, etc.) et précise les services offerts sur les lieux (visite, comptoir, repas champêtre).

La région de Lanaudière regroupe 4 fromageries sur les 57 fromageries participantes.

Seules les régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec (11 fromageries) et de la Montérégie (9 fromageries) dépassent Lanaudière en nombre de fromageries.

4. Route des boissons alcooliques et alcoolisées de Lanaudière :

Il est important de mentionner que certaines démarches ont déjà été entreprises afin de créer une route agrotouristique consacrée aux vins de la région de Lanaudière.

Une démarche amorcée en octobre 2000 regroupe le MAPAQ, le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) ainsi que 6 producteurs lanaudois et vise à faire connaître et à mettre en valeur des produits régionaux.

Les 6 producteurs de vin présentement impliqués dans ce processus sont :

<i>Ferme Guy Rivest Rawdon</i>	<i>Ferme L. N. Dutil Mascouche</i>
<i>Friand D'Érable Lanaudière Saint-Jean-de-Matha</i>	<i>Jocelyn Lafortune Saint-Sulpice</i>
<i>Vinerie du Kildare Rawdon</i>	<i>Vinerie Val Rémi Saint-Cuthbert</i>

2.3.4. ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Les forces

- ✓ Les producteurs agricoles du Québec ont élaboré un modèle qui leur permet de conserver une ferme familiale viable : les plans conjoints pour 18 productions;
- ✓ La Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche;
- ✓ Plusieurs projets régionaux visant l'amélioration et la création de liens d'affaires ainsi que la promotion des produits agroalimentaires régionaux;

- ✓ Plusieurs outils de promotion pour aider les micro-entreprises régionales;
- ✓ Plusieurs réseaux de promotion et de mise en marché des produits et des entreprises régionales;
- ✓ Présence d'un organisme de concertation régionale : le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière;
- ✓ Présence d'un organisme de promotion régionale : Tourisme Lanaudière.

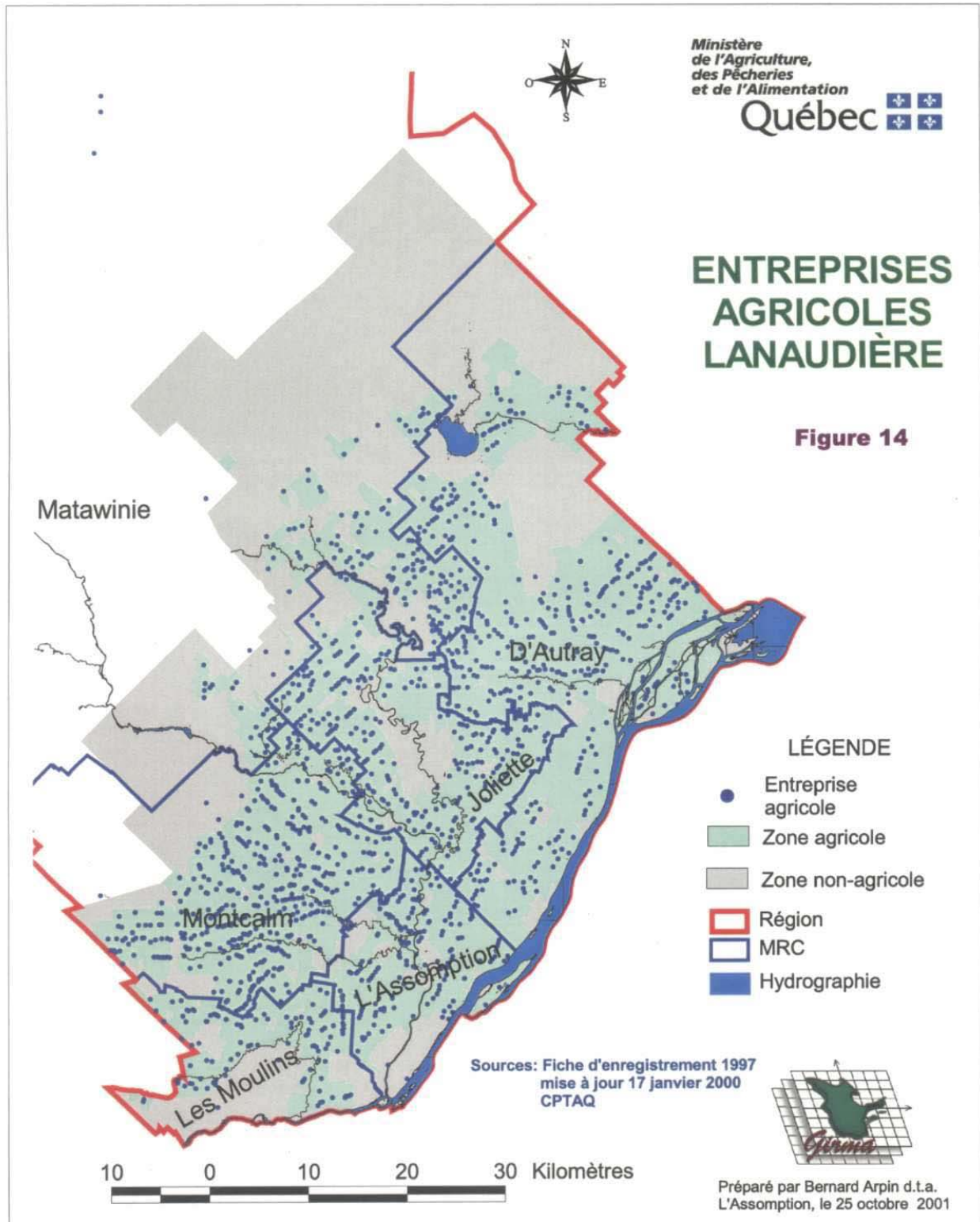
Les faiblesses

- ✓ L'agrotourisme dans Lanaudière est jeune, peu développé et ne bénéficie pas d'un positionnement fort;
- ✓ Les entreprises agrotouristiques sont petites et ont peu de moyens promotionnels;
- ✓ Le secteur a une faible connaissance des marchés agroalimentaires.

Les défis

- ✓ Travailler en réseaux et promouvoir le maillage des entreprises;
- ✓ Percer le secteur du commerce de détail;
- ✓ Répondre aux normes de qualité en place et innover en matière de traçabilité, de salubrité et d'innocuité des produits régionaux;
- ✓ Favoriser la compétitivité des entreprises agricoles;
- ✓ S'adapter à la tendance de concentration des réseaux de distribution;
- ✓ Promouvoir le sentiment d'appartenance de la population à la région.

Figure 14 - Entreprises agricoles - Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

CHAPITRE 3 → LA PRODUCTION AGRICOLE DE LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

3.1 PORTRAIT DE L'AGRICULTURE DANS LANAUDIÈRE

L'agriculture est un secteur important dans la région de Lanaudière. Elle se caractérise notamment par une grande diversité des productions. La proximité des marchés s'avère un atout majeur pour la région.

En tenant compte des caractéristiques de Lanaudière, il est possible de cibler quelques potentiels à explorer afin de permettre l'émergence de projets structurants et créateurs d'emplois.

3.1.1 L'AGRICULTURE DANS LANAUDIÈRE

A. LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS

Dans Lanaudière, en 1997, on compte 1 863 exploitations agricoles comparativement à 2 060 en 1994, ce qui représente une diminution de 9,6 %. Au Québec, le nombre d'exploitations a diminué de 10,8 %. La MRC de Montcalm compte le plus grand nombre d'entreprises, alors que la MRC de Matawinie a connu la plus forte diminution de son nombre d'entreprises (tableau 32).

Tableau 32 - Évolution du nombre d'exploitations agricoles – Lanaudière

	<i>Exploitations (n^{bre})</i>		
	<i>1995</i>	<i>1997</i>	<i>Variation (%)</i>
<i>D'Autray (52)</i>	<i>549</i>	<i>493</i>	<i>-10</i>
<i>Joliette (61)</i>	<i>342</i>	<i>298</i>	<i>-13</i>
<i>L'Assomption (60)</i>	<i>191</i>	<i>197</i>	<i>+3</i>
<i>Les Moulins (64)</i>	<i>133</i>	<i>123</i>	<i>-7,5</i>
<i>Matawinie (62)</i>	<i>259</i>	<i>217</i>	<i>-16,2</i>
<i>Montcalm (63)</i>	<i>586</i>	<i>535</i>	<i>-9,2</i>
<i>Lanaudière</i>	<i>2 060</i>	<i>1 863</i>	<i>-9,6</i>
<i>Province</i>	<i>35 403</i>	<i>31 597</i>	<i>-10,8</i>

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

B. LA SUPERFICIE

Dans Lanaudière, la superficie totale agricole est de 139 762 hectares. À l'échelle du Québec, Lanaudière se positionne au neuvième rang pour la superficie exploitable. La MRC de D'Autray est au premier rang pour la superficie agricole totale et la superficie moyenne par ferme. La MRC des Moulins compte les superficies moyennes par ferme les plus petites et la plus petite superficie agricole exploitée (tableau 33).

Tableau 33 - Superficie agricole et superficie agricole moyenne par ferme – Lanaudière

	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Superficie moyenne par ferme (ha)</i>
<i>D'Autray (52)</i>	<i>44 894</i>	<i>91</i>
<i>Joliette (61)</i>	<i>22 262</i>	<i>75</i>
<i>L'Assomption (60)</i>	<i>14 130</i>	<i>72</i>
<i>Les Moulins (64)</i>	<i>6 987</i>	<i>57</i>
<i>Matawinie (62)</i>	<i>13 205</i>	<i>61</i>
<i>Montcalm (63)</i>	<i>38 284</i>	<i>72</i>
<i>Lanaudière</i>	<i>139 762</i>	<i>75</i>

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

3.1.2 L'ÉCONOMIE AGRICOLE

A. LE CAPITAL AGRICOLE

La valeur du capital agricole total (terres, bâtiments, machineries et bétails) a connu une augmentation de 21,5 % de 1991 à 1996 passant de 859 millions à 1,045 milliard de dollars. La plus grande augmentation du capital agricole total a été de 65 % dans la MRC de Joliette. La MRC des Moulins est la seule MRC à avoir connu une diminution de son capital agricole (2 %) (tableau 34).

Tableau 34 - Capital agricole - Lanaudière

	Capital agricole (000 000 \$)		
	1991	1996	Variation (%)
D'Autray (52)	207	278	+35
Joliette (61)	93	153	+65
L'Assomption (60)	84	104	+24
Les Moulins (64)	58,6	57,2	-2
Matawinie (62)	94	119	+27
Montcalm (63)	278	334	+20
Lanaudière	814,6	1,045	+22

Source : *Recensement 1991 et 1996, Statistique Canada.*

La valeur moyenne des fermes a augmenté de 34 % de 1991 à 1996. Elle est passée de 370 596 \$ à 496 308 \$ par ferme. La MRC de Montcalm regroupe les fermes qui ont la plus grande valeur moyenne.

Tableau 35 - Valeur moyenne des fermes – Lanaudière

	Valeur moyenne des fermes (000 \$)		
	1991	1996	Variation (%)
D'Autray (52)	338	496	+47
Joliette (61)	353	466	+32
L'Assomption (60)	415	544	+31
Les Moulins (64)	327	381	+17
Matawinie (62)	308	430	+30
Montcalm (63)	431	562	+30
Lanaudière	371	496	+34

Source : *Recensement 1991 et 1996, Statistique Canada.*

B. LE SALAIRE AGRICOLE

Les salaires versés annuellement sont de 41,7 millions de dollars (1996) versus 31,3 millions de dollars (1991), ce qui représente une augmentation de plus de 33 %. La part la plus importante de salaire est versée dans la MRC de Montcalm.

Tableau 36 - Salaires versés annuellement – Lanaudière

	Salaires versés annuellement (000 000 \$)		
	1991	1996	Variation (%)
D’Autray	10,5	10,2	-3
Joliette	5,0	9,2	+84
L’Assomption	2,1	3,1	+32
Les Moulins	1,3	1,4	+7
Matawinie	3,2	6,8	+112
Montcalm	9,1	11	+20
Lanaudière	31,3	41,7	+33

Source : Recensement 1991 et 1996, Statistique Canada.

C. LES REVENUS AGRICOLES DÉCLARÉS

Les producteurs de Lanaudière déclarent 7 % de tous les revenus déclarés en agriculture au Québec, soit 350 millions de dollars. La région de Lanaudière se classe au cinquième rang pour l’importance des revenus générés par l’agriculture. La concentration de l’agriculture au Québec est importante : les quatre premières régions produisent 67 % des revenus déclarés avec 58 % des producteurs.

Tableau 37 - Revenus déclarés par région administrative du Québec (1997)

<i>Région</i>	<i>Revenus déclarés (000 000 \$)</i>	<i>Classement</i>	<i>%</i>
01 <i>Bas-Saint-Laurent</i>	250	7	5
02 <i>Saguenay-Lac-Saint-Jean</i>	160	11	3
03 <i>Québec</i>	174	10	4
04 <i>Mauricie</i>	194	8	4
05 <i>Estrie</i>	314	6	6
06 <i>Montréal</i>	4	17	0,1
07 <i>Outaouais</i>	66	13	1
08 <i>Abitibi – Témiscamingue</i>	69	12	1
09 <i>Côte-Nord</i>	6	16	0,1
10 <i>Nord-du-Québec</i>	0,2	18	0,004
11 <i>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</i>	19	15	0,4
12 <i>Chaudière-Appalaches</i>	892	2	18
13 <i>Laval</i>	34	14	1
14 <i>Lanaudière</i>	345	5	7
15 <i>Laurentides</i>	178	9	4
16 <i>Montérégie Est Montérégie Ouest</i>	1 588	5	32
17 <i>Centre-du-Québec</i>	633	3	13
TOTAL	4 935		

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

La MRC de Montcalm se classe au premier rang pour les revenus agricoles déclarés et la MRC de Matawinie pour les revenus par ferme. Cela s'explique par une forte concentration d'élevages sans sol dans Montcalm (tableau 38).

Tableau 38 - Revenus déclarés par MRC - Lanaudière

	Revenus déclarés (000 000 \$)	Classe- ment	Producteurs (%)	Revenus (%)	Revenus par ferme (\$)
D'Autray	82,5	2	26,4	23,9	167 331
Joliette	53,5	4	16,0	15,5	179 555
L'Assomption	23,9	5	10,6	6,9	121 293
Les Moulins	11,0	6	6,6	3,2	89 421
Matawinie	56,4	3	11,6	16,4	261 640
Montcalm	117,7	1	28,7	34,1	220 039
Lanaudière	345				185 396

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

3.1.3 LES PRODUCTIONS

A. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

La culture des céréales et des oléagineux occupe 57 191 hectares. Avec cette superficie, la région se classe au troisième rang des superficies cultivées en céréales et en oléagineux au Québec. Le maïs-grain, le soya et l'orge sont les grandes cultures qui occupent les plus grandes superficies. Le sarrasin et le seigle occupent dans la région 20 et 27 % des superficies allouées à ces cultures du Québec.

La superficie en fruits est occupée principalement par les productions de fraises et de framboises. Elle représente 7,1 % et 6,7 % de la superficie québécoise pour ces deux fruits.

Les cultures légumières représentent 10 % de la superficie cultivée en légumes au Québec. Plus particulièrement, on retrouve dans Lanaudière 62 % des superficies cultivées au Québec en rutabaga, 37 % des superficies cultivées en betterave et 34 % des superficies cultivées en chou.

Quant aux cultures abritées, elles correspondent à 7 % des superficies du Québec. Pour ce qui est de l'horticulture ornementale, elle représente 5 % des superficies en plein champ. Toutefois, la culture des arbustes et des plantes vivaces en conteneur représente 17 % et 12 % de l'ensemble des superficies cultivées au Québec. La production de gazon dans la région de Lanaudière équivaut à 15 % des superficies cultivées.

Dans la région, les 1 677 hectares de tabac représentent 95 % de la superficie du Québec.

Tableau 39 - Principales utilisations des superficies exploitables – Lanaudière

Cultures	Superficie	Provincial (%)	Rang/18	Exploitation (n^{bre})	Provincial (%)
Grandes cultures (ha)	57 191	8	3	1 076	6
Fruits (ha)	228	1	9	72	3
Légumes(ha)	4 509	10	2	236	14
Pommes de terre (ha)	3 578	22	2	51	8
Fourrages et pâturage (ha)	39 650	3	12	1 011	5
Cultures abritées (m²)	206 817	7	4	152	12
Cultures ornementales en conteneur (ha)	37	7	6	20	9
Cultures ornementales en plein champ (ha)	1 115	5	5	57	7
Érablières (entailles)	563 420	2	8	264	4
Boisés (ha)	16 325	2	12	873	4
Tabac (ha)	1 677	95	1	83	91
Friches (ha)	252	3	12	30	4

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

B. LES PRODUCTIONS ANIMALES

La production animale dans Lanaudière se caractérise par l'importance de la production avicole. Au Québec, près de 24 % du poulet à griller et 18 % du dindon est produit dans Lanaudière. Le vison et le chinchilla occupent 23 % et 24 % du cheptel québécois dans Lanaudière. Quant au cheptel de truies et de porcs à l'engraissement, il équivaut respectivement à 6 et 7 % du cheptel québécois. La volaille spécialisée, les chevaux (de course et de selle), ainsi que les lapines ont également des cheptels supérieurs à la moyenne des autres régions.

La production laitière compte le plus grand nombre d'exploitations, suivie de la production bovine et de la production porcine (tableau 40).

Tableau 40 - Principales productions animales - Lanaudière

Production	Cheptel	Provincial (%)	Rang/18	Exsploitations (n^{bre})	Provincial (%)
Oeufs					
* ■ de consommation	2 801 528	9	8	24	3
■ d'incubation	189 193	9	4	15	18
Porcs					
■ truies	20 031	6	4	126	7
■ /engraissement	506 207	7	4	132	6
Vaches laitières	18 836	4	8	500	5
■ vaches boucherie	6 213	3	10	233	3
■ bovins semi-finition	1 152	3	11	56	3
■ bovins finition	4 080	5	6	55	5
■ veaux lourds	5213	1	10	32	3
Ovins reproducteurs	4 204	3	7	44	5
Chevaux	1 595	9	4	182	6
* Poulets à griller	37 241 918	24	2	162	23
* Dindons	831 837	13	2	20	6
Pintades	5 512	14	4	***	***
Ratites	400	6	5	15	7,7
Faisans	5 124	5	5	5	5,4
Chèvres laitières	734	4	5	15	6
Lapines	951	7	4	14	5,9
Miel (ruches)	912	3	9	14	7
Cervidés femelles	50	1	13	5	3,2
Bisons femelles	30	2,0	10	***	***
Visons femelles	3 562	23	2	5	31
Sangliers femelles	101	10	5	5	9
Chinchillas femelles	626	24	2	***	***
Truites					
■ ensemencement	200 000	2	8	***	***
■ en étang de pêche	23 763	4	9	***	***

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

* : Production annuelle estimée.

*** : Nombre de producteurs plus petit ou égal à quatre.

Lanaudière, en résumé :

- ✓ 4 % de la superficie agricole;
- ✓ 6 % des producteurs du Québec;
- ✓ 7 % des revenus agricoles;
- ✓ 5^e région en terme de recettes monétaires;
- ✓ 9^e superficie exploitable de la province.

3.2 L'AGROENVIRONNEMENT

3.2.1 NOTIONS DE BASE

La notion d'agroenvironnement réfère essentiellement à l'étroite relation qui existe entre l'agriculture et l'environnement, entre l'activité agricole et la qualité de l'environnement. Avec près de 34 % du territoire lanauois zoné agricole, occupé par le milieu agricole et utilisé pour des activités agricoles, l'influence et le rôle de l'agriculture sur l'environnement ne peuvent être négligés. Plusieurs facteurs contribuent à rendre plus complexe le rapport qui existe entre les besoins de production et de productivité et le besoin de protection de l'environnement. Que ce soit une conscience environnementale populaire et gouvernementale plus sophistiquée ou une cohabitation territoriale plus étroite entre ruraux et urbains, la problématique agroenvironnementale en milieu agricole est aujourd'hui à la une.

3.2.2 AGROENVIRONNEMENT ET COHABITATION SUR LE TERRITOIRE

Mis à part la prise de conscience environnementale générale et les difficultés de cohabitation, l'intensification de l'agriculture a produit une série de nouvelles causes à effet qui rendent plus complexe le rapport entre agriculture et environnement.

L'évolution naturelle, la tendance à la consolidation des entreprises agricoles, le phénomène de la mondialisation et l'intensification de l'agriculture ont contribué à modifier de façon draconienne les modes de production. Cette modification a eu des impacts directs sur la qualité de l'environnement.

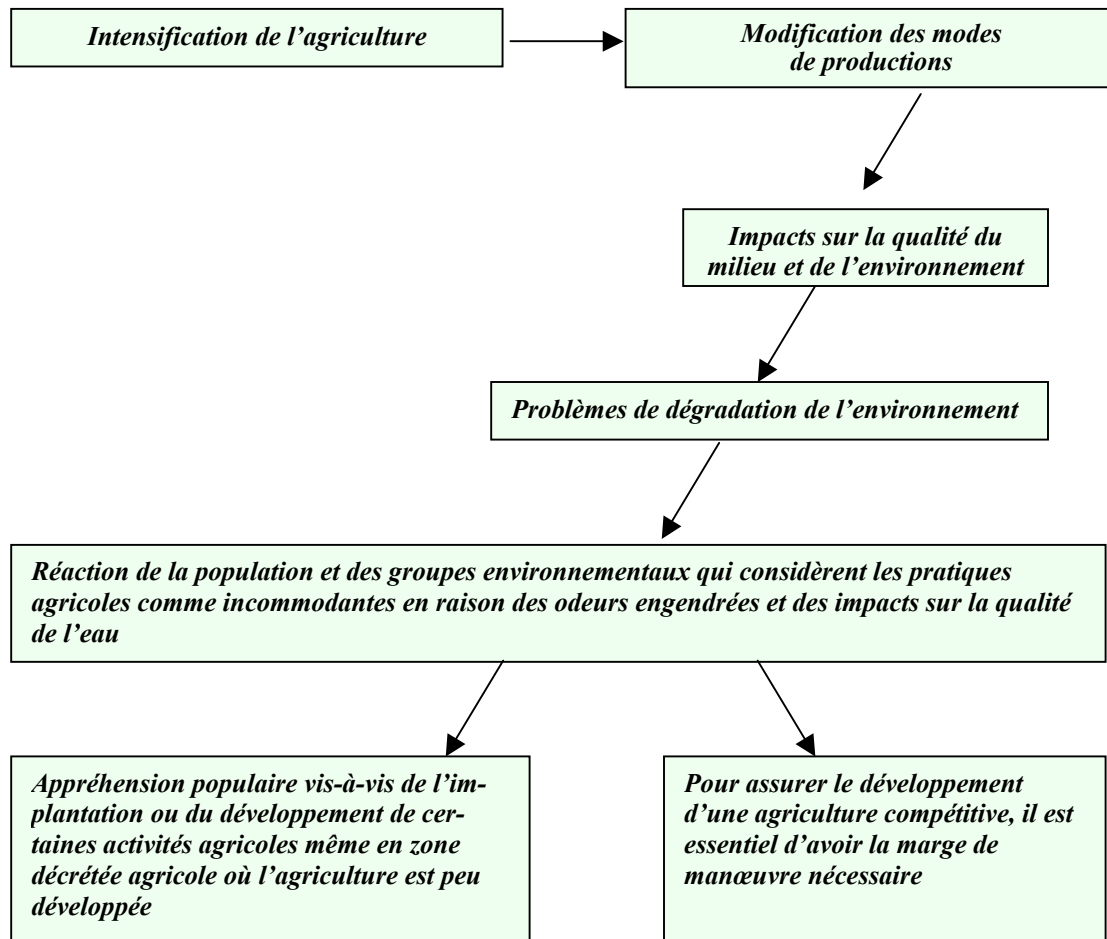
Ces impacts peuvent être décelés grâce à des indicateurs agroenvironnementaux. Ces derniers procurent une mesure du changement ou du risque de changement de l'état des ressources environnementales utilisées par le secteur agricole ou sur lesquelles l'agriculture influe²⁵.

La figure 15²⁶ qui suit tente de démontrer la complexité de la dynamique qui lie quotidiennement le besoin de production à la demande et à la préoccupation pour la qualité de l'environnement.

²⁵ *Le portrait agroenvironnemental des fermes de Lanaudière. UPA Janvier 2000. pp. 4-5.*

²⁶ *Schématization du texte du Plan stratégique 2000-2003 du MAPAQ, p. 15.*

Figure 15 - Agroenvironnement et cohabitation sur le territoire



3.2.3 LÉGISLATION ET COMITÉ DE CONCERTATION EN AGROENVIRONNEMENT

A. CADRE PROVINCIAL

Plusieurs lois et règlements encadrent les diverses dimensions de l'agroenvironnement québécois. Voici quelques-unes des principales lois qui réglementent la qualité de l'environnement.

La principale loi relative à la protection de l'environnement est la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ., c.Q-2).

Cette loi gouverne toutes les facettes de la qualité de l'environnement, notamment la conservation, la protection et la gestion de l'environnement.

Article 20

Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement.

La même prohibition s'applique à l'émission, au dépôt, au dégagement ou au rejet de tout contaminant, dont la présence dans l'environnement est prohibée par règlement du gouvernement ou est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer du dommage ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens.

Plusieurs autres lois et règlements encadrent plusieurs secteurs de l'environnement comme: la Loi sur les régimes des eaux, L.R.Q., c.R-13, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., c.C-61.1, la Loi sur les réserves écologiques, L.R.Q., c.R-26.1, la Loi sur la protection des arbres L.R.Q., c.P-37), le Règlement sur le captage des eaux souterraines et la Loi sur les pesticides, L.R.Q., c.P-9.3.

Cette dernière mérite une attention particulière puisqu'elle encadre l'utilisation des pesticides.

Article 4

La présente loi n'a pour effet ni d'affecter, ni de restreindre l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) à l'égard des pesticides.

*Toutefois, n'est pas prohibé au sens du deuxième alinéa de l'article 20 sur la qualité de l'environnement **l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un pesticide s'il résulte d'une activité effectuée conformément à la présente loi, à ses règlements d'application ou aux ordonnances du ministre rendues en vertu de la présente loi, à moins que le risque de l'atteinte, du dommage ou du préjudice visé à cet article ne soit déraisonnable.***

Article 30

Les travaux comportant l'utilisation de pesticides sont ceux qui, à l'aide d'un pesticide, tendent à contrôler, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement, un organisme nuisible, nocif ou gênant pour l'être humain, la faune, la végétation, les récoltes ou les autres biens, ainsi que les travaux qui, à l'aide d'un pesticide, tendent à contrôler la croissance de la végétation.

Le Règlement sur les exploitations agricoles (R.E.A.) adopté le 15 juin 2002 est un règlement affilié à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2). En voici un extrait :

Article 1

Le présent règlement a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol contre la pollution causée par certaines activités agricoles.

Article 2

Le présent règlement s'applique aux élevages d'animaux et aux installations d'élevage de ces animaux, aux ouvrages de stockage de leurs déjections et à l'épandage de celles-ci. Il s'applique également aux parcelles de sols utilisées pour la culture, à l'exclusion de la sylviculture, ainsi qu'à l'utilisation des matières fertilisantes. Ne sont pas visés par le présent règlement les élevages de canidés et de félidés de même que les piscicultures, les zoos, parcs et jardins zoologiques.

À cette fin, le règlement interdit le dépôt ou le rejet dans l'environnement des déjections animales provenant de ces installations d'élevage et de ces ouvrages d'entreposage et régit l'épandage de ces déjections, du compost de ferme et des engrais minéraux sur des parcelles. Il prescrit des normes d'implantation et d'exploitation des installations d'élevage et des ouvrages d'entreposage et détermine les modes d'élimination des déjections animales qui en proviennent.

L'une des dispositions particulières de ce règlement est connu sous le nom de Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF). Ce plan vise à limiter l'épandage des matières fertilisantes et les apports provenant du sol et des fertilisants de toutes sortes de façon à atteindre un équilibre entre les besoins prévisibles en éléments nutritifs des cultures pratiquées sur les parcelles visées par le PAEF.

B. CADRE RÉGIONAL

Fondé en février 1999, le Comité de concertation en agroenvironnement est une initiative du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL). Il regroupe des acteurs locaux, régionaux et provinciaux :

- ✓ Ministère de l'Environnement (MENV);
- ✓ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);
- ✓ Régie régionale de la santé et des services sociaux;
- ✓ Conseil régional en environnement de Lanaudière;
- ✓ Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles (l'UPA) de Lanaudière;

- ✓ MRC de L'Assomption;
- ✓ MRC de Montcalm;
- ✓ Clubs agroenvironnementaux;
- ✓ Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR);
- ✓ À Court d'eau;
- ✓ Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL).

Le mandat de ce comité est de concerter les intervenants de la région sur la problématique agroenvironnementale. Plus précisément, le rôle de ce comité est de dégager une vision par rapport aux diverses problématiques identifiées, d'améliorer l'efficacité des interventions et de formuler des recommandations sur les actions à privilégier.

Par ailleurs, la région dispose de ressources professionnelles au MAPAQ et à l'Union des Producteurs Agricoles (l'UPA) pour aider des entreprises en agroenvironnement. Le partenariat et le réseautage entre producteurs membres de clubs agroenvironnementaux sont encouragés.

3.2.4 LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

A. SURPRODUCTION ET GESTION DES FUMIERS

Les gains environnementaux, depuis quelques années, ont été réalisés au niveau de la pollution ponctuelle. L'entreposage de fumiers et pesticides est en général adéquat²⁷.

Il est généralement reconnu que la pollution environnementale réelle en milieu agricole se fait de façon diffuse. Les substances utilisées ou générées atteignent les cours d'eau de façon graduelle et non ponctuelle par des points d'entrées précis, par infiltration ou par ruissellement de surface.

Plus spécifiquement, c'est par l'érosion hydrique et par le ruissellement de surface (fossés de drainage et cours d'eau) que le phosphore et les pesticides atteignent les cours d'eau, d'où le potentiel de contamination des milieux aquatiques récepteurs²⁸.

B. ENTREPOSAGE DES FUMIERS

L'état de la situation

De par leurs natures, les structures d'entreposage des fumiers et par extension les problématiques agroenvironnementales qui en découlent réfèrent aux productions animales.

Dans la région de Lanaudière, 2 fermes sur 3 sont vouées à la production animale²⁹.

Plus précisément :

- ✓ 42 % des fermes lanaudoises ont une vocation laitière;
- ✓ 15 % des fermes lanaudoises ont une vocation avicole;
- ✓ 11 % des fermes lanaudoises ont une vocation porcine.

²⁷ Éric Léger, « Le portrait agroenvironnemental de Lanaudière : un diagnostic préoccupant ». *Le Journal agricole*, décembre 2000, p. 6.

²⁸ Ministère de la Santé et des Services Sociaux, «Les risques à la santé associées aux activités de productions animales», juin 2000, p. 3.

²⁹ *Profil des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.*

Les structures d'entreposage constituent donc une préoccupation importante en agroenvironnement. Des risques sont associés à certaines structures d'entreposage :

✓ ***Les risques de nuisances (odeurs et gaz)***

Le dégagement des odeurs et des gaz.

✓ ***Les risques de perte de fertilisants dans les eaux***

Les pertes de fertilisants dans les eaux découlent soit de problèmes d'étanchéité de la structure et des installations (source ponctuelle), soit du lessivage graduel (source diffuse).

Plusieurs facteurs influent sur les niveaux de risques de pollution :

✓ ***Les modalités d'entreposage***

Dans Lanaudière, 56 % des déjections produites par les unités animales sont entreposées dans des structures étanches, tandis que 21 % des déjections sont accumulées sur le sol sans structure.

Plus particulièrement, 99,7 % des productions porcines entreposent dans une structure étanche versus 56 % des productions laitières et 21 % des productions d'animaux de boucherie.

Les exigences en terme d'étanchéité des structures sont clairement définies pour les élevages de plus de 1600 Kg de phosphore (P₂O₅).

✓ ***L'âge des bâtiments d'élevage et la capacité d'entreposage des structures***

L'âge moyen des bâtiments d'élevage varie entre 12 et 25 ans. On retrouve les bâtiments les plus récents en production porcine³⁰.

La capacité des structures d'entreposage de fumiers est directement liée au nombre d'unités animales des fermes. La réglementation en matière de capacité d'entreposage alloue une sécurité suffisante quant aux risques de débordement des structures lors de conditions météorologiques défavorables.

³⁰ BPR Groupe Conseil et GRÉPA. *Le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec - rapport régional Lanaudière*, UPA, MAPAQ, IRDA, janvier 2000, p. 29.

Le programme gouvernemental

Il existe un programme gouvernemental qui vise à aider les entreprises agricoles à se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ., c.Q-2) ainsi qu'à la réglementation qui en découle (étanchéité des structures, réduction de la pollution d'origine agricole, capacité minimale d'entreposage, etc.).

Le programme stratégique *Prime-Vert* du MAPAQ se veut l'instigateur d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Le programme a sept objectifs principaux :

- ✓ Limiter la pollution par une bonne gestion et un entreposage satisfaisant des fumiers;
- ✓ Augmenter la capacité d'entreposage à 250 jours;
- ✓ Diminuer les volumes des fumiers à transporter et à valoriser;
- ✓ Favoriser la création et le fonctionnement de clubs agroenvironnementaux qui permettent aux exploitations agricoles de développer une vision globale de leurs activités et d'implanter une agriculture durable;
- ✓ Valoriser les fumiers dans les régions à fortes concentrations d'élevage;
- ✓ Améliorer la gestion des fumiers liquides et diminuer les odeurs;
- ✓ Réduire la pollution diffuse.

Ainsi, ce programme privilégie non seulement les ouvrages d'entreposage des fumiers, le traitement des fumiers, les services-conseils, les organismes de gestion des fumiers et l'équipement d'épandage des fumiers, mais aussi une approche globale et complète qui couvre l'ensemble des interventions nécessaires à une agriculture véritablement durable et respectueuse de l'environnement.

C. CONTAMINATION DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES

La qualité des eaux de surface et souterraines des rivières de la région concerne toute la population. Ce sont les activités de tous qui entraînent une dégradation de l'eau, c'est pourquoi la dépollution de l'eau, de même que le choix des usages à conserver ou à restaurer dans le territoire doivent demeurer un projet collectif.

Le milieu agricole est particulièrement interpellé par cette problématique puisqu'il occupe et module la majorité du territoire par ses activités.

Or, il est évident que les rejets urbains et industriels ont divers impacts dans le bassin. Toutefois, ils ne peuvent expliquer à eux seuls le degré de pollution d'une rivière.

Quant aux rejets d'origine agricole, un effort marqué depuis plus d'une dizaine d'années a permis d'améliorer considérablement la situation, notamment du côté des rejets ponctuels. Par contre, il reste beaucoup de travail à réaliser au niveau de la pollution diffuse.

La responsabilité est collective, chaque type d'activité exercée dans un milieu constitue une pression réelle sur la qualité des eaux et le maintien des écosystèmes associés. Que la pollution soit d'origine municipale, agricole, industrielle ou commerciale, chaque secteur se doit de réévaluer les impacts de ses gestes.

Le secteur municipal

- ✓ L'utilisation de pesticides et d'engrais minéraux en milieu urbain (terrains résidentiels, parcs, terrains de golf, etc.) peut entraîner un lessivage de la fraction azotée des engrais minéraux et de certains pesticides vers la nappe phréatique ou par ruissellement dans un égout pluvial, un cours d'eau ou un lac.
- ✓ La proximité des cours d'eau ou des lacs et les travaux d'entretien des cours d'eau (construction de résidences ou d'infrastructures comme les ouvrages de protection contre les crues) dénaturent et altèrent une part importante des rives de plusieurs cours d'eau et ont des impacts sur la faune et la flore ainsi que sur les habitats riverains et aquatiques.
- ✓ Les rejets d'effluents domestiques et industriels (réseaux d'égouts sanitaires et raccordement à une station d'épuration des eaux usées) sont autant de facteurs de pressions sur la qualité des cours d'eau .

Le milieu agricole

- ✓ Les pesticides utilisés dans le milieu agricole sont très répandus dans les cultures de maïs, de céréales, de fruits, de légumes et de tabac. Selon les estimés, 80 % des ventes totales de pesticides répondent à des besoins agricoles et plus précisément, 9 % des ventes totales d'ingrédients actifs du Québec se retrouvent dans le bassin de la rivière L'Assomption³¹.
- ✓ L'utilisation de fertilisants de natures organique et minérale cause des pressions environnementales importantes puisqu'elle entraîne un excédent appréciable d'azote et de phosphore. De telles concentrations dans l'eau mènent parfois à l'accroissement rapide des plantes aquatiques et des algues, un phénomène appelé l'eutrophisation.

³¹ Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : modifier nos pratiques agricoles. la priorité.* Mars 1997. (dépliant rédigé dans le cadre du volet Assainissement agricole de l'entente Saint-Laurent Vision 2000).

Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : l'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau.* Octobre 1997. (rapport rédigé dans le cadre du volet Assainissement agricole de l'entente Saint-Laurent Vision 2000).

- ✓ Ce phénomène peut appauvrir la teneur en oxygène de l'eau et nuit aux poissons et à d'autres organismes aquatiques.

Les secteurs industriel et commercial

- ✓ Le bassin regroupe 378 entreprises manufacturières dont 42 sont considérées potentiellement polluantes. Les secteurs de l'agroalimentaire, du textile, de la chimie, des pâtes et papiers et de la transformation métallique prédominent. En tout, 16 de ces entreprises sont hors réseau municipal et produisent des rejets non traités.

Parallèlement à l'ensemble des activités fragilisantes pour l'environnement et par extension à la qualité des eaux de la région, plusieurs facteurs propres au milieu naturel conditionnent l'ampleur de l'impact agroenvironnemental ressenti dans différentes parties du bassin :

- ✓ Les caractéristiques des sols;
- ✓ Les pentes plus ou moins importantes des rives;
- ✓ Le couvert végétal;
- ✓ L'intensité des précipitations durant une année donnée.

Lanaudière possède un imposant bassin versant³² qui peut être retenu comme principal exemple de l'état actuel des eaux lanaudoises, soit le bassin versant de la rivière L'Assomption et ses 9 sous-bassins.

De façon générale, l'eau de la rivière L'Assomption et de ses tributaires se dégrade au fur et à mesure qu'elle descend vers l'embouchure du bassin. Au cœur de la zone plus forestière et naturelle du territoire, dans le secteur supérieur du bassin, la qualité de l'eau est bonne ou satisfaisante. Dans le secteur inférieur du bassin, là où se concentrent les activités socioéconomiques, l'eau devient de mauvaise qualité.

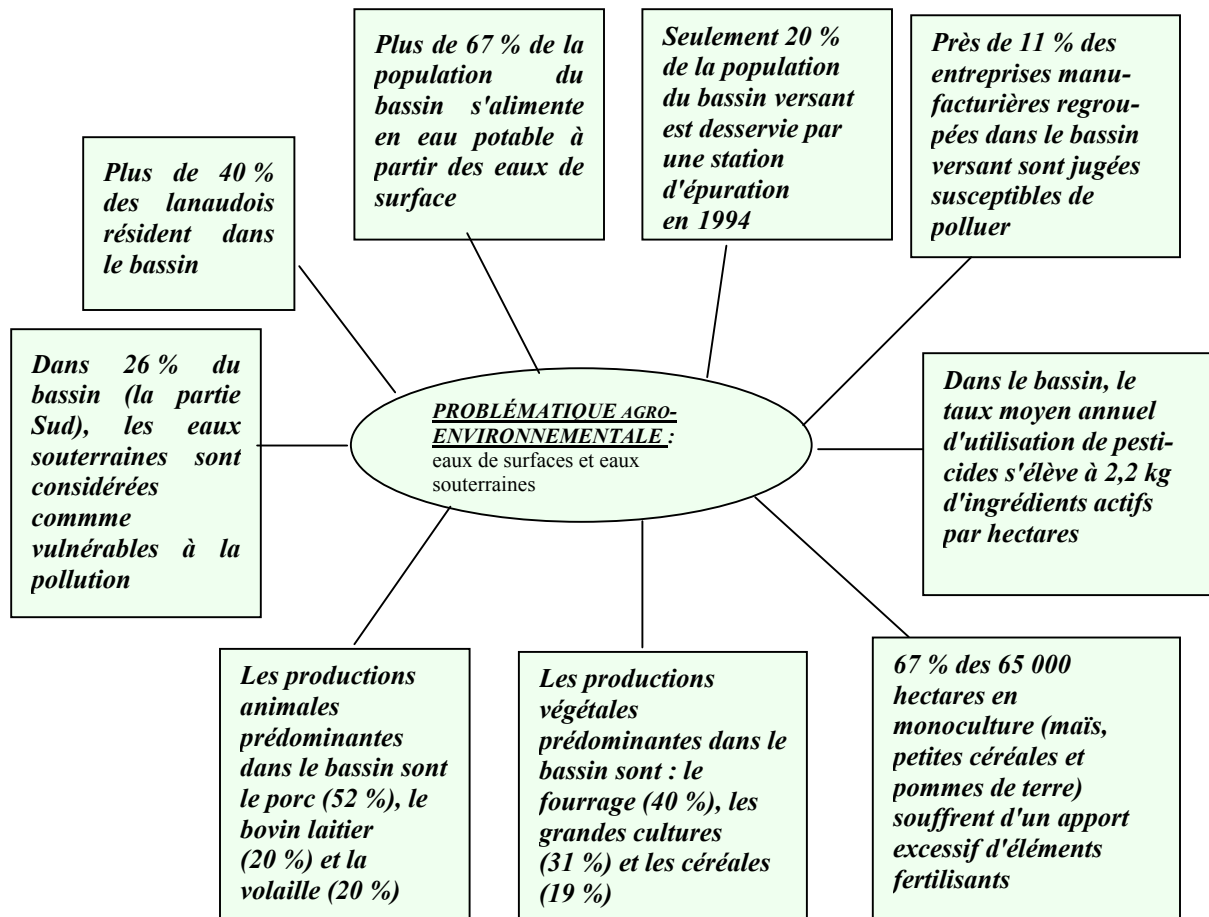
Plusieurs travaux d'assainissements urbains et industriels ont été réalisés depuis la fin des années 1970 dans le bassin versant de la rivière L'Assomption.

Toutefois, le défi reste d'envergure. La figure 16 vise à récapituler l'ensemble des éléments qui contribuent dans le secteur inférieur du bassin à créer une problématique agroenvironnementale de première importance dans la région de Lanaudière.

³² Bassin versant : La superficie d'un territoire drainé par un cours d'eau principal et ses tributaires. De l'extrémité supérieure (amont) à la base d'un bassin versant (aval), l'eau se déplace et se jette dans des cours d'eaux de plus en plus grands. Tout au long de son parcours, l'eau est influencée par les caractéristiques naturelles du bassin, mais aussi et surtout par les diverses activités humaines qui s'y déroulent. Chaque bassin versant possède donc une personnalité unique et constitue en fait l'unité naturelle territoriale la plus appropriée pour la mise en place et le suivi de travaux d'assainissement de l'eau.

Ibid³¹

Figure 16 - Facteurs contribuant à la problématique agroenvironnementale des eaux de surfaces et des eaux souterraines dans le bassin versant de la rivière L'Assomption (1997)



Source : Ibid³¹.

Face à cette multitude de facteurs, il devient évident que la qualité des eaux, l'état des rives et du lit des rivières de la région demandent une attention particulière.

Eaux de surfaces

La contamination des rivières du Québec se traduit essentiellement par une concentration trop importante de nitrites-nitrates, de phosphore, de pesticides ou de bactéries et de sédiments surtout dues à des sources diffuses.

À partir de ce constat, il appert qu'il y a un besoin réel d'assainissement des eaux et d'efforts concrets pour diminuer la dégradation des rives en amont. Ainsi, il s'agit de réduire la quantité de matières en suspension consécutives à l'érosion des sols et de matières fertilisantes dans les eaux de surfaces.

Eaux souterraines³³

La contamination des puits d'alimentation en eau potable en milieu rural par certaines activités agricoles peut être généralement reliée à la présence de pesticides et de fertilisants en trop grande quantité (surtout le nitrate qui est facilement percolable) dans certains types de sols sablonneux à faible capacité de rétention ou à la présence de structures d'entreposage de fumier et de lisier non conformes.

Toutefois, il demeure encore difficile de distinguer la part qui revient à l'agriculture dans la contamination des puits par les nitrates.

Les puits semblent plus touchés dans les zones résidentielles que dans les zones agricoles. La présence de fosses septiques, la surfertilisation des pelouses et des jardins domestiques, la qualité de la construction des puits sont certainement des variables importantes qui ramènent le phénomène à une échelle plus ponctuelle puisque certains puits, situés à quelques dizaines de mètres les uns des autres, présentent des taux de nitrates différents (de nul à plus de 10 mg/l).³⁴

Au Québec, les eaux souterraines alimentent 20 % de la population et les deux tiers des réseaux de distribution en eau potable. En milieu rural, jusqu'à 50 % de la population peut être alimentée par les eaux souterraines.³⁵ Lorsque la problématique spécifique des eaux souterraines est considérée, il importe de cerner que pour près de 90 % du territoire du bassin, les eaux souterraines présentent la seule source d'alimentation en eau potable et une source pour l'abreuvement du bétail et l'irrigation des cultures .

La qualité des eaux est intrinsèquement liée à la qualité du milieu où elles circulent. La vulnérabilité du milieu physique et l'importance des activités se déroulant sur le territoire sont les deux principaux facteurs déstabilisants.

En ce qui concerne le milieu rural spécifiquement, plusieurs sources de contamination peuvent être identifiées : la défektivité des installations septiques, l'épandage inadéquat de pesticides, la proximité des lieux d'entreposage et d'épandage des fumiers et lisiers près des cours d'eau, la contamination des sols, etc. Selon les suivis effectués par le MENV et le MAPAQ, plusieurs zones agricoles (sols sablonneux) montrent des taux élevés de nitrates et de coliformes (au-dessus des normes en vigueur).

³³ *Ibid*, p .4-5.

³⁴ Landry et Lavallois, *Agriculture intensive et écosystèmes régionaux : du diagnostic aux interventions*.

³⁵ Ministère de la Santé et des Services Sociaux. *Les risques à la santé associés aux activités de productions animales*, juin 2000.

La pollution diffuse est particulièrement difficile à cerner. Elle touche l'ensemble des pratiques agricoles et nécessite une sensibilisation à l'impact qu'ont certains gestes quotidiens qui, en soit, ne semblent pas problématiques, mais qui, une fois cumulés, constituent une pression importante sur l'environnement.

D. SURFERTILISATION

Généralement, la surfertilisation résulte d'un apport de fertilisants (fumiers ou engrais minéraux) supérieur au besoin de la culture. La partie non utilisée par les plantes peut trop enrichir les sols ou être perdue dans les cours d'eau par ruissellement ou lessivage.

La surutilisation de fertilisants : les fumiers

Un diagnostic et une analyse des besoins en traitement des fumiers dans la région de Lanaudière, issus d'un travail de collaboration, entre différents organismes régionaux, ont été présentés lors du Forum lanaudois sur le traitement des fumiers le 13 septembre 2000.³⁶ Le recoupage et l'analyse de l'information contenue dans ce document,³⁷ ont amené une connaissance nécessaire à la compréhension des diverses problématiques agroenvironnementales reliées à la production de fumier dans la région.

Un des indicateurs les plus révélateurs du surplus actuel d'éléments fertilisants dans la région est le ratio entre le nombre d'unités animales (u.a.) produisant le fumier et la grandeur des superficies cultivées qui sont à fertiliser (ha). Ce ratio est appelé le taux d'occupation et s'exprime en unités animales par hectare (u.a./ha).

Trois productions, soit les productions laitière, avicole et porcine, occupent 59 776 hectares dans Lanaudière. Le taux d'occupation pour ces trois productions tel qu'indiqué dans le tableau 41 montre le déséquilibre qui existe entre la production de fumier et les superficies disponibles.

³⁶ Ce travail a été réalisé par Sylvain Beaugard, ing. et agr., (COGENOR) avec la collaboration de Bernard Arpin, d.t.a., (MAPAQ), Pierre Beaudet, agr., (MAPAQ), Éric Léger, agr., (FUPAL) et Michel Robichaud, d.t.a., (MAPAQ).

³⁷ Les sources d'information utilisées dans cette étude sont :

Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ, 1997 -GIRMA

CRÉAQ (Février 1999)

CPVQ (Agdex 540, 1996)

Rendements des cultures de la RAAQ (moyenne région Lanaudière)

Tableau 41 - Taux d'occupation pour les productions laitière, avicole et porcine (1997)

<i>Production</i>	<i>Unités animales</i>	<i>Superficies cultivées (ha)</i>	<i>Taux d'occupation (u.a./ha)</i>
<i>Laitière</i>	29 918	42 098	0,7
<i>Avicole</i>	26 927	5 624	4,8
<i>Porcine</i>	50 276	12 054	4,2

Source : *Forum lanauchois sur le traitement de fumier*, 13 septembre 2000.

Avec près de 110 000 unités animales dans la région et une superficie cultivée de 108 577 hectares, le taux d'occupation régional est environ de 1. Si cette moyenne régionale montre un équilibre intéressant, certaines zones de productions de la région montrent des taux d'occupation de beaucoup supérieurs aux capacités de support des sols et au besoin des cultures. La Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR), voit à l'encadrement des entreprises qui ont des surplus de fumier dans la région.

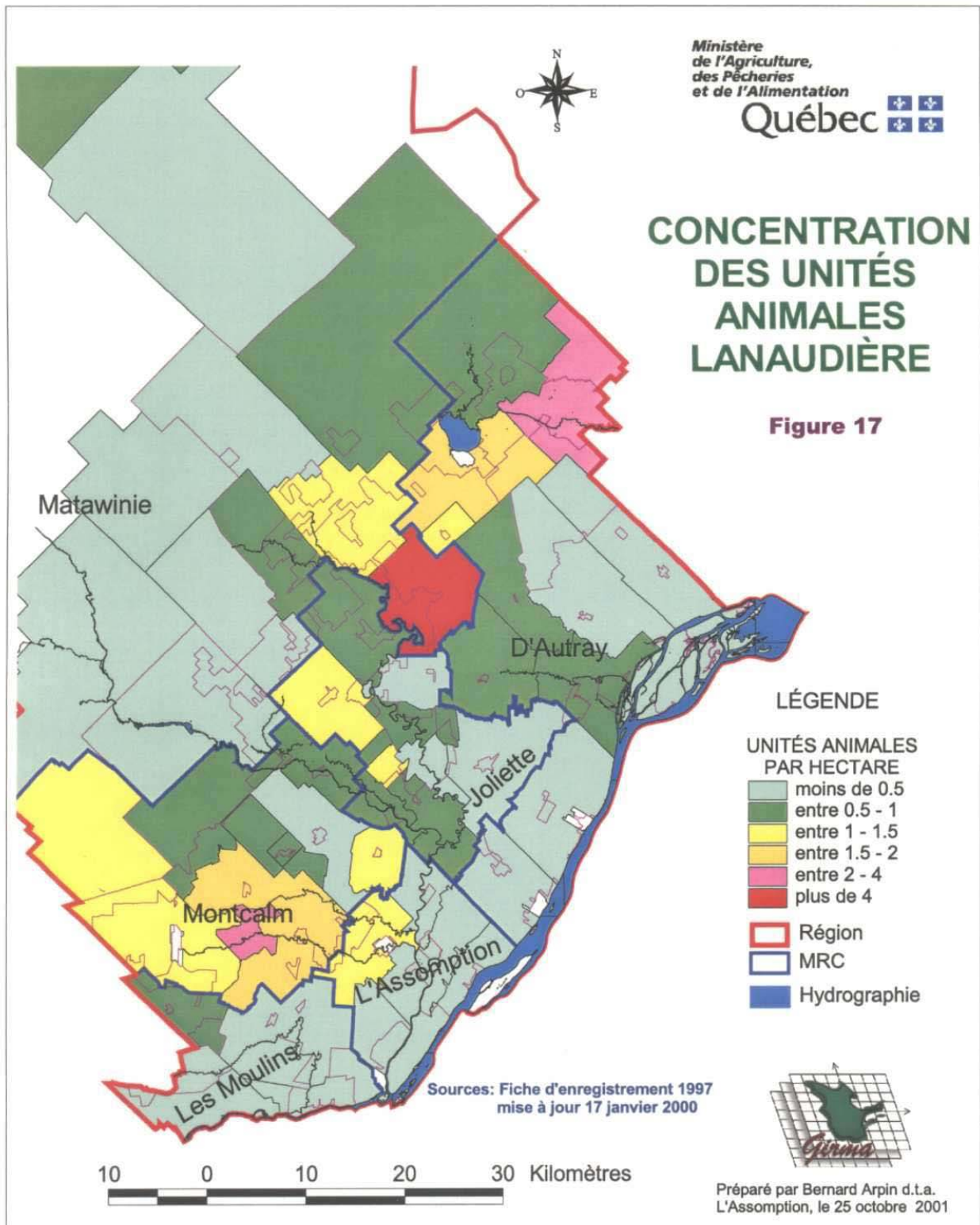
Ainsi, il devient évident que dans le cas des productions avicoles et porcines lanauchoises, la production de fumier est réellement problématique. La figure 17 localise géographiquement les concentrations d'unités animales dans le territoire. Deux principales zones sont à remarquer : la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et les trois paroisses de Saint-Esprit, Saint-Roch-de-L'Achigan et Saint-Roch Ouest.

Dans le cas de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, le taux moyen d'occupation dépasse 4 u.a./ha et est essentiellement dû à une importante concentration de la production avicole. À elle seule, cette municipalité regroupe plus de 45 % des unités animales de volailles de la région.

Pour ce qui est de la production porcine, la concentration se situe dans la MRC de Montcalm, dans le territoire de Saint-Esprit, de Saint-Roch-de-L'Achigan et de Saint-Roch Ouest. En effet, ces trois paroisses comptent 40 % de la production porcine de Lanaudière avec une concentration légèrement plus marquée dans la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan (18 % de la production porcine régionale).

Selon les données du forum, le surplus de phosphore en relation avec la phase I du RRPOA , toutes productions confondues, peut être estimé à 1 184 649 kg dans la région de Lanaudière. Ainsi, la problématique agroenvironnementale reliée à la surutilisation de fertilisants dans la région est bien réelle et préoccupante.

Figure 17 - Concentration des unités animales



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

Afin de ne pas simplement transférer ce problème à d'autres régions en vendant le fumier ou d'accepter des déboisements inutiles pour épandre le fumier, il est primordial de favoriser la mise en place de mesures claires et strictes, ce qui aidera à solutionner la problématique de surplus d'éléments fertilisants dans la région.

La gestion de fumiers

Il existe un outil de gestion pour les entreprises agricoles qui permet d'optimiser l'utilisation des fumiers, lisiers et engrais minéraux. Les grilles de fertilisation (plan agroenvironnemental de fertilisation ou PAEF) visent à concrétiser des économies d'engrais à court terme et/ou de meilleures conditions de sols et des cours d'eau³⁸.

À la fin de l'année 2000, 125 entreprises sur les 900 qui sont visées ont préparé leurs plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), ce qui représente près de 13,8 %³⁹.

Le tableau 42 présente l'échéancier à suivre pour les différentes catégories de fermes qui doivent se conformer.

Tableau 42 - Échéancier pour la réalisation des PAEF

<i>SITUATION</i>	<i>Date limite d'épandage sans PAEF</i>
<i>Fumier liquide ou receveurs ou fumiers solide de plus de 3 200 kg de phosphore (P₂O₅) et receveurs.</i>	<i>immédiat</i>
<i>5 ha et plus de pommes de terre et/ou légumes et/ou petits fruits ou 15 ha et plus en cultures récoltées sauf pâturages.</i>	<i>1^{er} avril 2003</i>
<i>Fumier solide de plus de 1600 kg de phosphore (P₂O₅) et de moins de 3 200 kg.</i>	<i>1^{er} avril 2004</i>

Source : MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière.

Plusieurs intervenants réalisent des PAEF dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière.

³⁸ Xavier Bernard, « Les PAEF où en sommes-nous? ». *Le Journal agricole*, décembre 2000, p. 15.

³⁹ *Ibid*³⁸

Tableau 43 - Liste des organismes qui réalisent des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) dans la région de Montréal-Laval-Lanaudière⁴⁰ - 2002

COGENOR LANAUDIÈRE Sylvain Beaugard, ing. agr. Magali Parent, agr. Charles Bergeron, agr. Jovette Lemay, agr. Audrey Coutu, agr.	(450) 753-7486 Accès aux boîtes vocales : (450) 753-7489
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL DU SOLEIL LEVANT INC. (Joliette/Berthier) Julie Breault, agr. Martine Amyot, agr.	(450) 755-1400
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL CORPORATION DU BASSIN VERSANT RUISSEAU SAINT-ESPRIT INC. (Montcalm) Isabelle Martineau, agr. Yveline Martin, agr.	(450) 839-9190
CLUB APL INC. (Montcalm – productions maraîchères) Christine Carrier, agr. Étienne Jobin, agr. Mélicha Gagnon, agr.	(450) 756-8183
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL 341 (L'Assomption/Saint-Roch) Mélodie Juteau, agr.	(450) 589-9111
FERMES EN VILLE – CLUB AGROENVIRONNEMENTAL (Laval) Philippe Lefrançois	(450) 967-1700

Source : MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière.

Diagnostic régional de la réalité agroenvironnementale

Comme il a été déjà mentionné, la réglementation environnementale provinciale en vigueur (REA) oriente les efforts régionaux afin de réduire les impacts négatifs de l'activité agricole sur l'environnement.

Jusqu'à tout récemment, l'attention portait surtout sur les rejets d'azote. Ainsi, plusieurs calculs et initiatives régionales ont suivi cette orientation et ont tenté d'estimer l'importance de ces rejets par rapport aux besoins réels des cultures.

^{40*} : Des compagnies d'intrants peuvent aussi offrir le service de PAEF, notamment Coop Profid'Or : M. Pierre-Luc Brouillette, agr. et ACE Groupe Conseil Enr : Ghislain Lambert, agr.

* : Les clubs agroenvironnementaux offrent d'autres services de suivis des champs en plus du service de PAEF.

Le tableau 44 met en évidence les pratiques de surfertilisation dans la région de Lanaudière.

Tableau 44 - Évaluation des rejets en azote (N) versus le besoin réel des cultures lanaudoises

	Total région (kg N)	Porcs (25 u.a. et + kg N)	Volailles (4 u.a. et + kg N)
<i>Apport engrais ferme</i>	3 329 031	1 019 819	1 072 622
<i>Besoin des cultures</i>	9 309 503	1 329 259	477 839
<i>Bilan N sans engrais minéraux</i>	(5 980 472)	(309 440)	594 783
<i>Apport engrais minéral</i>	9 642 592	1 393 824	284 701
BILAN FINAL	3 662 120 (SURPLUS)	1 084 384 (SURPLUS)	879 484 (SURPLUS)

Source : *Forum lanaudois sur le traitement de fumier*, 13 septembre 2000.

Dans l'ensemble de la région, l'apport en N s'élève à 12 972 623 kg, soit à 39 % de plus que le besoin réel en azote (N) des cultures lanaudoises.

La tendance provinciale actuelle, qui établit des mesures plus strictes et plus contraignantes quant aux rejets de phosphore liés à l'utilisation des fumiers (phase 1 du RRPOA, 2004 & +), incite les divers organismes régionaux à se doter d'outils de mesure des rejets qui leur permettront de formuler des pistes d'action viables et efficaces.

Afin d'évaluer la situation régionale en matière de rejets de phosphore et d'anticiper des pistes d'actions propres à Lanaudière, un diagnostic régional a été réalisé (tableau 45).

Tableau 45 - Évaluation des rejets de phosphore (P₂O₅) versus le besoin réel des cultures lanaudoises

	Total région (kg P₂O₅)	Porcs	Volailles (kg P₂O₅)
<i>Apports fumier</i>	5 645 829	1 820 268	2 294 624
<i>Prélèvements + 40 kg</i>	8 144 203	961 074	406 554
<i>Bilan (apports – prélèvements)</i>	(2 498 374)	459 194	1 888 070
<i>Apports engrais minéraux</i>	3 683 023	337 053	69 300
Surplus totaux P₂O₅	1 184 649 (SURPLUS)	1 196 247 (SURPLUS)	1 957 370 (SURPLUS)

Source : *Forum lanaudois sur le traitement de fumier*, 13 septembre 2000.

Dans le cas des rejets de phosphore, il semble que le surplus de matières fertilisantes soit de 14,5 % au-delà des besoins des cultures. La proportion des superficies en cultures recevant des matières fertilisantes constitue un premier indice de pression sur les ressources environnementales. Toutefois, c'est surtout la relation entre les apports en matières fertilisantes et la consommation de ces éléments par les cultures qui traduisent mieux les niveaux de risque pour la qualité de l'eau et du sol⁴¹.

En 2000, on estime que 89 % des superficies cultivées ont reçu au moins un type d'engrais et, plus spécifiquement, 76 % des superficies cultivées ont reçu des engrais minéraux.

En mettant en relation les résultats des tableaux 45 et 46, et le pourcentage des superficies en culture recevant des engrais minéraux, il devient évident que la problématique est réellement régionale.

Les stratégies de fertilisation des cultures se doivent donc de concilier les objectifs agronomiques (rendement), économiques (coût des engrais) et environnementaux (contrôle des pertes en éléments fertilisants) des entreprises. Aux diverses stratégies de fertilisation, devrait immanquablement s'ajouter la mise en place d'un programme ou de mesures qui privilégient une diminution des rejets de phosphore au niveau des fumiers et une diminution de la quantité d'engrais minéraux utilisée.

Tableau 46 - Pistes de solutions pour pallier au surplus actuel en phosphore

<i>Actions</i>	<i>P₂O₅ (kg)</i>
<i>Bilan (surplus actuel)</i>	<i>1 184 649</i>
<i>Diminution des rejets (15 % porcs)</i>	<i>214 825</i>
<i>(15 % volailles)</i>	<i>226 860</i>
<i>Engrais minéraux (réduction 25 %)</i>	<i>460 378</i>
<i>SOLDE POUR TRAITEMENT</i>	<i>282 586</i>

Source : *Forum lanauois sur le traitement de fumier*, 13 septembre 2000.

Selon les calculs effectués, les surplus en phosphore pourraient être éliminés s'il y a une diminution de 15 % des rejets en phosphore d'origine animale, une réduction de 25 % des engrais minéraux utilisés et une recherche plus poussée au niveau du traitement des surplus.

⁴¹ DPR Groupe Conseil et GRÉPA. *Le portrait agroenvironnemental des fermes du Québec - rapport régional Lanaudière*. UPA, MAPAQ, IRDA, janvier 2000.

E. ÉROSION ET CONSERVATION DES SOLS

Cette partie du *Profil* a pour objectif d'identifier les facteurs responsables de la dégradation de la qualité des sols et de préciser la nature et l'importance des phénomènes dans la région de Lanaudière.

Nature des phénomènes, facteurs en cause et évaluation

✓ **Compactage**

Le compactage est le réarrangement des particules du sol sous l'effet d'une pression externe se traduisant par l'augmentation de la densité. La pression exercée peut se présenter sous forme de charges, de machineries lourdes et de passages fréquents.

La monoculture, exercée selon les méthodes traditionnelles jumelant pression et travail fréquent du sol, conduit au bris de la structure du sol et est susceptible de causer du compactage. Celui-ci peut se manifester dans la couche cultivée aussi bien que dans le sous-sol. Tous les sols n'ont pas la même tendance à se comprimer.

Source : Rapport synthèse : inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles, MAPAQ, 1990.

Les risques de compaction, pour Lanaudière, ont été évalués à partir des caractéristiques des équipements utilisés, des pratiques culturales, du drainage et de paramètres d'état et de perception. Le critère « machinerie agricole » ne dégage pas de risque notable. Le critère « pratiques culturales » est plus discriminant puisque la proportion de cultures annuelles met en lumière la spécialisation des entreprises et un problème de rotation important. Le drainage souterrain diminue les périodes de saturation en eau du sol et par conséquent, l'occurrence de conditions propices à la compaction. Dans Lanaudière, plus de 54 % des superficies seraient drainées souterrainement.

Les superficies déclarées touchées par la compaction (5 %) sont associées à des risques modérés de compaction. À l'échelle de la région, il y aurait l'équivalent de 5 614 hectares touchés par la compaction. Globalement, les risques de compaction sont modérés dans Lanaudière.

✓ **Acidification**

L'acidification consiste en une baisse du pH. Aucune plante ne tolère un pH inférieur à 3 ou supérieur à 9 et la majorité des plantes cultivées au Québec exigent un pH entre 5,5 et 6,5 selon les espèces. Sous les climats frais et humide, les sols ont tous tendance à s'acidifier. L'acidification est donc un phénomène naturel, mais qui peut être accentué par les pratiques culturales notamment l'apport de fumure azotée

Source : Rapport synthèse : inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles, MAPAQ, 1990.

Dans la région, les risques d'acidification des sols ont été évalués en fonction de l'intensité de la fertilisation azotée, au suivi de la fertilisation et à la sensibilité des sols à l'acidification. L'acidification est facile à corriger via un suivi régulier de la fertilité et de l'acidité du sol. Le chaulage est une opération de base dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Pour un sol dont le pH est équilibré, il est possible

de penser à diminuer la fertilisation. Les apports d'engrais et de fumure sont utilisés plus efficacement.

Dans la région, le risque d'acidification lié à la charge azotée, principalement celle d'origine minérale, est faible. Dans le même ordre d'idée, le risque d'acidification lié aux engrais de ferme est aussi qualifié de faible. Finalement, l'indice global de sensibilité lié aux types de sol est modéré pour la région.

Les moyennes des analyses de sols de 1995 à 1999 nous indiquent que 64 % des sols ont des pH entre 5,5 et 6,5. Dans une optique de diminution et de rationalisation de la fertilisation, ce phénomène apparaît comme un enjeu environnemental important.

✓ La matière organique du sol

La matière organique du sol est constituée de résidus de récoltes, de débris végétaux et de déchets d'animaux qui sont incorporés à la surface des sols cultivés et rapidement transformés en humus par les micro-organismes en libérant des molécules plus simples, des substances minérales et par des dégagements importants de CO₂. Il en résulte une diminution du poids, une concentration de l'azote et la formation d'humus variant entre 8 et 15 % du poids sec des résidus initiaux. Cet humus forme 90 % des matières organiques. C'est précisément cette fraction qui nous intéresse.

L'action et le rôle de l'humus sont d'une importance capitale en conservation et utilisation des sols. L'humus colmate et cimente les particules minérales. Il forme des complexes argilo-humiques responsables de la stabilité des agrégats et de la qualité de la structure du sol. Très hydrophile, il contribue à la réserve en eau utile. Régularisant l'humidité du sol, il en assure le bon fonctionnement et la conservation en limitant sensiblement sa fragilité à l'érosion par l'eau ou le vent.

L'évolution de l'humus est lente et sa vitesse de minéralisation varie avec les types de sol. Par contre, la minéralisation peut être sensiblement accrue sous monoculture en raison d'une plus grande oxydation attribuable au travail fréquent du sol.

La pratique de la monocultures, qui laisse peu de résidus et qui accélère l'oxydation, risque donc, par l'apport insuffisant d'humus et par l'augmentation du taux de minéralisation, de conduire à des niveaux très bas d'humus risquant de porter atteinte aux qualités physiques, chimiques et biologiques du sol.

Source : Rapport synthèse : inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles, MAPAQ, 1990.

Les apports en matière organique contribuent à maintenir la stabilité structurale des sols. La problématique du maintien des niveaux de matière organique révèle que 42 % des superficies cultivées auraient un bilan de matière organique négatif.

Pour fins de discussion, nous présentons ici le classement moyen de 4 397 échantillons prélevés de 1995 à 1999 en fonction de leur contenu en matière organique.

Tableau 47 - Contenu en matière organique de 4 397 échantillons de sols prélevés de 1995 à 1999

<i>Caractéristique du sol</i>	<i>Contenu moyen en matière organique (%)</i>	<i>Proportion des sols échantillonnés (%)</i>
<i>Très pauvre</i>	<i>0 – 2,0</i>	<i>2,8</i>
<i>Pauvre</i>	<i>2,1 – 4,0</i>	<i>33,9</i>
<i>Moyen</i>	<i>4,1 – 10,0</i>	<i>60,4</i>
<i>Riche</i>	<i>10,1 – 15,0</i>	<i>1,6</i>
<i>Très riche</i>	<i>15,1 et plus</i>	<i>1,3</i>

Source : Laboratoires de Rimouski et d'AgriDirect.

Les sols pauvres et très pauvres représentent près de 37 % des analyses de sols réalisées. Les analyses moyennes en matière organique représentent près de 60 % des analyses et les sols riches et très riches sont des exceptions (3 %). Globalement, les taux sont bons.

On ne peut s'attendre à une évolution rapide des taux de matière organique à moins qu'il se produise une érosion très importante des sols.

✓ **Érosion hydrique**

L'érosion hydrique ou la destruction du sol causée par l'eau est un processus naturel de détachement et d'entraînement des particules du sol. Elle se manifeste à la suite de fortes pluies et à la fonte des neiges. Le martèlement des gouttes de pluies et l'écoulement de l'eau à la surface provoquent l'érosion hydrique. L'érosion hydrique dépend de la présence simultanée de trois conditions qui sont la pente, un sol favorable (sol croûté, sol saturé, sol gelé en profondeur, etc.) et le ruissellement. À défaut de l'une de ces conditions, il n'y aura pas d'érosion hydrique.

Les propriétés du sol sont affectées de diverses façons par l'érosion et ses effets principaux sont la perte de sol et de matière organique, la détérioration de la structure, une percolation moins efficace, un ruissellement plus abondant, une réduction de la capacité de rétention en eau et en éléments nutritifs, une perte de matières nutritives, un drainage interne plus lent (les pertes en phosphore sont reliées à l'érosion hydrique). Elle cause des dommages aux semis et entraîne une diminution des rendements. Elle contribue à détériorer la qualité de l'environnement, obstruer les fossés, polluer les plans d'eau, diminuer l'alimentation en eau des nappes souterraines.

Diverses techniques de protection et d'amélioration ont prouvé leur efficacité. Les principales sont les pratiques culturales de conservation (les rotations, les cultures de couverture, les cultures en bandes alternées, la culture transversale à la pente, la voie d'eau engazonnée, le bassin de captage, la bande riveraine et les terrasses). Le moyen de contrôle le plus simple et le plus économique est encore la prévention.

Source : *Rapport synthèse : inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles, MAPAQ, 1990.*

Les cultures annuelles dont le risque d'érosion hydrique représentent plus de 70 % des superficies totales en culture dans la région. De plus, une couverture de résidus

au sol de moins de 30 % après le semis est considérée comme une protection inefficace contre l'érosion hydrique. Dans Lanaudière, 64 % des superficies en cultures annuelles ont moins de 30 % de couverture au sol (résidus de cultures). L'adoption de mesures de conservation des sols demeure limitée dans la région. De plus, le risque d'érosion hydrique est élevé en partie à cause de la topographie légèrement vallonnée de la région.

L'évaluation du phénomène en cause est difficile à réaliser et se limite souvent à des perceptions. Cependant, une expérience régionale nous permet de visualiser l'ampleur du phénomène et d'évaluer les pertes de sol et des ressources. Pendant 5 ans, pour l'ensemble du bassin versant du ruisseau Saint-Esprit qui couvre plus de 2 600 hectares dans la MRC de Montcalm, des chercheurs ont mesuré des pertes de sol. Ces pertes vont de 500 à 750 kg/ha pour une moyenne de 625 kg/ha. Transposées sur les 70 000 hectares en cultures annuelles de la région, ces pertes représentent 43 750 tonnes de sol par année, soit l'équivalent d'environ 3 000 camions. Plus d'un camion et demi de sol par producteur.

✓ Érosion éolienne

L'érosion éolienne ou la destruction du sol causée par le vent est un processus naturel. Le vent détache et entraîne des particules de sol qui en délogent d'autres, en roulent d'autres plus grosses et libèrent les plus fines qui sont entraînées en suspension dans l'air sur de grandes distances.

Les causes de l'érosion éolienne sont : les conditions climatiques défavorables, l'exposition aux vents dominants, la nature du sol, les monocultures et surtout, l'absence de couverture végétale et de résidus de culture à la surface du sol.

Les effets de l'érosion éolienne sont : la perte des particules de sol les plus fines ainsi que des éléments nutritifs et des pesticides qui leurs sont associés, l'abaissement dans les sables de la capacité de rétention d'eau utile, les dommages causés aux cultures et aux semis, la propagation des maladies, des insectes et des graines de mauvaises herbes, la baisse de rendement, l'obstruction des fossés et la pollution de l'air et des eaux.

Pour minimiser les effets néfastes de l'érosion éolienne, il faut diminuer la vitesse, donc la force du vent à la surface du sol pendant les périodes où le sol n'est pas protégé ou encore rendre le sol plus résistant. De nombreuses techniques efficaces existent comme les brise-vent, l'orientation des champs perpendiculairement aux vents dominants, l'irrigation, l'utilisation de plantes abri, les rotations, le maintien de la couverture végétale ou des résidus de culture en surface et les pratiques culturales de conservation qui visent à produire une surface irrégulière avec des mottes.

Source : Rapport synthèse : inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles, MAPAQ, 1990.

En moyenne, 12 % des entreprises recensées dans le portrait agroenvironnemental constatent la présence d'érosion à la ferme sur 5 % de leurs superficies en cultures. À l'échelle de la région, cela équivaut à 5 183 hectares des sols soumis à l'érosion éolienne. La région présente les risques les plus élevés d'érosion éolienne de la province. Toutefois, la région compte de nombreux brise-vent dans les secteurs les plus problématiques et dans les productions sur sols légers comme le tabac et la pomme de terre.

Les défis

En terme de conservation des sols, l'érosion hydrique est la cible numéro un. L'évaluation du phénomène en cause est difficile et se limite souvent à des perceptions. Ce problème entraîne une sous-évaluation chronique des impacts économiques et environnementaux. Des cibles précises sont à définir en terme de superficies pour :

1. Les pratiques de conservation des sols

Pratiques	1997 (ha)	2000
<i>Aucun travail</i>	1 748	1 597
<i>Travail réduit</i>	12 084	18 956
<i>Labour</i>	48 807	53 292
<i>Superficiesensemencées</i>	62 639	73 845

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997 et 2000.

2. L'utilisation de cultures de couverture

Pratiques	1997 (ha)	2000 (ha)
<i>Engrais vert</i>	5 835	4 421

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997 et 2000.

3. La protection des rives

Pratiques	Répondants (nombre)	2000 (%)
<i>Rives enherbées</i>	1330	9,5
<i>Rives érodées</i>	1278	10,4
<i>Accès des animaux aux cours d'eau</i>	983	17,9

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997 et 2000.

4. La qualité de l'eau

La région a bénéficié d'investissements considérables pour le suivi du bassin versant du ruisseau Saint-Esprit. Le protocole d'échantillonnage du projet a permis une évaluation de la qualité de l'eau. Cette mesure demeure l'outil ultime pour évaluer l'évolution des pratiques de conservation des sols. Il serait important d'actualiser le protocole d'échantillonnage et d'en assurer un suivi.

3.2.5 ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – L'AGROENVIRONNEMENT

Les forces

- ✓ Existence de lois (Loi sur la qualité de l'environnement), de règlements (ex. : Règlement sur les exploitations agricoles) protégeant l'environnement. Existence d'un outil de gestion pour optimiser l'utilisation des fumier, lisier et engrais minéraux (plan agroenvironnemental de fertilisation ou PAEF);
- ✓ Au niveau régional, l'existence d'un comité de concertation en agroenvironnement;
- ✓ Plusieurs gains environnementaux au niveau de la pollution ponctuelle ont eu lieu;
- ✓ Plusieurs initiatives régionales professionnelles;
- ✓ Bonne connaissance des problématiques agroenvironnementales régionales;
- ✓ Présence sur le terrain de plusieurs organismes régionaux;
- ✓ Existence d'un programme gouvernemental (Prime-Vert) qui aide les fermes à se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement et ajout récent au programme Prime-Vert d'un volet touchant la pollution diffuse;
- ✓ Précisément 99,7 % des entreprises en production porcine, 56 % des entreprises en production laitière et 21 % des entreprises en production bovine disposent d'une structure d'entreposage des fumiers.

Les faiblesses

- ✓ Appréhension populaire vis-à-vis de l'implantation ou du développement de certaines productions animales d'élevage;
- ✓ Pollution diffuse en milieu agricole;
- ✓ Présence de 4 problématiques agroenvironnementales dans Lanaudière : l'entreposage des fumiers, la contamination des eaux de surfaces et souterraines, la surfertilisation et l'érosion et la dégradation des sols;

- ✓ Concentration de la surproduction de fumier dans les productions avicoles et porcines où les taux d'occupation (unité animale/superficie cultivée) sont les plus élevés;
- ✓ Prolifération du zonage de production;
- ✓ Manque de flexibilité de la réglementation en vigueur afin de répondre plus adéquatement à des réalités spécifiques locales ou régionales.

Les défis

- ✓ Trouver des méthodes pour améliorer les techniques de production afin de minimiser les impacts sur la qualité de l'environnement de certaines activités agricoles;
- ✓ Favoriser la mise en place de mesures claires et strictes pour réduire les matières fertilisantes (phosphore) dans le fumier dans la région;
- ✓ Favoriser la mise en place de mesures réelles d'assainissement des eaux ;
- ✓ Favoriser la mise en place de mesures de conservation des sols;
- ✓ Voir à ce que toutes les productions aient des capacités d'entreposage suffisantes;
- ✓ Reconnaître que certaines pratiques fertilisantes et de phytoprotection, qu'elle soit agricole ou non, rurale ou urbaine, peuvent être responsables des problèmes environnementaux en zone agricole dans le monde rural;
- ✓ Promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement via des changements dans la façon de faire;
- ✓ Concilier les objectifs économiques d'une agriculture compétitive et les objectifs environnementaux des communautés;
- ✓ Appuyer la recherche locale afin de développer l'expertise régionale en matière d'agroenvironnement;
- ✓ Prévoir des mesures de flexibilité de la réglementation en vigueur afin de répondre plus adéquatement à des réalités environnementales spécifiques locales ou régionales;
- ✓ Le monde municipal est interpellé pour modifier ses règles d'aménagement du territoire comme la réduction du recours aux zonages de production;
- ✓ Consolider le développement des organismes régionaux.

3.3 LES PRODUCTIONS AGRICOLES

3.3.1 LES PRODUCTIONS ANIMALES

A. LA PRODUCTION LAITIÈRE

En 1999, Lanaudière se classait dans ce domaine la huitième région en importance sur 17. On sait que la production laitière évolue vite et que des changements structurels importants sont en cours partout dans la province. Comment les producteurs lanaudois répondent-ils à l'ouverture des marchés et comment intégreront-ils ces changements? Un des objectifs du *Profil* est de donner une image de la production et de son évolution.

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

Au cours de quatre années, soit de 1995 à 1999, le nombre de producteurs est passé de 561 à 468, ce qui représente une diminution de plus de 16 %. Durant la même période, le nombre de producteurs dans la province a diminué de plus de 13 %.

Tableau 48 - Nombre de producteurs laitiers de Lanaudière et du Québec

	1992	1993	1995		1998	
<i>Lanaudière (n^{bre})</i>	690	614	561	511	484	468
<i>Province (n^{bre})</i>	13554	12331	11704	10884	10492	10155

Sources : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ, et Institut de la statistique du Québec.

Le cheptel

De 1995 à 1997, le nombre de vaches a diminué de 5,8 % dans Lanaudière. Pour la même période, il a diminué de 1,6 % au Québec.

Tableau 49 - Nombre de vaches laitières

	1995	1997	2000
<i>Lanaudière (n^{bre})</i>	20 378	19 203	18 836
<i>Province (n^{bre})</i>	460 834	453 635	

Sources : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ, Institut de la statistique du Québec et Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ.

La production totale

En 1999, les producteurs de Lanaudière ont produit 112,1 millions de litres de lait, soit 4 % de la production totale de la province. Cette production la classe au huitième rang des régions productrices de lait derrière la Montérégie (604,3 millions de litres, 21 %), Chaudière-Appalaches (547,9 millions de litres, 19 %) et le Centre-du-Québec (473,5 millions de litres, 16 %). Les trois premières régions de production produisent 56 % du lait du Québec avec 54 % des producteurs.

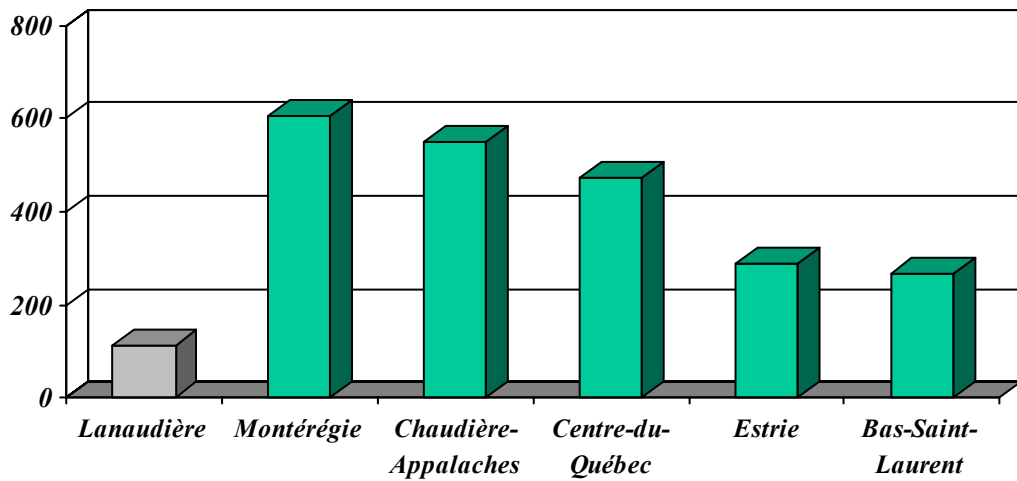
De 1998 à 1999, la région de Lanaudière a connu la deuxième plus grande diminution de la production de la province. D'autre part, l'Outaouais a augmenté son volume de production.

Tableau 50 - Lait livré aux usines pour différentes régions du Québec

	Production (000 000 l)		
	1997		1999
Lanaudière	113,5	113,9	112,1
Montérégie	603,7	600,4	604,3
Chaudière-Appalaches	512,0	536,5	547,9
Centre-du-Québec	457,7	470,2	473,5
Estrie	275,9	284,4	287,3
Bas-Saint-Laurent	259,5	267,3	268,5
Province	2 802,1	2 867,3	2 888,2

Sources : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ et Institut québécois de la statistique.

Figure 18 - Production laitière par région (1999)

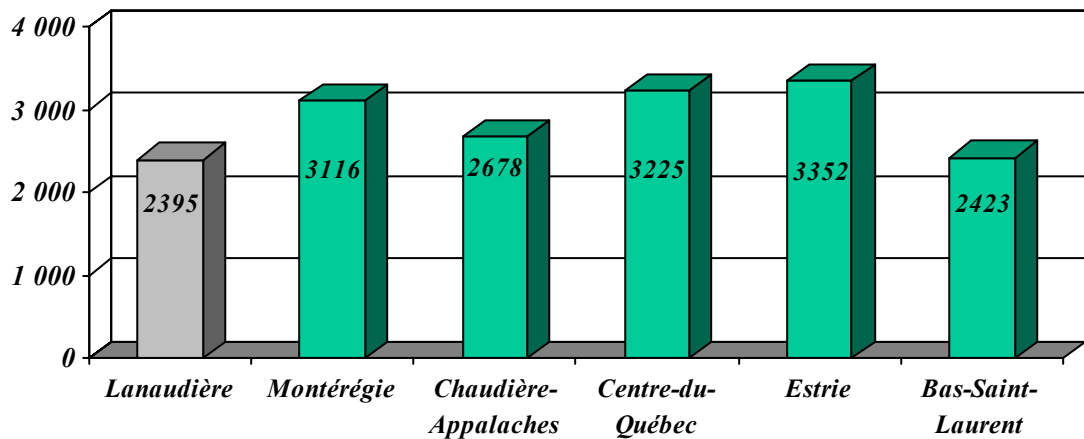


Sources : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ, et Institut québécois de la statistique.

Production par entreprise

La moyenne de production des entreprises de Lanaudière en 1999 était de 2 395 hl par entreprise. Elle se situe parmi les plus petites de la province (11^e rang sur 13 régions). La plus importante production est en Estrie avec une moyenne de 3 352 hl.

Figure 19 - Production laitière moyenne par entreprise (1999)



Sources : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ, et Institut québécois de la statistique.

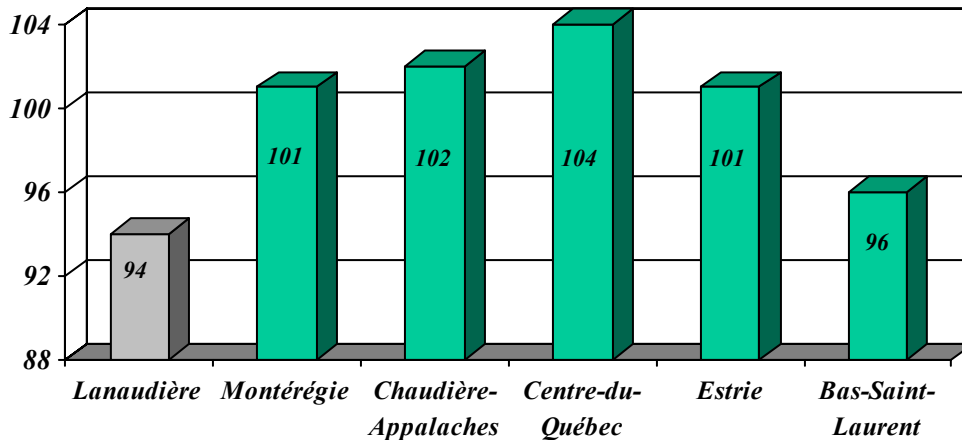
En moyenne, les entreprises de Lanaudière ont des volumes de production inférieurs à la moyenne québécoise.

Indice de productivité

L'indice de productivité (livraison totale de lait du Québec/nombre total de vaches du Québec = indice 100) a été développé pour comparer les cheptels laitiers et les volumes de production de lait des régions.

En 1997, l'indice de productivité de Lanaudière était de 94 et se classait onzième sur treize. L'écart par rapport aux trois meilleures régions de production est important.

Figure 20 - Indice de productivité (1997) (province égale 100)



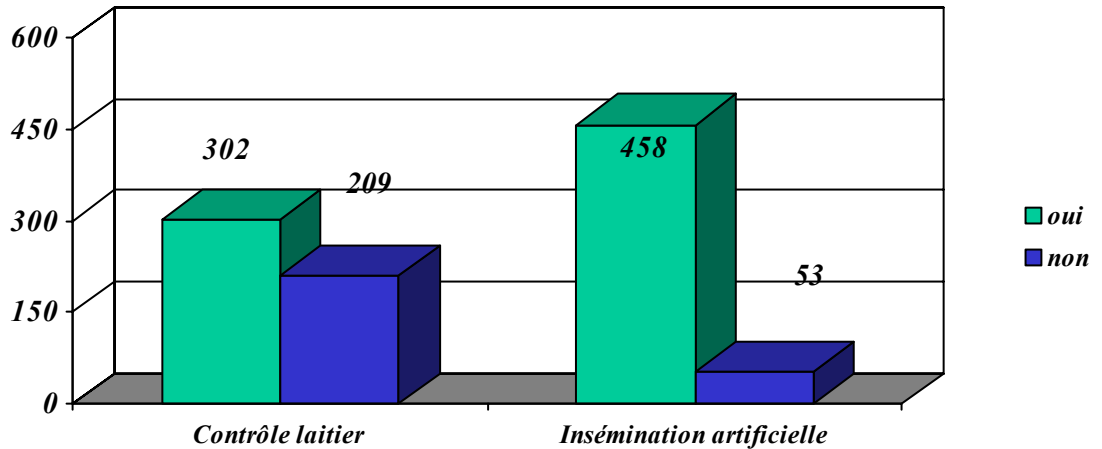
Sources : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ, et Institut québécois de la statistique.

Avancement technologique

Certaines spécifications caractérisent les exploitations. Entre autres, 74 % des producteurs de la province pratiquent le contrôle laitier comparativement à 60 % dans Lanaudière. Au niveau des MRC de la région, les écarts d'utilisation du contrôle laitier varient de 43 % à 73 %. Globalement, ce pourcentage est sous la moyenne.

D'autre part, un peu moins de 90 % des producteurs pratiquent l'insémination artificielle, ce qui se compare au pourcentage du Québec qui est de 91 %.

Figure 21 - Contrôle laitier et insémination artificielle, nombre d'exploitations



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

Dans Lanaudière, le pourcentage d'entreprises qui ont moins de 24 vaches est supérieur au pourcentage du Québec et le pourcentage des entreprises qui ont de 61 à 120 vaches est plus petit. Lanaudière compte un peu plus de petites entreprises et moins de grandes.

Un écart de productivité est observé entre les entreprises laitières de Lanaudière et celles du reste de la province. L'explication la plus souvent avancée est qu'il y existe un plus grand nombre de petites entreprises dans Lanaudière. Or, après analyse du tableau 51, on remarque que les écarts de pourcentage sont petits et peu représentatifs et la structure des entreprises de Lanaudière est comparable à la province.

Les tranches 25-36, 37-48 et 49-60 vaches regroupent le plus grand nombre d'entreprises (79,2 %) et le pourcentage pour chaque tranche est comparable au pourcentage de la province (77,3 %). La différence de pourcentage entre la province et Lanaudière n'est pas significative.

Il n'y a pas de concentration de la production dans les tranches supérieures.

Tableau 51 - Taille des fermes laitières (1997)

Vaches	Lanaudière		Province	
	Producteurs (nbre)	%	Producteurs (nbre)	
0 – 24	74	14,8	1217	11,4
25 – 36	186	37,2	3762	35,1
37 – 48	152	30,4	2990	27,9
49 – 60	58	11,6	1538	14,3
61 – 120	29	5,8	1121	10,5
121 et plus	1	0,2	91	0,8
TOTAL	500		10 719	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Finalement, peu de producteurs ont des productions secondaires importantes. Au niveau des revenus déclarés, plus de 80 % des producteurs laitiers retirent au moins 75 % de leurs revenus du lait. De ces producteurs, 37 % identifient le lait comme unique source de revenus.

La compétitivité

En résumé, la compétitivité du secteur dépend de sa performance technico-économique, du coût des intrants et du prix de vente. Ce prix doit être suffisant pour permettre des investissements continus dans les nouvelles technologies et dans le contingentement.

- ✓ Lanaudière est une petite région de production laitière;
- ✓ La production est en décroissance;
- ✓ Les moyennes de production par entreprise sont plus faibles;
- ✓ La productivité des entreprises est inférieure à la moyenne du Québec;
- ✓ Près de 80 % des producteurs ont des troupeaux de taille comparable à la moyenne québécoise;
- ✓ Les entreprises laitières lanaudoises génèrent moins de revenus que les entreprises laitières québécoises.

c) LE CONTEXTE DE MARCHÉ

La production de lait est soumise à un programme de contingentement (quota). Depuis le premier août 1996, les producteurs sont payés un seul prix moyen pour

tout le lait produit au Québec. Le gouvernement fédéral, par le biais de la Commission Canadienne du Lait (CCL), garantit aux producteurs, pour le lait de transformation, un prix basé sur les coûts de production. Quant au prix du lait de consommation, il est fixé après audition des parties par la Régie des marchés agricoles du Québec.

Un nouveau système de gestion de l'offre fût également implanté en 1996. Les producteurs sont passés des quotas annuels à un quota unique et continu dont l'unité est le kilo de matière grasse par jour.

Pour le moment, le Canada peut maintenir les mesures tarifaires protégeant son industrie laitière et ce, malgré la lente émergence d'un nouveau contexte de libéralisation des échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

Tableau 52 - Évolution du prix moyens des quotas

	Prix moyen \$/kg/jour
1996-97	14 734
1997-98	16 496
1998-99	20 430
1999-2000 (août à novembre)	25 562

Source : MAPAQ.

Tableau 53 - Répartition du lait entre les entreprises de transformation du Québec (1996)

	Litres	Province %
Agropur et filiales	1,103	39
Groupe Lactel	0,359	13
Autres Coopératives	0,066	2
TOTAL COOPÉRATIVES	1,529	54
Saputo et filiales	0,353	13
Parmalat et filiales	0,564	20
Nestlé	0,063	2
Delisle – Danone	0,025	1
Autres privées	0,272	10
TOTAL PRIVÉES	1,279	46
TOTAL PROVINCE	2,809	100

Source : GRÉPA, Les faits saillants laitiers québécois, 1996.

Les producteurs investissent peu directement dans la transformation, quoique quelques fermes laitières détiennent des permis de transformation. Les producteurs se tournent plus facilement vers les techniques de production que vers la transformation dans leur recherche de valeur ajoutée. Lanaudière est l'une des premières régions à avoir exploré la transformation à la ferme et demeure l'une des plus impliquées dans la formation des entrepreneurs.

Aujourd'hui, 5 usines de transformation sont en opération dans la région. Presque tout le lait est acheminé dans des industries laitières situées à l'extérieur de la région. Pourtant, en 1970, il y avait un nombre important d'usines laitières dans la région de même que dans l'ensemble du Québec. Des 230 usines laitières existantes en 1970 au Québec, il n'en reste que 95. Ce secteur s'est fortement restructuré. Cette rationalisation s'est accompagné d'une standardisation des critères de production et de l'uniformisation des attitudes de consommation.

Usines de transformation de Lanaudière - 2000

ENTREPRISES	LOCALISATION	
<i>La Petite Cornue</i>	<i>Berthier</i>	<i>D'Au-ray</i>
<i>Fantis food</i>	<i>Saint-Jacques</i>	<i>Montcalm</i>
<i>Fromagerie du Champ à la meule</i>	<i>Notre-Dame-de-Lourdes</i>	<i>Joliette</i>
<i>Fromagerie La Suisse Normande</i>	<i>Saint-Jacques</i>	<i>Montcalm</i>
<i>Fromagerie Champêtre</i>	<i>Repentigny</i>	<i>L'Assomption</i>

Source : MAPAQ, direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière.

d) PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION LAITIÈRE

La problématique environnementale régionale a été traitée précédemment. Les producteurs laitiers se sentent peu interpellés par cette problématique. Les impacts de la production étant moins directs et visibles, cette nouvelle dimension est à intégrer dans la gestion des entreprises. Compte tenu de l'importance du cheptel et du territoire qui supporte la production laitière, les points suivants concernent plus particulièrement la production laitière.

Conservation des sols

Le taux d'occupation des sols de la production laitière est de 0,7 unité animale par hectare (u.a./ha), les problèmes de conservation des sols sont moins aigus en production laitière (tableau 41).

Gestion des fumiers

Seulement 56 % des entreprises en production laitière ont une capacité d'entreposage suffisante. Des investissements structurels sont à anticiper.

e) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – PRODUCTION LAITIÈRE

Les forces

- ✓ Sol et climat favorables;
- ✓ Répartition de la production dans le territoire;
- ✓ Formation en alternance (étude/travail) de la main d'œuvre spécialisée;
- ✓ Services-conseils (privés, collectifs et publics) accessibles;
- ✓ Émergence de regroupement de producteurs pour l'utilisation de la machinerie et de l'équipements en commun (Coopérative d'utilisation de machineries agricoles CUMA);
- ✓ Dynamisme incontestable de la plupart des entreprises;
- ✓ Organismes sensibilisés aux problèmes environnementaux;
- ✓ Présence dans le territoire de quatre clubs agroenvironnementaux et d'une coopérative de gestion des fumiers.

Les faiblesses

- ✓ L'efficacité et la productivité des entreprises laitières de Lanaudière sont inférieures à la moyenne québécoise;
- ✓ L'isolement des producteurs;
- ✓ La hausse du standard d'endettement de la ferme à plus de 100 \$/hl;
- ✓ Le financement du quota à long terme;
- ✓ La charge de travail importante;
- ✓ Le coût élevé de la terre;
- ✓ Le coût élevé du quota;
- ✓ Le manque de main-d'œuvre qualifiée;

- ✓ La protection de l'environnement est peu intégrée dans la gestion des entreprises.

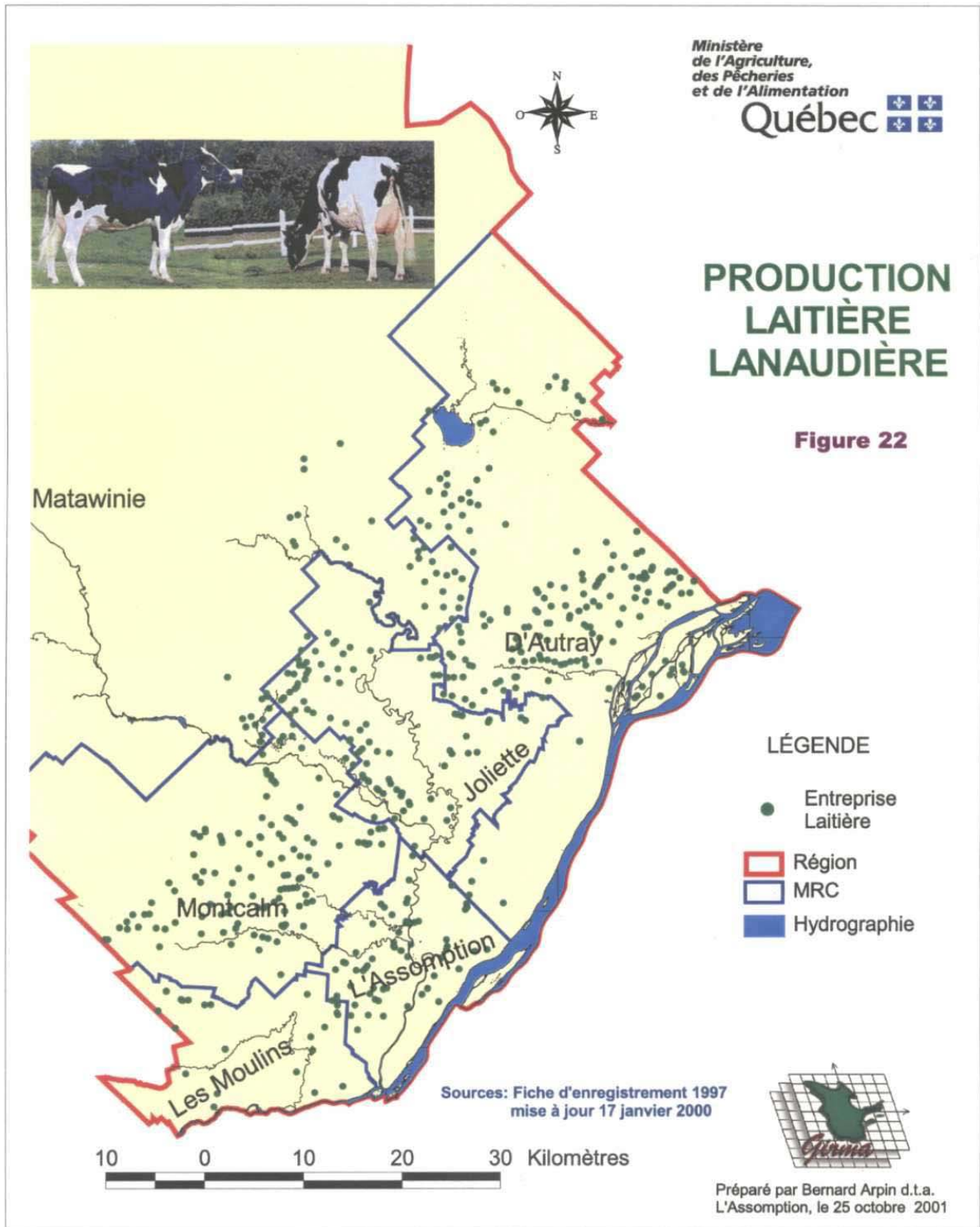
Les menaces

- ✓ Plusieurs opportunités de production autres que la production laitière s'offrent aux producteurs laitiers. Il est donc facile de laisser la production. De plus, il est difficile de s'établir dans cette production.
- ✓ Le coût de la faible productivité;
- ✓ La valeur spéculative du contingent;
- ✓ La difficulté à établir la relève.

Les défis

- ✓ La pression du public pour la protection de l'environnement est une réalité. Les entreprises laitières n'échappent pas à cette tendance. Cette nouvelle dimension est à intégrer dans la gestion des entreprises;
- ✓ Les entreprises laitières de Lanaudière génèrent moins de revenus. Dans ce contexte, il est important de voir au développement de la capacité de gestion des entrepreneurs;
- ✓ Les producteurs devront se redéfinir des modèles de production de manière à diminuer la capitalisation des entreprises;
- ✓ La valeur spéculative du quota est une menace pour l'industrie laitière. Le réinvestissement dans le quota est tout de même une nécessité pour les entreprises qui désirent rester dans la production. De plus en plus, les entreprises devront se doter d'une gestion particulière de leur investissement en quota;
- ✓ L'établissement de la relève.

Figure 22 - Production laitière – Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

B. PORTRAIT DE LA PRODUCTION AVICOLE

La production avicole est une production bien structurée où presque toutes les composantes sont présentes dans le territoire. Elle a bénéficié d'un contexte de croissance de la demande des consommateurs au cours des dernières années.

- ✓ La production avicole est au premier rang des productions régionales avec 23 % de la valeur des productions.
- ✓ La valeur de la production annuelle estimée en 1997 est d'environ 104 millions de dollars.

POULETS À GRILLER

a) LA PRODUCTION

Il est à noter que la production du poulet à griller n'inclut pas la production de gros poulets et de poulets de grain.

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 171 à 164, ce qui représente une diminution de 4,1 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de près de 2,1 %. Le nombre de producteurs de la région s'est maintenu à 24 % du total des producteurs de la province.

La production totale

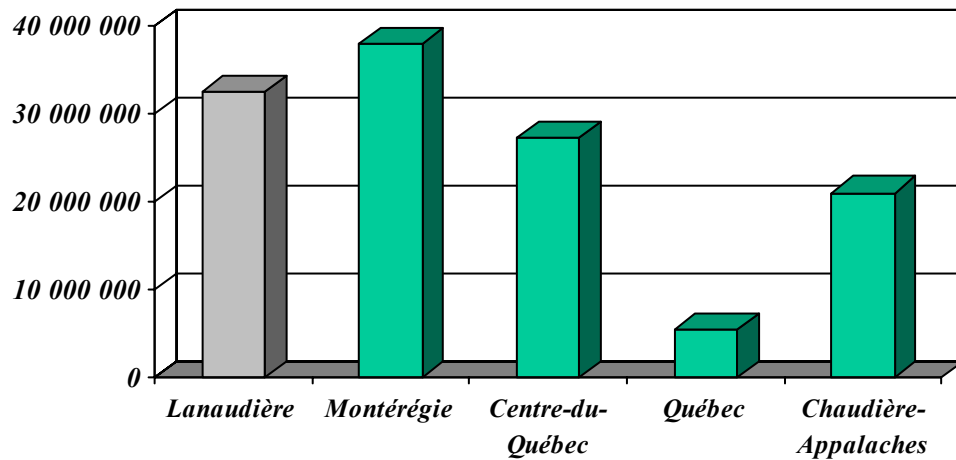
La région de Lanaudière se classait en 1997 la deuxième région en importance au Québec avec 26 % de la production derrière la Montérégie (29 %). De 1995 à 1997, le nombre de poulets à griller produits par les producteurs lanaudois a augmenté de 12 %. Durant la même période, le nombre de poulets à griller produit dans la province a augmenté de 6,6 %. La région est passée de 23 % de la production du Québec à 26 % (tableau 54).

Tableau 54 - Production annuelle de poulets à griller (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Production annuelle		Déclarants		annuelle	
	Nombre		Têtes	%	Nombre	%		%
Lanaudière	171	24	28 873 610	23	164	24	37 241 918	26
Province	710		124 470 811		695		142 242 376	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Figure 23 - Nombre total de poulets à griller produits par année dans les cinq premières régions de production (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

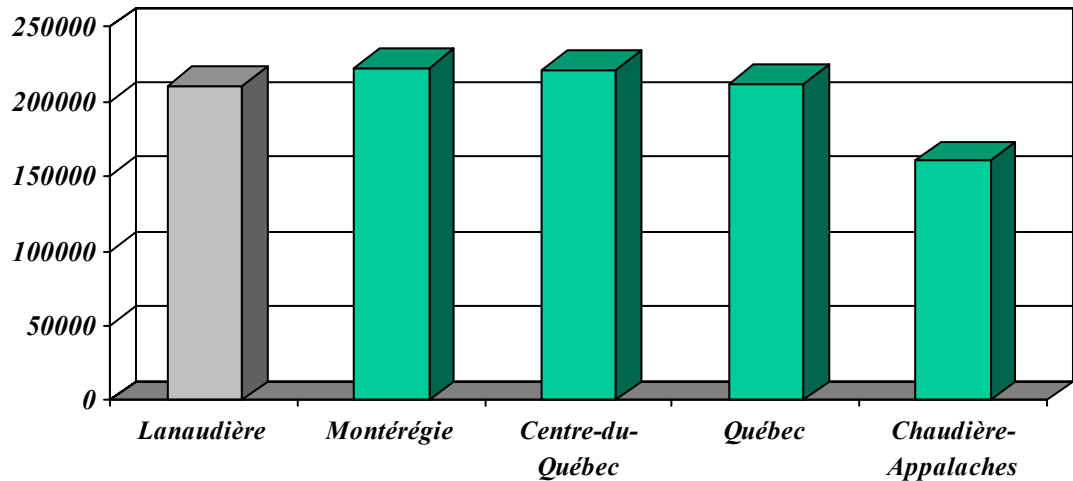
Production par entreprise

En 1997, les fermes avicoles de Lanaudière produisant du poulet à griller se classent au quatrième rang des cinq principales régions de production du Québec avec 210 598 poulets produits par année par entreprise (figure 24). Les entreprises de Lanaudière sont parmi les plus importantes. Les moyennes de production des entreprises les plus importantes sont de 222 848 poulets à griller produits/année/ferme en Montérégie, de 221 050 en Mauricie et au Centre-du-Québec, et de 211 923 pour Québec. La moyenne des cinq principales régions de la province est de 205 372.

Les cinq premières régions produisent 93,5 % du poulet à griller et regroupent 92 % des producteurs du Québec.

De façon générale, une entreprise avicole qui produit 300 000 poulets par année, soit 45 000 poulets par élevage (ou l'équivalent de 2 poulaillers) est une entreprise de taille moyenne.

Figure 24 - Nombre moyen de poulets à griller produits par année par ferme dans les cinq premières régions de production (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

La taille des entreprises est un indicateur intéressant. De façon à comparer la taille des entreprises du Québec et de Lanaudière, nous avons réparti les entreprises par tranches de production sur une base de valeur de production agricole. Cela nous a permis d'observer que pour l'ensemble du Québec et pour la région de Lanaudière, on retrouve le plus grand nombre d'entreprises dans la tranche de revenus de 500 000 \$ et plus, soit 33 % pour Lanaudière et 28 % pour la province.

- ✓ Dans Lanaudière, 33 % des éleveurs produisent près de 68 % des poulets à griller, ce qui indique une forte concentration de la production.
- ✓ Il y a moins de très petits producteurs (18 % versus 23 %) et plus de gros producteurs (33 % versus 28 %) par rapport à la moyenne québécoise.

Tableau 55 - Structure des fermes de production de poulets à griller (1997)

Tranches de revenus (\$)	Lanaudière				Province			
	Producteurs (n ^{bre})	%	Production annuelle (tête)	%	teurs (n ^{bre})	%	Production annuelle	%
1-99 999	30	18	992 665	3	163	23	3 661 710	3
100 000-249 999	35	21	2 930 500	8	176	25	14 582 605	10
250 000-499 999	45	27	8 115 150	22	159	23	28 639 250	20
500 000 et plus	54	33	25 203 603	68	197	28	95 358 811	67
TOTAL	164		37 241 918		695		142 242 376	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

On ne peut estimer le degré d'intégration de l'industrie avicole à partir de la propriété des animaux, puisque l'intégration prend des formes différentes dans cette industrie (prêt de quota, financement de quota, etc.).

c) LE CONTEXTE DE MARCHÉ

L'industrie avicole évolue dans un environnement de plus en plus concurrentiel. La filière s'est interrogée sur la capacité concurrentielle de chacun de ses maillons et sur l'efficacité de la coordination verticale de cette industrie. Compte tenu de l'importance stratégique de la production avicole pour la région, nous avons intégré à cette section un résumé de la problématique du développement de l'industrie avicole du Québec de Daniel Mercier-Gouin publié par le GRÉPA (17 octobre 2000).

Le paradoxe : un secteur en croissance qui perd des parts de marché

La production canadienne de poulets a bénéficié d'une croissance de la consommation intérieure. La hausse per capita a de plus été amplifiée par une augmentation de la population canadienne. Une partie de la consommation de poulets sur le marché canadien est comblée par des importations qui ont triplé. Les importations représentent 8,7 % de la consommation intérieure. Les exportations ont connu une hausse spectaculaire depuis 1994.

Le taux de croissance de la production du Québec demeure inférieur à celui de l'ensemble du Canada la part du marché canadien, détenue par le Québec, s'est donc détériorée. La perte a été de 5,2 points de pourcentage de 1981 à 1999. La valeur économique de cette perte est environ 70 millions de dollars uniquement pour le secteur de la production.

Il s'agit du paradoxe d'un secteur en croissance qui perd des parts de marché. L'industrie du poulet doit-elle se satisfaire d'un tel résultat?

Un triple constat émerge de la problématique générale. Premièrement, que ce soit par la négociation (avant 1994) ou par la concurrence sur le marché, le Québec a constamment perdu des parts du marché canadien du poulet. Deuxièmement, malgré le contexte de production sous gestion de l'offre, la concurrence pour les parts de marché se fait maintenant essentiellement par le mécanisme du marché. La croissance de l'industrie québécoise du poulet passe donc nécessairement, et de plus en plus, par sa capacité d'être compétitive sur le marché canadien du poulet et sur les marchés d'exportation. Finalement, la concurrence externe sur le marché canadien est déjà une réalité qui ne pourra que s'amplifier à l'avenir et, encore une fois, la compétitivité de l'industrie québécoise du poulet sera seule garante de son développement.

Dans ce contexte, l'industrie du poulet doit fixer ses objectifs de développement. Le choix des objectifs se situe parmi les perspectives suivantes ou selon leurs combinaisons :

- ✓ Accepter l'augmentation de la demande intérieure en tant que moteur de la croissance de la production tout en perdant des parts du marché canadien;
- ✓ Quelle que soit la croissance de la demande intérieure, reprendre les parts de marché perdues au cours des dernières années;
- ✓ Maintenir un certain niveau d'exportation pour garder un équilibre entre l'offre et la demande pour les différentes découpes sur le marché intérieur;
- ✓ Miser sur une croissance des exportations pour assurer un certain développement de la production;
- ✓ Concurrencer de façon efficace les importations afin de préserver le niveau d'autosuffisance sur le marché intérieur.

d) LES FACTEURS DE COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité de chaque maillon d'une filière est en partie tributaire de la performance des autres.

Le secteur de la production

- ✓ La performance technico-économique de ce secteur de production a progressé à un rythme rapide;
- ✓ Le coût des intrants dépend de deux éléments principaux, soit le coût de l'alimentation et le coût des poussins. Le Québec est désavantagé par rapport à l'Ontario et aux États-Unis à cause du coût des moulées;
- ✓ Le prix de vente des poulets vivants par les producteurs est équivalent à celui de l'Ontario;
- ✓ Les préoccupations environnementales conduisent à l'imposition de contraintes pratiques de production.

Le secteur de l'abattage

- ✓ L'approvisionnement en matière première de qualité à un coût compétitif est un premier facteur de compétitivité pour le secteur de l'abattage. Depuis 1994, l'avantage prix n'existe plus pour les abattoirs québécois;
- ✓ Un coût d'approvisionnement identique ne signifie pas des conditions d'approvisionnement identiques;

- ✓ Il y a une concentration de l'industrie de l'abattage de la volaille au Québec. Celle-ci est aussi forte dans l'ensemble du Canada, il n'y a donc pas d'avantages ou de désavantages concurrentiels apparents. Cependant, pour l'industrie québécoise, le coût de la main-d'œuvre est une préoccupation;
- ✓ Le volume d'approvisionnement est également un facteur important. Une meilleure capacité d'abattage, un meilleur taux d'utilisation de la chaîne d'abattage et l'utilisation de deux quarts de travail se traduisent par des avantages économiques importants;
- ✓ Les abattoirs doivent obtenir une rémunération adéquate de leurs activités. Le niveau de concentration du secteur de détail au Québec et au Canada met en question la capacité de l'industrie de l'abattage à conserver un certain pouvoir face aux acheteurs;
- ✓ La qualité et l'innocuité des aliments sont devenues, plus que jamais, des questions d'actualité.

Précisions

Le poulet aux hormones est un mythe. L'importance accordée au choix des aliments, les progrès génétiques et l'amélioration des conditions d'élevage se sont traduit par une réduction du nombre de jours requis pour élever le poulet. Malheureusement, malgré une loi fédérale qui interdit l'usage d'hormones depuis plus de 25 ans, beaucoup de gens croient encore que ce sont les hormones qui ont permis cette amélioration.

Tous les poulets produits au Québec sont nourris avec des grains notamment avec du maïs, de l'orge, du soya et du blé. À cette alimentation s'ajoute une faible proportion de suppléments alimentaires tels que des vitamines, des minéraux et des oligo-éléments.

Un autre aspect à préciser est le mode de refroidissement du poulet après l'abattage. La méthode de refroidissement à l'eau consiste à refroidir le poulet par immersion dans un bassin d'eau glacée. Elle donne un poulet à la peau plus blanche et une chair plus juteuse. Dans le cas du refroidissement à l'air, le poulet est suspendu dans une pièce où circule de l'air froid. Cela donne généralement un poulet à la peau plus foncée, à la texture plus ferme et qui perd moins de volume à la cuisson. Aucune de ces méthodes de refroidissement n'altère la valeur nutritive de la viande.

Source : Fédération des producteurs de poulets.

e) PORTAIT AGROENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION AVICOLE

La problématique agroenvironnementale régionale a été traitée précédemment. Les deux points suivants touchent particulièrement la production avicole.

La surfertilisation

L'élément le plus préoccupant de la problématique agroenvironnementale est la surfertilisation en azote et en phosphore causée par la concentration élevée d'animaux et d'entreprises sur une superficie limitée et une surfertilisation en engrais minéraux.

La gestion des fumiers

La concentration de l'élevage et le mode d'exploitation sans sol font qu'une grande partie des fumiers doivent être exportés à l'extérieur des entreprises. Cette situation montre l'importance de gérer l'épandage des fumiers qui doivent sortir de la ferme.

f) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – PRODUCTION DU POULET À GRILLER

Les forces

- ✓ Une industrie structurée. La région bénéficie de la concentration régionale de fournisseurs d'envergure nationale;
- ✓ La croissance de la consommation;
- ✓ Un programme d'aide à l'établissement qui facilite l'accès au quota;
- ✓ Le petit nombre d'intervenants en production avicole facilite la concertation;
- ✓ La production ne bénéficie d'aucune aide gouvernementale directe;
- ✓ Les producteurs sont sensibilisés à la mondialisation des marchés;
- ✓ Les producteurs ont conscience qu'il reste beaucoup de travail à faire au niveau de la protection de l'environnement;
- ✓ Le nombre de producteurs demeure relativement stable;
- ✓ Les producteurs sont généralement au courant des nouvelles technologies;
- ✓ La présence dans le territoire de quatre clubs agroenvironnementaux et d'une coopérative de gestion des fumiers.

Les faiblesses

- ✓ Une difficulté à établir la relève et les nouveaux producteurs;
- ✓ La difficulté d'application du plan conjoint pour le commerce international;

- ✓ La protection de l'environnement est peu intégrée dans la gestion des entreprises;
- ✓ Le coût élevé du quota;
- ✓ La transformation est faite à l'extérieur de la région.

Les défis

- ✓ La protection de l'environnement est à intégrer dans la gestion des entreprises avant que celle-ci ne devienne un frein à la croissance ou au développement de la production;
- ✓ Le travail avec les fédérations pour solutionner la problématique du commerce international.

DINDONS À GRILLER

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 16 à 18, ce qui représente une augmentation de 12,5 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a augmenté de 4,4 %. Le nombre de producteurs de la région est passé de 12 % à 13 % du total de producteurs de la province.

La production totale

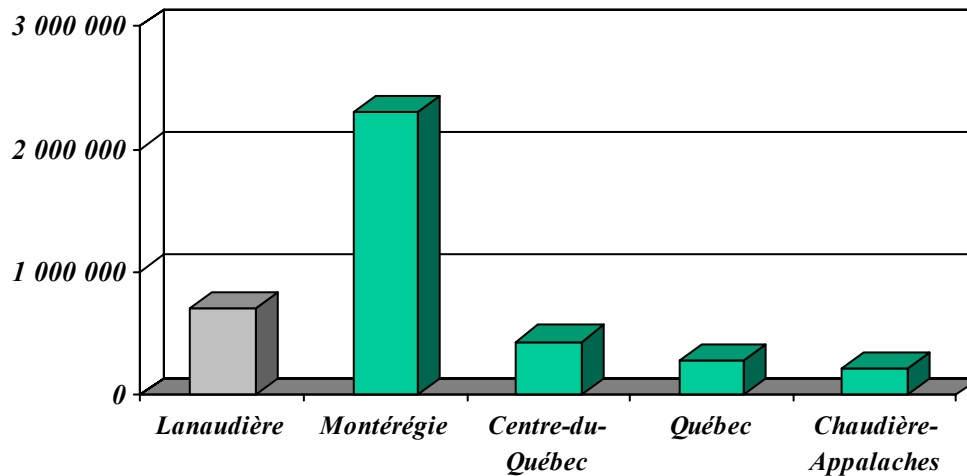
La région de Lanaudière était, en 1997, la deuxième région en importance (19 %) derrière la Montérégie (59 %). En 1995, la région était déjà au deuxième rang avec 17 % de la production du Québec. De 1995 à 1997, le nombre de dindons à griller produits par les producteurs lanaudois a augmenté de 40 %. Durant la même période, le nombre de dindons à griller produits dans la province augmente de près de 28 %. La Montérégie a connu l'augmentation de production la plus importante. Les cinq premières régions produisent 99,95 % du dindon à griller avec 80 % des producteurs (tableau 56, fig. 25).

Tableau 56 - Production annuelle de dindons à griller (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Production annuelle		Déclarants		Production annuelle	
	Nombre	%	Têtes	%	Nombre	%	Têtes	%
Lanaudière	16	12	592 635	17	18	13	831 837	19
Province	137		3 453 837		143		4 408 729	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Figure 25 - Nombre de dindons à griller produits par année dans les cinq premières régions de production du Québec (1997)

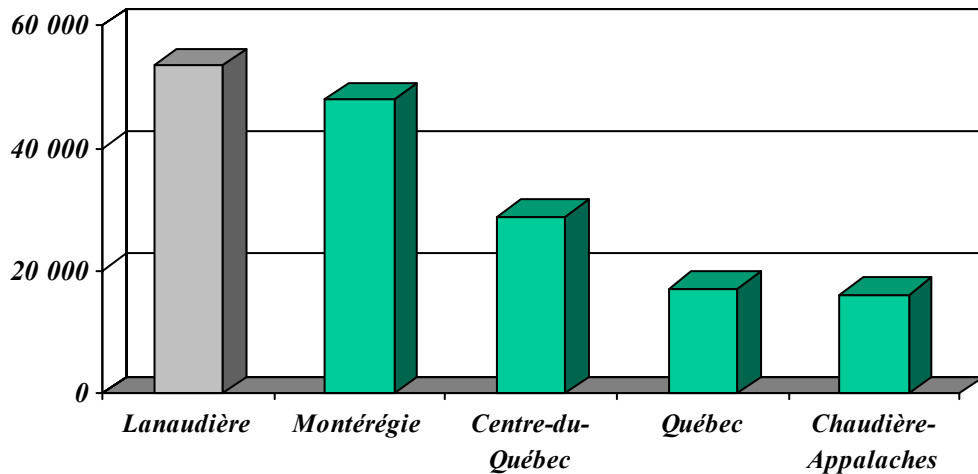


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Production par entreprise

En 1997, les fermes avicoles de Lanaudière produisant du dindon à griller sont au premier rang des principales régions de production de la province avec en moyenne 53 458 dindons à griller par année par entreprise. Les entreprises sont parmi les plus importantes. Les moyennes de production par entreprise des autres régions en importance sont la Montérégie avec 47 939 dindons à griller produits/année/ferme, la Mauricie et le Centre-du-Québec avec 28 733 et la région de Québec avec 17 069. La moyenne des cinq premières régions de la province est de 37 253.

Figure 26 - Nombre moyen de dindons à griller produits par année par ferme dans les cinq premières régions de production du Québec (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

Nous avons réparti les entreprises par tranches de production sur une base de valeur de la production agricole.

Tableau 57 - Structure des entreprises de dindons à griller (1997)

Tranches de revenus (\$)	Lanaudière				Province			
	Producteurs	%	Production Têtes	%	Producteurs	%	Production Têtes	%
1 – 99 999	6	33	32 937	4	71	50	201 629	5
100 000–249 999	6	33	133 900	16	37	26	844 100	19
250 000–499 999	3	17	152 000	18	19	13	959 500	22
500 000 et plus	3	17	513 000	62	16	11	2 403 500	55
TOTAL	18		831 837		143		4 408 729	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Pour la province, la tranche de 500 000 \$ et plus est la plus importante. Elle ne comprend que 11 % des entreprises, mais représente 55 % de la production et indique une concentration de la production. Dans Lanaudière, cette tranche regroupe 17 % des producteurs qui produisent 62 % du volume de la région, ce qui indique une concentration avancée de la production.

- ✓ Dans Lanaudière, 34 % des éleveurs produisent 80 % des dindons à griller;
- ✓ Toutes proportions gardées, la région de Lanaudière compte plus d'entreprises importantes comparativement au reste de la province (62 % versus 55 %).

OEUFS DE CONSOMMATION

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 46 à 26, ce qui signifie une diminution de 43,5 %. Cette grande diminution peut s'expliquer en partie par l'omission de beaucoup de petits producteurs de renouveler l'enregistrement de leur production au MAPAQ en 1997. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de 11,1 %. Le nombre de producteurs de la région est passé de 6 % à 3 % du total de producteurs de la province (tableau 58).

La production totale

La région de Lanaudière était en 1997 la septième région en importance (4 %) derrière la Montérégie (28 %) qui est la première région de production. En 1995, la région était au cinquième rang avec 5 % des poules. De 1995 à 1997, le nombre de poules des producteurs lanauchois a diminué de 26 %. Durant la même période, le nombre de poules d'œufs de consommation produites dans la province diminue de moins de 1 %.

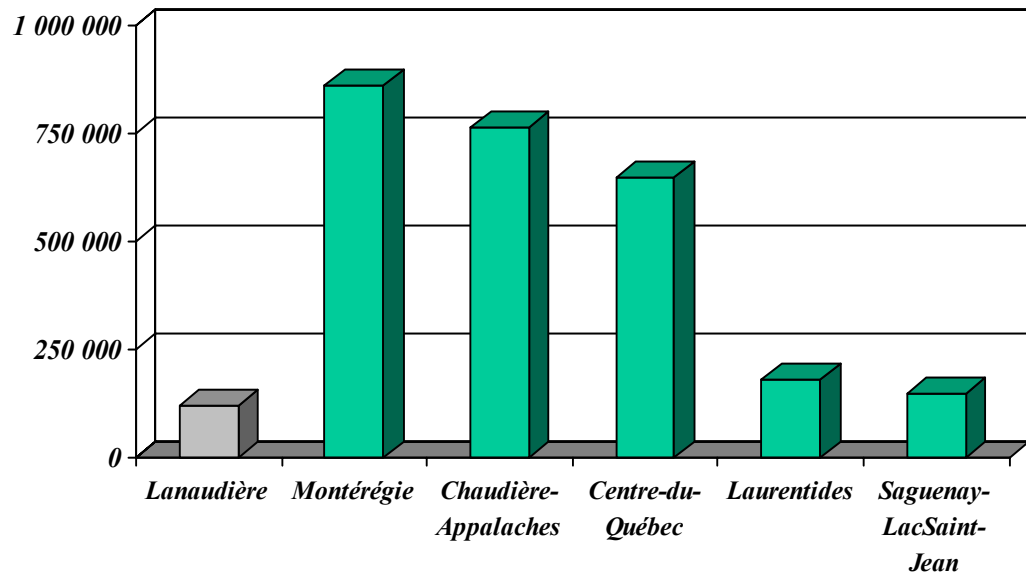
La production d'œufs de consommation dans Lanaudière est estimée à 2 801 792 douzaines.

Tableau 58 - Évolution du cheptel de poudeuses d'œufs de consommation (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Production annuelle		Déclarants		Production annuelle	
	Nombre	%	Pondeuses	%	Nombre	%	Pondeuses	%
Lanaudière	46	6	163 517	5	26	3	120 993	4
Province	836		3 155 231		765		3 129 630	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Figure 27 - Nombre de poudeuses (œufs de consommation) pour Lanaudière et pour les cinq premières régions de production du Québec (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Les cinq premières régions de production d'œufs de consommation regroupent 84 % de la production et 57 % des producteurs.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

Nous avons réparti les entreprises par tranches de production sur une base de valeur de production agricole.

Tableau 59 - Structure des fermes en production d'œufs de consommation (1997)

Tranches de revenus (\$)	Lanaudière				Province			
	Producteurs	%	Production (poudeuses)	%	Producteurs	%	Production (poudeuses)	%
1-99 999	19	73	985	1	655	86	51 893	2
100 000-249 999	0	0	0	0	28	4	191 061	6
250 000-499 999	5	19	62 392	52	32	4	437 699	14
500 000 et plus	2	8	57 616	48	50	7	2 448 977	78
TOTAL	26		120 993		765		3 129 630	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Pour Lanaudière et le Québec, la première tranche (1-99 999 \$) compte le plus grand nombre de producteurs, soit 73 et 86 % des producteurs pour une production de 2 % et moins. Pour Lanaudière, les deux dernières tranches regroupent 27 % des producteurs et 99 % de la production de la région (250 000 \$ et plus).

Plus précisément, 7 producteurs réalisent 99 % de la production. La région de Lanaudière compte plus d'entreprises importantes en proportion comparativement au reste de la province. Pour le Québec, le portrait est similaire. Les deux dernières tranches regroupent 11 % des producteurs et 92 % de la production de la province. La concentration de la production est très avancée.

OEUFS D'INCUBATION

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 19 à 15, ce qui représente une diminution de 21 %. Durant la même période, le nombre de producteurs au Québec a diminué de 11 %. Le nombre de producteurs de la région est passé de 20 % à 18 % du total des producteurs du Québec.

Tableau 60 - Évolution du cheptel de pondeuses d'œufs d'incubation (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Production annuelle		Déclarants		Production annuelle	
	Nombre	%	Pondeuses	%		%	Pondeuses	%
Lanaudière	19	20	195 737	20	15	18	189 193	19
Province	93		973 831		86		999 854	

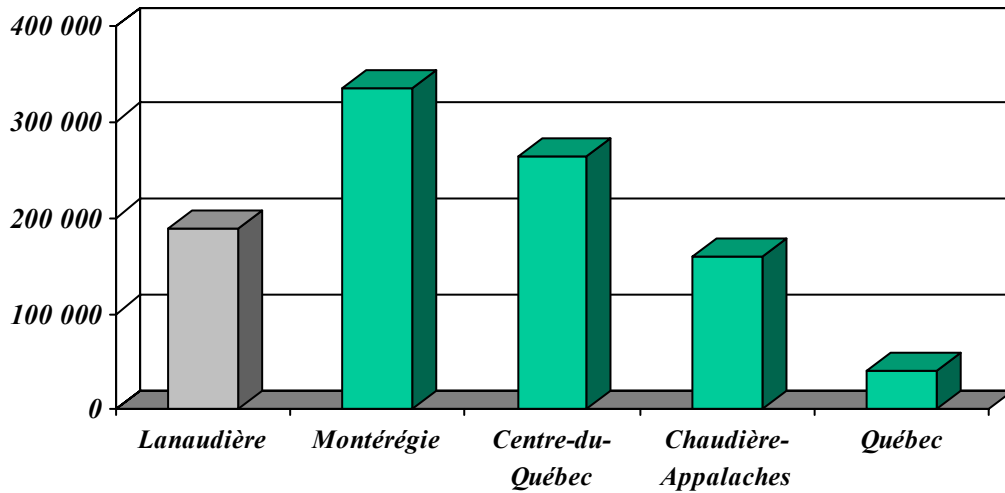
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

La production totale

La région de Lanaudière était, en 1997, la troisième région en importance (19 %) derrière les régions de la Montérégie (33 %), de la Mauricie et du Centre-du-Québec (26 %). La région Chaudière-Appalaches se classe quatrième avec 16 % de la production. Ces quatre régions regroupent 95 % des pondeuses d'œufs d'incubation. De 1995 à 1997, le nombre de pondeuses a diminué de 3,3 % tandis qu'au Québec, le nombre a augmenté de 2,7 %. L'augmentation est minime, mais les transferts d'une région à l'autre sont importants. Ce sont les régions de la Montérégie et de la Mauricie qui ont connu les augmentations de production les plus importantes.

La production d'œufs d'incubation dans Lanaudière est estimée à 4 929 329 œufs.

Figure 28 - Nombre de pondeuses d'œufs d'incubation pour les cinq principales régions de production (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Les quotas

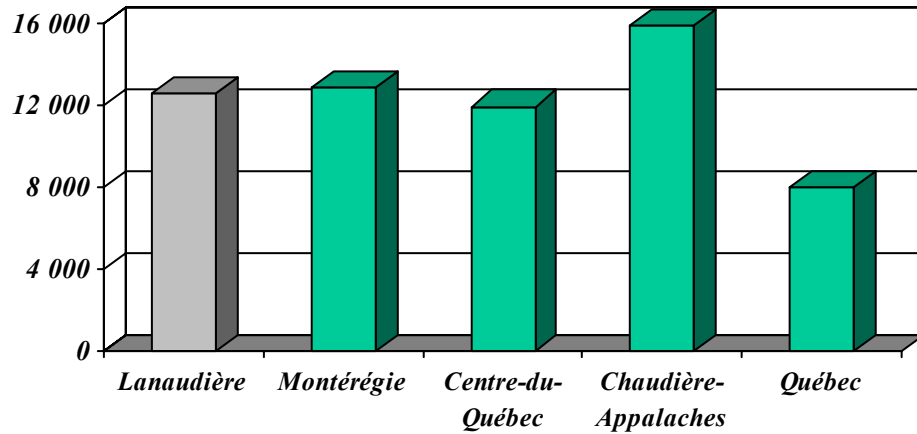
L'évolution du pourcentage des quotas de production d'œufs d'incubation détenus par les producteurs de Lanaudière confirme les tendances montrées par les indicateurs (nombre de producteurs et nombre de poules) : la production régionale diminue et la production québécoise augmente.

Production par entreprise

En 1997, les fermes avicoles de Lanaudière produisant des œufs d'incubation sont au troisième rang des principales régions de production de la province avec en moyenne 12 613 poules par entreprise. Les entreprises de Lanaudière se situent dans la moyenne québécoise qui est de 12 645 poules par entreprise.

Figure 29 - Nombre de poules pondeuses d'œufs d'incubation par entreprise pour les cinq principales régions de production du Québec (1997)

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.



b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

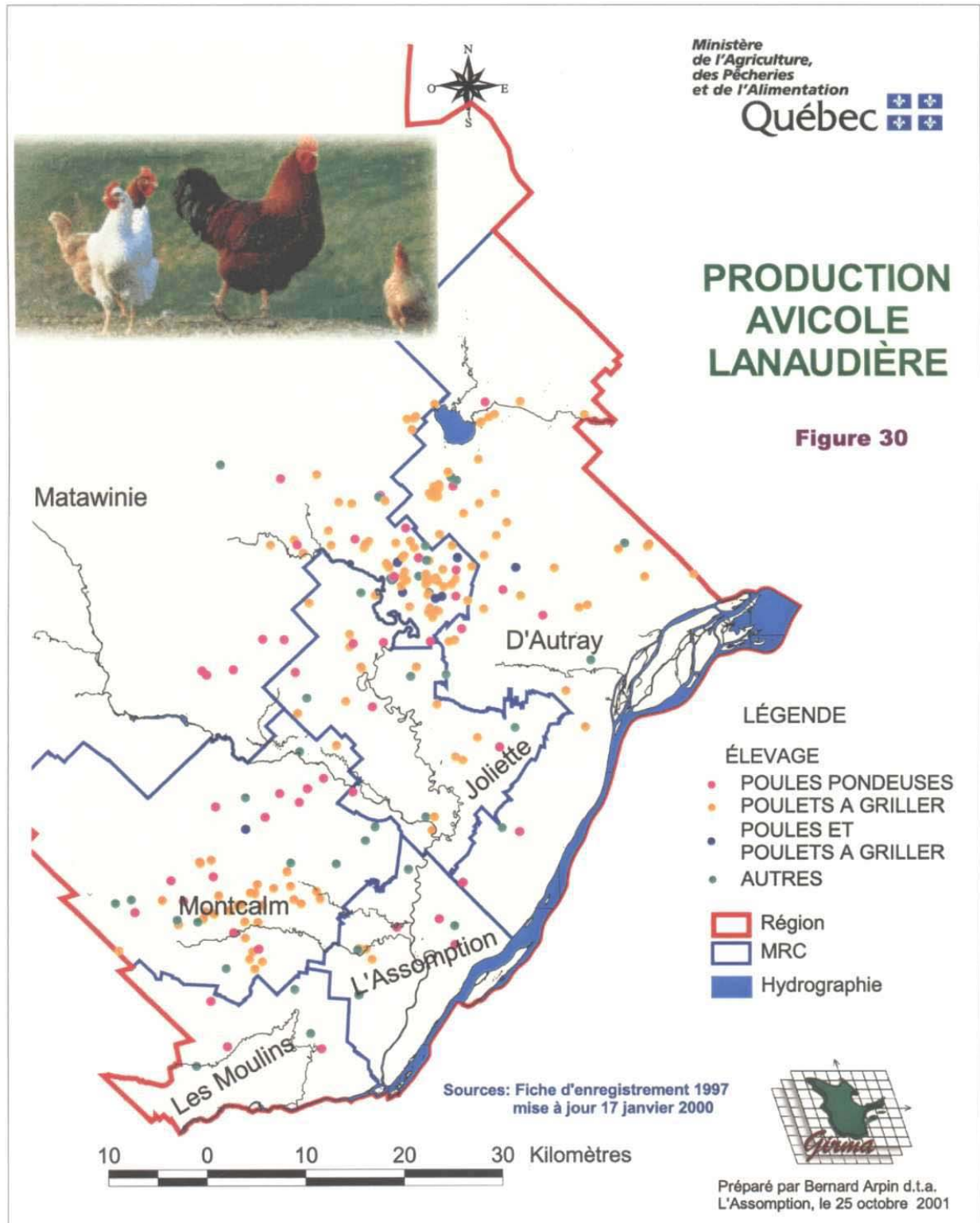
Le classement des entreprises par tranches de revenus démontre que la dernière tranche de revenus (250 000 \$ et plus) domine pour l'ensemble du Québec. Au total, 31 % des producteurs produisent 76 % de la production. Pour Lanaudière, cette même tranche compte 27 % des producteurs (seulement 4 producteurs) et 64 % de la production de la région.

Tableau 61 - Structure des entreprises de production d'œufs d'incubation (1997)

Tranches de	Lanaudière				Province			
	Producteurs	%	Production (pondeuses)	%	Producteurs	%	Production (pondeuses)	%
1 – 99 999	2	13	2 550	1	30	35	18 691	2
100 000–249 999	9	60	65 800	35	29	34	216 848	22
250 000 et plus	4	27	120 843	64	27	31	764 315	76
TOTAL	15		189 193		86		999 854	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Figure 30 - Production avicole - Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

C. PORTRAIT DE LA PRODUCTION PORCINE

La production porcine est confrontée à une perception environnementale négative et à la réalité de la mondialisation. Ce portrait permettra d'affiner la perception de nos forces, de nos faiblesses et des défis auxquels cette production est confrontée.

La question environnementale est l'enjeu numéro un. La production porcine évolue vite et la région connaît des changements structurels importants. Les enjeux économiques sont importants. Comment les producteurs lanauois de porcs intégreront-ils ces changements?

- ✓ La production porcine est au second rang des productions régionales avec 22 % de la valeur des productions;
- ✓ La valeur de la production annuelle estimée en 1997 est de près de 100 millions de dollars.

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1991 à 1996, le nombre de producteurs est passé de 271 à 201, ce qui représente une diminution de 26 %. Cette diminution a été la plus forte des cinq premières régions de production. Durant la même période (5 ans), le nombre de producteurs de la province a diminué de près de 15,9 %. La diminution est plus rapide dans Lanaudière.

Tableau 62 - Nombre de fermes porcines (1981, 1986, 1991 et 1996)

	1981	%	1986	%	1991	%	1996	%
Lanaudière (n ^{bre})	621	7,8	359	7,6	271	7,5	201	6,6
Province (n ^{bre})	7993		4706		3614		3040	

Source : Recensement de l'agriculture, Statistiques Canada, 1981, 1986, 1991 et 1996.

Le cheptel total – 1998-1999

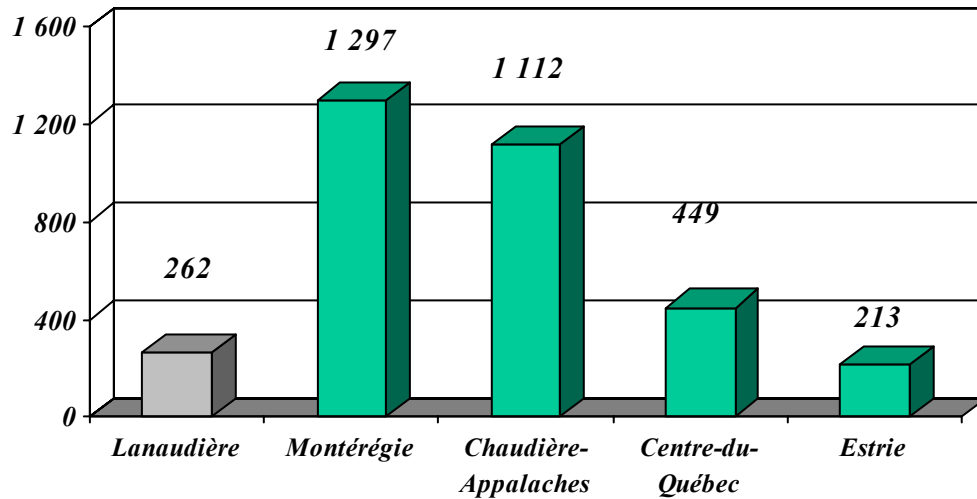
Régulièrement, Statistiques Canada réalise des sondages sur la production porcine. Ces données fournissent des indices intéressants sur la progression de la production. De 1998 à 1999, le cheptel porcin de Lanaudière a augmenté de près de 3 % et demeure à presque 7 % du cheptel québécois. Ce sondage classe la région au quatrième rang des régions productrices de porcs (7 % du cheptel) derrière la Montérégie (34 %), Chaudière-Appalaches (30 %) et le Centre-du-Québec (12 %). Ces trois régions, à elles seules, regroupent plus de 76 % du cheptel du Québec.

Tableau 63 - Inventaire moyen total de porcs pour les cinq principales régions du Québec (1998-1999)

	1998 (,000 têtes)	%	1999 (,000 têtes)	%
<i>Lanaudière</i>	254,8	6,96	262,1	6,96
<i>Montérégie</i>	1 260,3	34,4	1 297,1	34,4
<i>Chaudière-Appalaches</i>	1 080,9	29,5	1 112,5	29,5
<i>Centre-du-Québec</i>	436,6	11,9	449,5	11,9
<i>Estrie</i>	207,2	5,66	213,3	5,66
<i>Province</i>	3 660,2	100	3 766,95	100

Source : Institut québécois de la statistique.

Figure 31 - Inventaire moyen total de porcs pour les cinq principales régions (1999)



Source : Institut québécois de la statistique.

C. PORTRAIT DE LA PRODUCTION PORCINE (SUITE)

MATERNITÉ

a) LA PRODUCTION

Le cheptel

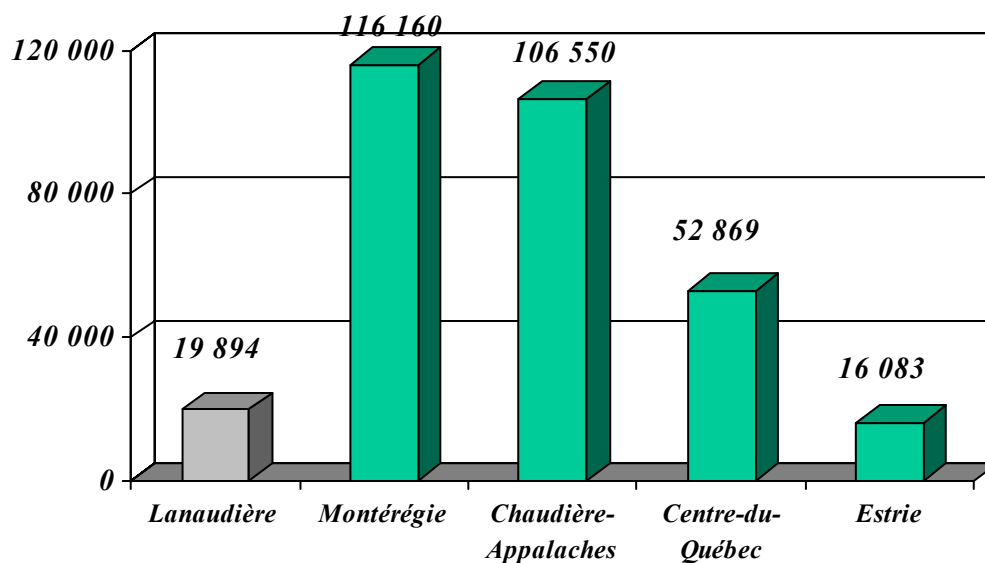
De 1995 à 1997, le nombre de truies dans les entreprises lanauchoises est demeuré presque inchangé. Durant la même période, le nombre de truies dans la province a augmenté de 7,2 %. En fait, les intervenants précisent que le nombre de 19 894 truies est comptabilisé en fonction des certificats d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement et que le niveau de production réel devrait suivre la tendance québécoise et avoir augmenté à près de 21 300 truies.

Tableau 64 - Production porcine – maternité (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Truies		Déclarants		Truies	
	Nombre	%	Têtes	%	Nombre	%	Têtes	%
<i>Lanaudière</i>	151	6,99	19 832	6,39	132	7,13	19 894	5,99
<i>Province</i>	2 160		310 233		1 856		332 477	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Figure 32 - Nombre total de truies pour les cinq premières régions du Québec (1997)

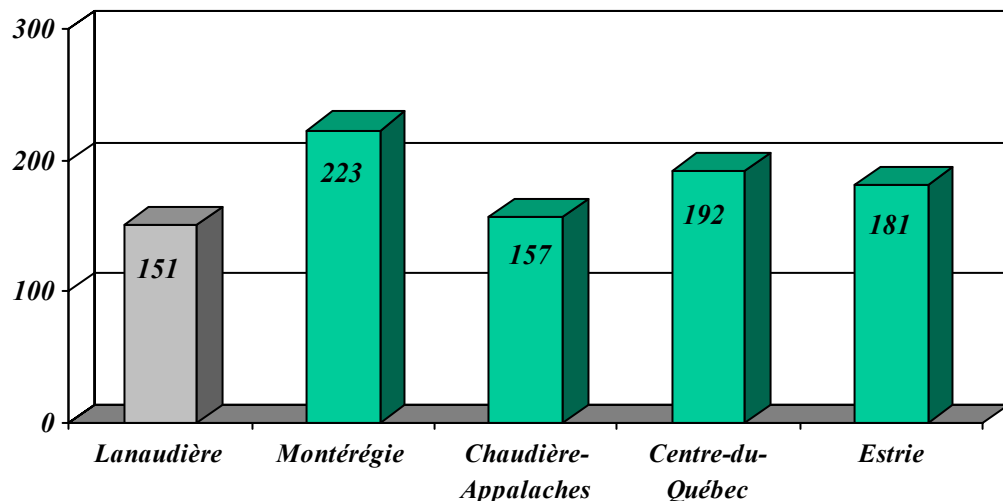


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997

Production par entreprise

En 1997, les maternités de Lanaudière sont petites comparativement aux cinq autres principales régions de production du Québec avec 151 truies par entreprise en moyenne. Les plus importantes sont situées en Montérégie avec 223 truies/ferme, en Mauricie et au Centre-du-Québec avec 192 truies/ferme, en Estrie avec 181 truies/ferme et dans Chaudière-Appalaches avec 157 truies/ferme. La grosseur moyenne des entreprises des cinq premières régions est de 184 truies/entreprise.

Figure 33 - Nombre moyen de truies par maternité (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

L'entreprise type reconnue par l'ASRA⁴² comme unité viable pour un exploitant est de 150 truies.

Production par truie

Une production de 19,5 porcelets sevrés/truie/an est représentative de la région. À titre de comparable, l'analyse AGREPP⁴³ 1999 (sans doute le plus grand club d'analyses technico-économiques de la province) réalisée sur 47 000 truies provenant de 179 fermes donne une moyenne de productivité par truie de 21,24 porcelets sevrés/truie/an.

Le nombre moyen de portées/truie est de 2,25. Le nombre de 415 350 porcelets produits par an serait une bonne estimation de la production régionale. Les intervenants pensent que ces indicateurs peuvent être améliorés.

⁴² ASRA : assurance-stabilisation des revenus agricoles

⁴³ AGREPP : Association des groupes d'éleveurs en production porcine

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION - MATERNITÉ

Dans un contexte de restructuration de l'industrie, les modèles industriels remettent en question la taille standard de nos entreprises et nos objectifs de croissance. « Aux États-Unis, la norme technique vise des élevages standards comportant au moins 1 200 truies par unité de production, la taille idéale étant de 2 400 truies par unité⁴⁴ ». Cette information force un questionnement sur nos réseaux et notre capacité (forces et faiblesses) à demeurer compétitifs dans un contexte d'économie d'échelle.

Nous avons réparti les entreprises de Lanaudière par tranches de production (tableau 65).

Tableau 65 - Structure des fermes en production porcine – maternité (1997)

Truies (n ^{bre})	Lanaudière				Province			
	Producteurs (n)	%	Production (truies)	%	Producteurs (n ^{bre})	%	Production (truies)	
0 – 100	42	33	2 120	11	668	36	33 606	10
100 – 239	63	50	9 299	46	848	46	130 553	38
240 – 479	17	13	5 410	27	233	13	73 528	21
480 et plus	4	3	3 202	16	102	6	104 873	31
TOTAL	126		20 031		1 851		342 560	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Pour l'ensemble du Québec et la région de Lanaudière, on retrouve dans la tranche 100 à 239 truies le plus grand nombre d'entreprises, soit 50 % pour Lanaudière et 46 % pour la province. La région ne compte pas plus de petits producteurs en moyenne que la province.

- ✓ Dans Lanaudière, 83 % des éleveurs ont moins de 240 truies. Au Québec, 82 % des élevages ont moins de 240 truies;
- ✓ Les fermes de la région qui ont moins de 240 truies élèvent 57 % des truies comparativement à 48 % pour la province;
- ✓ Toujours en nombre de truies, la tranche 240-479 est également plus importante pour Lanaudière avec 27 % par rapport à 21 % pour la province;
- ✓ La différence la plus importante se situe dans la tranche 480 et plus. Lanaudière compte 16 % des truies, alors que la province en compte 31 %.

⁴⁴ « L'Avenir de l'industrie porcine Nord-Américaine », Porc Québec, juin 2000

Il est intéressant de comparer Lanaudière, qui est la quatrième région de production porcine du Québec, à la Montérégie qui est la première région de production (tableau 66).

Tableau 66 - Structure des fermes en production porcine – maternité (1997)

Tranches de production (truies)	Lanaudière				Montérégie			
	Producteurs (n ^{bre})	%	Production (truies)	%	Producteurs (n ^{bre})	%	Production (truies)	%
0 – 100	42	33	2 120	11	99	22	5 618	5
100 – 239	63	50	9 299	46	251	56	39 221	37
240 – 479	17	13	5 410	27	71	16	21 405	20
480 et plus	4	3	3 202	16	28	6	40 112	38
TOTAL	126		20 031		449		106 356	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

On peut observer que la concentration de l'élevage est plus importante dans la Montérégie que dans Lanaudière. Les éleveurs de plus de 240 truies élèvent respectivement 58 % et 43 % des truies. La proportion d'entreprises de grande taille est plus forte dans la Montérégie qui compte plus de 6 % des fermes ayant 480 truies et plus versus Lanaudière qui en compte 3 %.

ENGRAISSEMENT

a) LA PRODUCTION

Le cheptel

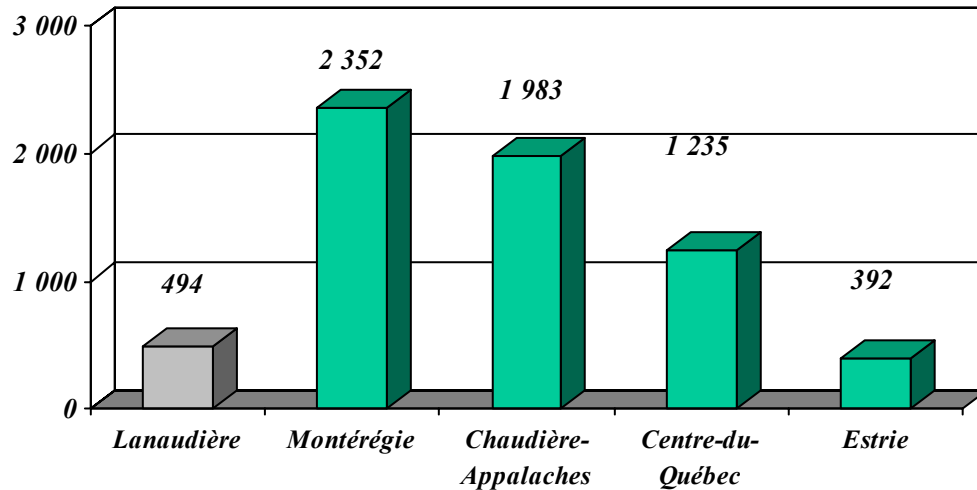
Dans Lanaudière, entre 1995 et 1997, le nombre de porcs à l'engraissement a légèrement augmenté de 0,55 %. Durant la même période, la production québécoise a augmenté de 7,7 %. Dans le cas des porcs à l'engraissement, les intervenants consultés pensent que le nombre de 186 931 porcs est comptabilisé à partir des certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement et que le niveau de production réel devrait refléter la tendance québécoise de 200 016 porcs. En 1997, cette capacité de production reliée au taux de rotation annuel estimé de 2,65 donne une production annuelle totale estimée à 530 000 porcs.

Tableau 67 - Production porcine – engraissement (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Porcs		Déclarants		Porcs	
	Nombre	%	Têtes	%	Nombre	%	Têtes	%
<i>Lanaudière</i>	134	5,98	185 339	8,28	129	5,88	186 931	7,73
Province	2 239		2 237 519		2 200		2 410 347	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Figure 34 - Production annuelle de porcs à l'engraissement pour les cinq premières régions du Québec (1997)



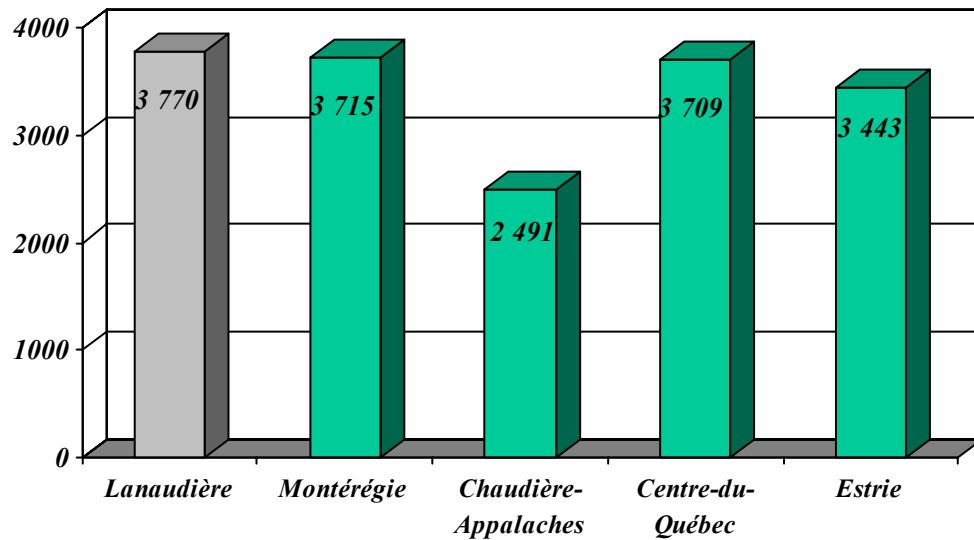
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997

Production par entreprise

En 1997, la moyenne des porcs produits à l'engraissement dans Lanaudière est la plus importante de la province (3 770 têtes produites/année/entreprise). Elle est suivie par la Montérégie (3 715) et la Mauricie et le Centre-du-Québec (3 709). Dans toutes les régions de production, la croissance est accélérée, stimulée par un marché en croissance.

L'entreprise type reconnue par l'ASRA comme unité viable pour un exploitant est de 5 000 porcs vendus.

Figure 35 - Nombre moyen de porcs à l'engraissement produits/année/entreprise (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Productivité par porc

Le taux de rotation des porcs à l'engraissement (2,41) de Lanaudière était en 1995 le plus faible des cinq premières régions de production et il était nettement inférieur à la moyenne québécoise (2,60). En 1997, le taux de rotation de Lanaudière demeure inférieur à la moyenne québécoise et la région affiche encore la plus faible productivité (tableau 68).

La productivité est en relation avec trois facteurs principaux : la génétique, l'alimentation et les bâtiments. Les intervenants s'entendent pour dire que des investissements importants seront à faire sur les bâtiments et les équipements pour rattraper la moyenne québécoise.

Tableau 68 - Taux de rotation des porcs à l'engraissement par région administrative (1995 et 1997)

	1995	1997
<i>Lanaudière</i>	2,41	2,64
<i>Montérégie</i>	2,43	2,77
<i>Chaudière-Appalaches</i>	2,79	2,93
<i>Centre-du-Québec</i>	2,78	2,92
<i>Estrie</i>	2,47	3,18
<i>Province</i>	2,60	2,88

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997 et 1999.

En résumé, l'indicateur production/entreprise montre que la production de porcs à l'engraissement de Lanaudière est parmi les plus importantes.

L'indicateur rotation des porcs à l'engraissement confirme que nos entreprises n'exploitent pas efficacement les bâtiments et le potentiel de leur troupeau.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION - ENGRAISSEMENT

Dans les tableaux 69 et 70 nous avons réparti les entreprises par tranches de production. La tranche de 3 000 porcs et plus compte le plus grand nombre de producteurs, soit 48 %. Ceux-ci produisent plus de 82 % du porc à l'engraissement dans Lanaudière.

Tableau 69 - Structure des fermes en production porcine – engraissement Lanaudière vs province (1997)

Tranches de production (n ^{bre} porc)	Lanaudière				Province			
	Producteurs (n ^{bre})	%	Production annuelle (têtes)	%	Producteurs (n ^{bre})	%	Production annuelle (têtes)	%
0 – 599	21	16	4 334	1	345	15	61 898	1
600 – 1 499	15	11	14 902	3	449	20	459 219	6
1 500 – 2 999	32	24	72 680	14	648	29	1 404 784	19
3 000 et plus	64	48	414 291	82	829	37	5 331 802	74
TOTAL	132		506 207		2 271		7 257 703	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

La région compte très peu de petits producteurs, moins de 1 %. Les structures de production dans Lanaudière et dans la Montérégie sont comparables (tableau 70).

Tableau 70 - Structure des fermes en production porcine – engraissement Lanaudière vs Montérégie (1997)

Tranches de production	Lanaudière				Montérégie			
	Producteurs (n ^{bre})	%	Production annuelle (têtes)	%	Producteurs (n ^{bre})	%	Production annuelle (têtes)	%
0 – 599	21	16	4 334	1	43	8	10 481	<1
600 – 1 499	15	11	14 902	3	90	16	92 893	4
1 500 – 2 999	32	24	72 680	14	173	31	371 639	17
3 000 et plus	64	48	414 291	82	251	45	1 661 920	78
TOTAL	132		506 207		557		2 136 933	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

NAISSEUR-FINISSEUR

Sur les cinq premières régions de production, soit la Montérégie (27 %), Chaudières-Appalaches (45 %), la Mauricie, le Centre-du-Québec (32 %) et l'Estrie (46 %), la région de Lanaudière compte le moins de finisseurs-naisseurs (21 %) ⁴⁵.

POUPONNIÈRE

Il est estimé que la quantité de porcelets produits en pouponnière dans Lanaudière est de 36 %. La région se positionne en dessous de la moyenne des cinq premières régions de production qui est de 47 %.

Perspectives

Pour être compétitives, les entreprises doivent avoir une capacité à s'adapter aux marchés rapidement et à moindres coûts. Dans un contexte de compétitivité, on doit donner priorité aux investissements adaptables et polyvalents, faire attention aux investissements irréversibles, préférer les investissements à durée limitée, rechercher les solutions à faible capitalisation.

Les entreprises de Lanaudière sont parmi les moins productives. Des gains de productivité sont possibles sur la génétique, l'alimentation, la régie de l'eau et les bâtiments.

La notion de réseau et de concertation apparaît comme une clé pour le maintien et le progrès des exploitations. Pour progresser, l'exploitation doit être en contact permanent avec des équipes multidisciplinaires d'experts en alimentation, en régie, en fertilisation, en génétique, en gestion financière et en santé animale. Cette notion de réseau prend des formes différentes selon les pays. L'expérience française est intéressante. Contrairement aux américains qui privilégient la grosse entreprise, les réseaux français travaillent avec différentes tailles d'entreprises et privilégient l'encadrement.

Jusqu'à présent, les intervenants de Lanaudière n'ont pas privilégié les réseaux de fermes. Les tentatives des producteurs indépendants pour créer des alliances ont plus souvent qu'autrement échoué parce que les producteurs indépendants sont peu enclins à sacrifier leur contrôle sur le processus de prises de décisions même au nom du bien-être collectif.

En 2000, une dizaine de naisseurs et de finisseurs travaillaient en réseau dans Lanaudière. Le naisseur approvisionne le finisseur en porcelets. Ces réseaux demandent une certaine flexibilité des finisseurs qui doivent s'adapter à un approvisionnement variable. Cela laisse entrevoir une certaine évolution des mentalités.

⁴⁵ Source : Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, 1997, GRÉPA et groupe-conseil BPR.

c) LE CONTEXTE DE MARCHÉ

Certains experts estiment que la production mondiale devrait doubler d'ici 30 ans pour répondre à l'accroissement de la demande. La production porcine semble donc être un secteur d'avenir.

Prix moyen du porc

Tableau 71 - Évolution du prix moyen du porc, indice 100, payé aux producteurs

	Québec (\$/kg)	Ontario (\$/kg)
1989	1,38	1,39
1990	1,56	1,61
1991	1,40	1,45
1992	1,26	1,32
1993	1,49	1,52
1994	1,48	1,46
1995	1,50	1,51
1996	1,89	1,89
1997	1,87	1,87
1998	1,20	1,21
1999	1,23	----
2000	1,65	----

Sources : Fédération des producteurs de porcs du Québec, 1989 à 1992.
Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1992 à 1998

L'intégration

La production porcine de Lanaudière présente un faible degré d'intégration, 16 % des producteurs de porcs à l'engraissement qui produisent 32 % de la production sont intégrés.

La transformation

Près de 84 % des porcs abattus au Québec se concentrent dans trois abattoirs : Olymel (55 %), Brochu (19 %) et Breton (10 %).

Entreprises de transformation dans Lanaudière

Le Groupe Brochu – Saint-Esprit :

- ✓ Entreprise familiale existant depuis 1967;
- ✓ Entreprise intégrée verticalement : meunerie, production porcine, services-conseils agricoles, abattage et transformation;
- ✓ Abat 19 % de la production;
- ✓ Possède 5 usines, dont une à Saint-Esprit et une à Saint-Jacques;
- ✓ Entreprise fortement orientée vers la transformation.

d) PORTAIT AGROENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION PORCINE

Les résultats du recensement agroenvironnemental réalisé en 1997 ont permis de constater que les entreprises porcines ont adopté des pratiques agroenvironnementales, mais que le potentiel d'amélioration demeure important. Les principales améliorations se sont faites au champ. L'amélioration de la structure de production ne peut avoir qu'un impact positif important sur l'environnement. C'est sur l'amélioration des bâtiments que la région a pris un certain retard.

Une analyse détaillée a donc été entreprise pour chaque région du Québec afin de déterminer les améliorations possibles sur une période de cinq ans. Chaque plan d'interventions régionales cible des interventions à la ferme et des interventions collectives pour solutionner la problématique environnementale.

La problématique agroenvironnementale régionale a été traitée précédemment. Les textes suivants ont été tirés du plan d'intervention agroenvironnemental de la production porcine.⁴⁶

La surfertilisation

L'élément le plus préoccupant de la problématique agroenvironnementale est la surfertilisation en azote et en phosphore causée par la concentration élevée d'animaux et d'entreprises sur une superficie limitée et une surfertilisation en engrais minéraux.

La gestion des fumiers

La concentration de l'élevage entraîne qu'une partie des lisiers doit être exportée à l'extérieur des entreprises. En se basant sur les prélèvements en phosphore des cultures, 78 % des entreprises porcines de Lanaudière ne cultivent pas assez de superficies pour épandre en totalité les fumiers produits. De ces entreprises, 36 % sont des entreprises sans sol. Cette situation montre l'importance de gérer l'épandage des fumiers qui doivent sortir de la ferme.

⁴⁶ Le plan agroenvironnemental de la production porcine, Fédération de l'Union des Producteurs Agricoles de Lanaudière (FUPAL), 1997.

La capacité d'entreposage

La très grande majorité des entreprises porcines ont des capacités d'entreposage suffisantes. Cependant, il y a un potentiel d'amélioration pour les entreprises qui ont des réservoirs d'une capacité d'entreposage de moins de 200 jours et pour 1,1 % du cheptel non relié à une structure d'entreposage.

Les odeurs

La nuisance liée aux odeurs est aussi importante. Pour les odeurs qui proviennent des sites d'élevage, les éleveurs disposent de peu de moyens efficaces pour les réduire. Les écrans boisés constituent un moyen reconnu pour atténuer la propagation des odeurs. On en retrouve pour près de 24 % des bâtiments d'élevage de la région. L'utilisation de rampe d'épandage et l'incorporation rapide des lisiers sont des techniques efficaces pour réduire les odeurs à l'épandage.

Les interventions prioritaires

- ✓ Recours systématique à des plans de fertilisation;
- ✓ Augmentation des superficies réceptrices de lisiers à la ferme;
- ✓ Ajout de phytase à la moulée;
- ✓ Augmentation du nombre de formulations;
- ✓ Utilisation d'équipements d'épandage plus performants et réduction des délais d'incorporation;
- ✓ Utilisation plus importante de trémies-abreuvoirs ou de bols-économiseurs.

e) LES OPPORTUNITÉS

Le marché est en expansion. Il existe une demande pour des porcs produits selon des normes spécifiques. La traçabilité est un atout important pour les entreprises qui voudront explorer ce créneau de marché.

f) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – PRODUCTION PORCINE

Les forces

- ✓ L'industrie est structurée;
- ✓ Les producteurs sont sensibilisés à la perception négative de leur industrie par le public;

- ✓ Au cours des dernières années, les producteurs et le gouvernement ont investi massivement dans les structures de protection de l'environnement;
- ✓ Les producteurs sont sensibilisés à la mondialisation des marchés;
- ✓ La production n'a pas de contraintes à l'exportation;
- ✓ Les revenus sont stabilisés;
- ✓ Un total de 99,7 % du cheptel est relié à une structure d'entreposage conforme;
- ✓ Les entreprises sont encadrées par :
 - quatre clubs agroenvironnementaux (Corporation du bassin versant ruisseau Saint-Esprit, Agro-Production Lanaudière, Club agroenvironnemental Soleil Levant, Club agroenvironnemental Route 341);
 - une coopérative de gestion des fumiers (COGENOR);
 - un club de production (Sup-Porc).
- ✓ La présence dans le territoire d'une formation en alternance (étude/travail);
- ✓ La structure de production est peu intégrée verticalement.

Les faiblesses

- ✓ La faible efficacité et productivité;
- ✓ La nombre élevé de petites entreprises;
- ✓ La gestion des épandages déficiente;
- ✓ Le manque de main-d'œuvre qualifiée;
- ✓ Le coût élevé de la terre;
- ✓ La protection de l'environnement qui est peu intégrée dans la gestion des entreprises.

Les défis

La conservation des ressources et la protection de l'environnement (tableau 72) :

- ✓ Convaincre les producteurs de l'intérêt environnemental et économique d'une fertilisation rationnelle;
- ✓ Vulgariser la problématique du phosphore et du nitrate;
- ✓ Doter toutes les entreprises d'un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF);
- ✓ Vulgariser l'utilisation des plans de conservation des sols;
- ✓ Supporter l'implantation de bonnes pratiques en tenant compte des contraintes de chaque entreprise;
- ✓ Promouvoir la tenue de registre d'épandage, contrôler l'épandage;
- ✓ Viser à diminuer les rejets de phosphore dans les déjections animales par l'ajout de phytase à la moulée;
- ✓ Augmenter le nombre de formulation des moulées, selon les stades de développement de l'animal;
- ✓ Promouvoir l'utilisation de trémies-abreuvoirs ou de bols-économiseurs.

Tableau 72 - Objectifs d'implantation des interventions en 2004 pour la production porcine de Lanaudière

UNITÉ		IMPLANTATION (%)	
		1996	Objectif 2004
Interventions prioritaires			
<i>Plan de fertilisation</i>	<i>Superficies</i>	57	90
<i>Superficies réceptrices cultivées par les fermes porcines</i>	<i>Superficies</i>	53	80
<i>Utilisation de phytase</i>	<i>Cheptel</i>	3	75
<i>Nombre de formulation</i>	<i>Cheptel</i>		
▪ <i>Truies : 2 formulations et plus</i>		45	70
▪ <i>Porcelets : 2 formulations et plus</i>		63	
▪ <i>Porcs : 3 formulations et plus</i>		53	75
<i>Épandage par rampe</i>	<i>Lisier</i>	42	70
<i>Incorporation en moins de 24 h</i>	<i>Lisier</i>	29	59
<i>Bols-économiseurs et trémies-abreuvoirs</i>	<i>Cheptel</i>	34	60
Interventions secondaires			
<i>Alimentation au sol – porcs</i>	<i>Cheptel</i>	71	40
<i>Acides aminés</i>	<i>Cheptel</i>	5	85
<i>Écrans boisés</i>	<i>Cheptel</i>	31	50
<i>Cheptel non relié à une structure étanche</i>	<i>Cheptel</i>	1	0
<i>Toiture sur la structure d'entreposage</i>	<i>Cheptel</i>	3	10

Sources : *Le plan agroenvironnemental de la production porcine, 1989 à 1992.*
Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1992 à 1998.

Développer la capacité concurrentielle des entreprises :

Les changements technologiques très rapides nécessitent des réinvestissements importants. Il devient difficile de suivre ce rythme pour les petites entreprises qui dégagent moins de bénéfices. Le développement de la capacité concurrentielle des entreprises passe par :

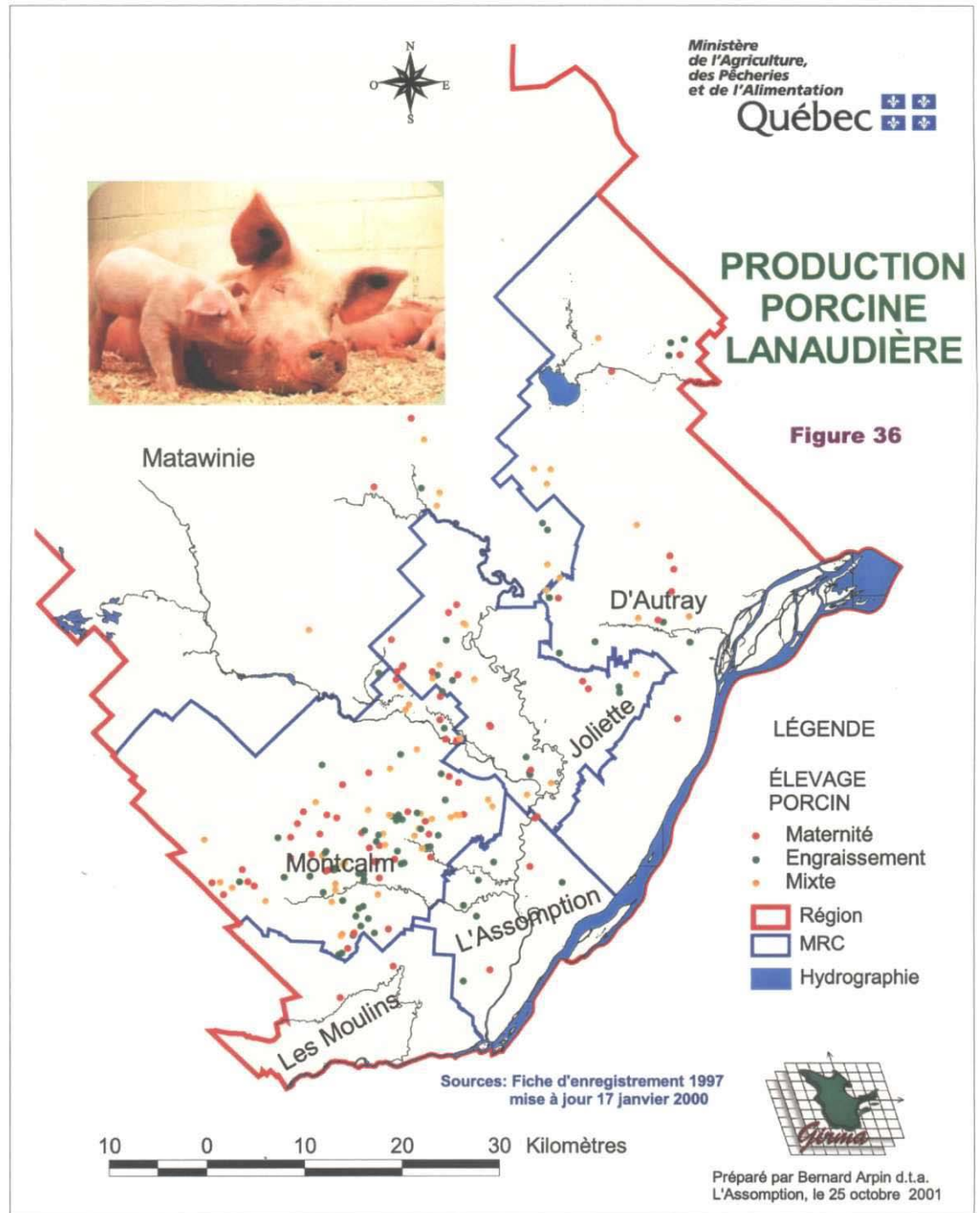
- ✓ L'amélioration de la productivité des entreprises porcines;
- ✓ L'introduction des normes HACCP⁴⁷ (contrôle de qualité);
- ✓ L'intensification de la formation en alternance de la main-d'œuvre spécialisée.

La résolution de problématique ciblée :

- ✓ Favoriser le rajeunissement des structures de production.

⁴⁷ HACCP : Hazard analysis critical control point.

Figure 36 - Production porcine – Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

D. PRODUCTION BOVINE - VACHES-VEAUX

a) LA PRODUCTION

La production bovine se classe au neuvième rang des secteurs de production de Lanaudière avec une valeur de la production annuelle estimée en 1997 à près de 11 millions de dollars.

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs a diminué de 22 % dans la région et de 15 % au Québec.

Tableau 73 - Les entreprises vaches-veaux entre 1995 et 1997

	1995				1997			
	Déclarants		Vaches		Déclarants		Vaches	
	Nombre	%	Têtes	%	Nombre	%	Têtes	%
<i>Lanaudière</i>	297	4	6 897	3	233	3	6 414	3
<i>Province</i>	8 477		222 611		7 195		227 569	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Entre 1998 et 2000, dans la région, le nombre de producteurs vaches-veaux et de vaches assurées à la Régie des assurances agricoles (RAAQ) se maintient (tableau 74).

Tableau 74 - Nombre de producteurs assurés de vaches-veaux et de vaches assurées à la Régie des assurances agricoles entre 1998 et 2000

	1998	1999	2000
<i>Producteurs vaches-veaux 10 vaches et plus (n^{bre})</i>	127	133	140
<i>Vaches assurées (têtes)</i>	4 395	4 370	4 630
<i>Vaches/troupeau (têtes/entreprise)</i>	35	33	33

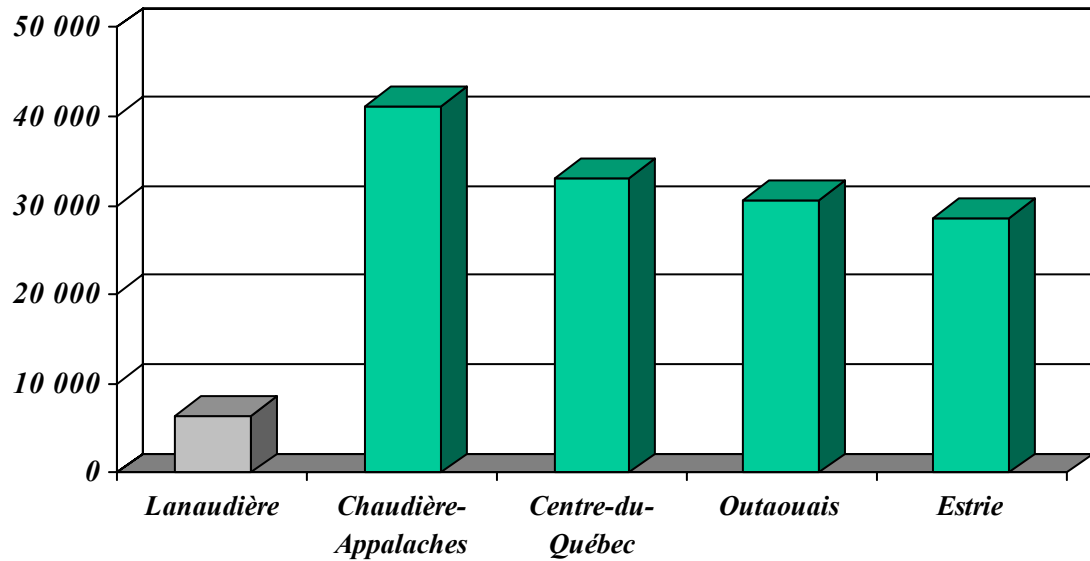
Source : Régie des assurances agricoles (RAAQ) octobre 2000.

La production

La région de Lanaudière est la dixième région en importance au Québec. La région de Chaudière-Appalaches est la première région productrice avec 18 % des vaches. Les quatre premières régions regroupent 59 % des vaches de boucherie.

De 1995 à 1997, le nombre de vaches a diminué de 7 %. Au cours de la même période, le nombre de vaches au Québec a diminué de 2 %.

Figure 37 - Vaches de boucherie pour les quatre principales régions (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Production par entreprise

La moyenne québécoise de vaches par entreprise est de 31,6. La moyenne régionale de 27,5 est légèrement inférieure.

E. PRODUCTION BOVINE – BOUVILLONS (FINITION)

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs a diminué de 25 % dans la région et de 21 % au Québec (tableau 75). Le nombre de bouvillons assurés à la Régie des assurances agricoles (RAAQ) entre 1998 et 1999 est en croissance (tableau 76).

Tableau 75 - Entreprises de finition de bouvillons entre 1995 et 1997

	1995				1997			
	Déclarants		(têtes)		Déclarants		(têtes)	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<i>Lanaudière</i>	72	5	3 508	6	54	4	3 535	5
<i>Province</i>	1 526		63 365		1 205		72 867	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Tableau 76 - Nombre de producteurs de bouvillons assurés à la Régie des assurances agricoles (RAAQ) entre 1998 et 1999

	1998	1999
<i>Producteurs finition (n^{bre})</i>	14	17
<i>Bouvillons assurés (têtes)</i>	4 218	5 788
<i>Bouvillons/entreprise (têtes/entreprise)</i>	301	340

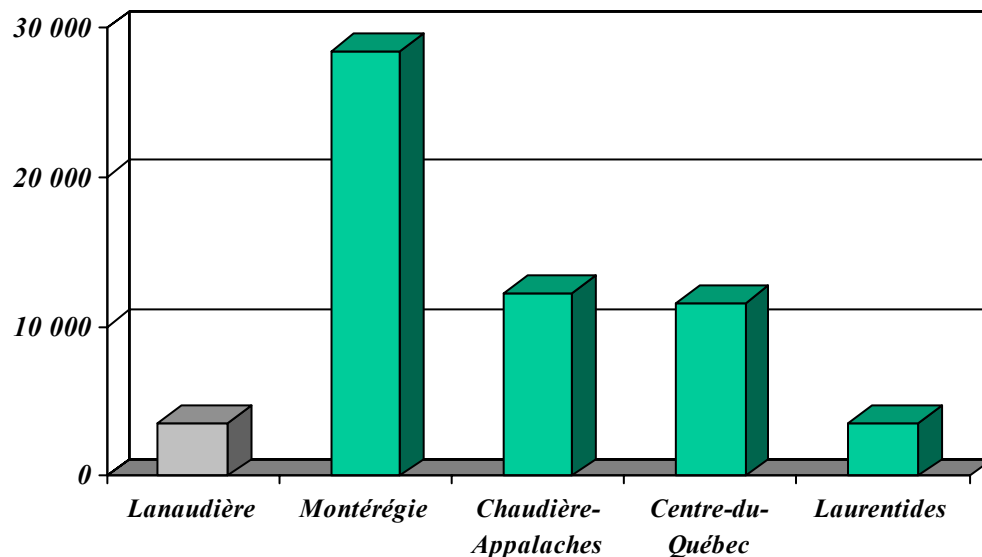
Source : Régie des assurances agricoles (RAAQ) octobre 2000.

La production

La région de Lanaudière est la cinquième région en importance. La Montérégie est la première région productrice avec 39 % des bouvillons. Les quatre premières régions regroupent 77 % des bouvillons.

De 1995 à 1997, le nombre de bouvillons a augmenté de 7 %. Au cours de la même période, au Québec, le nombre de bouvillons a augmenté de 15 %.

Figure 38 - Bouvillons (finition) des cinq principales régions (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Production par entreprise

La moyenne québécoise de bouvillons par entreprise est de 60,5. La moyenne régionale de 65,5 est légèrement supérieure.

b) PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION BOVINE

La problématique agroenvironnementale régionale a été traitée précédemment.

c) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – PRODUCTION BOVINE

Les forces

- ✓ L'industrie dispose d'un guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers ouvrant ainsi la porte à des solutions de rechange mieux adaptées;
- ✓ Des ressources physiques appropriées;
- ✓ Une production de bovins de réforme et de bovins d'abattage d'excellente qualité;

- ✓ Plusieurs fermes laitières disposent de ressources importantes et appropriées pour la production bovine;
- ✓ Un programme de stabilisation des revenus;
- ✓ Un service d'encadrement technico-économique disponible.

Les faiblesses

- ✓ Les entreprises sont petites;
- ✓ La production de vaches-veaux est une production secondaire pour la majorité des producteurs;
- ✓ Le coût élevé de la terre;
- ✓ L'isolement des producteurs;
- ✓ L'établissement de la relève;
- ✓ Les coûts de production sont élevés;
- ✓ La diffusion des résultats de recherches est quasi nulle;
- ✓ Le recours minime à l'insémination artificielle.

Les défis

Malgré la stabilisation des revenus et les interventions gouvernementales, la production bovine tarde à prendre son envol. La très forte compétitivité et la présence des pays d'Amérique latine et de l'Ouest du continent sur nos marchés ne sont pas étrangères à cette situation. La conquête des marchés par les producteurs québécois est un défi de taille.

Le très bas niveau de productivité, la résistance à la formation et à l'adoption de techniques de production éprouvées, de mise en marché et de gestion diminuent la capacité de survie des entreprises. Dans cette optique, il sera important de :

- ✓ Proposer un certain nombre de modèles d'entreprises bovines concurrentiel-les;
- ✓ Favoriser l'émergence d'un grand nombre d'entreprises bovines concurrentielles;
- ✓ Favoriser la fabrication de produits à plus grande valeur ajoutée;
- ✓ Promouvoir l'encadrement en gestion, en régie, en santé, en élevage et en construction;
- ✓ Adapter des solutions de rechange aux structures d'entreposage conventionnelles

3.3.2 LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

A. PORTRAIT DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES FRAIS

En 1997, la région de Lanaudière représente 14 % de la superficie en légumes au Québec. La production du rutabaga, avec près de 62 % des superficies québécoises, est dominante dans la région. La betterave et le chou occupent dans Lanaudière 37 % et 31 % des superficies réservées à ces cultures au Québec, alors que la carotte et l'asperge occupent entre 20 % et 30 %. La production de légumes se classe au cinquième rang des secteurs de production régionale avec 6 % de la valeur estimée.

La première production en superficie est la production de la pomme de terre. La valeur de la production annuelle estimée en 1997 est de 25 millions de dollars. Près de 94 % du soutien financier gouvernemental direct pour la production de légumes revient à la pomme de terre. À cause de son importance, la pomme de terre fera l'objet d'une analyse séparée.

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

Dans Lanaudière, de 1995 à 1997, le nombre estimé de producteurs de légumes pour le marché frais est passé de 230 à 199, ce qui représente une diminution de 14 %. Durant la même période, le nombre estimé de producteurs de légumes frais du Québec aurait diminué de près de 18 %. Les producteurs lanaudois représentent toujours 13 % des producteurs du Québec (tableau 77).

Tableau 77 - Nombre estimé de fermes déclarant produire au moins un hectare de légumes frais

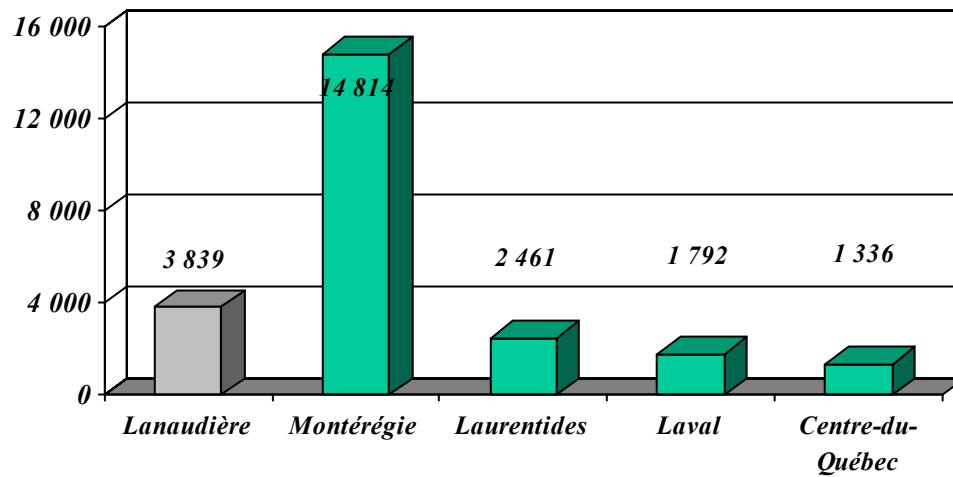
	1995				1997			
	Déclarants		Superficie				Superficie	
	Nombre		Hectares	%	Nombre	%		%
<i>Lanaudière</i>	232	13	4 149	15	199	13	3 839	14
<i>Province</i>	1 818		28 248		1 485		27 451	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Les superficies

La région de Lanaudière se classait, en 1997, la deuxième région en importance avec 14 % des superficies (15 % en 1995) derrière la Montérégie (54 %). De 1995 à 1997, les superficies de légumes frais de Lanaudière ont diminué de 7 %. Durant la même période, au Québec, les superficies ont diminué de 3 %. La région des Laurentides a connu la plus forte augmentation et la Montérégie a subi la plus forte diminution des superficies.

Figure 39 - Superficie (hectares) de légumes frais pour les principales régions de production du Québec



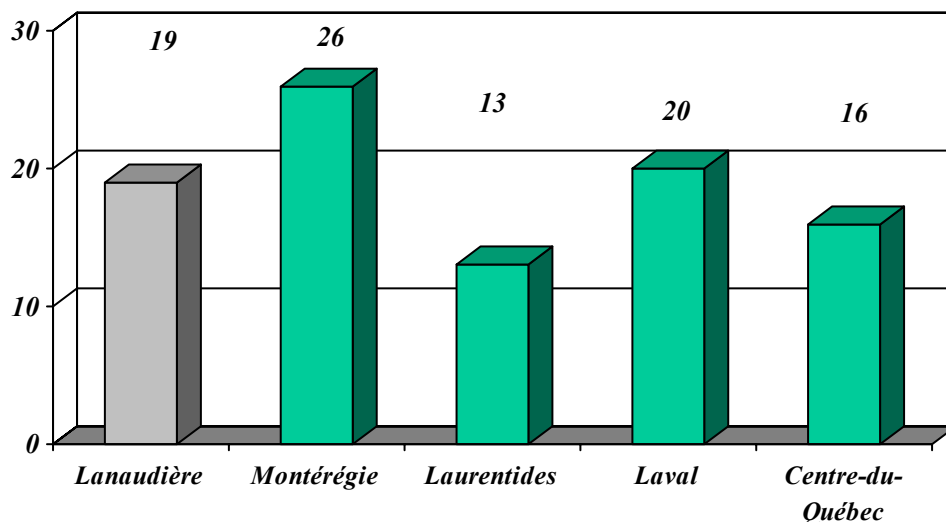
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Superficie par entreprise

En 1997, les fermes maraîchères de Lanaudière se classent au troisième rang des cinq premières régions productrices de légumes frais de la province avec une superficie moyenne de 19 hectares par entreprise. La superficie moyenne des entreprises de Lanaudière se compare à la moyenne des cinq premières régions qui est de 18,8 hectares par entreprise. La superficie moyenne par entreprise la plus importante est en Montérégie avec 26 hectares par entreprise. Laval vient au second rang avec 20 hectares par entreprise.

Figure 40 - Superficie moyenne (hectares) des entreprises maraîchères (1997)

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.



b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

La taille (superficie et revenus) des entreprises est un indicateur intéressant. Nous avons réparti les entreprises par tranches de revenus (tableaux 78 et 79).

Tableau 78 - Structure (superficies) des fermes en production maraîchère (1997)

Tranches de	Lanaudière				Montérégie			
	Produc-	%	Superficie (ha)	%	Produc-	%	Superficie (ha)	%
1 – 99 999	138	63	904,6	23	543	73	5 894,4	34
100 000 – 249 999	53	24	1 328,2	34	108	14	3 229	18
250 000 – 499 999	22	10	1 134,3	29	47	6	2 217,2	13
500 000 et plus	7	3	591,6	15	47	6	6 153,2	35
TOTAL	220		3 958,7		745		17 493,8	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Tableau 79 - Structure (revenus) des fermes en production maraîchère (1997)

Tranches de revenus (\$)	Lanaudière				Montérégie			
	Produc-	%	(000 000 \$)		Produc-teurs	%	Revenus (\$)	%
1 – 99 999	138	63	5,08	20	543	73	15,78	15
100 000 – 249 999	53	24	8,33	33	108	14	18,00	17
250 000 – 499 999	22	10	7,58	30	47	6	16,77	16
500 000 et plus	7	3	3,91	16	47	6	56,61	53
TOTAL	220		24,90		745		107,16	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

- ✓ Pour Lanaudière, dans la tranche de 1 à 99 999 \$ de revenus bruts, on retrouve le plus grand nombre d'entreprises, soit 63 % des entreprises comparativement à 73 % dans la Montérégie. Ces entreprises ne contrôlent que 23 % des superficies comparativement à 34 % dans la Montérégie. La superficie moyenne de ces fermes est de 8,6 hectares. Pour la majorité de ces entreprises, la production de légumes est une source de revenus secondaires.
- ✓ La concentration et la rationalisation des entreprises a été plus forte dans la Montérégie où 12 % des entreprises génèrent près de 70 % des revenus (total des entreprises de plus de 250 000 \$) avec seulement 48 % des superficies. Dans Lanaudière, les entreprises de 250 000 \$ et plus représentent 13 % du total des entreprises et ne génèrent que 46 % des revenus totaux avec 44 % des

superficiées. Il faut noter que ces entreprises sont plus importantes en terme de superficies dans la Montérégie (89 ha contre 60 ha en moyenne). Comment expliquer que, pour un nombre de producteurs et une superficie équivalente, la Montérégie semble réaliser plus de revenus? On retrouve dans la Montérégie des productions qui génèrent des revenus bruts plus élevés comme des primeurs, des légumes de terre noire⁴⁸ et la possibilité de double production.

Les productions

Lanaudière occupe le premier rang pour les superficies en production de choux (666 ha, 31 %), de rutabagas (423 ha, 63 %), de betteraves (129 ha, 37 %) et d'asperges (50 ha, 26 %).

Lanaudière se classe au deuxième rang pour les productions de carottes (1188 ha, 29 %) et de céleris (35 ha, 8 %).

Lanaudière est un joueur majeur (troisième rang) dans les productions de brocolis frais (89 ha, 6,5 %), de choux-fleurs frais (105,3 ha, 12,8 %), de maïs sucré (809 ha, 12 %), et d'oignons espagnols (84 ha, 4,3 %).

Le marché

Au Québec, les sept productions les plus importantes sont, dans l'ordre, le maïs sucré, la carotte, la laitue, le chou, les oignons, le brocoli et le haricot. La production de légumes frais qui connaissait une croissance de 5 % par année s'est stabilisée. Ce ralentissement est en partie attribuable à une demande des consommateurs pour les légumes prêts à l'emploi, un marché en pleine expansion.

Marché canadien

- ✓ Les données pour ce marché sont inexistantes. Cependant, on constate qu'une part de plus en plus grande du secteur du détail des légumes prêts-à-l'emploi est accaparée par des manufacturiers américains qui ont vite saisi que le marché québécois pouvait être intéressant puisqu'il était sous-exploité par les manufacturiers québécois. Il y aurait lieu de s'intéresser aux occasions que présentent les secteurs canadiens et québécois des légumes prêts-à-l'emploi. Il faut garder à l'esprit que le déplacement des joueurs déjà en place est difficile. Les manufacturiers québécois qui voudront s'attaquer à ce marché devront faire preuve d'imagination et d'innovation. On observe la même tendance pour la mise en marché des légumes biologiques prêts-à-l'emploi.

Marché des États-Unis

⁴⁸ Céleris, laitues, épinards, radis, choux chinois, carottes, oignons verts, oignons jaunes

- ✓ Les légumes présentant un potentiel d'exportation intéressant pour le marché américain sont les suivants : laitues, oignons, oignons verts (échalotes), choux, carottes, navets, haricots et les piments. L'équilibre entre l'offre et la demande représente un défi de taille. Dans l'ensemble, le Québec compte 27 % des exportations canadiennes vers les États-Unis en 1995. Les légumes sont dirigés majoritairement vers les régions du Moyen-Atlantique et suivie de la Nouvelle-Angleterre. Le Midwest reçoit un faible 7 %. Il serait intéressant d'apporter une attention particulière au marché du Moyen-Atlantique et de la Nouvelle-Angleterre.

Autres marchés

- ✓ Il existe des occasions de développement de marchés dans les pays où les États-Unis sont déjà présents en tant que fournisseurs de légumes frais. Les conditions nécessaires pour offrir les légumes frais à un prix compétitif et à une qualité acceptable dans ces différents marchés sont à rechercher.

c) PORTAIT AGROENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION DES LÉGUMES FRAIS

La problématique agroenvironnementale a été traitée précédemment. Les deux points suivants touchent particulièrement la production de légumes frais :

- ✓ Réduction des applications de pesticides;
- ✓ Conservation des sols.

d) LES OPPORTUNITÉS

La sous-traitance est l'une des avenues à explorer. Les grandes entreprises ont des besoins précis que des entreprises plus petites sont en mesure de remplir à moindre coût; la réciproque est aussi intéressante.

La région n'a pas de productions de première importance dans les légumes qui se prêtent bien aux nouvelles tendances de consommation (laitues romaines, salades, tomates, piments, pois mange-tout). Malgré l'arrivée d'un transformateur important à proximité de la région, son approvisionnement par les producteurs de la région est peu important. L'approvisionnement de ce transformateur devrait être priorisé.

Il est aussi intéressant de développer de nouvelles utilisations pour les productions traditionnelles de la région (choux, carottes, rutabagas). Les changements de comportement du consommateur obligeront les entreprises à se soucier, de plus en plus, de la réalité des marchés.

La production de légumes biologiques et la production de plantes médicinales et de nutraceutiques sont d'autres possibilités de diversification.

e) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION - PRODUCTION DES LÉGUMES **FRAIS**

Les forces

- ✓ Volume de production important;
- ✓ Proximité d'un grand marché;
- ✓ Population en pleine croissance;
- ✓ Industrie de transformation en émergence;
- ✓ Expertise de production et de transformation.

Les faiblesses

- ✓ Compétition des productions horticoles et des grandes cultures pour l'utilisation des terres entraîne une pression inflationniste sur le prix des terres;
- ✓ Peu d'entreprises de transformation;
- ✓ Les producteurs connaissent peu leurs coûts de production;
- ✓ Perception conservatrice des marchés et des besoins de la clientèle;
- ✓ Peu de capacité d'innovation. La région suit de loin les tendances de l'industrie;
- ✓ Les producteurs sont attachés aux productions traditionnelles;
- ✓ L'approche filière est peu développée dans la région;
- ✓ Faible disponibilité de la main-d'œuvre;
- ✓ Salaire peu compétitif;

- ✓ Problème de communication en anglais;
- ✓ Manque de pesticides utilisables;
- ✓ Faible intérêt des producteurs pour les résultats d'essais de cultivars;
- ✓ La rationalisation de l'utilisation des pesticides et des engrais est à faire;
- ✓ La région compte beaucoup de petits producteurs indépendants peu enclins à se regrouper;
- ✓ Les grands acheteurs cherchent à limiter le nombre de fournisseurs. Sans regroupement de l'offre, la région est moins compétitive;
- ✓ La qualité et la variété des produits ne correspondent pas toujours aux exigences des clients;
- ✓ Les programmes de gestion de la qualité sont pratiquement inexistantes dans les entreprises;
- ✓ La concertation distributeurs/transformatrices/producteurs n'est pas toujours efficace;
- ✓ Difficulté à investir dans les nouvelles technologies en raison de la petite taille des entreprises;
- ✓ Il y a un questionnement qui persiste sur la qualité de l'eau d'irrigation et la quantité d'eau utilisée pour l'irrigation et le lavage;
- ✓ La protection de l'environnement est peu intégrée dans la gestion des entreprises.

Les défis

La conservation des ressources et la protection de l'environnement.

- ✓ Réduire les applications de pesticides;
- ✓ Promouvoir la conservation des sols;
- ✓ Encourager l'application rationnelle des engrais minéraux;
- ✓ Clarifier la situation sur la qualité de l'eau d'irrigation et l'eau de lavage et sur les quantités d'eau utilisée pour l'irrigation.

L'innovation et le transfert technologique.

- ✓ Faciliter l'homologation des pesticides en relation avec les nouvelles règles environnementales;
- ✓ Viser à améliorer la diffusion des résultats des essais en collaboration avec les partenaires;
- ✓ Promouvoir l'application de norme de qualité (HACCP);
- ✓ Réviser les grilles de fertilisation.

Le développement de la capacité concurrentielle des entreprises.

- ✓ Connaître les coûts de production;
- ✓ Assimiler les nouvelles tendances de consommation.

La résolution de problématique ciblée.

- ✓ Diversifier les productions horticoles;
- ✓ Former les producteurs en gestion;
- ✓ Travailler à faciliter le regroupement de l'offre;
- ✓ Développer un lien d'affaires collectif avec T & A.

B. PORTRAIT DE LA PRODUCTION, LÉGUMES DE TRANSFORMATION

Les légumes de transformation produits dans Lanaudière sont principalement le brocoli, le chou-fleur, le cornichon et la carotte. Pour ces productions, la région de Lanaudière occupe le premier rang au Québec, sauf pour la carotte où elle occupe le troisième rang.

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 46 à 48, ce qui représente une augmentation de 4 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de 2 %. Le nombre de producteurs de la région s'est maintenu à 9 % du total des producteurs de la province (tableau 80).

Tableau 80 - Nombre de fermes déclarant au moins un hectare de légumes de transformation en production annuelle (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants				Déclarants			
	Nombre	Hectares			Nombre	%	Hectares	%
Lanaudière	46	9	367	3	48	9	665	5
Province	535		12 307		523		14 137	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Les superficies

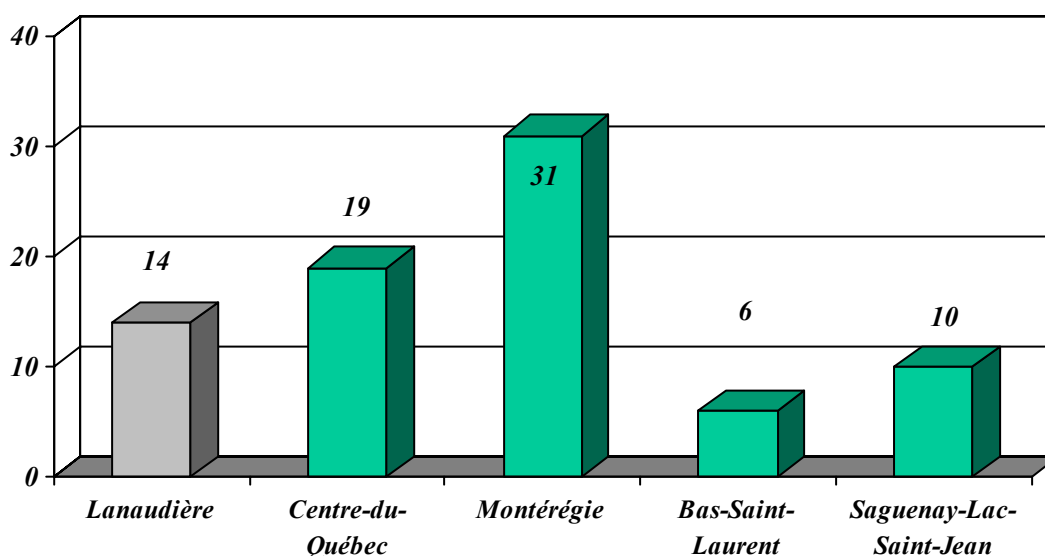
La région de Lanaudière se classait en 1997, la deuxième région en importance avec 5 % des superficies, loin derrière la Montérégie (91 % des superficies). La présence à Saint-Jean-sur-Richelieu et à Bedford des rares conserveries n'est pas étrangère à cette situation. En 1995, la région est déjà au second rang avec 3 % des superficies de la province. De 1995 à 1997, les superficies en légumes produites dans Lanaudière ont augmenté de 81 %. La présence d'une usine de conditionnement à Saint-Alexis-de-Montcalm, rattachée aux conserveries de la Rive Sud, explique cette croissance. Durant la même période, la superficie au Québec augmente de 15 %. La Montérégie a connu la plus forte augmentation de sa superficie en production.

Les superficies par entreprise

En 1997, la superficie moyenne par entreprise de légumes de transformation de Lanaudière est au troisième rang des régions de production de la province avec

en moyenne 14 hectares par entreprise. Cette superficie moyenne est plus petite que la moyenne des cinq premières régions de production (16 ha). Les superficies moyennes des autres régions en importance sont de 31 hectares pour la Montérégie et de 19 hectares pour la Mauricie et le Centre-du-Québec (figure 41).

Figure 41 - Superficie (hectares) moyenne des entreprises de production de légumes de transformation (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

La grosseur des entreprises est un indicateur intéressant. Nous avons réparti les entreprises en tranches de production.

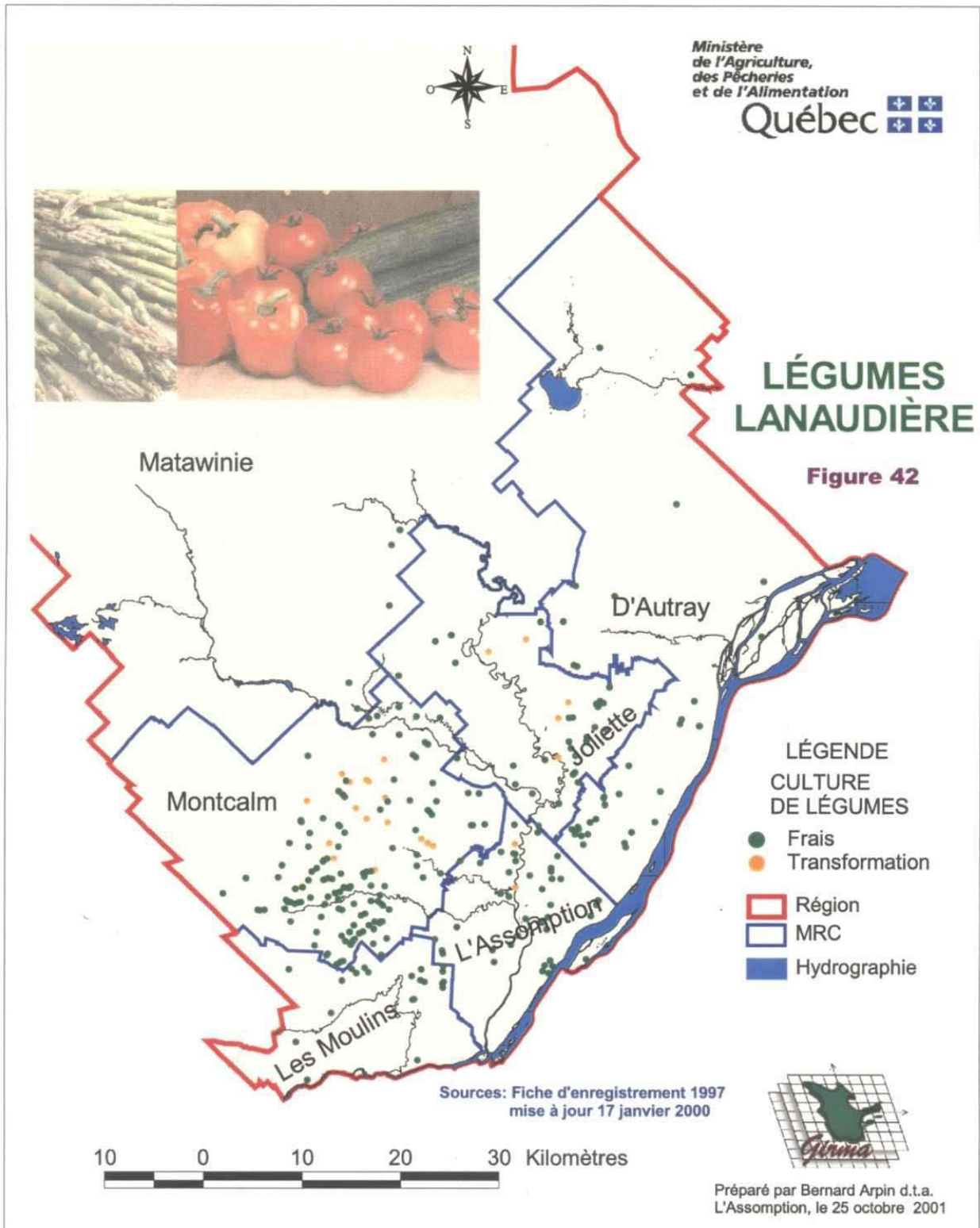
Tableau 81 - Structure des fermes productrices de légumes de transformation (1997)

Tranches de	Lanaudière				Montérégie			
	Produc-teurs	%	(ha)	%	Produc-teurs	%	Superficie (ha)	%
1 – 99 999	33	72	288,6	48	352	95	8 762,8	72
100 000 – 249 999	13	28	311,9	52	15	4	1 748,4	14
250 000 – 499 999					2	1	183,8	2
500 000 et plus					1	0	1 498	12
TOTAL	46		600,5		370		12 193	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

- ✓ Dans la tranche de 1 à 99 999 \$ de revenus bruts, on retrouve le plus grand nombre d'entreprises, soit 72 % pour Lanaudière, comparativement à 95 % pour la Montérégie. Ces entreprises contrôlent 48 % du marché dans Lanaudière et 72 % dans la Montérégie. La superficie moyenne de ces fermes est de 8,7 hectares dans Lanaudière. Pour la majorité de ces entreprises, la production de légumes de transformation est une source de revenus secondaires. Seulement 25 % déclarent cette production comme principale source de revenus;
- ✓ Dans Lanaudière, tous les producteurs ont des revenus inférieurs à 250 000 \$. L'absence de très grandes entreprises caractérise cette production. Cela reflète également une mise en marché contrôlée par très peu d'acheteurs;
- ✓ La concentration des entreprises est plus forte dans Lanaudière : 28 % des entreprises génèrent près de 53 % des revenus (total des entreprises de plus de 100 000 \$ de revenus) avec 52 % des superficies. Dans la Montérégie, les entreprises de 100 000 \$ et plus de revenus représentent 5 % du total des entreprises et ne génèrent que 34 % des revenus totaux avec 28 % des superficies. Il faut noter que ces entreprises sont plus importantes dans la Montérégie (190 ha par rapport à 24 ha en moyenne). L'absence de production de maïs sucré et de pois de transformation, des productions fortement mécanisées, explique le grand écart entre Lanaudière et la Montérégie.

Figure 42 - Répartition des entreprises de légumes frais et de transformation dans Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

C. PORTRAIT DE LA PRODUCTION FRUITIERE

La superficie en fruits se répartit principalement entre la production de fraises et de framboises et équivaut à 7 % de la superficie totale pour ces deux fruits au Québec.

FRAISES

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 68 à 53, ce qui représente une diminution de 22 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de la même proportion. Le nombre de producteurs de la région représente toujours 7 % du total de producteurs de la province (tableau 82).

Tableau 82 - Nombre de fermes produisant au moins un hectare de fraise (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Superficies		Déclarants		Superficies	
	Nombre		Hectares	%	Nombre	%	Hectares	%
<i>Lanaudière</i>	68	7	194,5	7	53	7	145,9	7
<i>Province</i>	911		2 596,6		711		2 055,6	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

La superficie

La région de Lanaudière se classait, en 1997, la sixième région en importance (7 %) derrière la Montérégie (23 %). De 1995 à 1997, la superficie de Lanaudière a diminué de près de 25 %. Durant la même période, au Québec, la superficie a diminué de 21 %. La Montérégie a connu la plus forte diminution.

Superficie par entreprise

En 1997, les fermes productrices de fraises de Lanaudière sont comparables à la moyenne des cinq régions productrices les plus importantes avec 2,8 hectares de production par entreprise pour Lanaudière comparativement à 2,9 pour la province.

b) LES OPPORTUNITÉS

La production de fraises d'automne est une possibilité de diversification intéressante à explorer.

FRAMBOISES

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 40 à 34, ce qui représente une diminution de 15 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de 19 %. Le nombre de producteurs de la région représente toujours 6 % du nombre total de producteurs de la province (tableau 83).

Tableau 83 - Nombre de fermes produisant des framboises (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Superficies		Déclarants		Superficies	
	Nombre	%	Hectares	%	Nombre	%	Hectares	%
<i>Lanaudière</i>	40	6	29,8	4	34	6	52,6	7
<i>Province</i>	712		828,9		577		780,5	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

La superficie

La région de Lanaudière se classait, en 1997, la septième région en importance (7 %) derrière la Montérégie (22 %). De 1995 à 1997, la superficie de Lanaudière a augmenté de près de 75 %. Durant la même période au Québec, la superficie a diminué de 6 %. La région de Lanaudière a d'ailleurs connu la plus forte augmentation.

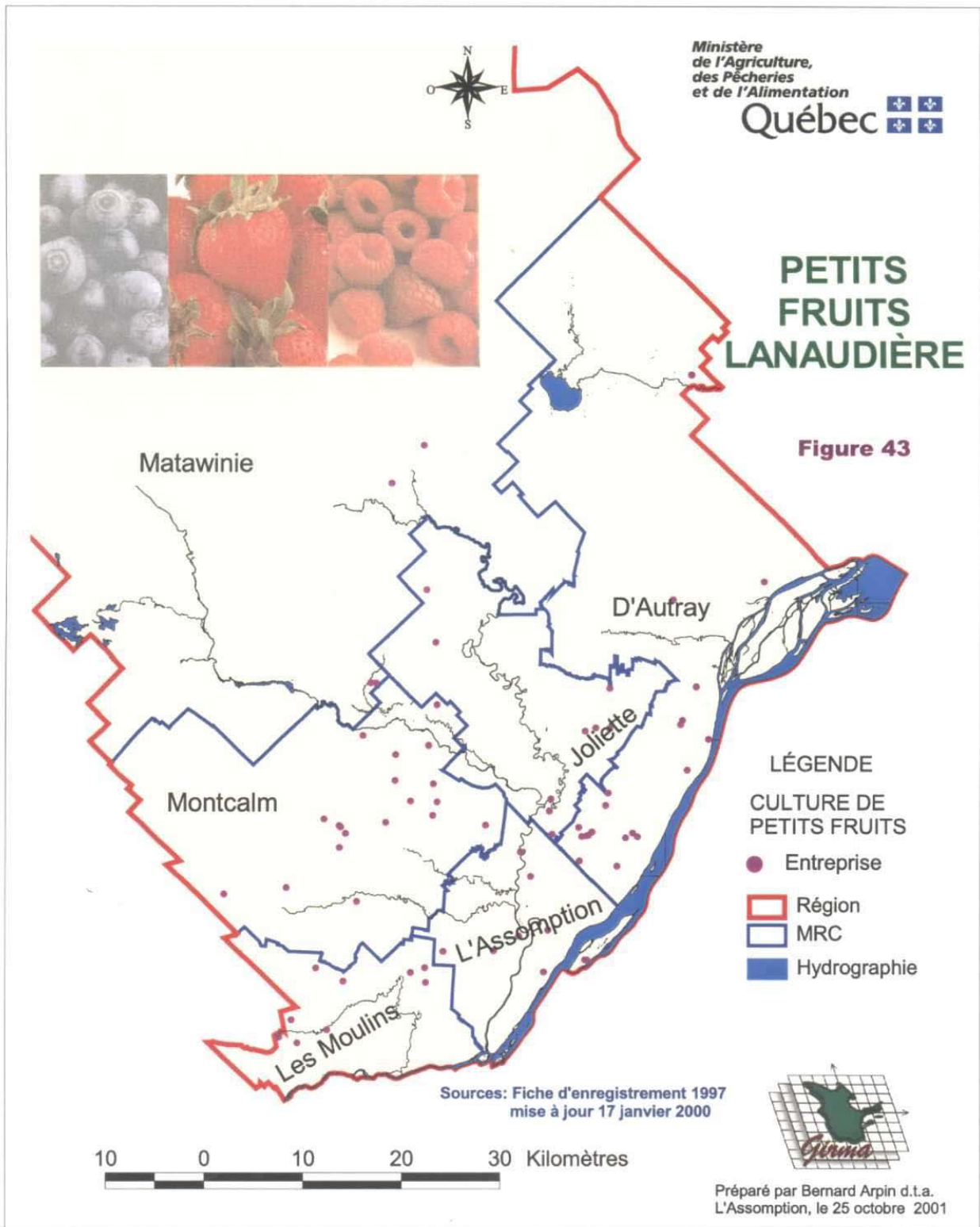
Superficie par entreprise

En 1997, les fermes productrices de framboises de Lanaudière étaient comparables à la moyenne des cinq régions de production les plus importantes avec 1,5 hectares de production par entreprise pour Lanaudière et 1,5 ha pour la province.

b) LES OPPORTUNITÉS

La production de framboises d'automne constitue une possibilité de diversification intéressante à explorer.

Figure 43 - Répartition des entreprises de petits fruits dans Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

D. PORTRAIT DE LA PRODUCTION EN SERRES

LEGUMES DE SERRE – TOMATES

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs qui produisent des tomates de serre est passé de 40 à 30, ce qui représente une diminution de 25 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province diminue de 14,5 %. Le nombre de producteurs de la région est passé de 9 % à 8 % du total des producteurs de la province (tableau 84).

Tableau 84 - Nombre de producteurs de tomates de serres (1995 et 1997)

	1995				1997			
			Production annuelle		Déclarants		annuelle	
	Nombre	%	m ²	%	Nombre	%	m ²	%
<i>Lanaudière</i>	40	9	71 790	11	31	8	63 755*	7
<i>Province</i>	454		662 998		381		975 842*	

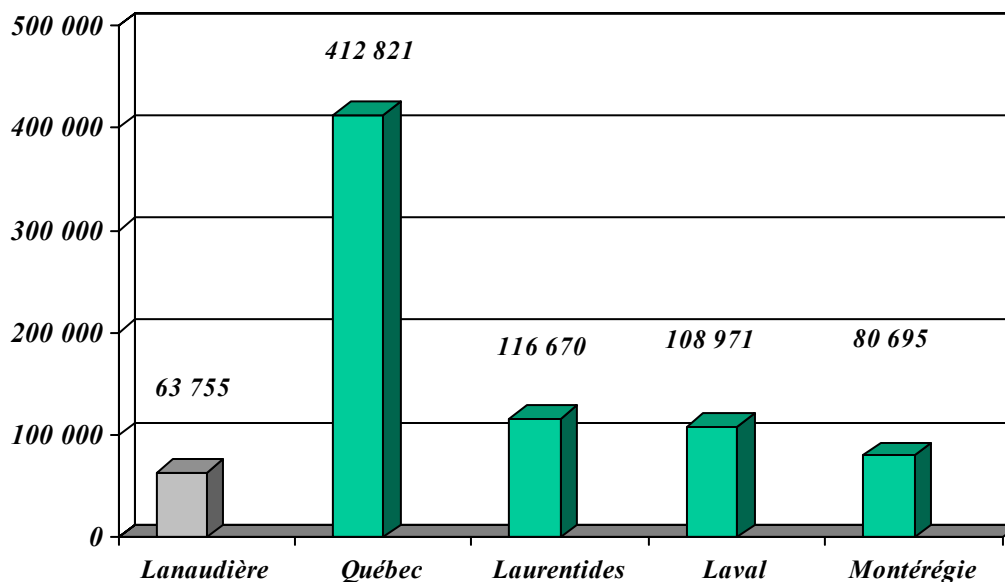
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

* : La production annuelle égale la superficie en production multipliée par le nombre de récoltes.

La production totale

La région de Lanaudière est, en 1997, la cinquième région en importance (7 %) derrière la région de Québec (42 %), des Laurentides (12 %), de Laval (11 %) et de la Montérégie (8 %). En 1995, la région est au quatrième rang avec 11 % de la production québécoise. De 1995 à 1997, la superficie de serre en tomates diminue de 11 %. Durant la même période, au Québec, la superficie augmente de 47 %. Les régions de la Montérégie, de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de Lanaudière ont connu les plus fortes diminutions. La région de Québec a connu la plus forte augmentation.

Figure 44 - Production de tomates de serre (m²) pour les cinq principales régions de production

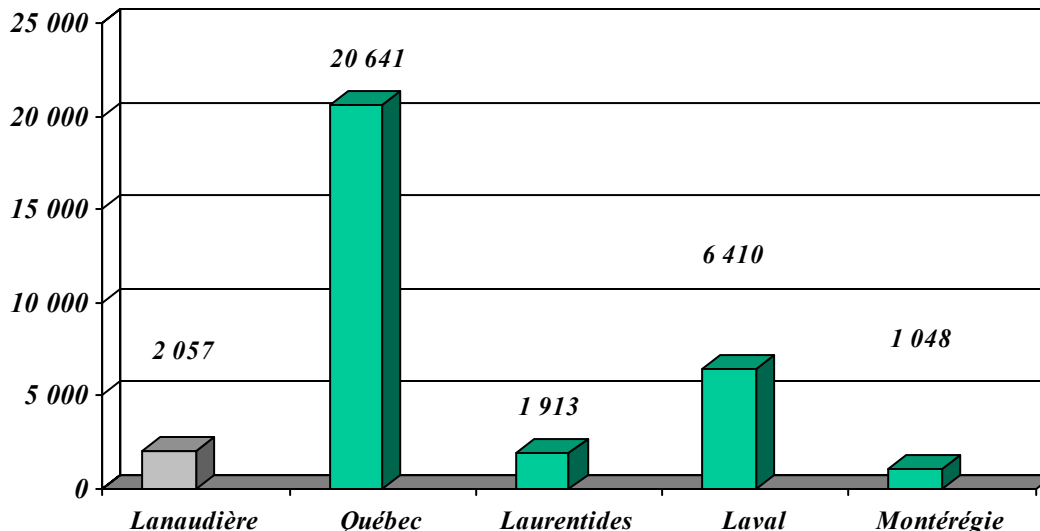


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Production par entreprise

En 1997, les producteurs de tomates de serre de Lanaudière sont au quatrième rang des principales régions de production de la province avec en moyenne 2 057 m² par entreprise. Les entreprises de Lanaudière sont petites. La moyenne des superficies des cinq premières régions de production en importance est de 6 735 m² (figure 45).

Figure 45 - Superficie moyenne(m²) en production de tomates de serre (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

LEGUMES DE SERRE – CONCOMBRES

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 27 à 19, ce qui représente une diminution de 30 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de 14 %. Le nombre de producteurs de la région est passé de 9 % à 8 % du total des producteurs de la province (tableau 85).

Tableau 85 - Superficies en production de concombres de serre (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Superficie		Déclarants		Superficie	
	Nombre	%	m ² /an	%	m ²	%	m ²	%
Lanaudière	27	9	13 755	8	19	8	12 674	7
Province	293		174 006		252		183 428	

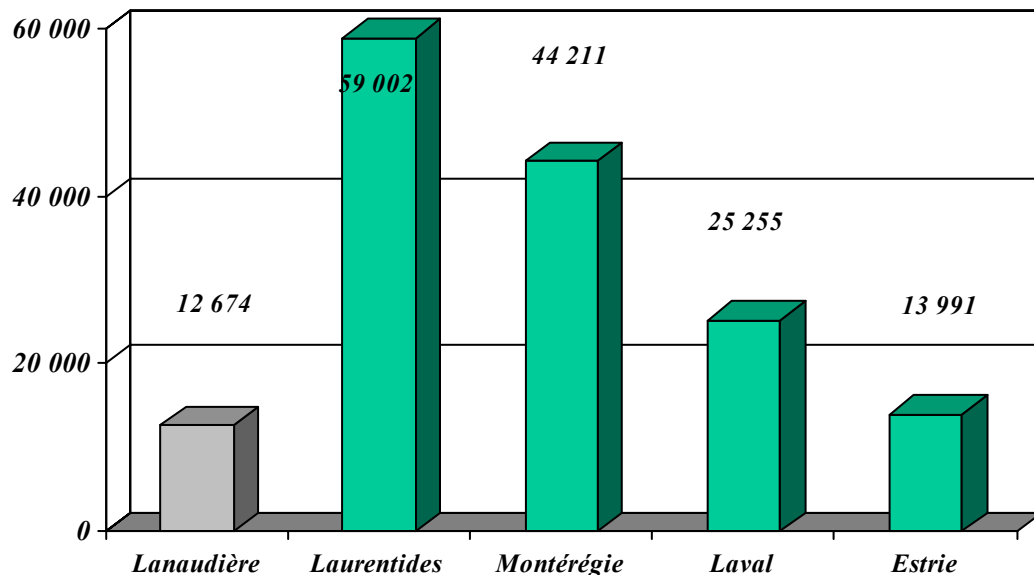
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

La production totale

La région de Lanaudière se classe, en 1997, la cinquième région en importance (7 %) derrière les régions des Laurentides (32 %), de la Montérégie (24 %), de Laval (14 %) et de l'Estrie (8 %) (figure 46). Ces quatre régions regroupent avec Lanaudière 86 % de la production de concombres de serre. En 1995, la région était au cinquième rang avec 8 % de la production québécoise.

De 1995 à 1997, les superficies en concombres de serre dans Lanaudière ont diminué de 8 %. Durant la même période, la superficie produite dans la province augmente de 5 %. Les régions de Laval et des Laurentides ont connu les augmentations de production les plus importantes.

Figure 46 - Production de concombres de serre (m²/an) pour les cinq principales régions du Québec (1997)

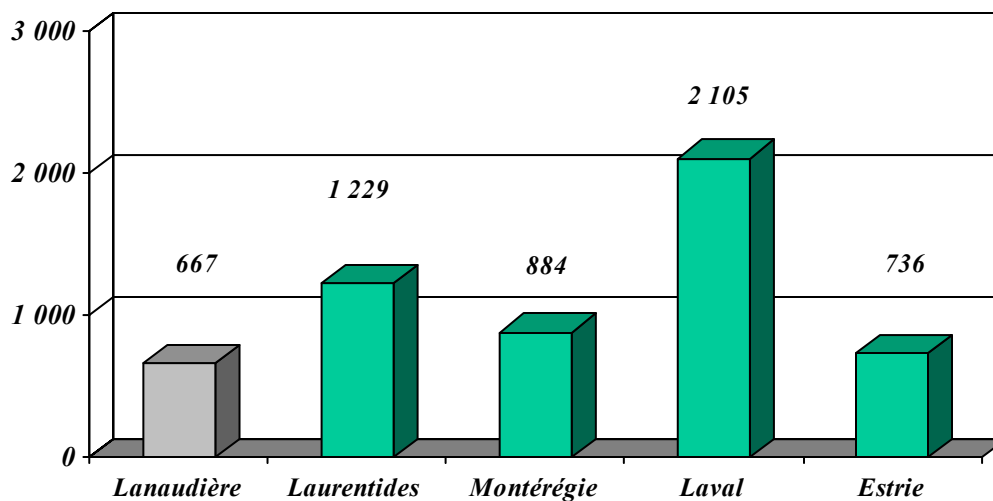


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Production par entreprise

En 1997, les superficies moyennes par serre en production de concombres dans Lanaudière se classent au sixième rang derrière les principales régions de production de la province avec en moyenne 667 m² par entreprise. La superficie moyenne des entreprises des cinq premières régions de production est de 1 243 m². Les superficies cultivées en concombres sont très petites dans Lanaudière.

Figure 47 - Superficies moyennes (m²/an) en production de concombres de serre



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Entreprises de transformation

- ✓ Pour une importante région productrice de légumes, le nombre d'entreprises spécialisées dans la transformation des légumes est limité.

E. PORTRAIT DE LA PRODUCTION DE POMMES DE TERRE

Les producteurs québécois ont su répondre dans une certaine mesure à l'augmentation et aux changements de consommation. L'ouverture des marchés élève le degré de concurrence et diminue la captivité de la clientèle par rapport aux principales sources d'approvisionnement. À cet égard, les producteurs lanauois occupent-ils une bonne position concurrentielle par rapport à leurs principaux concurrents?

La production de la pomme de terre vient au septième rang des secteurs de production de Lanaudière. La valeur de la production estimée en 1997 est de près de 14 millions de dollars.

L'analyse qui suit a été réalisée à partir des éléments qui sont davantage maîtrisés par le producteur comme la structure de la ferme et les rendements. Le prix à la ferme demeure un bon indicateur de compétitivité (en excluant les subventions), mais il est cependant soumis à plusieurs variables qui ne sont pas toujours contrôlées par les producteurs comme la mise en marché, les coûts de production (incluant la qualité des sols), le niveau de concentration, la réglementation et l'intervention gouvernementale.

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1992 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 110 à 67, ce qui représente une diminution de 39 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de 35 %. L'évolution du nombre de producteurs suit donc la tendance québécoise (tableau 86).

Tableau 86 - Producteurs

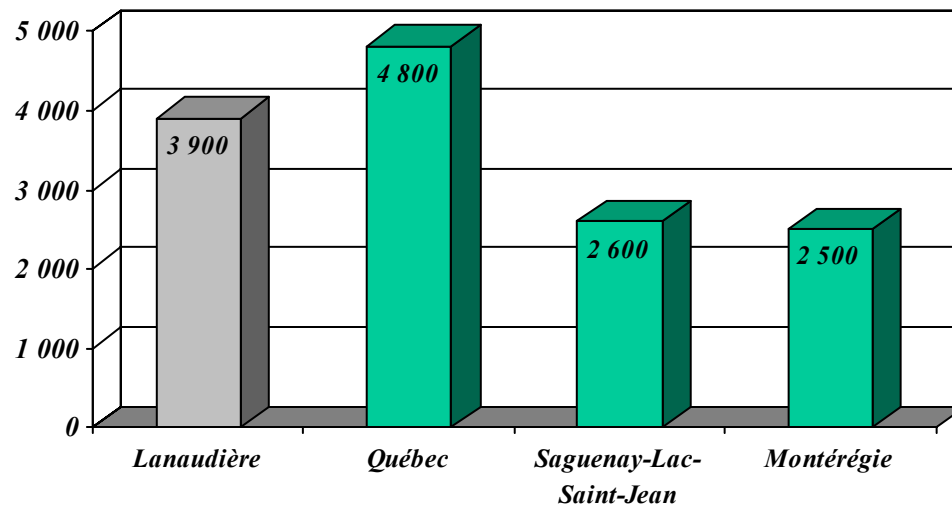
	1992 (n^{bre})	1993	1995	1997
Lanaudière	110	93	75	67
Province	1259	1062	977	814

Source : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ.

Les superficies et la production totale

En 1999, les producteurs de Lanaudière ontensemencé 21 % des superficies du Québec. La production totale a été de 102 900 tonnes ou 23 % de la production du Québec, ce qui classe la région au deuxième rang des régions productrices de pommes de terre derrière la région de Québec (118 600 tonnes, 27 %), avant le Saguenay-Lac-Saint-Jean (84 700 tonnes, 19 %) et la Montérégie (57 900 tonnes, 13 %) (figure 48).

Figure 48 - Superficies (ha) ensemençées en pommes de terre (1999)



Source : Institut de la Statistique du Québec.

En 1995, la production de Lanaudière a connu une croissance importante due à la conversion de producteurs de tabac en producteurs de pommes de terre. Entre 1995 et 1997, parmi les principales régions de production, seules les superficies de Lanaudière ont diminué. De 1997 à 1998, toutes les superficies ensemençées ont diminué sauf celles de Lanaudière qui ont augmenté. Le même scénario s'est produit entre 1998 et 1999. Alors que toutes les superficies diminuent ou stagnent, celles de Lanaudière augmentent. Globalement, au cours de ces quatre dernières années, les superficies ensemençées dans Lanaudière sont demeurées stables (tableau 87).

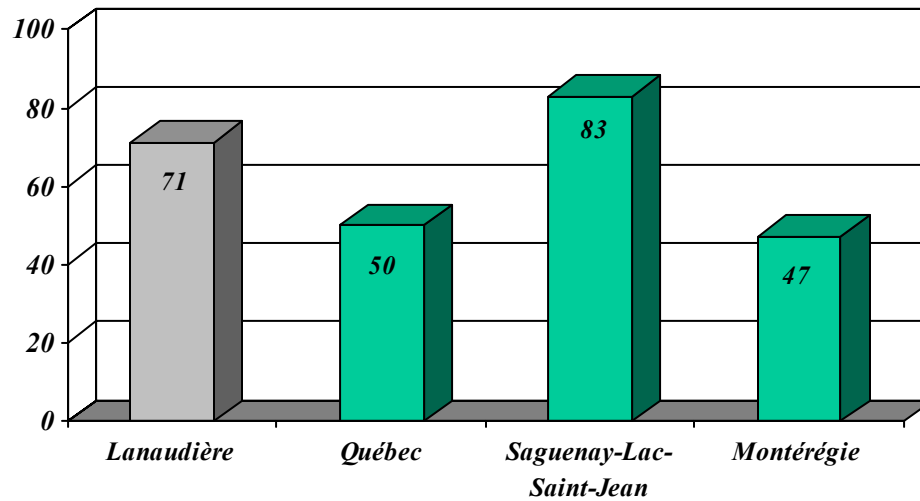
Tableau 87 - Superficies ensemençées en pommes de terre

	1995	1996	1997	1998	1999
Lanaudière	3 100	3 900	3 500	3 800	3 900
Québec		4 800	5 300	5 000	4 800
Saguenay-Lac-Saint-Jean		2 300	2 900	2 800	2 600
Montérégie		2 300	2 800	2 500	2 500
Province	18 300	18 700	19 000	18 600	18 300

Sources : Direction de l'analyse et de l'information économique, MAPAQ, et Institut québécois de la statistique.

Les entreprises de Lanaudière se classent, en 1997, parmi les plus importantes de la province avec une superficie moyenne de 71 hectares. Les plus importantes sont situées au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ont une superficie moyenne de 83 ha (figure 49).

Figure 49 - Superficie moyenne (ha) pour les quatre principales régions (1997)



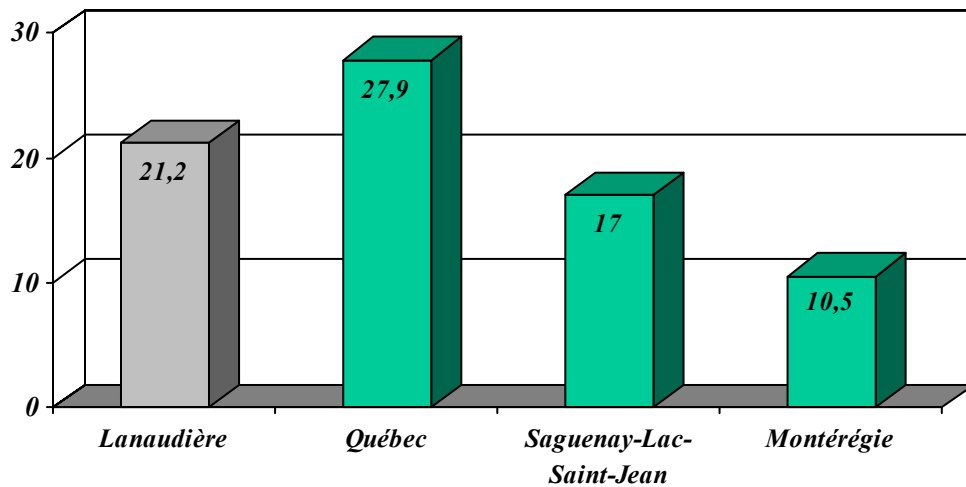
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

La production vendue

Entre 1995 et 1999, la part de la production commercialisée de la région est passée de 18 à 21 %.

Les quatre premières régions productrices de pommes de terre commercialisent près de 78 % de la production du Québec (figure 50).

Figure 50 - Production commercialisée (%) par les quatre principales régions (1998)



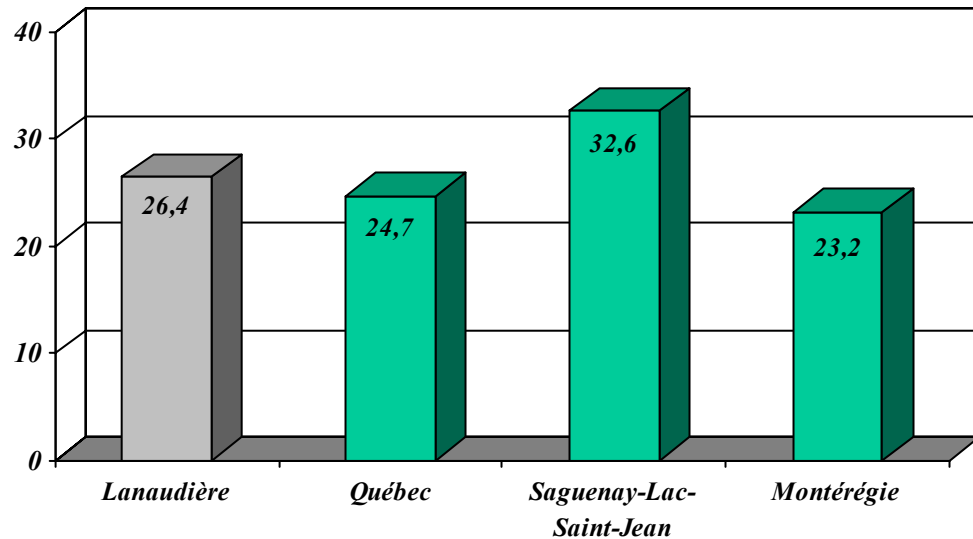
Source : Institut de la Statistique du Québec.

Les rendements

Les rendements des producteurs lanauchois dépassent de 3 % la moyenne québécoise (26,4 versus 25,7 tonnes/ha). En ce qui concerne le prix à la ferme en \$/tonne (1998), les données les plus récentes ont révélé un écart de 2 % inférieur à la moyenne québécoise. Le rendement moyen des quatre principales régions est de 26,7 tonnes/hectare. Le rendement est relié à la maîtrise de la technologie et aussi au type de marché exploité. Le marché de la croustille donne un rendement supérieur de 5 à 10 % à celui de la table (figure 51).

Figure 51 - Rendement (tonnes/ha) pour les quatre principales régions (1999)

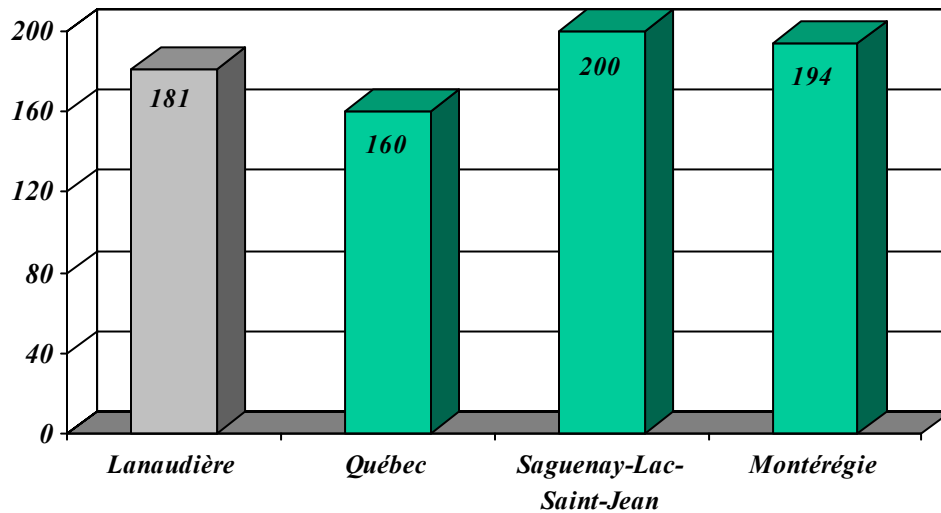
Source : Institut de la statistique du Québec.



Le prix

En 1998, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est la plus compétitive. Elle est suivie par la région de la Montérégie (figure 52). Cet indicateur est complexe à interpréter, car il est relié à plusieurs variables qui ne sont pas directement contrôlées par les producteurs (la mise en marché, les coûts de production incluant la qualité des sols, le niveau de concentration, la réglementation, l'intervention gouvernementale, etc.).

Figure 52 - Prix (\$/tonne) pour les quatre principales régions (1998)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Comment expliquer les différences de prix d'une région à l'autre? Les intervenants dans cette production associent les prix à des contextes de marché précis. La croustille (chips) est vendue à un prix moyen plus stable qui se situe à mi-chemin entre le prix de la table (avec un prix plus bas pour le vrac) et le prix de la semence (prix le plus élevé).

Évolution du prix

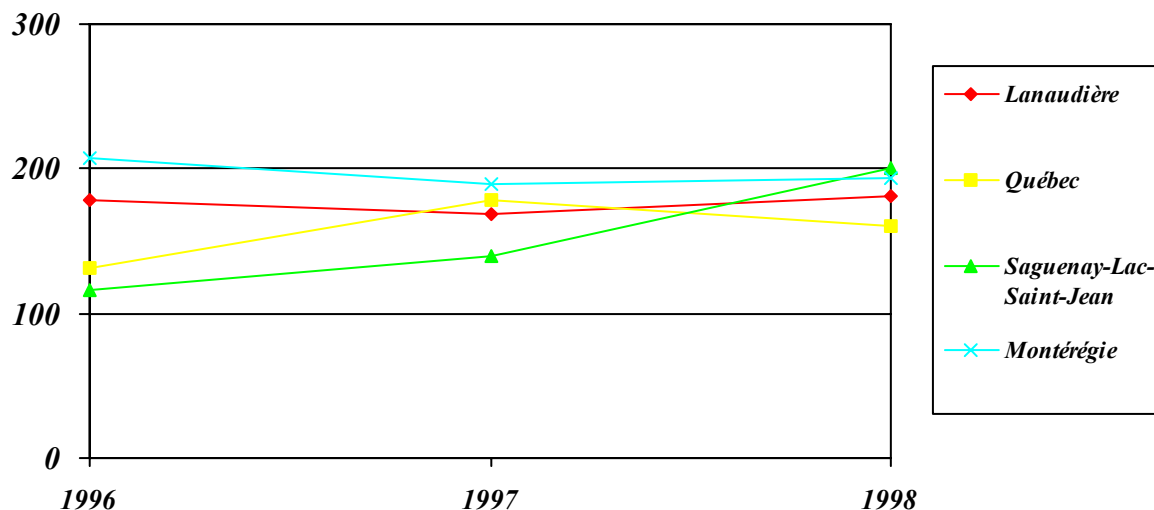
Le prix de la pomme de terre dans les régions de Lanaudière et de la Montérégie s'est comporté de la même manière. Ces régions exploitent des marchés similaires, mais dans des proportions différentes.

Le prix moyen plus élevé en Montérégie s'explique par la présence d'une proportion plus importante de pommes de terre de primeur qui se vendent à des prix supérieurs.

Le bond du prix de la pomme de terre au Saguenay-Lac-Saint-Jean est associé à une augmentation ponctuelle de la demande de pommes de terre de semences en 1998. Historiquement, le prix plus bas au Saguenay-Lac-Saint-Jean s'explique en partie par l'éloignement, le coût moins élevé du fonds de terre et un coût de production plus faible (utilisation moins grande des systèmes d'irrigation). Les entreprises sont plus importantes et il y a une économie d'échelle (figure 53).

Les producteurs de la région de Québec exploitent majoritairement un marché de pommes de terre de table qui est plus instable, ce qui reflète la courbe de prix des trois dernières années.

Figure 53 - Évolution du prix de la pomme de terre dans les quatre principales régions productrices (1996 à 1998)



Les régions qui font la production de semences sont appelées à se développer suite aux problèmes phytosanitaires que connaît l'Île-du-Prince-Édouard.

Compétitivité (prix/rendement)

Sur une base de revenus à l'hectare, entre 1997 et 1999, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a obtenu le revenu moyen à l'hectare le plus bas, tandis que les producteurs de la région de Lanaudière ont eu le revenu moyen à l'hectare le plus élevé (tableau 88). La majorité des entreprises lanaudoises semblent opter pour une stratégie de stabilité à long terme.

Tableau 88 - Comparaison avec le Québec des quatre principales régions productrices de pommes de terre

	Province		Québec	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Montérégie
<i>Superficies récoltées (ha), 1998</i>	18 300	3 700	5 000	2 800	2 300
<i>Rendements moyens (tonnes/ha), 1998</i>	26,0	27,3	25,2	31,4	20,7
<i>Production commercialisée (tonnes), 1998</i>	441 100	93 400	122 900	75 200	46 200
<i>Proportion de la production (%)</i>	100	21	28	17	10
<i>Prix à la ferme, 1996 (\$/tonne)</i>	153	179	131	116	207
<i>Prix à la ferme, 1997 (\$/tonne)</i>	172	168	178	139	189
<i>Prix à la ferme, 1998 (\$/tonne)</i>	185	181	160	200	194
<i>Prix à la ferme moyen (\$/tonne)</i>	170	176	156	152	197
<i>Revenu brut (\$/ha), 1996</i>	3 548	4 341	3 330	2 913	4 142
<i>Revenu brut (\$/ha), 1997</i>	3 800	4 226	3 984	2 869	4 202
<i>Revenu brut (\$/ha), 1998</i>	4 463	4 572	3 936	5 379	3 899
<i>Revenu brut moyen (\$/ha)</i>	3 937	4 380	3 750	3 720	4 114

Sources : Institut de la Statistique du Québec et Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

b) LA STRUCTURE DE LA PRODUCTION

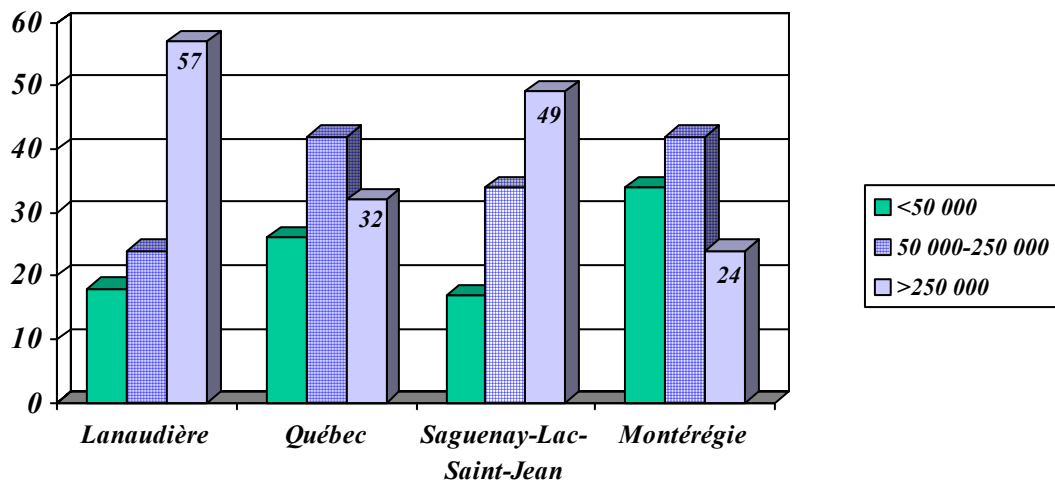
La structure moyenne de la ferme est un facteur déterminant de la compétitivité. Selon le tableau 89, plus de 34 % des fermes québécoises qui cultivent la pomme de terre ont un revenu de 250 000 \$ et plus comparativement à 49 % pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et à 57 % pour Lanaudière (figure 54).

Tableau 89 - Classement selon le revenu des fermes productrices de pommes de terre (1997)

Tranches de revenus (\$)	Province (%)	Lanaudière (%)	Québec (%)	Saguenay-Lac-Saint-Jean (%)	Montérégie (%)
Moins de 50 000	26	18	26	17	34
De 50 000 à 249 999	40	24	42	34	42
250 000 et plus	34	57	32	49	24
Superficie moyenne (ha)	58	71	50	83	47

Sources : MAPAQ et Institut de la Statistique du Québec 1997.

Figure 54 - Classement selon le revenu des entreprises productrices de pommes de terre des quatre principales régions (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ (1997).

En moyenne, les entreprises incluses dans la tranche de revenus 250 000 et plus ont 58 hectares disponibles pour produire la pomme de terre comparativement à 71 hectares pour Lanaudière et à 83 hectares pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean. En général, les fermes de Lanaudière ont plus de superficies à cultiver que celles du Québec. La superficie des fermes lanaudoises, tout en étant supérieure à la moyenne québécoise, est plus petite que la moyenne des fermes du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

En résumé, les entreprises de Lanaudière ont évolué : elles sont plus grosses et le rendement moyen est supérieur à la moyenne du Québec. Elles ont un avantage compétitif en ce qui a trait au rendement, à la taille des exploitations et à la proximité des marchés, mais ont-elles d'autres avantages qui leurs

permettent de compétitionner plus efficacement? On sait que ces entreprises, pour demeurer dans le marché, ont dû profiter de la proximité du marché de Montréal et ont axé leur mise en marché sur la mise en place de réseau de distribution court. Comment les producteurs exploitent-ils le marché?

c) LE CONTEXTE DE MARCHÉ

Les superficies de Lanaudière sont réservées à 51 % pour le marché de la table, à 44 % pour la croustille et à 5 % pour la prépelée. Au Québec, 60 % des superficies sont utilisées pour le marché de la table, 22 % pour la croustille, 12 % pour la prépelée et 6 % pour la semence. Dans Lanaudière, il n'y a pas de production de semences. Une partie importante est présemée.

À quel type de marché sont destinées les superficies en pommes de terre de table (51 %) de Lanaudière? Les pommes de terre produites sur près de 66 % de ces superficies sont emballées à la ferme. Le reste, soit 34 %, est destiné à un marché de vrac et emballé à l'extérieur de la ferme. Les producteurs qui emballent sont plus près des consommateurs et plus sensibilisés à leurs attentes.

Associations et organismes du milieu

- ✓ Syndicat des producteurs de pommes de terre de Lanaudière
Claude Rivest, secrétaire Tél. : (450) 753-7486

- ✓ Les Pros de la pomme de terre
Gilles Hamel, conseiller Tél. : (819) 378-0669

d) PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION DE LA POMME DE TERRE

La problématique agroenvironnementale régionale a été traitée précédemment. Il faut noter que les techniques de production actuelles génèrent des risques de surfertilisation, d'érosion des sols, de lessivage des pesticides et de contamination des eaux souterraines.

e) LES OPPORTUNITÉS

- ✓ Approvisionner les usines de transformation de frites de la région de Montréal;

- ✓ Établir une usine de transformation de la pomme de terre stimulera le développement de la production;

- ✓ Développer une stratégie globale d'intervention en concertation avec tous les intervenants.

f) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Les forces

- ✓ Lanaudière est la deuxième région productrice de pommes de terre du Québec;
- ✓ La pomme de terre est la principale production horticole de la région en superficie;
- ✓ La pomme de terre est la deuxième production horticole en valeur à la ferme après le tabac;
- ✓ Les superficies en production sont stables;
- ✓ Les producteurs exploitent d'une façon avantageuse les différentes formes de marché;
- ✓ Une concentration des entreprises plus importante;
- ✓ La structure de production est adaptée pour un approvisionnement annuel;
- ✓ Une forte concentration de producteurs de pommes de terre destinées à la croustille;
- ✓ La proximité d'un des plus important exportateur/emballeur de légumes au Canada;
- ✓ Les producteurs de pommes de terre sont spécialisés dans leur production;
- ✓ La proximité d'un grand marché.

Les faiblesses

- ✓ La qualité de la production est variable;
- ✓ Les rendements sont moyens;
- ✓ Les rotations sont trop courtes;
- ✓ Le prix des terres est élevé;
- ✓ Les investissements requis pour suivre les nouvelles technologies sont importants;

- ✓ La protection de l'environnement est peu intégrée dans la gestion des entreprises;
- ✓ Les structures d'entreposage sont démodées;
- ✓ L'expertise manque sur la régie d'entreposage;
- ✓ Le peu de transformation en région;
- ✓ Les chaînes et les transformateurs favorisent la concentration de leurs achats chez un nombre réduit de producteurs.

Les défis

La conservation des ressources et la protection de l'environnement

- ✓ Convaincre les producteurs de l'intérêt environnemental et économique d'une fertilisation rationnelle. Vulgariser la problématique du phosphore et des nitrates;
- ✓ Doter pour 2003 tous les producteurs d'un plan agroenvironnemental de fertilisation;
- ✓ Vulgariser l'utilisation des plans de conservation des sols (respect des bandes riveraines, cultures de rotation, promotion de l'utilisation d'outils de gestion efficaces);
- ✓ Viser une réduction de l'utilisation des pesticides, en particulier des herbicides.

L'innovation et le transfert technologique

- ✓ Adopter des cultivars différents et adapter nos méthodes de cultures à ces cultivars :
 - Évaluer et identifier de nouveaux cultivars;
 - Comparer différentes rotations;
 - Rédiger des fiches techniques par cultivar;
 - Réaliser un inventaire des cultivars utilisés.
- ✓ Améliorer la régie d'entreposage;
- ✓ Développer des variétés qui s'adaptent mieux à l'entreposage;
- ✓ Améliorer la qualité de la pomme de terre au moment de l'entrée en entrepôt et le suivi en entrepôt.

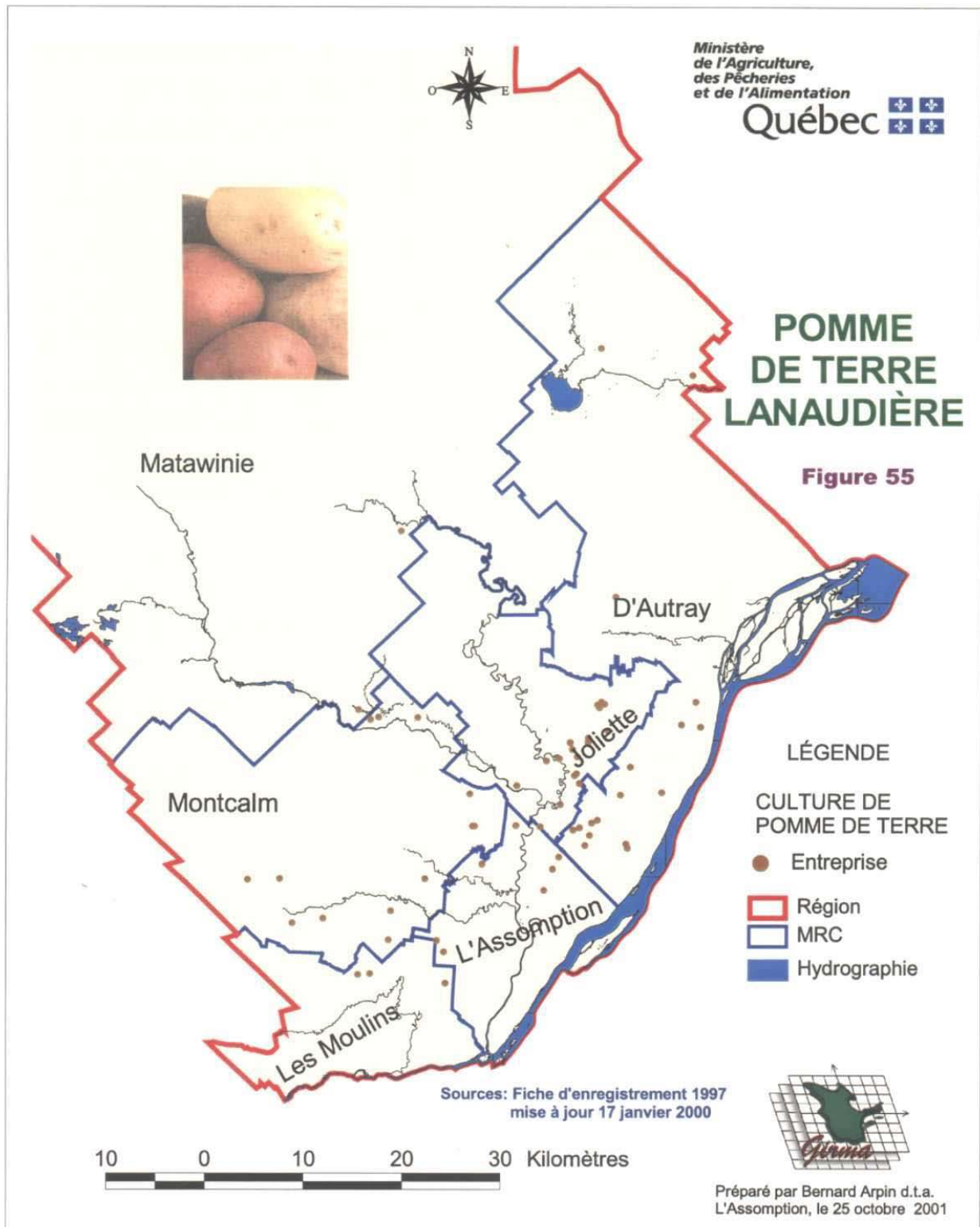
Développer la capacité concurrentielle des entreprises

- ✓ Adapter la mise en marché de la pomme de terre aux nouvelles tendances de consommation;
- ✓ Favoriser le regroupement des emballeurs.

La résolution de problématique ciblée

- ✓ Viser à diminuer les coûts de production.

Figure 55 - Répartition des entreprises de pommes de terre dans Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

F. PORTRAIT DE LA PRODUCTION DE CÉREALES, DE MAÏS ET D'OLEAGINEUX

La culture des céréales, du maïs et des oléagineux occupe 59 293 hectares. Avec ces superficies, la région se classe au troisième rang du Québec. Le maïs-grain, le soya et l'orge sont les céréales occupant les plus grandes superficies. De plus, les superficies cultivées en sarrasin et en seigle dans la région occupent respectivement 20 et 27 % des superficies allouées à ces cultures au Québec.

Les céréales, le maïs et les oléagineux arrivent au quatrième rang dans la région en terme de valeur de ventes agricoles à la ferme avec 13 % de la valeur des productions. La valeur de la production annuelle estimée en 1997 est de près de 57 millions de dollars. Les grandes cultures bénéficient d'un soutien financier gouvernemental direct, soit une assurance stabilisation des revenus agricoles.

Les trois principales productions de la région soit le maïs (60 %), le soya (19 %) et l'orge (9 %) totalisent 88 % de la valeur de la production de céréales, de maïs et d'oléagineux.

GRANDES CULTURES (CÉREALES, MAÏS ET OLEAGINEUX)

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs a augmenté de 3 % et il est demeuré à 6 % du total du Québec. Les grandes cultures font partie de l'un des rares secteurs de la production agricole à avoir vu son nombre de producteurs augmenter. Cette augmentation est associée à la conversion d'entreprises existantes. La région de Lanaudière a connu la plus forte augmentation du nombre de producteurs et les régions de la Montérégie (-6 %) et de Chaudière-Appalaches (-8 %) ont subi les plus fortes diminutions. Durant la même période, le nombre de producteurs au Québec a diminué de près de 7 %.

Tableau 90 - Nombre de fermes de grandes cultures (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Superficies		Déclarants		Superficies	
	Nombre	%	Hectares	%	Nombre	%	Hectares	%
<i>Lanaudière</i>	1 116	6	51 993	7	1 076	6	57 191	8
<i>Province</i>	1 9242		705 301		17 896		746 029	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

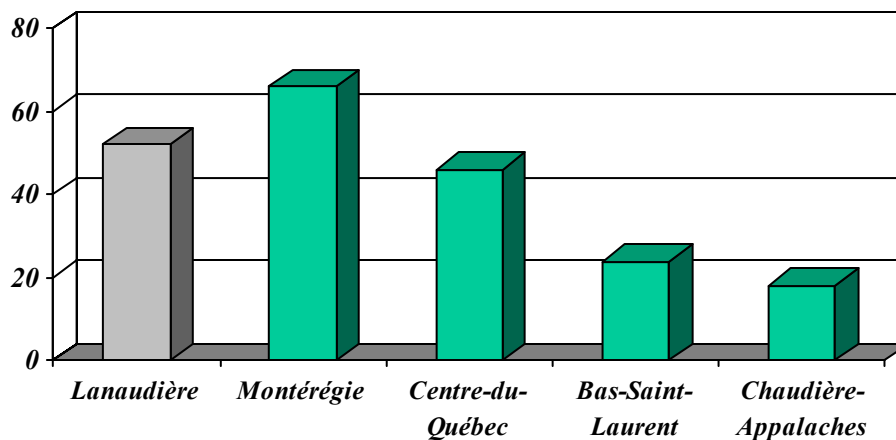
Les superficies

La région de Lanaudière était, en 1997, la troisième région en importance (7 %) derrière la Montérégie (47 %) et la Mauricie et le Centre-du-Québec (17 %). De 1995 à 1997, la superficie en grandes cultures de Lanaudière augmente de 14 % et la superficie du Québec augmente de près de 6 %. La part de la région est passée de 7 % de la superficie à 8 %. Ce sont les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec qui ont connu la plus forte augmentation avec 33 %.

Les superficies par entreprise

En 1997, les fermes de grandes cultures de Lanaudière se classent troisièmes sur les cinq principales régions de production de la province avec 52 ha par entreprise (figure 56).

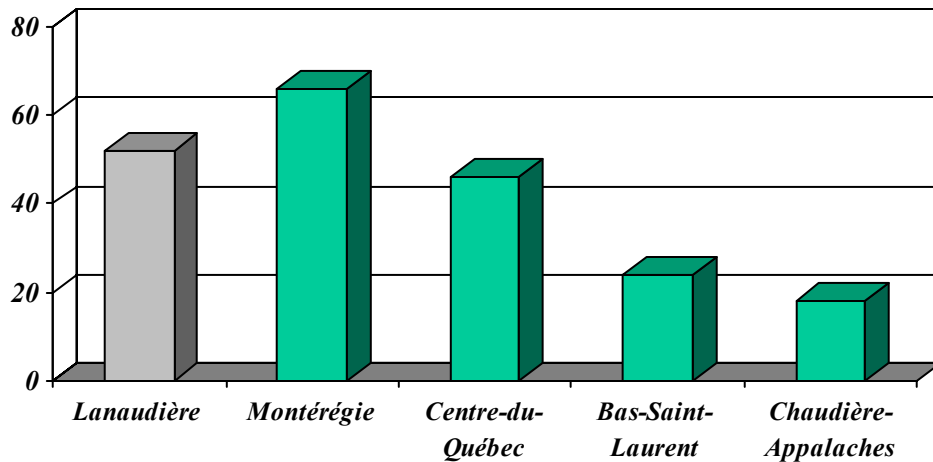
Figure 56 - Superficies (ha) en grandes cultures pour les cinq principales régions (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Les entreprises de Lanaudière font partie des entreprises les plus importantes. Les moyennes de superficies en production des entreprises les plus grosses sont de 66 ha/ferme pour la Montérégie et 46 ha/ferme pour la Mauricie et le Centre-du-Québec. La moyenne des cinq principales régions est de 41 ha (figure 57).

Figure 57 - Superficies moyennes (ha) en grandes cultures (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

La répartition des entreprises par tranches de revenus nous permet de visualiser la structure de production des entreprises de grandes cultures (tableau 91).

Tableau 91 - Structure des fermes de grandes cultures (1997)

Tranches de revenus (\$)	Producteurs		Superficie		Superficie Moyenne (ha)
	(n ^{bre})	%	(ha)	%	
1 – 99 999	934	87	26 903	47	28
100 000 – 249 999	100	9	14 521	25	145
250 000 – 499 999	32	3	9 861	17	308
500 000 et plus	10	1	5 906	10	590
TOTAL	1 076		57 191		

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

La tranche de 1 à 99 999 \$ regroupe le plus grand nombre de producteurs, soit 87 % avec 47 % des superficies. En contrepartie, 13 % des producteurs exploitent 53 % des superficies.

La production est caractérisée par un grand nombre de petites entreprises. Il y a une concentration de la production dans les tranches supérieures.

Seulement 131 entreprises sur 1 076 tirent 100 % de leurs revenus des grandes cultures (tableau 92).

Tableau 92 - Répartition des entreprises en fonction de leur revenu provenant des grandes cultures

<i>% du revenu en grandes cultures</i>	<i>Entreprises (n^{bre})</i>
<i>100</i>	<i>131</i>
<i>75</i>	<i>193</i>
<i>50</i>	<i>252</i>
<i>25</i>	<i>363</i>

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

La production laitière regroupe le plus grand nombre de producteurs de grandes cultures. Les productions de bovins de boucherie et porcine suivent (tableau 93).

Tableau 93 - Entreprises en productions animales et en grandes cultures

<i>Productions</i>	<i>Entreprises totales (n^{bre})</i>	<i>Grandes cultures (n^{bre})</i>	<i>%</i>
<i>Bovins laitiers</i>	<i>500</i>	<i>426</i>	<i>85</i>
<i>Volailles</i>	<i>204</i>	<i>81</i>	<i>39</i>
<i>Porcs</i>	<i>198</i>	<i>137</i>	<i>69</i>
<i>Chevaux</i>	<i>174</i>	<i>83</i>	<i>48</i>
<i>Bovins de boucherie</i>	<i>282</i>	<i>144</i>	<i>51</i>
<i>Ovins</i>	<i>44</i>	<i>24</i>	<i>55</i>

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

c) PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL EN GRANDES CULTURES

La problématique agroenvironnementale régionale a été traitée précédemment. Les points suivants concernent plus particulièrement la production de soya et de maïs.

Soya

Le CÉROM⁴⁹ a réalisé des études portant sur l'effet de la fertilisation minérale en azote, en phosphore et en potassium sur le rendement du soya. Ces essais ont démontré que :

Pour les sols riches en phosphore ou en potassium

- ✓ Le rendement est supérieur 2 années sur 3 avec un apport de 30 kg de N/ha comparativement à 0 kg. L'augmentation obtenue ne compense pas, ou à peine, les coûts additionnels de l'engrais azoté seulement;
- ✓ Le rendement est équivalent ou supérieur avec 0 kg de P₂O₅/ha comparativement à des applications de 30, 60 et 90 kg de P₂O₅/ha;
- ✓ La réponse du soya à la fertilisation en potassium est identique à celle du phosphore. Le rendement est équivalent ou supérieur avec 0 kg de K₂O/ha, comparativement à des applications de 30, 60 et 90 kg de K₂O/ha;
- ✓ Les producteurs de soya pourraient augmenter la rentabilité économique de leurs entreprises en ne fertilisant pas avec du phosphore et du potassium leurs sols riches.

Pour les sols pauvres ou moyens en phosphore ou en potassium

- ✓ Pour l'azote, le meilleur rendement économique est obtenu 14 fois sur 19 (74 %) avec la dose 0 kg de N/ha;
- ✓ Pour le phosphore, le meilleur rendement économique est obtenu 17 fois sur 19 (89 %) avec les doses recommandées par le Conseil des productions végétales du Québec ou même avec des doses inférieures;
- ✓ Pour le potassium, le meilleur rendement économique est obtenu 15 fois sur 19 (79 %) avec les doses recommandées par le Conseil des productions végétales du Québec ou même avec des doses inférieures;
- ✓ Ces observations confirment que les recommandations des besoins en engrais minéraux de la culture du soya contenues dans les grilles de références publiées par le CPVQ sont appropriées;
- ✓ En somme, la surfertilisation n'est jamais justifiée économiquement dans le cas de la culture du soya.

Les pesticides

- ✓ Le soya est une culture qui requiert beaucoup de pesticides.

⁴⁹ CÉROM : Centre de recherche sur les grains Inc.

Maïs

La forte concentration de la production régionale dans le maïs (60 %), le soya (19 %) et l'orge (9 %) confirme le peu de possibilités pour les producteurs de maïs de faire des rotations.

d) LES OPPORTUNITÉS

- ✓ Pour la production du lin, il sera intéressant de suivre le développement de l'usine de traitements de Valleyfield. L'ère des aliments fonctionnels est à notre porte. L'émergence des produits « oméga » pourrait toucher les producteurs de grandes cultures;
- ✓ Une surveillance des marchés pour le chanvre, la semence et le grain pourrait être intéressante;
- ✓ La production de fèves de couleurs est à explorer.

e) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – PRODUCTION DES GRANDES CULTURES

Les forces

- ✓ Les grandes cultures ont une grande importance économique pour la région;
- ✓ Les superficies cultivées et l'offre sont stables;
- ✓ La plus grande partie de la récolte (maïs et orge) est consommée directement dans la région par les productions animales;
- ✓ La demande à l'exportation pour le maïs et le soya est en croissance (80 % de la production du soya va à l'extérieur de la région);
- ✓ Les producteurs ont un guide de bonnes pratiques.

Les faiblesses

- ✓ La protection de l'environnement est à intégrer dans la gestion des entreprises. On sous-estime l'impact économique de la gestion de la ressource;
- ✓ Il y a un très grand nombre de petits producteurs qui vendent leurs grains à la récolte à des prix plus bas;
- ✓ La production des grandes cultures est à deux vitesses : il y a les spécialistes et les autres;

- ✓ Le concept de gestion du risque n'est pas assimilé par l'ensemble des producteurs;
- ✓ Les céréales et le maïs sont des productions secondaires pour la majorité des producteurs;
- ✓ Les entreprises sont surcapitalisées en machinerie. Il existe peu de regroupement de machinerie et il se fait peu de travail à forfait;
- ✓ Les rotations des terres sont inexistantes ou trop courtes;
- ✓ On sous-estime l'impact environnemental de la pollution diffuse;
- ✓ Il y a absence de veille sur les marchés;
- ✓ Il n'existe pas d'historique régional sur les essais de fertilisation. La diffusion des résultats demeure limitée;
- ✓ Le service-conseil neutre est en recul.

Les défis

La conservation des ressources et la protection de l'environnement

- ✓ Rationaliser la fertilisation;
- ✓ Développer une banque de données des résultats d'essais régionaux et vulgariser les résultats de recherches et leurs applications.

L'innovation et le transfert technologique

- ✓ Explorer la possibilité d'augmenter la capacité de réception en engrais organiques des sols selon leurs classes;
- ✓ Organiser le transfert d'expertise des services neutres.

Développer la capacité concurrentielle des entreprises

- ✓ Évaluer l'impact économique des nouvelles techniques de production. Promouvoir l'impact économique d'une fertilisation rationnelle et de la gestion des ressources;
- ✓ Promouvoir le développement des capacités de gestion des entrepreneurs.

Cette partie sur les grandes cultures se termine par une analyse plus détaillée de quelques cultures importantes, soit le maïs, le soya et l'orge.

MAÏS

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 432 à 580, ce qui représente une augmentation de 34 % (148). Cette augmentation peut être attribuée en partie à des changements de production puisque le nombre de producteurs de soya n'a pas changé, le nombre de producteurs d'avoine a diminué (101) ainsi que le nombre de producteurs d'orge (127).

Cette augmentation est la troisième plus importante de toutes les régions de production avec 15 % de l'augmentation québécoise derrière la Mauricie et le Centre-du-Québec (35 %) et la Montérégie (21 %). Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a augmenté de plus de 16 %. Le nombre de producteurs de la région est passé de 7 % à 8 % du total de producteurs de la province.

Tableau 94 - Production de maïs-grain (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Superficies		Déclarants		Superficies	
		%	Hectares	%	Nombre	%	Hectares	%
Lanaudière	432	7	22 491	7	580	8	29 075	8
Province	6 203		304 781		7 223		346 626	

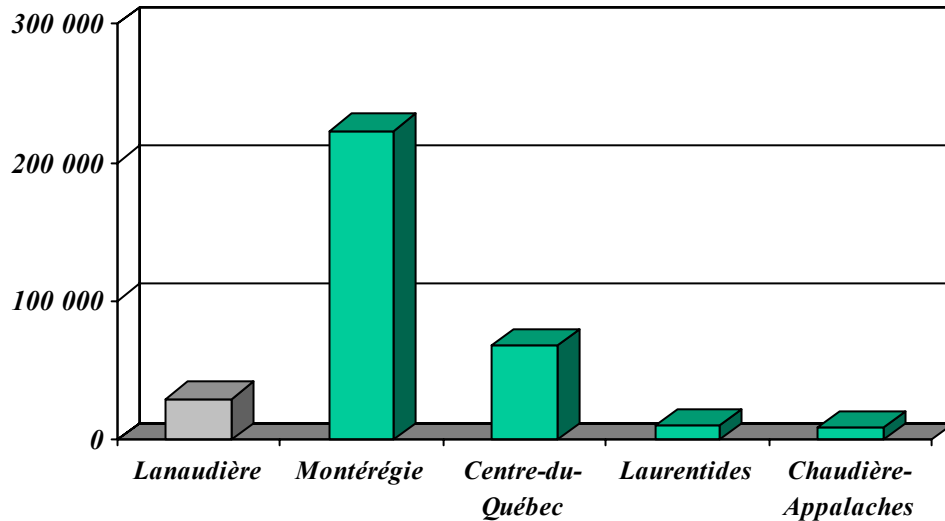
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Les superficies

La région de Lanaudière était, en 1997, la troisième région en importance (8 %) se classant loin derrière la Montérégie (64 %) et la Mauricie et le Centre-du-Québec (20 %) (figure 58). En 1995, Lanaudière était au troisième rang avec 7 % de la superficie du Québec. De 1995 à 1997, la superficie en maïs dans Lanaudière a augmenté de 29 %. Durant la même période au Québec, la superficie a augmenté de près de 14 %.

Sur le total des superficies cultivées en grandes cultures, 49 % étaient en maïs.

Figure 58 - Superficies (ha) en maïs dans les cinq principales régions (1997)

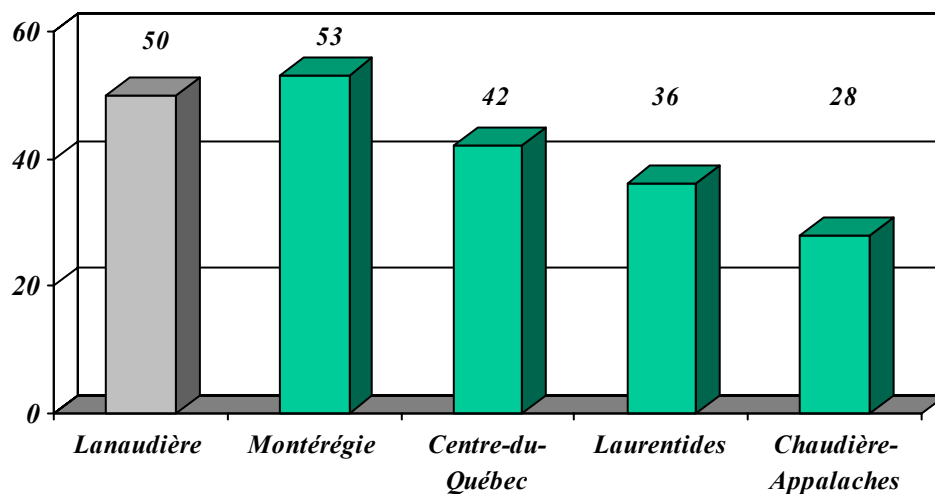


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Les superficies par entreprise

En 1997, les entreprises de Lanaudière qui produisent du maïs-grain se classent au second rang des principales régions productrices de la province avec en moyenne 50 hectares par entreprise. Les entreprises de Lanaudière sont donc parmi les plus importantes. Les superficies moyennes des entreprises des autres régions sont de 53 ha en Montérégie et de 42 ha en Mauricie et Centre-du-Québec. La moyenne des cinq premières régions de la province est de 42 ha (figure 59).

Figure 59 - Superficies moyennes (ha) en maïs par ferme (1997)

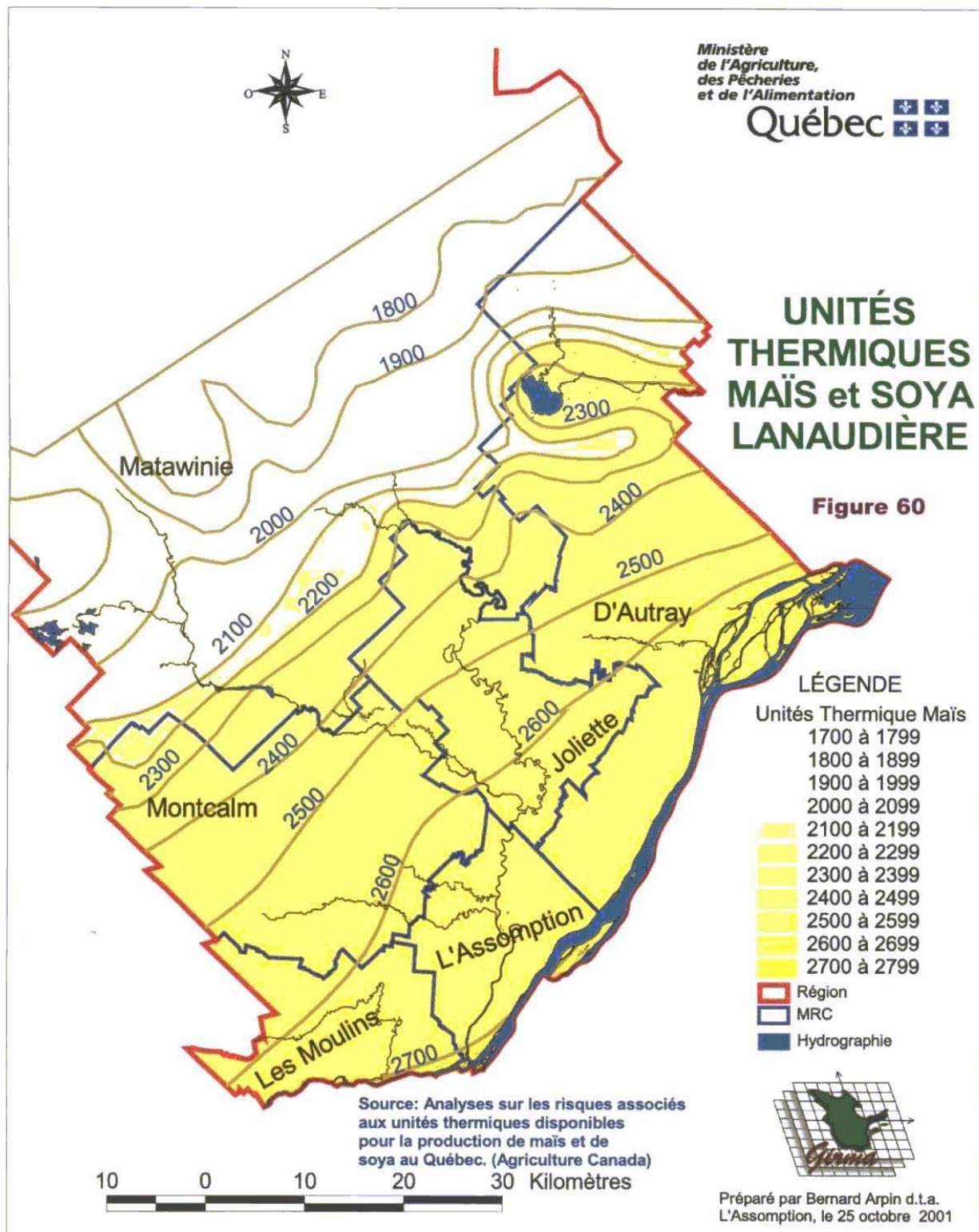


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 1997.

Unité thermique maïs

Les unités thermiques moyennes de croissance du maïs et du soya (probabilité de 80 %) de la zone la plus propice à la production du maïs, (la plaine et le piedmont) s'étendent de 2 000 à 2 700 UTM (figure 60).

Figure 60 - Unités thermiques maïs Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

SOYA

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est demeuré stable (323). Durant la même période, le nombre de producteurs au Québec est sensiblement resté le même (augmentation de 12 ou de 0,3 %). Le nombre de producteurs de la région est demeuré à 9 % du total des producteurs de la province.

Tableau 95 - Production de soya (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Superficies		Déclarants		Superficies	
	Nombre	%	Hectares	%	Nombre	%	Hectares	%
<i>Lanaudière</i>	323	9	7 347	10	323	9	12 335	10
<i>Province</i>	3 770		72 245		3 782		118 082	

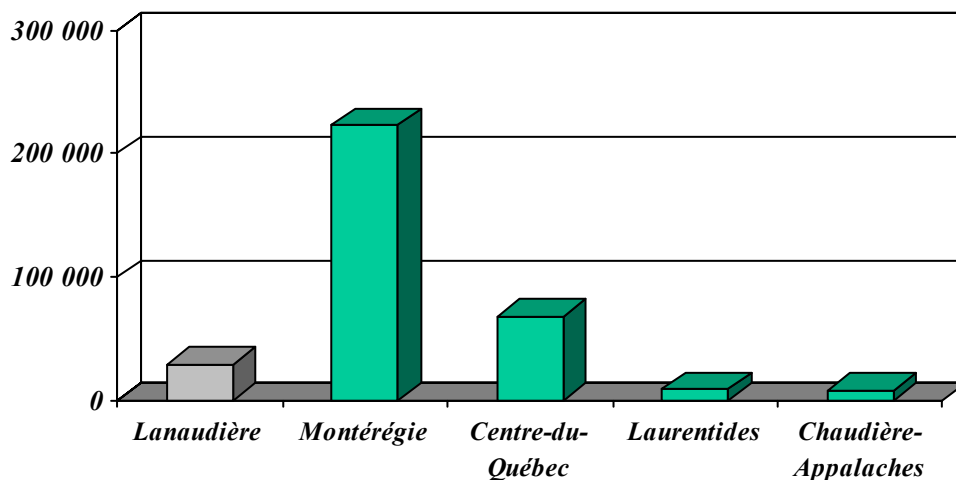
Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Les superficies

La région de Lanaudière était, en 1997, la troisième région en importance (10 %) derrière la Montérégie (62 %) et la Mauricie et le Centre-du-Québec (21 %) (figure 61). De 1995 à 1997, la superficie en soya de Lanaudière a augmenté de 4 988 ha, ce qui représente 11 % de l'augmentation au Québec. Durant la même période, les superficies au Québec ont augmenté de 63 %. La Montérégie a connu l'augmentation de production la plus importante (20 457 ha) suivie de la Mauricie et le Centre-du-Québec (15 796 ha).

Sur le total des superficies cultivées en grandes cultures, 21 % sont en soya. Le potentiel d'expansion pour cette culture est considérable. L'augmentation de 1995 à 1997 a été de 68 %.

Figure 61 - Superficies (ha) en soya des cinq principales régions (1997)

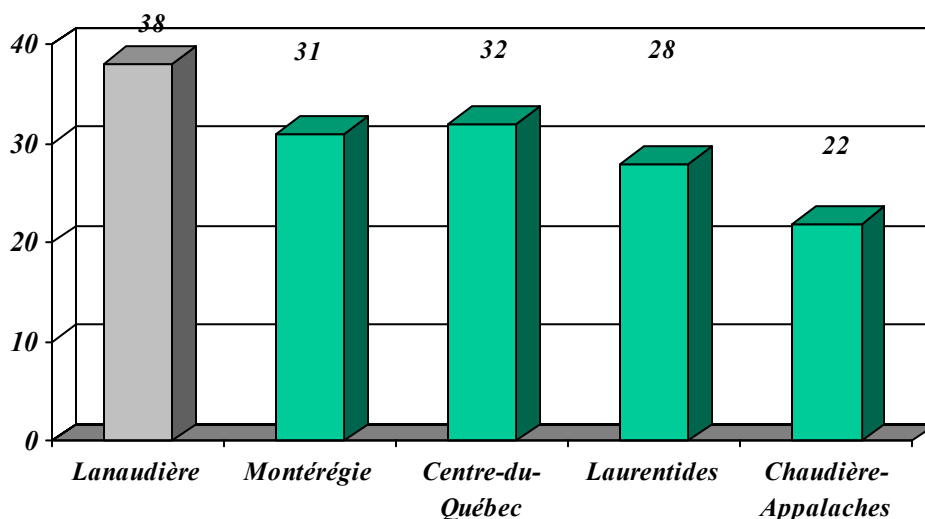


Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

Les superficies par entreprise

En 1997, les fermes de Lanauidière produisant du soya se situent au premier rang des cinq principales régions de production de la province avec en moyenne 38 hectares par entreprise. Les entreprises de Lanauidière sont parmi les plus importantes. Les moyennes de production par entreprise des autres régions en importance sont de 32 hectares pour la Mauricie et le Centre-du-Québec et de 31 hectares pour la Montérégie. La moyenne des cinq premières régions de la province est de 30 hectares.

Figure 62 - Superficies moyennes (ha) en soya (1997)



Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997.

ORGE

Cette céréale est produite exclusivement pour l'alimentation animale. La tendance dans l'industrie du porc à utiliser des rations maïs-soya a un impact négatif sur les superficies de production d'orge.

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1995 à 1997, le nombre de producteurs est passé de 591 à 464, ce qui représente une diminution de 22 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de 17 %. Le nombre de producteurs de la région est demeuré à 7 % du total des producteurs de la province.

Tableau 96 - Production d'orge (1995 et 1997)

	1995				1997			
	Déclarants		Superficies				Superficies	
	Nombre	%	Hectares	%	Nombre	%	Hectares	%
<i>Lanaudière</i>	591	7	11 669	8	464	7	7 369	6
<i>Province</i>	8 391		148 849		6 979		121 072	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

La production totale

La région de Lanaudière était, en 1997, la sixième région en importance (6 %) derrière le Bas-Saint-Laurent (22 %). En 1995, la région est au cinquième rang avec 8 % de la production du Québec. De 1995 à 1997, les superficies cultivées dans Lanaudière diminuent de 37 %. Durant la même période, les superficies d'orge dans la province diminuent de 19 %. Les superficies ont diminué dans toutes les principales régions de production de la province.

Sur le total des superficies cultivées en grandes cultures, 12 % sont en orge. Compte tenu des tendances en alimentation animale, on peut s'attendre à une diminution de la superficie.

b) LES OPPORTUNITÉS

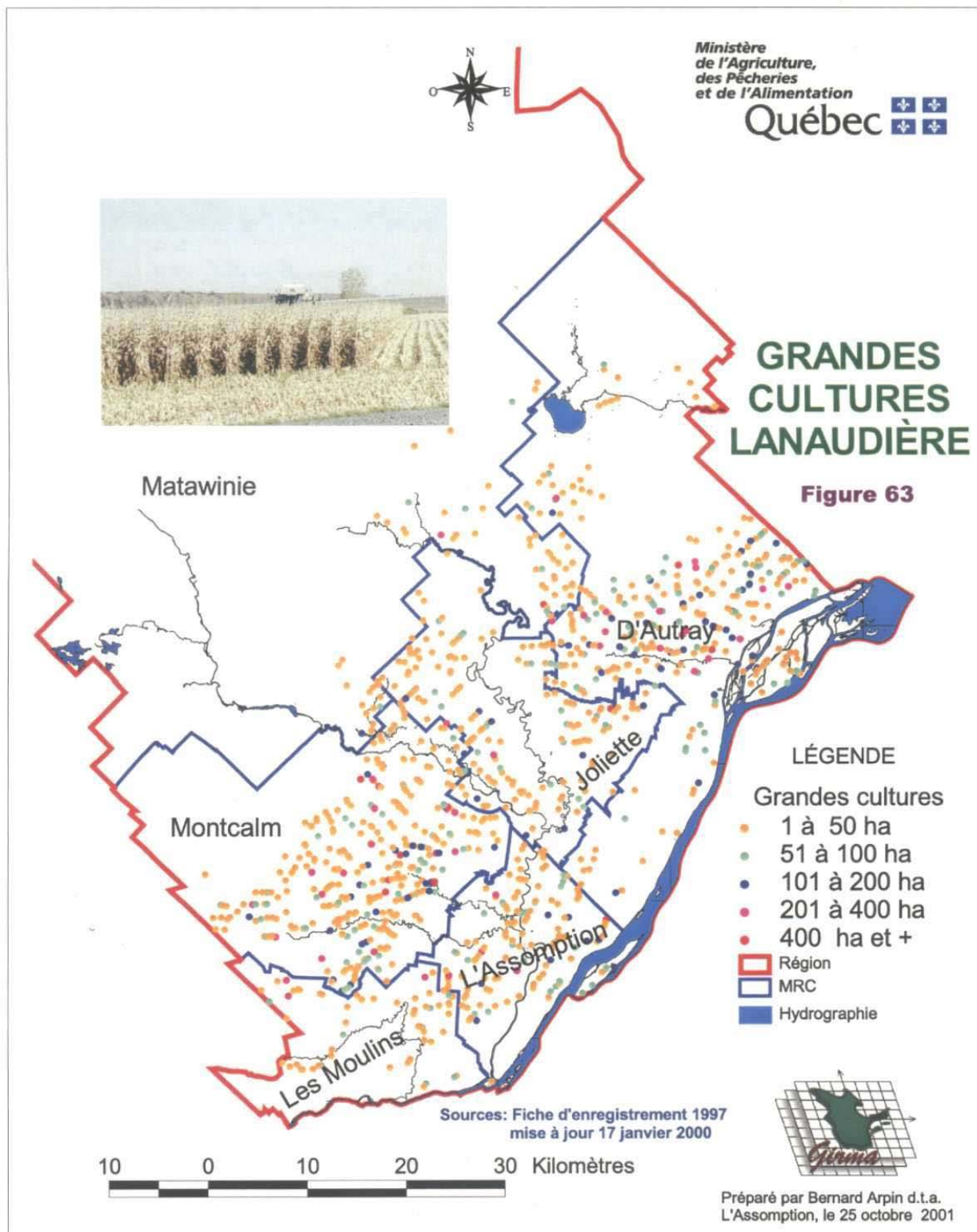
La production de paille est un sous-produit intéressant. La production d'orge de brasserie est l'avenue la plus intéressante pour les producteurs de petites céréales.

À Montréal, la compagnie Canada Maltage Limitée utilise annuellement près de 100 000 tonnes d'orge de brasserie provenant de l'Ouest canadien. En 1991, 1992 et 1993, des producteurs de la région de Montréal ont produit de l'orge de brasserie pour Canada Maltage.

En 1992, 58 % des producteurs ont réussi à atteindre les standards de qualité exigés par Canada Maltage. En général, les critères de poids spécifique, de teneur en protéines et de pureté ont été atteints. Les principales causes de refus dans les lots ont été des grains trop humides, la prégermination et le faible pouvoir de germination. Ces trois causes sont en grande partie reliées entre elles et dues aux conditions difficiles pendant et après la récolte. Une évaluation économique, agronomique et politique du dossier avec les conseillers de la Montérégie permettent de définir une action régionale.

Source : Diane Mather, Louis Robert, Marc Saulnier «production d'orge de brasserie au Québec». Journée d'information scientifique. Conseil des productions végétales du Québec, 24 nov. 1993, Drummondville, p. 9.

Figure 63 - Répartition des entreprises de grandes cultures dans Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

G. LA PRODUCTION DU TABAC JAUNE

La production du tabac à cigarettes est concentrée principalement dans la région de Lanaudière avec 97 % des superficies en 2000.

Une seule production végétale génère plus de revenus bruts à la ferme, il s'agit du maïs-grain dont la valeur de production est estimée à 34 millions de dollars. Au classement des productions régionales, le tabac vient au cinquième rang de toutes les productions avec un revenu brut agricole estimé à 21 millions de dollars, soit 5 % du revenu agricole brut total (tableau 97).

Tableau 97 - Revenus agricoles bruts estimés par production pour la région de Lanaudière (1997)

	<i>Revenu agricole brut estimé (000 000 \$)</i>	<i>Revenu agricole brut estimé</i>
<i>Volaille</i>	88	22 %
<i>Porc</i>	83	21 %
<i>Lait</i>	80	20 %
<i>Maïs</i>	34	8 %
<i>Tabac</i>	21	5 %
<i>Pomme de terre</i>	14	3 %
TOTAL LANAUDIÈRE	404	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1995 et 1997.

Le tabac constitue la seule source de revenus agricoles pour l'ensemble de ces producteurs.

a) LA PRODUCTION

Le nombre de producteurs

De 1997 à 2000, le nombre de producteurs est passé de 70 à 60, ce qui représente une diminution de plus de 14 %. Cette décroissance est associée à une réduction de la demande des grands acheteurs et à une consolidation des entreprises.

Tableau 98 - Production du tabac (1997 et 2000)

	1997				2000			
	Déclarants		Superficies		Déclarants		Superficies	
	Nombre	%	Hectares	%	Nombre	%	Hectares	%
<i>Lanaudière</i>	67	96	1 610	97	58	97	1 389	97
<i>Province</i>	70		1 663		60		1 428	

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 1997 et 2000.

La superficie

Avec 97 % des producteurs et des superficies de la province, Lanaudière demeure la principale région productrice. De 1997 à 2000, la superficie de la province en tabac diminue de près de 14 %. En 2000, le rendement moyen a été faible, soit de 2 576 kg/ha (2 300 livres/acre). La superficie moyenne par entreprise est demeurée stable à 23,8 hectares par entreprise.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

La répartition des superficies par tranches de production montre que :

- ✓ Il n'y a pas de concentration de la production : 95 % des producteurs contrôlent 93 % des superficies;
- ✓ La tranche 20,0 à 39,9 ha regroupe le plus grand nombre d'entreprises, soit 65 % des producteurs et 74 % des superficies.

Tableau 99 - Structure des fermes de tabac (2000)

<i>Tranches de production (ha)</i>	<i>Producteurs</i>	<i>%</i>	<i>Hectares totaux</i>	<i>%</i>	<i>Superficie Moyenne</i>
<i>0 – 7,9</i>	1	2	4	1	4
<i>8,0 – 19,9</i>	18	30	271,6	19	14,3
<i>20,0 – 39,9</i>	39	65	1 060,3	74	27,2
<i>40,0 et plus</i>	2	3	91,9	6	45,9
<i>TOTAL</i>	60		1 427,8		

Source : Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, MAPAQ, 2000.

c) LE CONTEXTE DE MARCHÉ

Prix

Le prix moyen payé pour le tabac du Québec de bonne qualité a atteint, en 1999, 5,39 \$/kg (2,445 \$/lb) et en 2000, 5,43 \$/kg (2,465 \$/lb).

La compétitivité

Les producteurs du Québec doivent faire face à des conditions climatiques moins favorables que les producteurs de l'Ontario (températures moyennes et nuits plus chaudes). Ce désavantage se traduit par une qualité différente, par des coûts de production supplémentaires (capital, irrigation et fertilisation) ainsi que par des rendements plus faibles.

La mise en marché

Les producteurs de tabac ont un plan conjoint qui est administré par l'Office des producteurs de tabac jaune du Québec (OPTJQ) dans le cadre de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. L'Office est l'agent de négociation et de vente des producteurs visés par le plan conjoint (LRQ., c.M-5).

L'Office a les pouvoirs, devoirs et attributions suivantes :

- Rendre compte annuellement de sa gestion;
- Surveiller, coordonner et améliorer la mise en marché;
- Négocier avec les acheteurs la mise en marché;
- Orienter la production selon les besoins du marché;
- Statuer sur les choix de variétés, le classement, l'emballage et le mode de vente;
- Estimer, apprécier ou mesurer la superficie en cultures, de même que la qualité et la quantité de tabac;
- Recevoir en consignment le tabac.

La transformation

Les principaux acheteurs sont Impérial Tobacco, Rothmans Benson & Edges et RJR Mc Donald. La Régie des marchés agricoles du Québec (RMAQ) a également homologué dix autres conventions de vente avec des petits acheteurs. Le tabac est expédié en Ontario où il est préparé. Tout le tabac préparé requis par les fabricants de cigarettes de Montréal provient des usines ontariennes.

La consommation

Une récente étude nous apprend que les Québécois sont les champions fumeurs au Canada. Cela nous fait réaliser que nous sommes également de petits producteurs de tabac à cigarettes.

La production de tabac jaune a atteint 3 630 998 kg (7 997 793 lbs). Le Québec a un besoin de 9 534 000 kg (21 millions de livres) de tabac jaune. On doit donc

aller chercher à l'extérieur du Québec environ 5 902 000 kg (13 millions de livres).

Tableau 100 - Demande des principaux acheteurs et production québécoise

	<i>Demande pour l'Ontario (lb)</i>	<i>le Québec (lb)</i>	<i>Part du Québec (%)</i>	<i>Production (lb)</i>
1991	92 400 000	9 250 000	10	11 359 088
1992	78 600 000	7 635 000	8	6 797 255
1993	93 600 000	8 846 889	9	8 353 968
1997	93 000 000	7 300 000	8	9 200 000
1998	91 000 000	6 275 000	7	6 625 000
1999	90 000 000	7 350 000	8	7 950 000

Source : Office des producteurs de tabac jaune du Québec.

La part de la demande des principaux acheteurs a déjà été de 10 %. En 1999, elle se rapproche à 8 %.

L'exportation

Le Canada exporte 22,6 millions de kg de tabac brut d'une valeur de près de 111 millions de dollars. Les cinq premiers pays importateurs de tabac canadien par ordre d'importance économique sont : la Russie (23 %), le Royaume-Uni (15 %), les États-Unis (9 %), l'Allemagne (8 %) et le Ghana (2 %). Le prix moyen du tabac exporté est de 4,90 \$/kg (2,225 \$/lb). Le prix du tabac brut ou tabac préconditionné ne correspond pas au prix du tabac vert payé au producteur. Le prix du tabac brut est plus élevé.

Pour sa part, le Québec exporte 774 000 kg principalement dans la classe déchet de tabac pour une valeur 2 550 950 millions de dollars, soit 3,4 % de la quantité canadienne et 2,3 % de la valeur. Les principaux pays importateurs de tabac québécois sont : la Russie (94 %), les États-Unis (3 %), la Belgique (2 %) et la Suisse (1 %). Le prix moyen du tabac exporté par le Québec est de 1,55 \$/kg (0,703 \$/lb).

Le Québec est peu actif sur les marchés d'exportation. Les statistiques ne tiennent compte que du tabac exporté directement à partir du Québec. Pourquoi le Québec fait-il si peu d'exportation? Historiquement, la mise en marché était faite par les principaux acheteurs. Il est permis de penser que l'exportation, réalisée directement à partir du Québec, est un phénomène nouveau directement lié au développement des petits acheteurs. Le tabac exporté qui se retrouve presque exclusivement dans la classe déchet soulève un autre questionnement.

L'importation

Le total du tabac brut importé pour le Canada est de 3,3 millions de kg (17,7 millions de dollars) et comprend 0,3 million de kg pour le Québec. Les principaux pays d'origine sont le Zimbabwe (26 %), le Brésil (24 %), l'Argentine (14 %), la Thaïlande (13,7 %) et la Chine (9 %). Le prix moyen du tabac importé est de 5,65/kg (2,56 \$/lb).

Le tabac qui entre au Québec origine principalement de la Chine (61 %), du Canada (18 %) et des États-Unis (16 %).

Ces quantités sont faibles comparativement aux exportations canadiennes, mais importantes si on compare à la production du Québec.

d) PORTRAIT AGROENVIRONNEMENTAL DE LA PRODUCTION DU TABAC

La problématique agroenvironnementale régionale a été traitée précédemment.

e) LES OPPORTUNITÉS

- ✓ Augmentation de la production en fonction des nouveaux acheteurs québécois;
- ✓ Exploration du marché d'exportation.

f) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – PRODUCTION DU TABAC

Les forces

- ✓ L'arrivée de nouveaux acheteurs permet de consolider et de penser à augmenter la production;
- ✓ Les producteurs produisent un tabac dont la qualité est reconnue;
- ✓ Les producteurs ont une préoccupation pour la protection de l'environnement;
- ✓ Il existe une recherche parrainée par les producteurs et les acheteurs majeurs;
- ✓ Il existe un bassin important de relève;
- ✓ Le bassin de consommateurs québécois est grand;
- ✓ La production n'est pas concentrée;
- ✓ Il y a peu d'écart de production entre les producteurs.

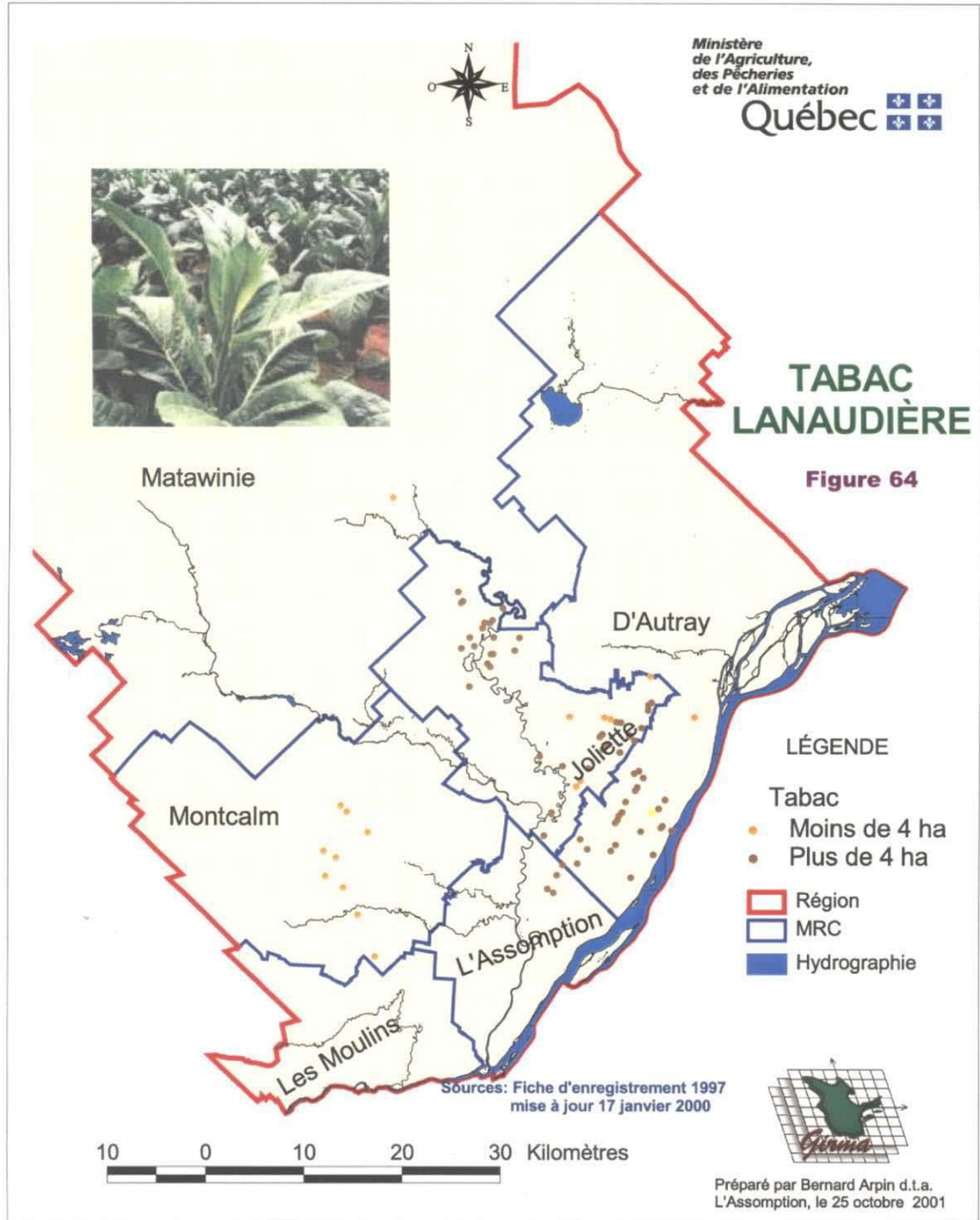
Les faiblesses

- ✓ La perception négative de la production;
- ✓ La compétitivité plus faible;
- ✓ L'incertitude face au comportement du marché;
- ✓ Le paradoxe marché intéressant pour un produit dommageable pour la santé;
- ✓ Le manque de main-d'œuvre locale;
- ✓ Le coût de production élevé;
- ✓ L'impossibilité de s'établir ou d'augmenter la production autrement qu'en achetant une entreprise existante;
- ✓ La protection de l'environnement est peu intégrée dans la gestion des entreprises.

Les défis

- ✓ Contrer le déplacement de la production vers l'Ontario et l'Amérique du Sud;
- ✓ Se doter d'une stratégie pour pallier à la diminution de la part du marché du Québec;
- ✓ Favoriser l'établissement de la relève;
- ✓ Adapter les entreprises aux nouvelles technologies et aux exigences de l'industrie.

Figure 64 - Répartition des entreprises de tabac dans Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

H. PORTRAIT DE LA PRODUCTION ACERICOLE

Lanaudière est l'une des plus petites régions de production, ce qui limite son influence sur le marché. Historiquement, la production de sirop d'érable était associée au folklore dans Lanaudière. Une étude de potentiel remettrait en question cette perception passésiste de cette industrie. Cette partie vise à répondre aux questions suivantes : comment la région est positionnée sur le marché? Quelles seront les avenues à privilégier pour permettre l'avancement de cette production?

a) LA PRODUCTION

Le nombre d'acériculteurs

De 1993 à 1997, le nombre d'acériculteurs est passé de 373 à 264, ce qui représente une diminution de plus de 29 %. Durant la même période, le nombre de producteurs de la province a diminué de 12 %. Le nombre de producteurs moyen a diminué plus rapidement dans la région qu'au Québec. Bref, l'Outaouais (30 %), Lanaudière, la Mauricie et le Centre-du-Québec (29 %) et Québec (21 %) ont perdu le plus d'entreprises. La région de Chaudière-Appalaches compte 40 % des exploitations.

Tableau 101 - Nombre de producteurs acéricoles

	1993		1997	Variation 1995/1997
Lanaudière (n ^{bre})	373	314	264	-16 %
Province (n ^{bre})	7 337	6 747	6 440	-5 %

Source : Direction de la recherche économique et scientifique, MAPAQ.

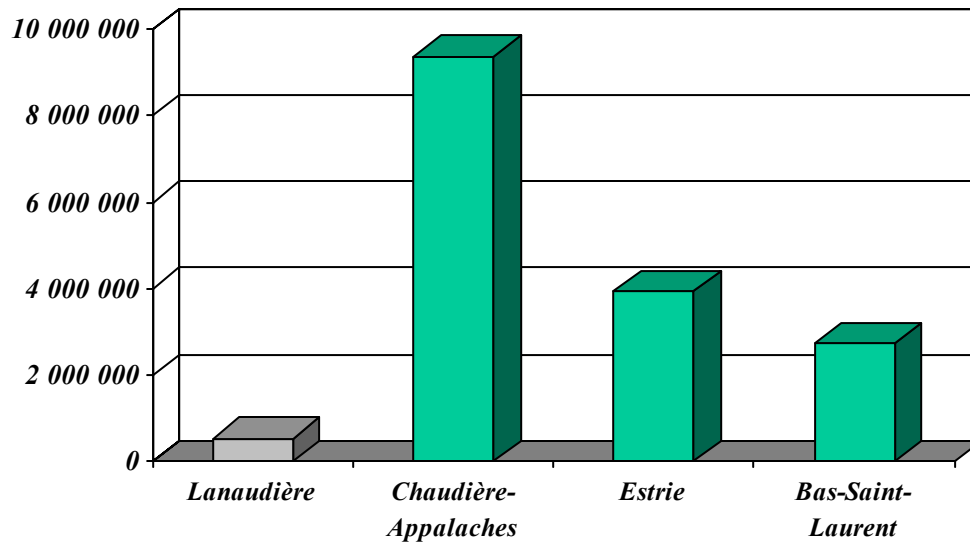
La région de Lanaudière est la huitième région en importance pour le nombre de producteurs. Elle est donc l'une des plus petites.

Les entailles et la production totale

En 1999, les producteurs de Lanaudière ont entaillé 2 % du nombre d'entailles exploitées dans la province. La production régionale a été de 489 210 kg (1 078 507 lbs), ce qui représente moins de 1,6 % de la production totale du Québec. Ce volume de production classe la région au huitième rang des régions productrices après la région de Chaudière-Appalaches (13,6 millions de kg, 44 %), du Bas-Saint-Laurent (5 millions de kg, 16 %) et de l'Estrie (4 millions de kg, 14 %).

Entre 1995 et 1997, Lanaudière a connu une augmentation du nombre d'entailles (4 %) et s'est classée huitième avec 618 320 entailles (figure 65).

Figure 65 - Nombre d'entailles pour les trois principales régions (1997)



Source : Direction de la recherche économique et scientifique, MAPAQ.

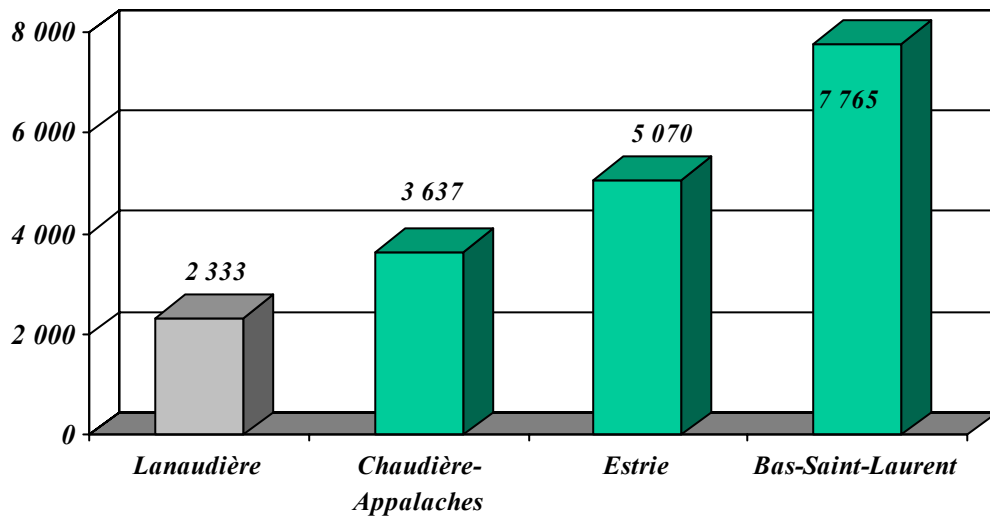
Tableau 102 - Entailles (1995, 1997 et 1999)

	1995	1997 (n ^{bre})	(n ^{bre})	Variation %
Lanaudière	592 199	618 320	607 002	4
Chaudière-Appalaches	7 883 488	9 368 628	12 829 504	19
Estrie	2 930 818	3 949 148	3 666 737	35
Bas-Saint-Laurent	1 934 741	2 740 984	4 523 779	42
Province	18 925 320	23 046 650	29 193 672	22

Sources : Direction de la sécurité du revenu agricole, MAPAQ, sondage GREPA pour 1999.

Les entreprises de Lanaudière étaient, en 1997, parmi les plus petites de la province avec un nombre d'entailles moyen de 2 333. Les plus importantes exploitations étaient situées dans le Bas-Saint-Laurent (7 765), en Estrie (5 070) et dans Chaudière-Appalaches (3 637) (figure 66).

Figure 66 - Nombre d'entailles moyen pour les trois principales régions de production (1997)

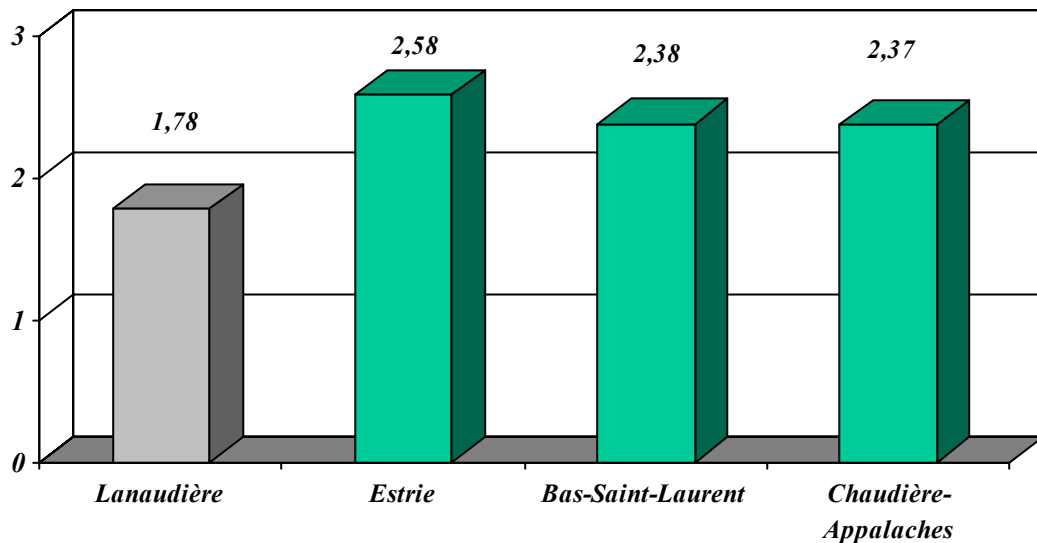


Source : Direction de la recherche économique et scientifique, MAPAQ.

Les rendements

Les rendements des producteurs lanaudois qui sont de 0,61 litre (1,78 lb) sont inférieurs de 24 % à la moyenne québécoise qui est de 0,81 litre (2,35 lbs) (figure 67).

Figure 67 - Rendement (livres/entaille) pour les trois principales régions (1999)

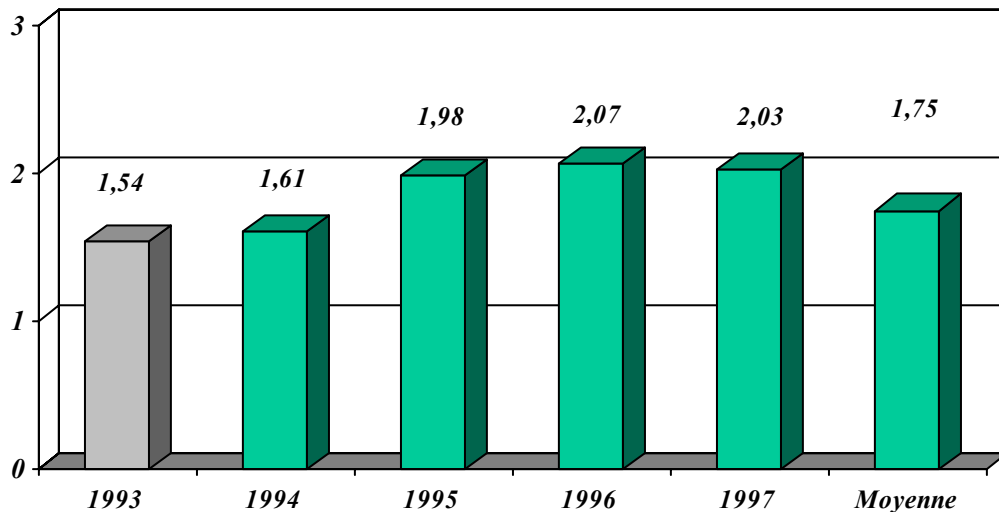


Source : GRÉPA, juin 1999.

Le prix moyen

Au Québec, entre 1993 et 1997, la tendance à la hausse du prix moyen pondéré des produits de l'érable se maintient. Ainsi, après cinq années de baisse consécutive, soit de 1989 à 1993, on commence à atteindre les niveaux de prix enregistrés à la fin des années 1980. La raison expliquant la dégringolade des prix jusqu'en 1993 est la surproduction liée à une absence de marchés. Toutefois, on constate une remontée du prix pondéré depuis 1995 et cette tendance s'est maintenue pour la récolte de 1997 (figure 68).

Figure 68 - Prix moyen (\$/livre) pondéré des produits de l'érable



Sources : Institut de la statistique du Québec, données non publiées, Comité de références économiques en agriculture du Québec, Produits de l'érable, février 1997, Direction de la recherche économique et scientifique, MAPAQ.

b) LA STRUCTURE DE PRODUCTION

La structure moyenne de la ferme est un facteur déterminant de compétitivité pour les entreprises. Selon les données tirées de la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ de 1997, 17 % des fermes inscrites retirent 100 % de leurs revenus de l'acériculture. Elle est la deuxième source de revenus pour 27 % des fermes du Québec.

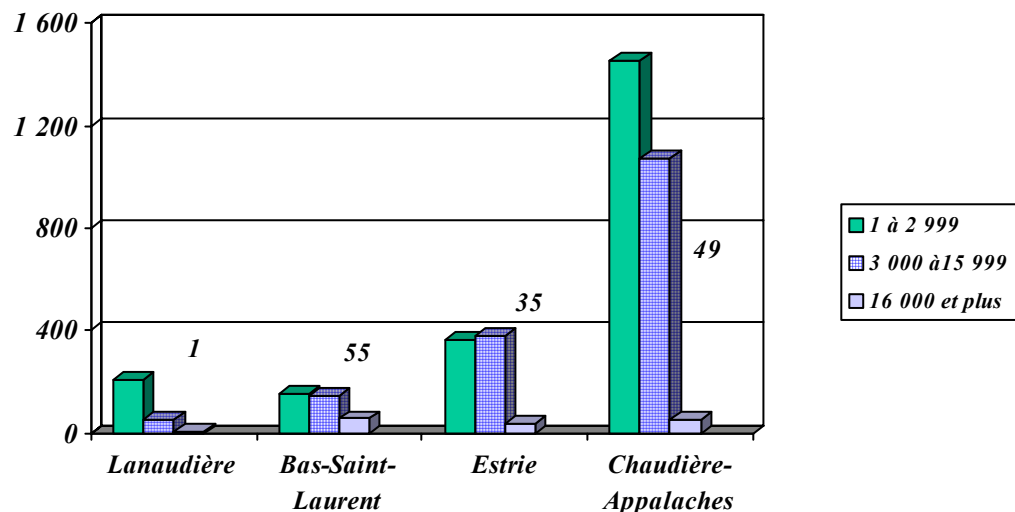
Selon le tableau 103, près de 80 % (210) des fermes de Lanaudière exploitent moins de 3 000 entailles, 16 % (42) exploitent entre 3 000 et 5 999 entailles et seulement 5 % (13) ont plus de 6 000 entailles.

Tableau 103 - Structure des entreprises acéricoles des trois principales régions (1997)

Tranches de production (n ^{bre} d'entailles)	Province	Lanaudière	Bas-Saint-Laurent (%)	Estrie (%)	Chaudière (%)
1 à 2 999	3 942	210	152	366	1 456
3 000 à 5 999	1 535	42	62	232	715
6 000 à 9 999	536	6	49	102	243
10 000 à 15 999	256	6	35	44	113
16 000 à 29 999	126		34	25	43
30 000 et plus	45	1	21	10	6
NOMBRE MOYEN	3 590	2 333	7 775	5 070	3 637

Source : Direction de la recherche économique et scientifique, MAPAQ.

Figure 69 - Structure des entreprises acéricoles des trois principales régions (1997)



Source : Direction de la recherche économique et scientifique, MAPAQ.

Compétitivité

En résumé, les entreprises acéricoles de Lanaudière évoluent lentement. Elles sont plus petites et leurs rendements sont inférieurs à la moyenne du Québec. Les entreprises qui pourraient profiter de conjoncture ou d'ouverture de marché sont rares.

Néanmoins, les entreprises ont-elles d'autres avantages qui leurs permettent de compétitionner plus efficacement? On sait que ces entreprises, pour demeurer dans le marché, ont profité de la proximité du marché de Montréal et ont axé leur mise en marché sur la mise en place d'un réseau de distribution court.

Exploitation des érablières des terres publiques

En 1999, la région du Bas-Saint-Laurent possède le plus grand nombre de permis d'exploitation des érablières des terres publiques (354). La région de Chaudière-Appalaches suit de près avec 266 permis. La région de Montréal incluant Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie vient en troisième position avec 128 permis.

c) LE CONTEXTE DE MARCHÉ

Environ 60 % de la production est vendue dans de grands contenants à des conditionneurs ou à des acheteurs de vrac qui vendent le produit en vrac ou embouteillé. Pour le reste, soit 40 % de la production totale, les réseaux de distributions sont plus décentralisés.

Consommation à la ferme

On peut affirmer qu'une moyenne de 2 % de la récolte est consommée par les producteurs.

Ventes directes à la ferme

Les ventes directes à la ferme prennent diverses formes. L'acériculteur peut vendre ses produits aux consommateurs à la ferme, dans les marchés publics, dans un kiosque de bord de route, dans les marchés d'alimentation, dans les boutiques cadeaux, etc. Il peut aussi exploiter une cabane à sucre commerciale. Cette forme de mise en marché a peu évolué depuis vingt ans. Une multitude d'intervenants saisonniers agissent auprès des consommateurs sans concertation ni plan d'affaires. Ils offrent une gamme limitée de produits, principalement du sirop d'érable et du sucre dur moulu, et démontrent un souci de la qualité en raison du contact direct qu'ils ont avec le consommateur. Cette forme de mise en marché se retrouve principalement dans Lanaudière.

Ventes en vrac

La presque totalité des ventes en vrac se font auprès d'environ 30 acheteurs dans le Québec. Ils conditionnent et transforment le sirop avant de le vendre. Deux de ces entreprises sont situées dans Lanaudière. Il existe aussi plusieurs petits acheteurs de vrac (environ 150 dans la province) essentiellement des intermédiaires. Ils achètent le sirop et le vendent sans conditionnement. On retrouve ce type d'acheteur dans Lanaudière.

Deux principaux regroupements de producteurs pour la commercialisation qui ont des mandats différents sont actifs dans la vente en vrac. Le plus important, Citadelle-Coopérative de producteurs de sirop d'érable, regroupe 2 700 producteurs et transforme dans quatre usines. Le second, Regroupement acéricole de la Beauce, négocie avec des transformateurs la vente de sirop en vrac non conditionné. Le premier groupe est actif dans Lanaudière.

Depuis 1998, avec la signature de la convention de mise en marché du sirop d'érable en vrac, les acheteurs sont tenus de payer à chaque producteur un prix total qui n'est jamais inférieur au prix minimum pour chaque catégorie de sirop.

Le marché du sirop d'érable vendu en vrac bénéficie d'une convention de mise en marché entre les grands acheteurs visés par le plan conjoint et les producteurs, ce qui favorise une mise en marché plus ordonnée et une inspection plus systématique du produit. Quant à la vente au détail à la ferme, elle ne se fait généralement pas par l'intermédiaire de véritables réseaux de distribution. La mise en marché est déstructurée. Les acériculteurs vendent ce qu'ils veulent, quand ils le veulent et où ils veulent.

La transformation

L'industrie de la transformation acéricole est caractérisée à la fois par un grand nombre d'entreprises artisanales et la présence d'un nombre limité d'entreprises industrielles qui regroupent les conditionneurs-transformateurs, les entreprises qui font une deuxième et une troisième transformation et enfin, les entreprises qui utilisent le sirop d'érable comme ingrédient.

La transformation lanaudoise du sirop d'érable suit les mêmes tendances. On retrouve un grand nombre d'entreprises artisanales, mais aucune entreprise industrielle et de rares entreprises qui utilisent le sirop comme ingrédient.

Le sirop est un produit de première transformation. Le sirop en bouteille est considéré comme un produit ayant subi une deuxième transformation au même titre que le beurre, la gelée et le sucre d'érable. Les biscuits, les tartes, les pâtisseries, etc., sont des produits de troisième transformation.

Perspectives de la transformation

L'avenir de la transformation tend de plus en plus vers l'embouteillage. Selon les industriels, il est difficile de viser un développement massif de produits de troisième génération, parce qu'il y a très peu de demande sur les marchés étrangers. Le sirop est présentement en demande sur les marchés d'exportation.

Les acériculteurs devront effectuer un virage en matière de commercialisation et s'associer aux transformateurs pour développer les produits de troisième génération. L'augmentation de la troisième transformation aurait une incidence sur la création d'emplois. L'industrie se doit de faire des efforts afin de créer une demande de nouveaux produits.

d) ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION – PRODUCTION ACÉRIQUE

Les forces

- ✓ Proximité du marché de Montréal;
- ✓ Production ayant peu d'impact environnemental;
- ✓ Présence d'un club d'encadrement technique.

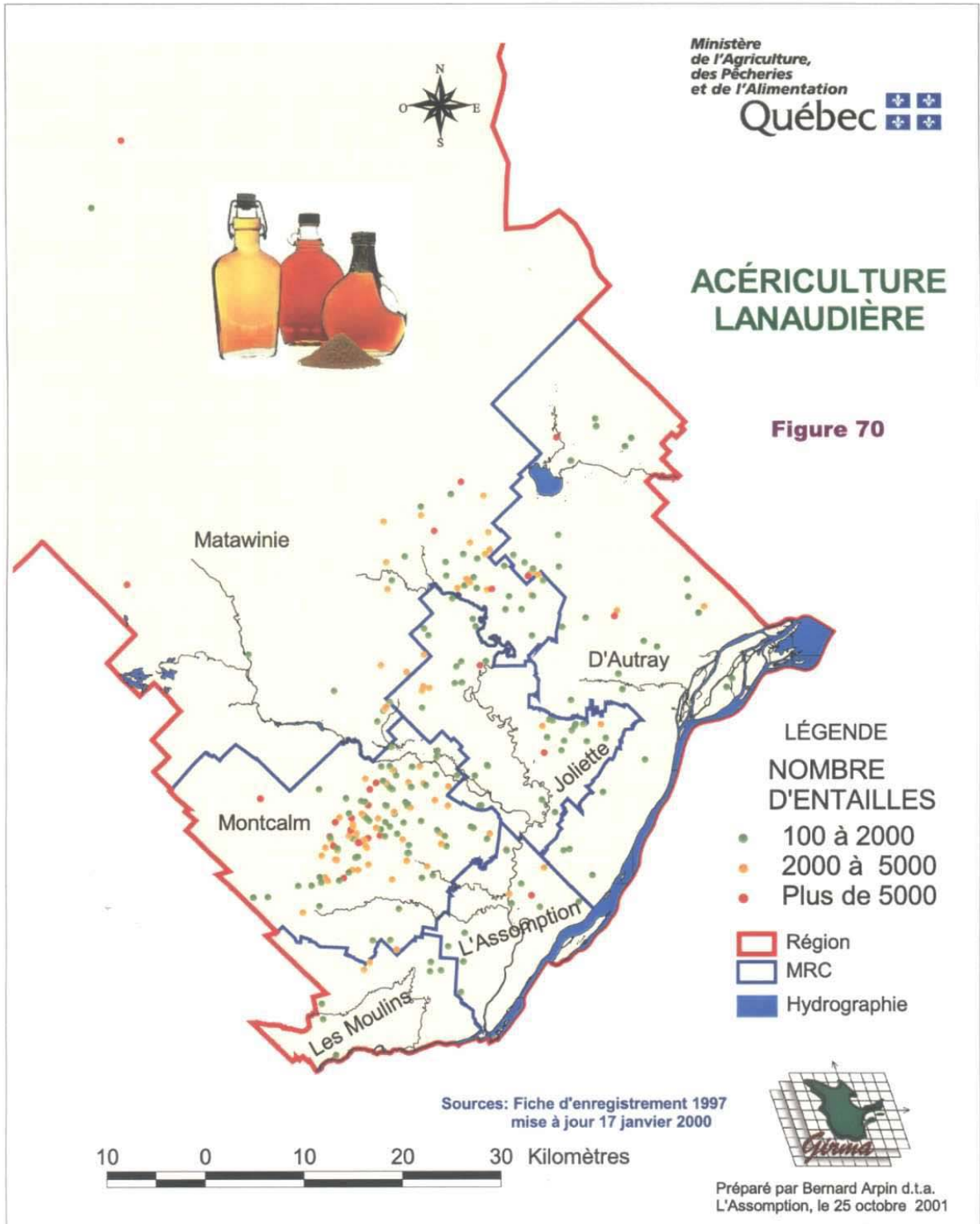
Les faiblesses

- ✓ Dispersion géographique de la production;
- ✓ Production secondaire pour la majorité des producteurs;
- ✓ Rendement inférieur à la moyenne;
- ✓ Aucune stratégie de prix régional;
- ✓ Revenu brut/hectare peu intéressant économiquement pour les producteurs;
- ✓ Peu d'entreprises de première importance;
- ✓ Structure de production adaptée pour un approvisionnement saisonnier;
- ✓ Forte proportion de producteurs artisanaux;
- ✓ Qualité de la production variable :
 - Équipement désuet;
 - Régie déficiente.
- ✓ Expansion de la production limitée par le prix élevé des érablières;
- ✓ Coût de production élevé.

Les défis

- ✓ Garder le caractère naturel du produit malgré l'industrialisation de la production.

Figure 70 - Répartition des entreprises acéricoles dans Lanaudière



Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière

4.1 LA TRANSFORMATION

La transformation alimentaire se situe au premier rang pour l'ensemble du secteur manufacturier de la région avec des livraisons totalisant 410 millions de dollars. Elle génère 2 000 emplois ou 6 % des emplois du secteur manufacturier régional.

On compte 129 entreprises de transformation des aliments dans Lanaudière. Le secteur de la viande est le plus important avec plus de la moitié des entreprises (66 entreprises sur 129). Le tableau 104 regroupe les entreprises qui reçoivent l'inspection fédérale.

Tableau 104 - Entreprises de transformation alimentaire par MRC

	<i>D'Autray</i> (n ^{bre})	<i>L'Assomption</i>	<i>Joliette</i> (n ^{bre})	<i>Matawinie</i> (n ^{bre})	<i>Montcalm</i> (n ^{bre})	<i>Les Moulins</i> (n ^{bre})	<i>Lanaudière</i> (n ^{bre})
<i>Érable</i>			0	3	2		5
<i>Miel</i>			2	1			3
<i>Boulangerie</i>		2	1	4	1		8
<i>Pêcherie</i>	1			1			2
<i>Viande</i>	13	8	14	7	19	5	66
<i>Fruits et légumes</i>		1	2	6	9	1	19
<i>Produits laitiers</i>	1	2	2	1	3	1	10
<i>Boissons</i>	3			5		2	10
<i>Autres</i>		2			1	3	6
TOTAL	18	15	21	28	35	12	129

Sources : Direction de la qualité des aliments et santé animale, MAPAQ, 2000.
Agence canadienne de l'inspection des aliments.

La transformation est caractérisée par un grand nombre de petites entreprises, mais ce sont les grandes entreprises qui sont à l'origine du dynamisme économique du secteur. On estime que les quatre plus grandes entreprises de transformation de la région emploient plus de 80 % de la main-d'œuvre en transformation.

Enfin, le bilan de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière traduit bien les efforts consentis en vue d'assurer le développement de l'agroalimentaire régional. Les entrepreneurs lanaudois ont développé un savoir-faire enviable dans les produits de spécialité.

4.2 LA DISTRIBUTION

Le commerce alimentaire de gros génère des recettes de l'ordre de 120 millions de dollars et crée 300 emplois.

Le secteur du commerce alimentaire de détail prend une part importante de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière avec des ventes de près de 760 millions de dollars, ce qui représente 28 % des ventes au détail de la région.

En 1996, dans Lanaudière, les ventes au détail de produits alimentaires atteignent 1 960 \$ per capita, soit l'équivalent de la moyenne québécoise qui se situe alors à 1 975 \$. Ce seul secteur procure de l'emploi à 4 600 personnes.

Tableau 105 - Entreprises de distribution alimentaire par MRC

	<i>D'Autray (n^{bre})</i>	<i>L'Assomption (n^{bre})</i>	<i>Joliette (n^{bre})</i>	<i>Matawinie (n^{bre})</i>	<i>Montcalm (n^{bre})</i>	<i>Les Moulins (n^{bre})</i>	<i>Lanaudière (n^{bre})</i>
<i>Épiceries</i>	87	121	116	130	88	132	674
<i>Entrepôts</i>				3		1	4
<i>Grossistes/ Distributeurs</i>	6	17	15	7	10	29	84
<i>Autres</i>			2				2
TOTAL	93	138	133	140	98	162	764

Sources : MAPAQ, Direction de la qualité des aliments et santé animale, 2000.
Agence canadienne de l'inspection des aliments.

4.3 LA RESTAURATION

La consommation d'aliments hors-foyer est une réalité grandissante au sein de la société québécoise. Le secteur de la restauration s'est adapté à cette nouvelle tendance de consommation. Dans la région, la restauration représente près de 4 400 emplois, soit 27 % des emplois du secteur bioalimentaire régional et totalise des recettes de près de 140 millions de dollars annuellement.

Tableau 106 - Entreprises de restauration par MRC

	<i>D'Autray (n^{bre})</i>	<i>L'Assomption (n^{bre})</i>	<i>Joliette (n^{bre})</i>	<i>Matawinie (n^{bre})</i>	<i>Montcalm (n^{bre})</i>	<i>Les Moulins (n^{bre})</i>	<i>Lanaudière (n^{bre})</i>
<i>Érable restauration</i>	5	3	6	13	41	1	69
<i>Restauration</i>	145	226	188	280	106	238	1 232
<i>TOTAL</i>	150	229	194	293	147	239	1 301

Sources : MAPAQ, Direction de la qualité des aliments et santé animale, 2000.
Agence canadienne de l'inspection des aliments.

4.4 L'EMPLOI

En 1996, les emplois dans le bioalimentaire représentent 9,3 % de l'emploi total. Le bioalimentaire est un secteur économique fort; ce secteur génère près d'un emploi sur 10 dans Lanaudière, soit 16 100 emplois sur 173 300 emplois totaux.

Tableau 107 - Répartition de l'emploi entre les cinq secteurs de l'industrie bioalimentaire

<i>Secteurs</i>	<i>Emplois (n^{bre})</i>	<i>Répartition</i>
<i>Agriculture</i>	4 800	29,8
<i>Transformation</i>	2 000	12,4
<i>Commerce de gros</i>	300	1,9
<i>Commerce de détail</i>	4 600	28,6
<i>Restauration</i>	4 400	27,3
<i>TOTAL</i>	16 100	

Source : Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec, 1996.

4.5 PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB)

En 1996, la part du bioalimentaire dans l'activité économique du produit intérieur brut (PIB) de Lanaudière est de 7 % comparativement à 9 % dans l'économie de la province.

Tableau 108 - Répartition du produit intérieur brut (PIB) bioalimentaire entre les cinq secteurs de l'industrie bioalimentaire

<i>Secteurs</i>	<i>'000 000 \$</i>	<i>Répartition (%)</i>
<i>Agriculture</i>	160	37,2
<i>Transformation</i>	90	20,9
<i>Commerce de gros</i>	10	2,3
<i>Commerce de détail</i>	110	25,6
<i>Restauration</i>	60	14,0

Source : Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec, 1996.

4.6 TRANSFORMATION ET MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS DE LA FERME

Depuis quelques années, nous assistons à un essor des activités de transformation des produits agricoles à la ferme, ce qui permet au producteur d'ajouter une plus-value à son produit. Cette tendance s'inscrit parallèlement à la volonté des régions d'accroître la transformation locale de ses produits.

Le législateur a voulu faciliter cette démarche en introduisant de nouveaux concepts à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles en 1997. Aussi, y apprend-t-on que les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles font partie des activités agricoles. Ces activités doivent être effectuées dans la ferme, par un producteur, pour les produits agricoles provenant de son exploitation ou pour les produits de non-producteurs, cela sans autorisation de la Commission.

4.7 ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Les forces

- ✓ La présence d'un organisme régional de concertation : Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL);
- ✓ Une population en croissance;
- ✓ La proximité du marché de Montréal.

Les faiblesses

- ✓ La formation de la main-d'œuvre;
- ✓ La disponibilité de la main-d'œuvre spécialisée;
- ✓ La faible présence des entreprises dans le territoire;
- ✓ Le manque d'expertise en transformation;
- ✓ Le manque d'encadrement en gestion adaptée aux besoins des entreprises de transformation.

Les défis

- ✓ La concertation entre les divers intervenants interpellés par les faiblesses;
- ✓ Le développement d'une participation régionale aux tables filières;
- ✓ L'aide aux entreprises à développer leur capacité d'adaptation;
- ✓ Le développement accentué de l'agrotourisme.

CHAPITRE 5 → LES ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION

Ce chapitre représente un effort de synthèse et d'intégration de l'ensemble des forces et faiblesses de chacun des secteurs de production de la région de manière à développer une vision et à proposer des axes de développement.

5.1 LES FORCES DU BIOALIMENTAIRE

5.1.1 RESSOURCES AGRICOLES

- ✓ La région possède :
 - des sols et un climat favorables à une grande variété de production;
 - des assises économiques fondées sur les secteurs traditionnels de l'agriculture;
 - de nombreux atouts dont la richesse de ses ressources naturelles;
 - une variété de reliefs et de paysages;
 - une diversité de l'activité bioalimentaire;
 - une zone agricole dynamique occupant 34 % du territoire municipalisé lanauois;
- ✓ L'agriculture constitue un des principaux dénominateurs communs (territorial, économique et social) entre les six MRC de la région.

5.1.2 RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Propension à la formation;
- ✓ Option agricole de niveau collégial et DEP en productions laitière, porcine et bovine;
- ✓ Au niveau technique de production, la région possède les ressources nécessaires pour relever les défis;
- ✓ Structure de concertation existante.

5.1.3 MARCHÉ

- ✓ Proximité du marché de Montréal;
- ✓ La région a développé, au cours des années, un secteur de transformation bioalimentaire important;
- ✓ La mise en marché est organisée et structurée pour les grandes productions.

5.1.4 AGROENVIRONNEMENT

- ✓ La protection de l'environnement est une priorité régionale reconnue par l'ensemble des intervenants. Il existe sur le territoire lanauois plusieurs organismes agroenvironnementaux dont l'objectif est de favoriser le développement durable des entreprises agricoles par l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

5.2 LES FAIBLESSES

5.2.1 RESSOURCES AGRICOLES

- ✓ Prix élevé de la terre;
- ✓ Forte pression urbaine, surtout au sud de la région;
- ✓ Cohabitation parfois difficile entre urbains et ruraux en zone agricole;
- ✓ Le recours trop courant au zonage de production.

5.2.2 RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Main-d'œuvre rare, peu disponible et peu stable forçant le recours à une main-d'œuvre extérieure;
- ✓ Manque de main-d'œuvre qualifiée;
- ✓ Salaire agricole peu compétitif;
- ✓ Incapacité pour les jeunes d'acquérir le capital d'investissements initial pour s'installer;
- ✓ Insuffisance de stratégies pour favoriser l'insertion des jeunes.

5.2.3 MARCHÉ

- ✓ Difficultés d'accès aux marchés pour les petites entreprises de transformation;
- ✓ La petite taille de nombreuses entreprises agricoles rend difficile des investissements dans la technologie et dans la formation;
- ✓ Part de marché des entreprises de production régionale en décroissance dans plusieurs productions importantes.

5.3 LES DÉFIS BIOALIMENTAIRES DE LANAUDIÈRE

5.3.1 LA CONSERVATION DES RESSOURCES PHYSIQUES ET AGRICOLES

- ✓ Les forces et les faiblesses étant posées, Lanaudière doit relever un certain nombre de défis;
- ✓ L'enjeu de la conservation des ressources physiques et agricoles se traduit par une pression importante sur le milieu agricole qui se développe sur plusieurs axes;
- ✓ Le public découvre progressivement les effets secondaires d'une production agricole industrielle. Il devient conscient que les activités agricoles représentent la principale source de contamination des eaux par les fertilisants et les pesticides. Si, à la pollution de l'eau, on ajoute la dégradation des sols par l'acidification, l'érosion, la compaction et la perte de matière organique, le réveil de la population peut être brutal. En quelque sorte, l'agriculture perd sa virginité. Une remise en question de l'agriculture comme gardien du patrimoine, de même que la capacité des agriculteurs à intégrer la gestion de la ressources à la gestion de leur entreprise peut se traduire par une législation plus sévère et un frein supplémentaire au développement des entreprises;
- ✓ La cohabitation urbaine et rurale en milieu agricole est difficile. En réaction, le milieu tend à se donner une réglementation pour se protéger de ce qu'il perçoit comme des abus du milieu agricole. Le zonage de production est également un frein additionnel au développement des entreprises;
- ✓ Dans un contexte de libre échange, la protection de l'environnement devient une barrière non tarifère. Les pays importateurs vont être en droit de demander aux pays producteurs de respecter les normes en cours dans leur pays, ce qui peut nous placer en situation non concurrentielle.

5.3.2 L'INNOVATION ET LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

- ✓ Dans plusieurs productions, l'écart technologique avec le reste de la province s'élargit. On ne peut laisser cet écart prendre de l'importance sans augmenter le risque de ne plus être dans la course. La recherche et l'innovation sont à la base de notre prospérité et de la diversité de notre agriculture. Il faut se donner des moyens de diversifier notre production et de favoriser l'investissement dans la technologie.

5.3.3 LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DES ENTREPRISES

- ✓ La mondialisation est une réalité. Les entreprises sont soumises à des contraintes, à tous les stades de leur développement, qui nécessitent un encadrement spécialisé. La production, la transformation, la mise en marché et la gestion sont autant de fonctions qui évoluent rapidement et pour lesquelles les gestionnaires sont peu préparés.

5.3.4 UN CAPITAL HUMAIN À VALORISER

- ✓ La disparition d'un nombre important de fermes et le déclin des effectifs prêts à exercer le métier sont deux indicateurs permettant de visualiser l'ampleur des transformations de l'agriculture. Devant les nombreux effets du déclin des petites fermes sur les communautés rurales, le milieu agricole doit se développer de nouveaux modèles d'insertion professionnelle pour la relève agricole.

5.4 LES AXES, LES PRIORITÉS ET LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

5.4.1 LA CONSERVATION DES RESSOURCES PHYSIQUES ET AGRICOLES

- ✓ Favoriser l'établissement de clubs agroenvironnementaux;
- ✓ Protéger l'intégralité du territoire agricole dans le cadre des plans d'aménagement;
- ✓ Favoriser l'établissement d'une concertation régulière avec les MRC;
- ✓ Intégrer la protection de l'environnement dans la gestion des entreprises.

5.4.2 L'INNOVATION ET LE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE

- ✓ Développer une culture d'investissement en recherche et développement;
- ✓ Favoriser la création d'un centre d'expertises en transformation des produits agricoles;
- ✓ Participer à l'identification des produits à haut potentiel susceptibles de favoriser le développement local;
- ✓ Participer à la réalisation d'activités de recherche;
- ✓ Favoriser l'implantation des centres de formation et de recherche et développement dans les secteurs forts et en émergence;
- ✓ Se doter de centres de formation spécialisée et de centres de recherche et développement.

5.4.3 LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ CONCURRENTIELLE DES ENTREPRISES

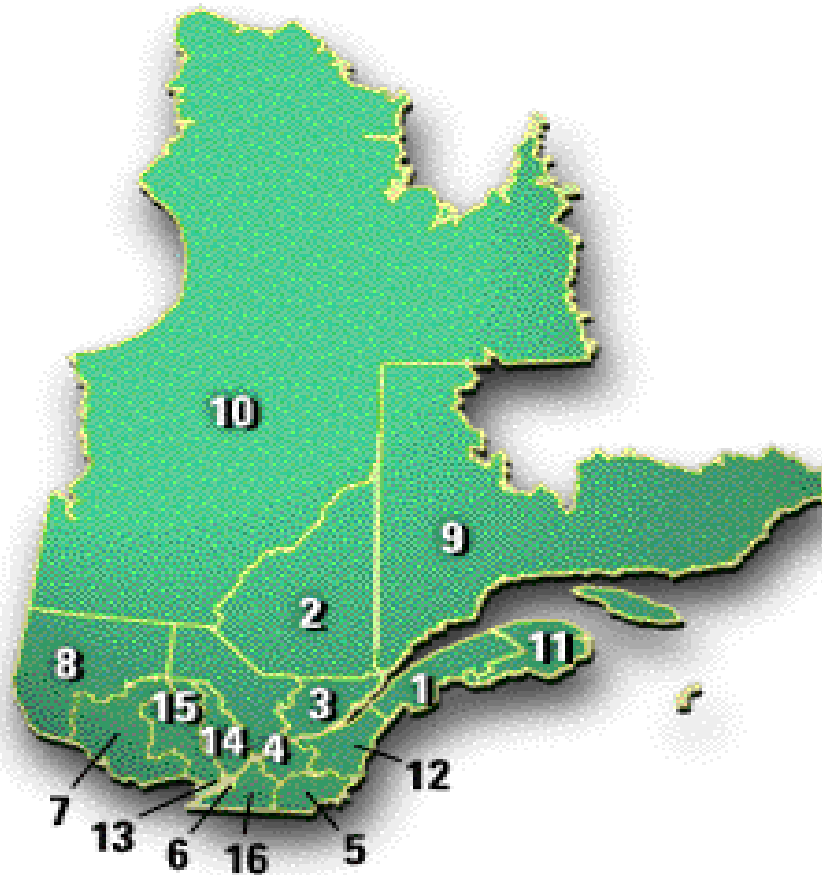
- ✓ Aider les partenaires responsables de l'accompagnement et du soutien des promoteurs dans les étapes de préparation, de montage, de démarrage, de consolidation et de suivi;
- ✓ Stimuler les efforts de réseautage;

- ✓ Favoriser le parrainage;
- ✓ Appuyer les efforts visant à supporter les entreprises dans le développement des marchés;
- ✓ Faciliter l'accès au capital de risques;
- ✓ Promouvoir l'entrepreneurship;
- ✓ Élaborer des outils d'information ciblés, capables de promouvoir et de mettre en valeur les caractéristiques distinctives de la région;
- ✓ Soutenir l'élaboration de stratégies d'accueil concertées;
- ✓ Soutenir l'amélioration de la commercialisation des produits agricoles de la région;
- ✓ Soutenir et développer l'exportation;
- ✓ Investir dans la transformation agricole et dans la conversion vers des activités à plus haute valeur ajoutée ou dans des efforts structurés de promotion et de mise en marché de produits spécialisés afin que le bioalimentaire devienne un véritable moteur du développement;
- ✓ Poursuivre les efforts engagés envers l'affirmation d'un leadership concerté pour la région.

5.4.4 UN CAPITAL HUMAIN À VALORISER

- ✓ Valoriser la formation professionnelle et technique et créer une véritable synergie école-entreprise;
- ✓ Privilégier les actions visant à développer la capacité de gestion des entrepreneurs;
- ✓ Continuer à favoriser et à appuyer l'établissement de la relève et de la formation agricole.

ANNEXE 1- RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC



1. *Bas Saint-Laurent*
2. *Saguenay – Lac-Saint-Jean*
3. *Québec*
4. *Mauricie*
5. *Estrie*
6. *Communauté urbaine de Montréal*
7. *Outaouais*
8. *Abitibi – Témiscamingue*
9. *Côte-Nord*
10. *Nord-du-Québec*
11. *Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*
12. *Chaudières-Appalaches*
13. *Laval*
14. *Lanaudière*
15. *Laurentides*
16. *Montérégie*
17. *Centre-du-Québec*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agriculture intensive et écosystèmes régionaux du diagnostic aux interventions, Les Presses de l'Université Laval, 2000.

BEAUREGARD, Sylvain et al.. *Diagnostic régional et besoin de traitement des fumiers (Lanaudière)*, Forum Lanaudois sur le traitement de fumier, 13 septembre 2000.

BPR et GRÉPA. *Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec*, janvier 2000.

BPR et GRÉPA. *Le Portrait agroenvironnemental des fermes du Québec, Rapport sectoriel Pomme de terre*, 117 p.

Comité des références économiques en agriculture du Québec. *Pomme de terre, agdex 258/854, Rendements*.

Comité des références économiques en agriculture du Québec. *Pomme de terre, agdex 258/855, Prix*.

Commission de protection du territoire agricole du Québec. *Recueil des superficies en zone agricole suite aux décrets de zones agricoles révisés par MRC et par municipalité*, novembre 1993, Québec.

Commission de protection du territoire agricole du Québec. *Rapport annuel 1998-1999*, Québec, Les publications du Québec, <http://doc.gouv.qc.ca/tribunaux/pdf/cptaq98.pdf>.

Conseil des productions végétales du Québec. *Journée d'information scientifique*, Drummondville, 24 novembre 1993, 36 p.

Conseil régional de développement de Lanaudière. *Plan stratégique 2000-2005 région Lanaudière (document de travail)*, 17 juin 2000.

DAVIAU, Benoît. et al. *Les faits saillants laitiers québécois, 10^e édition*, Québec, GRÉPA, 1996, 176 p.

Fédération des producteurs de porc du Québec. *Stratégie de gestion environnementale pour le secteur porcin. Le Plan agroenvironnemental de la production porcine, le plan des interventions*, Québec, 8 p.

GOUIN, Daniel-M. *La problématique du développement de l'industrie avicole du Québec*, Québec, GRÉPA, 12 octobre 2000, 17 p.

GRÉPA. *Le plan agroenvironnemental de la production porcine, 1997*.

GRÉPA. 1999, *Recensement de l'Agriculture, 1981, 1986, 1991 et 1996*, Université Laval, Québec.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (SUITE)

GRÉPA. 1995-1998, *Statistiques porcines*.

LACOMBE, Réjean. « Gros fumeurs...Petits producteurs », *Le Soleil*, 14 novembre 2000.

LANDRY, Réjean, Patrick LAVALLOIS. *Agriculture intensive et écosystème régionaux : du diagnostic aux interventions*, Presses université Laval, 2000.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Les caractéristiques agricoles du comté de Berthier*, Bureau de L'Assomption, juin 1983, 74 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Les caractéristiques agricoles du comté de Joliette*, Bureau de L'Assomption, juin 1983, 75 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Les caractéristiques agricoles du comté de L'Assomption*, Bureau de L'Assomption, juin 1983, 75 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Les caractéristiques agricoles du comté de Montcalm*, Bureau de L'Assomption, juin 1983, 76 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Les caractéristiques agricoles du comté de Terrebonne*, Bureau de L'Assomption, juin 1983, 73 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec, rapport synthèse*, entente auxiliaire, Canada-Québec sur le développement agroalimentaire, Québec, 1990, 71 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Rapport synthèse : inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec*, Québec, 1990, 71 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire, Portrait régional du bioalimentaire et contribution du bioalimentaire au développement régional, volet estimations statistiques 1994*, Québec, automne 1995, 123 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Fiches d'enregistrement des producteurs agricoles*, 1995, 1997, et 2000.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Commerce international du Québec et du Canada, produits agricoles alimentaires et marins bilan statistique 1986-1995*, Québec, 1996.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profils bioalimentaires régionaux secteur de l'horticulture légumière & fruitière*, Québec, octobre 1996.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil de la relève agricole au Québec, édition 1997*, Direction du développement de la main-d'œuvre du bioalimentaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES (SUITE)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*, Québec, 1997, 83 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil des exploitations agricoles édition 1995*, Québec, 1997, 91 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, direction de la recherche économique et scientifique, « La production maraîchère au Québec : une analyse de compétitivité », Bio clips +, vol.3, n°3, mai 1998.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Portrait de l'industrie acéricole du Québec*, 1999, 93 p, <http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/filieres/acericol/default.htm>.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec édition 1999*, Québec, décembre 1999, 96 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Profil des exploitations agricoles en 1997*, Québec, 2000, 125 p.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. *Problématique de développement de l'agrotourisme au regard de l'aménagement et de la protection du territoire agricole*, Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec, mars 2001.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Institut de la statistique du Québec. *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec édition 2000*, Québec, janvier 2001, 108 p.

Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : modifier nos pratiques agricoles...la priorité*, mars 1997.

Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. *Bassin versant de la rivière L'Assomption : l'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau*, octobre 1997.

Ministère des Forêts. *Inventaire des terres du Canada : classement des sols selon leurs possibilités agricoles (ARDA)*, rapport n°2, Ottawa, 1965.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux. *Les risques à la santé associés aux activités de productions animales*, juin 2000.

PETTIGREW, Rémi, Jean TANGUAY. « L'AGREPP 2000 », *Le coopérateur agricole*, novembre-décembre 2000, p. 51-55.

« Spécial agroenvironnemental : des pratiques à améliorer », *Journal Agricole (numéro spécial)*, vol.4, n°14, décembre 2000, 16 p.

SITES INTERNET

Institut de la statistique du Québec, www.stat.gouv.qc.ca.

Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole,
www.mam.gouv.qc.ca/mamm.html



Photo : CDRL Christian Rouffieu

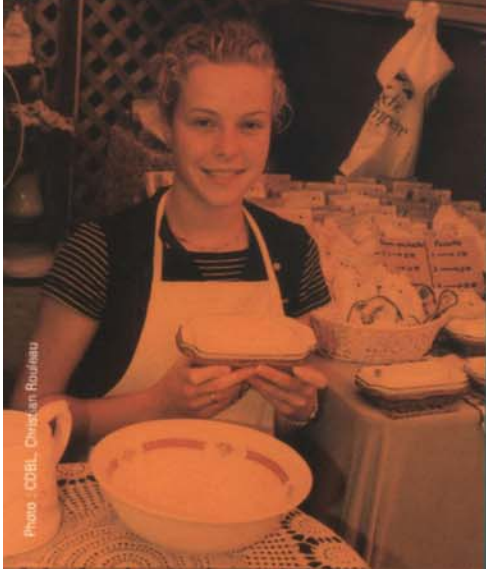


Photo : CDRL Christian Rouffieu

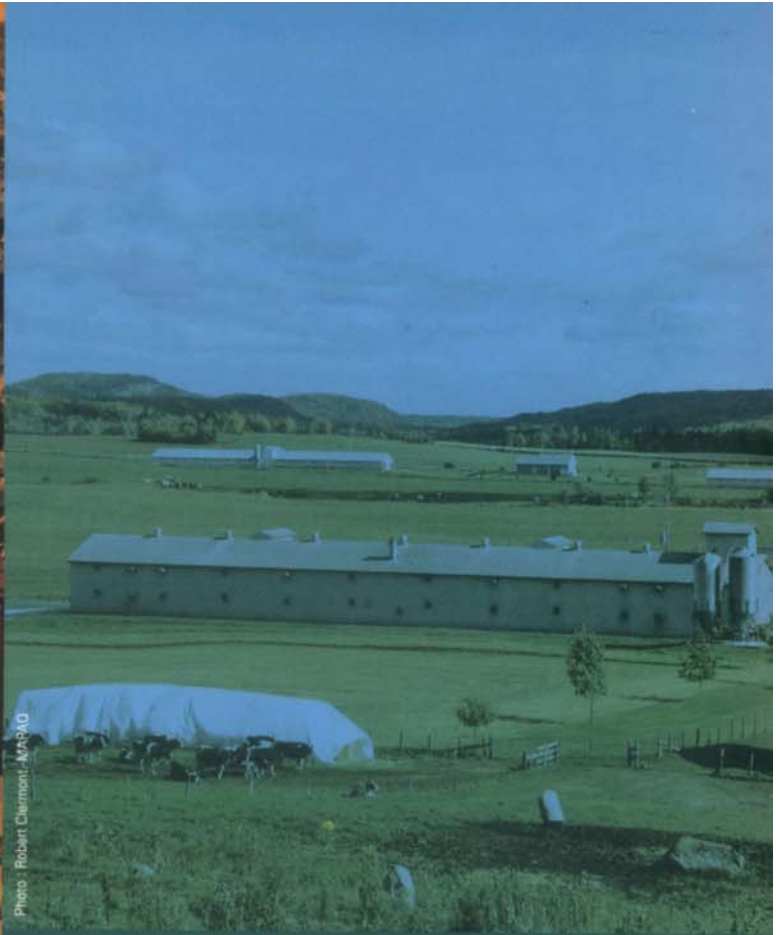


Photo : Robert Clément, MAPAQ



CONSEIL RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
LANAUDIÈRE



Lanaudière



Conseil de développement bioalimentaire
de Lanaudière

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec
Montréal-Laval-
Lanaudière



01-0122

Photo : Xavier Bernard, MAPAQ